

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N° 12

DÉCEMBRE 2015



www.cnrs.fr

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Décembre 2015
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.03 Le conseil d'administration

02.03.05 Approbation de certaines décisions du conseil d'administration

- Procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 29 octobre 2015 - 29/10/2015 - - PV152755DAJ

02.04 La direction du CNRS

02.04.01 La direction

- Décision portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science (DGDS) - 18/12/2015 - - DEC152385DAJ

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science (DGDS) - 18/12/2015 - - DEC152386DAJ

02.08 Le CNRS en région

02.08.01 Organisation des délégations

- Décision modifiant la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS - 15/07/2015 - - DEC151171DAJ

02.09 Les structures et programmes de recherche

02.09.01 Les structures de recherche

02.09.01.01 Réglementation générale des structures opérationnelles de recherche (SOR)

- Décision portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique - 15/12/2015 - - DEC152799DAJ

02.10 Les instances consultatives

02.10.02 Le comité national de la recherche

02.10.02.01 Les sections

- Décision fixant les modalités de l'organisation de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique - 18/12/2015 - - DEC152808DAJ

- Décision fixant le calendrier de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique - 18/12/2015 - - DEC152809DAJ

02.10.04. Autres instances consultatives

- Décision portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique - 15/12/2015 - - DEC152845DAJ

02.12 Autres comités et missions

02.12.05. Autres comités

- Décision portant création de la commission permanente des achats (CPA) du CNRS - 21/12/2015 - - DEC152436DAJ

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.05 Vacataires

- Décision DEC152869DRH du 21/12/2015 portant revalorisation des taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédit de vacances à compter du 01/01/2016 - 21/12/2015 - - DEC152869DRH

05. Budget, finances et comptabilité

05.04 Achats

05.04.04 Réglementation interne

- Instruction relative à la mise en oeuvre au CNRS des règles de la commande publique aux achats de fournitures, de services et de travaux - 09/12/2015 - 09/12/2015 - INS152500DSFIM

06. Gestion du patrimoine

06.03. Droits et obligations réglementaires sur le bien domanial

- Instruction relative aux conditions et modalités d'attribution des logements au CNRS - 10/12/2015 - 10/12/2015 - INS152466DSFIM

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.02. 2015

- Décision portant nomination de M. Stéphane DEMRI aux fonctions de directeur et de Mme Patricia BOUYER-DECITRE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8643 « Laboratoire Spécification et Vérification (LSV) » - 18/12/2015 - - DEC152644INS2I

- Décision portant nomination de M. François Willaime aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche FR3701, intitulée "Fédération pour l'enseignement et la recherche sur la métallurgie en Ile de France (FERMI)" - 08/12/2015 - - DEC152467INC

- Portant nomination de Monsieur Jean-Baptiste BOULE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7196 intitulée « Structure et Instabilité des Génomes » - 08/12/2015 - - DEC151836INC

- Décision portant nomination de Mme Elisabeth Cunin, directrice, M. Nicolas Puig et M. Christian Rinaudo, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR8245 intitulée Unité de recherche migrations et société (URMIS). - 21/12/2015 - - DEC152753INSHS

07.01.01.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Mark Van de Velde aux fonctions de directeur et de Mme Yvonne Treis aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche N°8135 intitulée Langage, Langues et Cultures d'Afrique noire-LLACAN - 22/12/2015 - - DEC152756INSHS

07.01.02. DR2

07.01.02.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Laurent GOURVES aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7243 Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSAD) - 18/12/2015 - - DEC152668INS2I

- Décision portant nomination par intérim de M. Olivier Dauchot aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7083, intitulée "GULLIVER" - 18/12/2015 - - DEC152647INC

- Décision portant nomination de plein droit de M. Goulwenn LETOURNEUX aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS2201, intitulée « Observatoire de Paris » - 14/12/2015 - - DEC152484INSU

- Décision portant nomination de M. Frédéric de Montigny aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris - 16/11/2015 - - DEC152423DR02

- Décision portant nomination de M. Cédric Guyon aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris - 16/11/2015 - - DEC152422DR02

- Décision portant nomination de plein exercice de M. Michel Cloitre aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche (UMR7167) intitulée "Laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC)" - 09/12/2015 - - DEC152407INC

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Gillian Butler-Browne, responsable par intérim de la formation de recherche en évolution FRE3617 intitulée "Centre de recherche en Myologie" - 04/11/2015 - - DEC152268INSB

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Sylvie Coscoy, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie - 25/09/2015 - - DEC152112DR02
- Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Ange Bonnin, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7622intitulée Laboratoire de Biologie du développement - 25/09/2015 - - DEC152109DR02
- Décision portant nomination de M. WIENER Sidney aux fonctions de chargé de mission - 09/10/2015 - - DEC151959INSB

07.01.03. DR3 - ex Ile-de-France Est

07.01.03.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme MEDIGUE Claudine aux fonctions de chargée de mission - 09/10/2015 - - DEC152000INSB

07.01.04. DR4

07.01.04.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Mathilde ROUSSEAU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay - 01/12/2015 - - DEC152487DR04
- Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier BOURNEZ directeur de l'unité mixte de recherche UMR7161 « Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Polytechnique (LIX) » - 18/12/2015 - - DEC152669INS2I
- Décision portant cessation de fonctions de M. Frédéric Bocard, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR9198 intitulée « Institut de Biologie Intégrative de la Cellule » - 05/10/2015 - - DEC151915INSB
- Décision portant nomination de M. Denis BOLE aux fonctions de responsable du service patrimoine et logistique de la délégation Ile-de-France Sud - 18/12/2015 - - DEC152871DR04
- Décision portant nomination de plein droit de M. Marc Ollivier aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8617 intitulée « Institut d'Astrophysique Spatiale » - (IAS). - 24/11/2015 - - DEC152480INSU
- Décision portant nomination de M. Alvino RAKOTOHERIFANJA ANDRIANJATOVOMIALY, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FRE3693 intitulée Unité de Neurosciences, Information et Complexité - 01/12/2015 - - DEC152649DR04

07.01.05. DR5

07.01.05.07. 2015

- Décision portant nomination de M Philippe Batifoulier aux fonctions de directeur par intérim et de M. Jonathan Marie aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7234 intitulée Centre d'économie de Paris Nord-CEPN - 17/11/2015 - - DEC152279INSHS
- Décision portant nomination de M. Jean-Louis Halperin, directeur, Mme Stéphanie Hennette-Vauchez, M. Éric Millard et M. Robert Carvais, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD). - 21/12/2015 - - DEC152774INSHS

07.01.06. DR6

07.01.06.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Isabelle Kauffmann aux fonctions de directrice par intérim de l'unité propre de service UPS76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique » - 15/12/2015 - - DEC152471DAJ
- Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est - 09/11/2015 - - DEC152277DAJ

07.01.07. DR7

07.01.07.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Vanessa Prévot aux fonctions de chargée de mission - 18/12/2015 - - DEC152427DR07

- Décision portant nomination de Mme Florence Clément aux fonctions de directrice de plein exercice de l'unité mixte de recherche (UMR5268) intitulée "Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés" (LPMA) - 08/12/2015 - - DEC152398INC

07.01.08. DR8

07.01.08.07. 2015

- Décision n° DEC152700DCIF du 04/12/2015 portant nomination de Monsieur Lionel DEMEZET, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS - 04/12/2015 - - DEC152700DCIF

- Décision n° DEC152667DCIF du 04/12/2015 portant cessation de fonctions de Monsieur Eric SIMON, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS - 04/12/2015 - - DEC152667DCIF

- Décision portant cessation de fonctions de M. Frédéric SAVOIE, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7327 intitulée "Institut des Sciences de la Terre d'Orléans" - ISTO. - 23/12/2015 - - DEC152892DR08

- Décision portant nomination de M. Eric PINAUD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UMR7276 intitulée "Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations" - CRIBL - 04/11/2015 - - DEC152187DR08

07.01.09. DR10

07.01.09.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Michel Guénet et nomination de M. Christian Gauthier aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR22 intitulée « Institut Charles Sadron (ICS) » - 23/12/2015 - - DEC152446INC

07.01.11. DR12

07.01.11.07. 2015

- Décision n° DEC152664DCIF du 04/12/2015 portant cessation de fonctions de Monsieur Michel PONZO-PASCAL, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS - 04/12/2015 - - DEC152664DCIF

- Décision n° DEC152665DCIF du 04/12/2015 portant nomination de Madame Murielle BUSBY, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS - 04/12/2015 - - DEC152665DCIF

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pascal Taranto, directeur par intérim et de M. Igor Ly, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC) - 21/12/2015 - - DEC152390INSHS

07.01.13. DR14

07.01.13.07. 2015

- Décision de nomination d'une PCR - JF.MEUNIER - LCC - Agent CNRS - 19/11/2015 - - DEC152851DR14

- Décision de nomination d'une PCR - G.PRATVIEL - LCC - Agent CNRS - 19/11/2015 - - DEC152852DR14

- Décision de cessation en tant qu'AP de Jacques Rouquette (Agent CNRS) - USR3505 - ITAV - 02/11/2015 - - DEC152362DR14

- Décision de nomination / Lettre de Cadrage d'un AP - F.RODRIGUES (Agent CNRS) - USR3505 - ITAV - 02/11/2015 - - DEC152361DR14

- Décision Lettre de Cadrage d'un AP - J.FERRER - CERCO - Agent CNRS - 15/10/2015 - - DEC152245DR14

- Décision portant nomination de M André Tricot directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie-CLLE - 17/11/2015 - -

DEC152301INSHS

- Décision Lettre de cadrage d'un AP - Geoffroy Chevallier - UMR5085 - CIRIMAT (Agent CNRS) - 15/10/2015 - - DEC152247DR14

- Décision cessation en tant qu'AP de Valérie BACO - CIRIMAT - UMR5085 - 15/10/2015 - - DEC152246DR14

07.01.14. DR15

07.01.14.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Axelle GRELARD, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) - 06/11/2015 - - DEC152393DR15

07.01.15. DR16

07.01.15.07. 2015

- Modification de la décision n° 133046INC du 12 décembre 2013 portant renouvellement de la nomination de Monsieur Philippe GARRIGUES aux fonctions de chargé de mission à temps partiel - 18/12/2015 - - DEC152660INC

- Modification de la décision n° 150720INC du 6 mars 2015 portant renouvellement de la nomination de Monsieur Francis TEYSSANDIER aux fonctions de chargé de mission à temps partiel - 18/12/2015 - - DEC152661INC

- Décision portant nomination de M. Thomas GUSTAVSSON et Mme Fabienne MEROLA aux fonctions de directeur et directrice adjointe de la FR3510 intitulée "Fédération de Chimie Physique de Paris Saclay"(CPPS) - 18/12/2015 - - DEC152730INC

- Renouvellement de la nomination de M. Frédéric SCHMIDT aux fonctions de chargé de mission à temps partiel - 18/12/2015 - - DEC152461INC

- Décision portant nomination de M. Jean-Yves Delannoy aux fonctions de directeur de plein exercice de l'unité mixte internationale (UMI3254) intitulée "Complex Assemblies of Soft Matter" (COMPASS) - 08/12/2015 - - DEC152400INC

- Nomination en qualité de chargé de mission à temps partiel à compter du 01/09/2015 de Monsieur Michel LATROCHE - DR1/UMR7182 - 29/10/2015 - - DEC152044INC

- Cessation de fonctions en qualité de chargé de mission à temps partiel de Monsieur Gérald POURCELLY - 09/10/2015 - - DEC151876INC

- Décision portant nomination de M. Didier GOURIER aux fonctions de directeur de la FR3506 intitulée « New AGLAE » - 14/10/2015 - - DEC151664INC

07.01.16. DR17

07.01.16.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Maryline Boizard aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest (IODE). - 21/12/2015 - - DEC152752INSHS

DEC152752INSHS

- Décision portant nomination de Mme Laurence Dartevelle aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins - 20/09/2015 - - DEC151764DR17

- Portant nomination de Monsieur Jean-Michel BOULER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6230 intitulée « Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation » (CEISAM) - 02/12/2015 - - DEC152450INC

- Décision portant nomination de M. Rafael Encinas de Munagorri, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6297 intitulée Droit et changement social. - 21/12/2015 - - DEC152750INSHS

- Décision portant nomination de M. Florent Boucher aux fonctions de directeur adjoint de plein exercice de l'unité mixte de recherche n° UMR6502 intitulée "Institut des matériaux Jean Rouxel" (IMN) - 09/12/2015 - - DEC152478INC

07.01.17. DR18

07.01.17.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Hélène TOUZET aux fonctions de directrice par intérim du groupement de recherche GDR3003 « Bioinformatique moléculaire (BIM) » - 21/12/2015 - - DEC152805INS2I
- Décision portant cessation de fonctions de Mme Elisabeth FERREIRA, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8576 intitulée Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle - 09/12/2015 - - DEC151695DR18
- Décision portant nomination de Mme Frédérique DE WITTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8576 intitulée Unité Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle - 09/12/2015 - - DEC151669DR18

07.01.19. DR20

07.01.19.07. 2015

- Décision portant nomination de Monsieur Franck PETIT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV) - 07/10/2015 - - DEC151781DR20
- Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Alessandro MORBIDELLI aux fonctions de Directeur par intérim et nomination de Monsieur Philippe STEE aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7293 intitulée « Laboratoire J-L Lagrange » - 03/12/2015 - - DEC152652INSU
- Décision n° DEC152663DCIF du 04/12/2015 portant cessation de fonctions de Madame Murielle Busby, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS - 04/12/2015 - - DEC152663DCIF
- Décision n° DEC152666DCIF du 04/12/2015 portant nomination de Monsieur Marc FRANCOIS, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS - 04/12/2015 - - DEC152666DCIF

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.07. 2015

- Décision portant renouvellement de M. Antoine Mynard aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Pékin - 15/12/2015 - - DEC152653DAJ
- Décision portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission - 10/12/2015 - - DEC152430DRH
- Décision portant nomination de Madame Blandine De Geyer aux fonctions de chargé de mission - 10/12/2015 - - DEC152429DRH

07.01.22. Instituts

07.01.22.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Berrie Giebels aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 15/12/2015 - - DEC152659DAJ
- Décision portant nomination de M. Reynald Pain aux fonctions de directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3) - 09/11/2015 - - DEC152284DAJ
- Décision portant fin de fonctions de Mme Anne IMBERTY aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie (INC) - 08/12/2015 - - DEC152439DAJ
- Décision portant nomination de M. Patrice Verdier aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 15/12/2015 - - DEC152737DAJ

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.02. 2015

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric RAGUENEAU, directeur de l'unité UMR8535 intitulée Laboratoire de mécanique et technologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2015 - - DEC152628DR01

07.02.05. DR5

07.02.05.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Charles-Henri Rossignol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement. - 26/11/2015 - - DEC152498DR05

- Décision portant délégation de signature à Stéphanie Vermeersch, directrice de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/11/2015 - - DEC152496DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Migonney, directrice de l'unité UMR7244, intitulée Laboratoire de Chimie, Structures et Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques (CSPBAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/11/2015 - - DEC152493DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est - 09/11/2015 - - DEC152286DAJ

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Piéri, délégué régional de la circonscription Centre-Est - 15/12/2015 - - DEC152494DAJ

07.02.07. DR7

07.02.07.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Salah Trabelsi, directeur par intérim de l'unité UMR5291 intitulée Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (GREMMO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2015 - - DEC152662DR07

07.02.08. DR8

07.02.08.07. 2015

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Yves GERVAIS, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/12/2015 - - DEC152768DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude GRANDIDIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' - 14/12/2015 - - DEC152770DR08

07.02.11. DR12

07.02.11.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Maljean Dubois, directrice par intérim de l'unité UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/11/2015 - - DEC152412DR12

- Décision portant délégation de signature à Mme Marthe Fatin-Rouge Stefanini pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen - 02/11/2015 - - DEC152413DR12

07.02.16. DR17

07.02.16.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Vincent Gouëset, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/11/2015 - - DEC152472DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3722 intitulée AlgoSolis - 17/12/2015 - - DEC152743DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Adam pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes - 11/12/2015 - - DEC152739DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Adam, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/12/2015 - - DEC152731DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Vincent Gouëset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés - 17/12/2015 - - DEC152482DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Florian Méhats, directeur de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/12/2015 - - DEC152897DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMS3722 intitulée AlgoSolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/12/2015 - - DEC152742DR17

07.02.16.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Florian Méhats pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes - 04/01/2016 - - DEC152898DR17

07.02.21. Instituts

07.02.21.07. 2015

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Reynald Pain, directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 14/12/2015 - - DEC152746DAJ
- Décision donnant délégation de signature au Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre National de la Recherche Scientifique (IN2P3) - 09/11/2015 - - DEC152287DAJ

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.05. DR5

07.03.05.07. 2015

- Décision portant rattachement secondaire de l'UMR8591-LGP à la section 39 - 16/12/2015 - - DEC152651INEE

07.03.10. DR11

07.03.10.07. 2015

- Décision portant prolongation de l'UMR5194 - PACTE pour l'année 2016 - 21/12/2015 - - DEC152865INSHS

07.03.12. DR13

07.03.12.07. 2015

- Décision portant création de l'unité mixte de service (UMS) UMS3725 intitulée « Centre d'Études des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse » - 02/12/2015 - - DEC152452INSB

07.03.22. Decisions collectives

07.03.22.07. 2015

- Décision portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution du CNRS - 18/12/2015 - - DEC151294DGDS
- Décision portant création et renouvellement des unités mixtes internationales - 18/12/2015 - - DEC151295DGDS
- Décision portant création et renouvellement des fédérations de recherche - 18/12/2015 - - DEC151296DGDS
- Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de service - 18/12/2015 - - DEC151298DGDS
- Décision portant création et renouvellement des unités propres de recherche - 18/12/2015 - - DEC151301DGDS
- Décision portant création et renouvellement des unités de service et de recherche - 18/12/2015 - - DEC151302DGDS
- Décision portant création et renouvellement des unités de service et de recherche du CNRS - 18/12/2015 - - DEC151303DGDS
- Décision portant création et renouvellement des équipes de recherche labellisées - 18/12/2015 - - DEC151304DGDS
- Décision portant création et renouvellement des unités propres de service - 18/12/2015 - - DEC151305DGDS
- Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) - 18/12/2015 - - DEC151307DGDS
- Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante non exclusivement CNRS) - 18/12/2015 - - DEC151308DGDS
- Décision portant prorogation des structures opérationnelles de recherche - 18/12/2015 - - DEC151309DGDS
- Décision portant prorogation des structures opérationnelles de service - 18/12/2015 - - DEC151310DGDS
- Décision portant création et renouvellement des groupements de service (à composante exclusivement CNRS) - 18/12/2015 - - DEC151313DGDS
- Décision portant renouvellement des unités mixtes de service Persée (UMS3602) et CCSD (UMS3668) - 18/12/2015 - - DEC152833DGDS
- Décision portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution - 18/12/2015 - - DEC151293DGDS
- Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées - 18/12/2015 - - DEC151292DGDS
- Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR contr vague A) - 18/12/2015 - - DEC151290DGDS
- Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR vagues B-C-D-E) - 18/12/2015 - - DEC151291DGDS

07.04. Décisions tarifaires

07.04.09. DR10

07.04.09.07. 2015

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse - 17/12/2015 - - DEC152773DR10
- Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien - 30/11/2015 - - DEC152502DR10

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.06.01.02. 2015

- Décision portant ajout de partenaire de l'unité mixte de recherche UMR7212 intitulée "Pathologie et virologie moléculaire" - 28/10/2015 - - DEC152223INSB

07.06.02. DR2

07.06.02.07. 2015

- Décision modificative de la décision collective DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisée - 26/11/2015 - - DEC152444INSB

- Décision modificative de la décision collective DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées - 26/11/2015 - - DEC152359INSB

07.06.07. DR7

07.06.07.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3668 intitulée Centre de communication scientifique directe - 17/12/2015 - - DEC152828DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3721 intitulée Observatoire de Lyon - 17/12/2015 - - DEC152829DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3613 intitulée Unité de service et de recherche des Zones Ateliers - 17/12/2015 - - DEC152830DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR6402 intitulée Centre de calcul de l'inst. national de phy.nucléaire et de phy.des particules - 18/12/2015 - - DEC152831DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5286 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Lyon (CRCL) - 18/12/2015 - - DEC152853DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5509 intitulée Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique (LMFA) - 18/12/2015 - - DEC152854DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5557 intitulée Ecologie microbienne (LEM) - 18/12/2015 - - DEC152855DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5611 intitulée Littérature, idéologies, représentations aux XVIIIe et XIXe siècles (LIRE) - 18/12/2015 - - DEC152856DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6023 intitulée Microorganismes : génome et environnement (LMGE) - 10/12/2015 - - DEC152576DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6042 intitulée Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale (GEOLAB) - 10/12/2015 - - DEC152577DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6284 intitulée Image Sciences for Interventional Techniques (ISIT) - 10/12/2015 - - DEC152578DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire Magmas et volcans - 10/12/2015 - - DEC152579DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6533 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire (LPC CLERMONT) - 10/12/2015 - - DEC152580DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI) - 10/12/2015 - - DEC152581DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6602 intitulée Institut Pascal - 10/12/2015 - - DEC152582DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6620 intitulée Laboratoire de Mathématiques - 10/12/2015 - - DEC152688DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand (OPGC) - 15/12/2015 - - DEC152758DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique (LAMP) - 14/12/2015 - - DEC152767DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6158 intitulée Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes (LIMOS) - 14/12/2015 - - DEC152771DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5007 intitulée Laboratoire d'automatique et de génie des procédés (LAGEP) - 18/12/2015 - - DEC152776DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5008 intitulée Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon (CETHIL) - 18/12/2015 - - DEC152777DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5023 intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés (LEHNA) - 18/12/2015 - - DEC152778DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5086 intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux (BMSSI) - 18/12/2015 - - DEC152779DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5138 intitulée Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux - 18/12/2015 - - DEC152780DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5182 intitulée Laboratoire de chimie - 18/12/2015 - - DEC152787DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5062 intitulée Institut d'Asie Orientale - 17/12/2015 - - DEC152789DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5190 intitulée Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine) (LARHRA) - 18/12/2015 - - DEC152790DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5205 intitulée Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information (LIRIS) - 18/12/2015 - - DEC152791DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5220 intitulée Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé (CREATIS) - 18/12/2015 - - DEC152792DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5223 intitulée Ingénierie des Matériaux Polymères - 18/12/2015 - - DEC152793DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5239 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule (LBMC) - 18/12/2015 - - DEC152794DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5240 intitulée Microbiologie, adaptation et pathogénie (MAP) - 18/12/2015 - - DEC152795DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5242 intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL) - 18/12/2015 - - DEC152797DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5246 intitulée Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires (ICBMS) - 18/12/2015 - - DEC152798DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5256 intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon (IRCELYON) - 18/12/2015 - - DEC152800DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement (LGL-TPE) - 18/12/2015 - - DEC152801DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5278 intitulée Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés - 17/12/2015 - - DEC152802DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5037 intitulée Institut d'Histoire de la Pensée classique - 18/12/2015 - - DEC152803DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6024 intitulée Laboratoire de psychologie sociale et cognitive (LAPSCO) - 15/12/2015 - - DEC152806DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5285 intitulée Laboratoire de génie des procédés catalytiques - 17/12/2015 - - DEC152811DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5291 intitulée Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient - 17/12/2015 - - DEC152812DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5304 intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition - 17/12/2015 - - DEC152813DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5305 intitulée Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique - 18/12/2015 - - DEC152814DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5307 intitulée Laboratoire Georges Friedel - 18/12/2015 - - DEC152815DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5308 intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie - 18/12/2015 - - DEC152816DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5593 intitulée Laboratoire d'économie des transports - 18/12/2015 - - DEC152817DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5596 intitulée Dynamique du langage - 17/12/2015 - - DEC152819DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5648 intitulée Histoire Archéologie Littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux - 18/12/2015 - - DEC152820DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'informatique du parallélisme - 18/12/2015 - - DEC152821DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5669 intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées - 18/12/2015 - - DEC152822DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5822 intitulée Institut de physique nucléaire de Lyon - 18/12/2015 - - DEC152823DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3421 intitulée Biologie de Caenorhabditis elegans - 17/12/2015 - - DEC152824DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3444 intitulée BioSciences Gerland-Lyon Sud - 17/12/2015 - - DEC152825DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3453 intitulée Santé Lyon Est - Louis Léopold Ollier - 17/12/2015 - - DEC152826DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3602 intitulée Persée - 17/12/2015 - - DEC152827DR07

07.06.11. DR12

07.06.11.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7283 intitulée Laboratoire de chimie bactérienne - 18/12/2015 - - DEC152875DR12
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines - 18/12/2015 - - DEC152876DR12
- Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR7051 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique - 18/12/2015 - - DEC152877DR12

- Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille - 18/12/2015 - - DEC152878DR12
- Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7290 intitulée Laboratoire de psychologie cognitive - 18/12/2015 - - DEC152879DR12
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7273 intitulée Institut de chimie radicalaire - 01/12/2015 - - DEC152503DR12
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires - 25/11/2015 - - DEC152491DR12

07.06.15. DR16

07.06.15.07. 2015

- Décision autorisant le recours à des moyens d'audioconférence pour le déroulement des instances d'équivalence pour l'année 2016 - 15/12/2015 - - DEC152783SGCN
- Décision modifiant la décision n° DEC130387SGCN du 15 février 2013 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 11/12/2015 - - DEC152762SGCN
- Décision modifiant l'intitulé et les tutelles de l'USR3456 - 29/12/2015 - - DEC152744INEE
- Décision modifiant la décision n° DEC130387SGCN du 15 février 2013 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 07/12/2015 - - DEC152717SGCN

07.06.17. DR18

07.06.17.07. 2015

- CL PC2A UMR8522 - 31/07/2015 - - DEC152563DR18
- CL CURAPP UMR7319 - 26/06/2015 - - DEC152569DR18
- Décision portant nomination de Mme Isabelle FANTONI aux fonctions de chargée de mission - 02/12/2015 - - DEC152468INS2I

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.07. 2015

- Décision relative à l'accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS - 18/02/2015 - - DEC150600DRH
- Décision du 18/12/2015 relative à une sanction disciplinaire - 18/12/2015 - - DEC152785DRH
- Décision modification la décision DEC151250DRH du 22/05/2015 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation (campagne 2015) - 22/09/2015 - - DEC151801DRH
- Décision modifiant la décision DEC122908DRH arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires (campagne 2012) - 27/11/2015 - - DEC152179DRH
- Décision modifiant la décision DEC121919DRH du 24/10/2011 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires - 27/11/2015 - - DEC152178DRH

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

107^{ème} séance

Jeudi 29 octobre 2015

PROCES-VERBAL

1. Approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, l'ordre du jour proposé pour la séance du jeudi 29 octobre 2015.

2. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 2 juin 2015.

Le Conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 2 juin 2015.

3. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 2 juillet 2015.

Le Conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 2 juillet 2015.

5. Budget rectificatif n°2

Le conseil d'administration approuve *par 15 voix pour et 3 abstentions* le projet de budget rectificatif n°2 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2015 à 3.755.579.768 € hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 3.109.845.657 € sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 645.734.111 € sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support.

Le plafond des dépenses de personnel limitatives s'élève à 2.105.723.135 €.

7.3 Participation du CNRS dans la Société d'Accélération de Transfert de Technologie Sud-Est

Le Conseil d'administration autorise **11 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions** la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 1,610 M€, à l'augmentation de capital prévue en 2015 pour la SATT Sud-Est, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 230 000 €, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à l'organisme.

Le Conseil autorise le Président à réaliser toute opération nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7.4 Prorogation du GIE GANIL

Le conseil d'administration approuve **à l'unanimité** la prorogation du GIE GANIL pour une durée de 30 ans à compter du 1er janvier 2016.

Le Conseil autorise le Président à réaliser toute opération nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7.5 Participation du CNRS à la gGmbH CTAO

Le Conseil d'administration approuve **à l'unanimité** la prise de participation du CNRS au capital de la gGmbH Cherenkov Telescope Array Observatory (CTAO) à hauteur d'un montant de 1 250 euros.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document à cet effet.

8.1 Attribution du titre de directeur de recherche émérite

Le conseil d'administration décide par **15 voix pour et 3 abstentions** de conférer le titre de directeur de recherche émérite aux candidats figurant sur les listes ci-jointes (1ères demandes et demandes de renouvellement).

Fait à Paris, le 29 octobre 2015

Le Président

Alain FUCHS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

107^{ème} Séance

Jeudi 29 octobre 2015

Président de séance

M. Alain FUCHS

Sont présents :

M. Roger GENET

M. André NEOULLON

M. Pierre MUTZENHARDT

Mme Hélène ROCHE

Mme Marie-Noëlle SEMERIA

M. Patrick MONFORT

M. Olivier DELABROY

M. Serge GOLDSTEIN-
DESROCHES

M. Jean-Paul HERTEMAN

Mme Agnès PAILLARD

M. Christophe BLONDEL

M. Yannick BOURLES

Mme Josiane TACK

M. Georges DEPEYROT

Sont absents :

M. Guillaume MICHALOUX (pouvoir à R. Genet)

Mme Anny CAZENAVE

M. Bernard DAUGERAS

Mme Christine MUSSELIN (pouvoir A. Fuchs)

Mme Anousheh KARVAR (pouvoir H. Roche)

M. Francis VELAIN

Membres avec voix consultative et invités :

Voix consultative :

M. Christophe COUDROY

M. Philippe BAPTISTE (excusé)

M. Bruno CHAUDRET (excusé)

M. Jean-Yves TOUIN

Mme Marie-Laure INISAN-EHRET

Invités permanents :

Mme Marie-Hélène BEAUVAIS

M. Jean-Marc OLERON

M. Nicolas CASTOLDI

Mme Johanna MICHIELIN

Invités ponctuels :

Mme Brigitte PERRUCA

M. Jean-Noël VERPEAUX

M. Jacques MARTINO

Mme. Marie-Pierre COMETS

DEC152385DAJ

Décision portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science (DGDS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) notamment son article 9 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Art. 1. – Mme Anne Peyroche est nommée directrice générale déléguée à la science (DGDS) à compter du 18 janvier 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015

Alain Fuchs



DEC152386DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science (DGDS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC152385DAJ portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science (DGDS) ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science (DGDS), à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints et des comptables secondaires ;

- des décisions de création, de renouvellement, de suppression d'unités ;

- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;

- des conventions de site avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015

Alain Fuchs

DEC151171DAJ

Décision modifiant la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu l'avis du comité technique en date du 9 juin 2015 ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 2 juillet 2015 ;

Considérant l'intérêt d'une structuration territoriale du CNRS en Ile-de-France visant à adapter progressivement les périmètres des délégations régionales aux enjeux portés par la politique de site de l'organisme ;

Considérant que dans cette évolution stratégique s'inscrit la création de la délégation régionale de Paris-Villejuif par la fusion de la délégation de Paris A et de la délégation d'Ile-de-France Est ;

Considérant que la constitution de la nouvelle délégation Paris-Villejuif a fait l'objet d'une programmation garantissant la reprise progressive de la totalité des activités des délégations de Paris A et d'Ile-de-France Est par la Délégation Paris-Villejuif créée en lieu et place des deux délégations fusionnées ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. - L'article 1^{er} de la décision DEC040115DAJ susvisée est modifié comme suit : le nombre « 19 » est remplacé par le nombre « 18 ».

Art. 2. - L'article 3 de la décision DEC040115DAJ susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Les mots « *PARIS A* :

- *Paris à l'exception du siège du CNRS*

- *siège : Ivry-sur-Seine (94) »*

Ile-de-France Est :

- *départements du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne et de l'Essonne*

- *siège : Thiais (94) »,*

sont remplacés par :

« *Paris-Villejuif (PVJ)*

- *Paris à l'exception du siège du CNRS*

- *départements du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne et de l'Essonne,*

- *siège : Villejuif (94) ».*

Art.3. - Dans tous les actes et les contrats en vigueur le 15 juillet 2015, les mots « délégation Paris A » et les mots « délégation Ile-de-France Est » sont remplacés par les mots « délégation Paris-Villejuif ».

Art.4. - L'intégralité des personnels, des biens, des droits et des obligations relevant au 15 juillet 2015 de la compétence de la délégation Paris A et de la délégation Ile-de-France Est relève, à compter de cette même date, de la compétence de la délégation régionale Paris-Villejuif.

Art.5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2015

Alain Fuchs

DEC152799DAJ

Décision portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC998786DCAJ du 18 juin 1999 de création d'un comité d'évaluation dans les structures opérationnelles de recherche ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS en date du 6 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Comité technique permanent du CNRS en date du 26 novembre 2015;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CNRS en date du 3 décembre 2015 ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – La décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Le 2.1 de l'article 2 est modifié ainsi qu'il suit :
- les mots : « pour quatre ans » sont remplacés par les mots : « pour une durée maximale de cinq ans ».

II. Au 2.2 de l'article 2, les mots : « pour quatre ans renouvelables » sont supprimés.

III. Le 3.1 de l'article 3 est modifié ainsi qu'il suit :
- les mots : « quatre ans » sont remplacés par les mots : « une durée maximale de cinq ans ».

IV. Au 3.2 de l'article 3, les mots : « pour quatre ans renouvelables » sont supprimés.

V. Le 4.1 de l'article 4 est modifié ainsi qu'il suit :
- les mots : « quatre ans » sont remplacés par les mots : « une durée maximale de cinq ans ».

VI. Au 4.2 de l'article 4, les mots : « pour quatre ans renouvelables » sont supprimés.

Art. 2 – La décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Au 2.1 de l'article 2, les mots : « quatre ans » sont remplacés par les mots : « une durée maximale cinq ans » et les mots : « deux ans ou quatre ans » sont remplacés par les mots : « une durée maximale de cinq ans ».

II. Au 2.4 de l'article 2, les mots : « au moins tous les quatre ans » sont remplacés par les mots : « au moins tous les cinq ans ».

III. Au 3.1.2 de l'article 3, les mots : « pour quatre ans renouvelables » sont supprimés.

IV. Au 3.2.2 de l'article 3, les mots : « pour quatre ans renouvelables » sont supprimés.

V. Au 3.3.3 de l'article 3, les mots : « pour quatre ans renouvelables » sont supprimés.

VI. Au 3.4 de l'article 3, les mots : « pour une période de quatre ans » sont remplacés par les mots : « pour une période de cinq ans » et les mots : « la période de quatre ans » sont remplacés par les mots : « cette période ».

VII. Au 3.5.1.2 de l'article 3, les mots : « pour quatre ans renouvelables éventuellement deux fois » sont supprimés.

VIII. Au 3.5.2.2 de l'article 3, les mots : « pour quatre ans renouvelables éventuellement deux fois » sont supprimés.

IX. Au 3.6.3 de l'article 3, les mots : « en fonction de la durée du groupement, pour deux ans ou quatre ans renouvelables » sont supprimés.

X. Au 3.8.1 de l'article 3, les mots : « quatre ans » sont remplacés par les mots : « une durée maximale de cinq ans ».

XI. Au 3.8.2 de l'article 3, les mots : « pour quatre ans renouvelables » sont supprimés.

XII. Au 3.9 de l'article 3, les mots : « quatre années d'existence » sont remplacés par les mots : « cinq années d'existence ».

XIII. Au 3.9.1 de l'article 3, les mots : « durée de quatre » sont remplacés par les mots : « durée maximale de cinq ».

XIV. Au 3.9.2 de l'article 3, les mots : « pour quatre ans » sont supprimés.

Art. 3 – La décision DEC998786DCAJ du 18 juin 1999 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Au 3.1 de l'article 3, les mots : « tous les quatre ans » sont remplacés par les mots : « durant la durée de création ou de renouvellement de la structure ».

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain Fuchs

DEC152808DAJ

Décision fixant les modalités de l'organisation de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision n°100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – L'objet

L'élection des membres élus des sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) est organisée conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé, dans les conditions fixées par la présente décision.

Art. 2. – Le calendrier électoral

Il sera fait mention au Journal Officiel du calendrier électoral fixé par décision du président du CNRS.

Art. 3. – Les commissions électorales

3.1. La commission électorale (COMEL) est constituée par décision du président du CNRS. Elle a pour mission :

- de garantir le bon déroulement du scrutin ;
- de statuer sur la validité des candidatures, notamment sur leur recevabilité ;
- d'apprécier la validité des suffrages.

La surveillance des opérations de vote incombe au président de la commission électorale qui prend toute disposition pour en assurer la régularité.

La commission électorale comprend :

- a) Un président ;
- b) Trois représentants des instituts du CNRS ;
- c) Deux présidents de section du CoNRS ;
- d) Un représentant de chacune des organisations syndicales des personnels du CNRS et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- e) La secrétaire générale du CoNRS ou son représentant ;
- f) La déléguée pour les élections du CNRS ou son représentant.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

3.2. – Une commission spécialisée (CADHOC) est constituée par décision du président du CNRS. Elle a pour mission :

- de procéder aux inscriptions dans les sections et dans les collèges ;
- de statuer sur le bien-fondé des demandes de rectifications des rattachements aux collèges ou aux sections ;
- de statuer sur le bien-fondé des demandes d'inscription présentées en application de l'article 4.1 ci-dessous ;
- de statuer sur le bien-fondé des réclamations sur les listes électorales.

La commission électorale spécialisée comprend :

- a) Un président ;
- b) Trois représentants des instituts du CNRS ;
- c) Un représentant de chacune des organisations syndicales des personnels du CNRS et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- d) La secrétaire générale du CoNRS ou son représentant ;
- e) Le président de chacune des sections du CoNRS ou son représentant ;
- f) La déléguée pour les élections du CNRS ou son représentant.

3.3. – Les modalités de fonctionnement des commissions électorales :

Sur proposition de leur président, la commission électorale et la commission électorale spécialisée définissent les modalités de leur fonctionnement.

Le secrétariat exécutif des commissions électorales est assuré par la déléguée pour les élections du CNRS.

Art. 4 – Les listes électorales

4.1. – La liste électorale provisoire

Le secrétariat exécutif de la Commission électorale spécialisée (CADHOC) établit la liste électorale provisoire comme suit :

- Il inscrit les personnes mentionnées aux 1° a, b, c et 2° a, de l'article 2 - II de l'arrêté susvisé dans leur section d'évaluation ou à défaut dans la section principale de l'unité dont ils relèvent.
- Il inscrit les personnes mentionnées aux 1° d, e, 2° b, c et 3° de l'article 2 – II de l'arrêté sur leur demande formulée selon les modalités fixées ci-dessous.

La liste électorale provisoire est consultable, pendant une période définie au calendrier électoral, sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les électeurs peuvent, sur demande motivée, solliciter une modification ou une rectification de la liste électorale provisoire.

Les modalités de demande d'inscription sur la liste électorale et de rectification des inscriptions sur la liste électorale provisoire effectuées par le secrétariat exécutif de la CADHOC sont les suivantes :

- Les personnes ne figurant pas sur la liste électorale provisoire établie par le secrétariat exécutif désirant être inscrites doivent en faire la demande pendant une période définie au calendrier électoral, au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante : <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

- Les personnes inscrites sur la liste électorale provisoire par le secrétariat exécutif, désirant une rectification doivent en faire la demande, pendant une période définie au calendrier électoral, au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site Internet consacré aux élections du CNRS, à l'adresse suivante : <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.
- Les demandes d'inscription ou de rectification doivent comporter toutes indications ou pièces utiles à l'appui de la demande permettant leur examen par la commission électorale spécialisée. En l'absence de ces justifications, il ne sera pas procédé à la rectification ou à l'inscription.

Les demandes présentées par les intéressés quant au choix de la section ne s'imposent pas à la commission.

Les décisions de refus d'inscription ou de rectification de la commission électorale spécialisée sont notifiées aux intéressés par tout moyen permettant d'établir une date certaine.

Les inscriptions ou rectifications peuvent être consultées sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

4.2. – La liste électorale

La liste électorale est arrêtée par le président du CNRS à une date fixée au calendrier de l'élection.

Cette liste électorale est consultable, pendant une période définie au calendrier de l'élection, sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, ou au siège de l'établissement sur support papier.

Les modalités de réclamation sur la liste électorale sont les suivantes :

- Les réclamations doivent être présentées au moyen du formulaire en ligne sur le site Internet consacré aux élections, à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, pendant une période définie au calendrier électoral.
- Les demandes d'inscription ou de rectification doivent comporter toutes indications ou pièces utiles à l'appui de la demande permettant leur examen par la commission électorale spécialisée. En l'absence de ces justifications, il ne sera pas procédé à la rectification ou à l'inscription.

La commission électorale spécialisée statue sur ces réclamations.

Les décisions de refus de la commission électorale spécialisée sont notifiées aux intéressés par tout moyen permettant d'établir une date certaine.

4.3. – La liste électorale définitive

La liste électorale définitive est arrêtée par le président du CNRS à une date fixée au calendrier électoral.

Elle est consultable sur le site internet consacré aux élections du CNRS, à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections> ou au siège de l'établissement sur support papier.

Art. 5 – Les candidatures

Tout éligible désirant se porter candidat doit faire connaître sa candidature auprès du secrétariat exécutif de la commission électorale au moyen du formulaire de candidature en ligne téléchargeable à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

5.1. – Pour les élections au scrutin plurinominal :

Au premier tour de scrutin, toute personne éligible doit faire connaître par écrit et au plus tard à la date fixée par le calendrier de l'élection, qu'elle se porte candidate, au moyen du formulaire en ligne téléchargeable à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Une profession de foi doit accompagner chaque déclaration de candidature individuelle. Elle est transmise en ligne à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections> au plus tard à la date fixée par le calendrier de l'élection.

La profession de foi doit respecter les règles de présentation suivantes : elle doit porter en en-tête le nom, le collège et la section du candidat, être au format PDF, en noir et blanc, sur une page A4 recto et verso au maximum avec des marges d'au moins 2 cm sur les 4 bordures. Elle ne doit pas comporter de photographie d'identité.

Un curriculum vitae peut accompagner chaque déclaration individuelle de candidature. Il est transmis en ligne à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, au plus tard à la date fixée au calendrier de l'élection. Ce curriculum vitae sera publié sur ce même site internet.

Le curriculum vitae doit respecter les règles de présentation suivantes : il ne doit présenter aucun lien hypertexte. Il doit porter en en-tête le nom, le collège et la section du candidat, être au format PDF, sur une page A4 recto et verso au maximum.

Au deuxième tour de scrutin, seuls sont éligibles les candidats non élus au premier tour qui auront confirmé le maintien de leur candidature au moyen du formulaire en ligne sur le site internet consacré aux élections au plus tard à la date fixée au calendrier de l'élection.

Une nouvelle profession de foi peut remplacer la profession de foi du premier tour de scrutin. Elle est transmise en ligne à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections> au plus tard à la date fixée par le calendrier de l'élection.

La profession de foi du second tour doit respecter les mêmes règles de présentation que celles du premier tour.

Un nouveau curriculum vitae peut remplacer le curriculum vitae du premier tour de scrutin. Il est transmis en ligne à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections> au plus tard à la date fixée par le calendrier de l'élection.

Le curriculum vitae du second tour de scrutin doit respecter les mêmes règles de présentation que celles du premier tour.

5.2. – Pour les élections à la représentation proportionnelle :

Les listes de candidats, pour être recevables, doivent comporter autant de noms de personnes éligibles du collège C qu'il y a de sièges à pourvoir.

Chaque liste doit être accompagnée de l'accord individuel signé des candidats, établi au moyen du formulaire en ligne téléchargeable à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, au plus tard à la date fixée par le calendrier de l'élection et faire apparaître le nom d'un délégué de liste habilité à la représenter auprès de la

commission électorale.

Une profession de foi doit accompagner chaque liste de candidats. Elle est transmise en ligne via le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, au plus tard à la date fixée par le calendrier de l'élection.

La profession de foi doit respecter les règles de présentation suivantes : Elle doit porter en en-tête le nom, le collège et la section de la liste, être au format PDF, en noir et blanc, sur une page A4 recto et verso au maximum avec des marges d'au moins 2 cm sur les 4 bordures. Elle ne doit pas comporter de photographie d'identité.

5 3. – Validité des candidatures :

La commission électorale statue à la date fixée au calendrier électoral sur la validité des listes de candidats et sur la recevabilité des candidatures.

Aucune candidature, aucune liste de candidats, aucune profession de foi ni aucun curriculum vitae ne peuvent être déposés ou retirés après les dates prévues au calendrier de l'élection.

Toutefois, en ce qui concerne les élections au scrutin de listes :

1° Si dans un délai de cinq jours francs suivant la date limite de dépôt des listes, un ou plusieurs candidats sont reconnus inéligibles par la commission électorale, celle-ci en informe sans délai le délégué de liste. Celui-ci procède alors, dans un délai de trois jours francs à compter de l'expiration du délai de cinq jours francs susmentionné, aux remplacements nécessaires. A défaut de remplacement, la liste intéressée est considérée comme n'ayant présenté aucun candidat.

2° Si, avant une date fixée par le calendrier de l'élection, un candidat d'une liste devient inéligible, remet sa démission ou décède, le délégué de la liste concernée procède à son remplacement dans un délai de cinq jours après la réunion de la commission ayant constaté la défaillance. A défaut de remplacement, la liste intéressée est considérée comme n'ayant présenté aucun candidat.

Toute défaillance survenant postérieurement à la date fixée par le calendrier de l'élection mentionnée au paragraphe 5.3.2° ci-dessus ne peut plus donner lieu à remplacement. Toutefois, la liste considérée est prise en compte dans le processus électoral.

Art. 6 – Les modalités de vote

Le vote a lieu par correspondance.

Le dépouillement des votes est assuré par un système automatisé.

Art. 7 – Le matériel électoral

Le matériel électoral et les modalités de l'expression des suffrages sont adressés aux électeurs huit jours francs au moins avant la date fixée pour l'élection.

- Pour tous les collèges ce matériel de vote comprend:
 - une notice explicative de la procédure de vote ;
 - des professions de foi ;
 - une enveloppe T permettant l'envoi du bulletin de vote, comportant l'adresse pré-imprimée de la boîte postale du CNRS et la date limite de réception des bulletins de vote.
- Pour les collèges A1, A2, B1 et B2 un bulletin de vote portant le nom des candidats.

- Pour le collège C un bulletin de vote portant le nom des listes de candidats.

Art. 8. – Le vote

Pour sa section :

1° Chaque électeur des collèges A1, A2, B1 choisit au maximum trois noms parmi les candidats de son collège.

2° Chaque électeur du collège B2 choisit au maximum deux noms parmi les candidats de son collège.

3° Chaque électeur du collège C choisit une liste de son collège.

A peine de nullité, les suffrages doivent parvenir dans les délais fixés par le calendrier électoral.

Le vote sera déclaré :

- nul : si le bulletin porte une marque de reconnaissance, un message, un nombre de cases à noircir supérieur au nombre prévu pour le collège et la section ;
- blanc : si le bulletin ne comporte pas d'expression de vote.

Art. 9. – Le dépouillement

Les opérations de dépouillement sont effectuées publiquement sous le contrôle de la commission électorale qui apprécie la validité des suffrages.

Après extraction des bulletins des enveloppes retour T, il est procédé à la lecture du code d'identification électeur pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacun des candidats ou à chacune des listes de candidats.

Les enveloppes et bulletins de vote litigieux sont soumis à la commission électorale qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

Pour l'attribution du dernier siège à pourvoir au titre de l'un des collèges, s'il y a égalité de voix, il est procédé à un tirage au sort.

Art. 10. – Les résultats et le procès-verbal

A l'issue des opérations de dépouillement le président de la commission électorale proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres de la commission électorale.

Les résultats de l'élection sont publiés sur le site internet consacré aux élections du CNRS.

Les résultats de l'élection sont déposés au secrétariat exécutif de la commission électorale où ils peuvent être consultés par toute personne qui en fait la demande par écrit au délégué pour les élections.

Art. 11 – Les contestations

Les contestations relatives à la validité des opérations de dépouillement sont présentées dans un délai de cinq jours francs à compter de la proclamation des résultats devant le président du Centre national de la recherche scientifique qui statue dans les dix jours.

Art. 12 – La publication

La présente décision publiée au Bulletin officiel du CNRS est consultable sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections> ainsi qu'au siège du CNRS (Pôle Elections – 3 rue Michel Ange – 75016 Paris).

Paris, le **18 DEC. 2015**

Alain Fuchs

DEC152809DAJ

Décision fixant le calendrier de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision n° DEC152808DAJ 18 décembre 2015 fixant les modalités de l'organisation de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Art. 1er – L'objet

Conformément à l'article 2 de la décision n° DEC152808DAJ susvisée, la présente décision fixe le calendrier de l'élection des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 2. – La date de référence

2.1. - En application de l'article 2-I de l'arrêté susvisé, la date de référence de la situation des personnes appelées à participer aux élections des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique est fixée au 19 janvier 2016.

2.2. - Pour la transmission par voie électronique, la date limite de réception des documents est fixée à 23 h 59 heure de Paris GMT.

Art. 3. – Les listes électorales

3.1. - La liste électorale provisoire établie par le secrétariat exécutif de la commission électorale spécialisée est consultable à compter du **21 décembre 2015**.

3.2. – La date limite de réception des demandes de rectifications sur la liste électorale provisoire est fixée au **19 janvier 2016**.

3.3. – La date limite d'inscription sur la liste électorale est fixée au **19 janvier 2016**.

3.4. – La liste électorale est arrêtée par le président du CNRS le **29 janvier 2016**. Elle est consultable à compter de cette même date.

3.5. – La date limite de réception des réclamations sur la liste électorale est fixée au **12 février 2016**.

3.6. – La liste électorale définitive est arrêtée par le président du CNRS le **25 février 2016**. Elle est consultable à compter de cette même date.

Art. 4. – Les candidatures

4.1. – Collèges A1, A2, B1 et B2 – 1^{er} tour de scrutin :

La date limite de réception des déclarations de candidatures est fixée au **5 mars 2016**.

La date limite de réception des professions de foi des candidats est fixée au **7 mars 2016**.

La date limite de réception des *curriculum vitae* des candidats est fixée au **7 mars 2016**.

La date de la réunion de la commission électorale de validation des candidatures est fixée au **16 mars 2016**.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

4.2. – Collèges A1, A2, B1 et B2 –2^{ème} tour de scrutin :

La date limite de réception des déclarations de maintien des candidatures est fixée au **18 mai 2016**.

La date limite de réception des professions de foi des candidats est fixée au **19 mai 2016**.

La date limite de réception des *curriculum vitae* des candidats est fixée au **19 mai 2016**.

La date de la réunion de la commission électorale de validation des candidatures est fixée au **26 mai 2016**.

4.3. – Collège C – scrutin de liste à un tour :

La date limite de réception des listes de candidats et des accords individuels est fixée au **15 avril 2016**.

La date limite de réception des professions de foi des listes de candidats est fixée au **18 avril 2016**.

La date limite de défaillance d'un candidat d'une liste prévue à l'article 5.3.2° de la décision n°DEC152808DAJ susvisé, est fixée au **25 avril 2016**.

La réunion de la commission électorale pour la validation des listes de candidats est fixée au **27 avril 2016**.

Art. 5. – La période de vote

5.1. – Collèges A1, A2, B1 et B2 –1^{er} tour de scrutin :

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **27 avril 2016**.

La date limite de réception des votes est fixée au **10 mai 2016**, date de clôture du scrutin.

5.2. – Collèges A1, A2, B1 et B2 –2^{ème} tour de scrutin :

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **6 juillet 2016**.

La date limite de réception des votes est fixée au **18 juillet 2016**, date de clôture du scrutin.

5.3. – Pour le collège C – tour unique de scrutin :

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **6 juillet 2016**.

La date limite de réception des votes est fixée au **18 juillet 2016**, date de clôture du scrutin.

Art. 6. – Le dépouillement

6.1. – Collèges A1, A2, B1 et B2 –1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement s'effectuera le **11 mai 2016**.

6.2. – Collèges A1, A2, B1 et B2 –2^{ème} tour de scrutin :

Le dépouillement s'effectuera le **19 juillet 2016**.

6.2. – Collèges C :

Le dépouillement s'effectuera le **19 juillet 2016**.

Art. 7. – La publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS. Elle sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Fait à Paris, le



Alain FUCHS

18 DEC. 2015

DEC152845DAJ

Décision portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – La décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Aux 3.2 et 3.3 de l'article 3, les mots : « est de quatre ans » sont remplacés par les mots : « correspond à la durée de création ou de renouvellement de la structure ».

II. Il est inséré un article 13 rédigé comme suit :

« Les mandats des membres des comités scientifiques en fonction à la date de signature de la présente décision peuvent être prorogés par décision du président du CNRS et, par délégation, par les délégués régionaux ou les délégués régionaux adjoints, en cas de prorogation de la durée de leurs unités. »

Art. 2 – La décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. A l'article 3, les mots « est de quatre ans. Cette durée peut être exceptionnellement fixée à deux ans. En outre, ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée » sont remplacés par les mots : « correspond à la durée de création ou de renouvellement de la structure. Il peut être réduit ou prorogé, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée ou dans le cas où l'unité est prorogée ».

II. Il est inséré un article 12 rédigé comme suit :

« Les mandats des membres des conseils de laboratoire en fonction à la date de signature de la présente décision peuvent être prorogés par décision du président du CNRS et, par délégation, par les délégués régionaux ou les délégués régionaux adjoints, en cas de prorogation de la durée de leurs unités. »

Art. 3 – La décision DEC31/90 du 9 février 1990 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Au 3.2 de l'article 3, les mots : « est de quatre ans » sont remplacés par les mots : « correspond à la durée de création ou de renouvellement de l'unité. Il peut être réduit ou prorogé, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée ou dans le cas où l'unité est prorogée ».

II. L'article 3.3 est modifié ainsi qu'il suit :

- les mots : « une durée de quatre ans » sont remplacés par les mots : « la durée de création ou de renouvellement de l'unité »
- les mots « La durée de leur mandat peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée ou dans le cas où l'unité est prorogée » sont ajoutés après les mots « assistent aux séances avec voix consultative ».

III. L'article 4 est modifié ainsi qu'il suit :

- les mots : « quatre ans » sont remplacés par les mots : « la durée de création ou de renouvellement de l'unité »,
- les mots : « Il peut être réduit ou prorogé, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée ou dans le cas où l'unité est prorogée » sont ajoutés après les mots : « par le président du CNRS ».

Après l'article 12, il est inséré un article 13 ainsi rédigé : « Art. 13. - Les mandats des membres des comités d'orientation et de surveillance en fonction à la date de signature de la présente décision peuvent être prorogés par décision du président du CNRS, en cas de prorogation de la durée de leurs structures opérationnelles de recherche. »

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain Fuchs

DEC152436DAJ

Décision portant création de la commission permanente des achats (CPA) du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'instruction INS152500DSFIM relative à la mise en œuvre au CNRS des règles de la commande publique aux achats de fournitures, de services et de travaux ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Création et missions

Il est créé au sein du CNRS une commission permanente des achats (CPA) chargée de donner un avis aux personnes responsables des marchés (PRM) sur les projets de dossier de consultation des entreprises et sur les projets d'avis d'appel public à la concurrence des marchés et accords-cadres de fournitures, de services, de travaux et services associés, ainsi que sur tout autre sujet en rapport avec la politique d'achat de l'établissement ou dossiers présentant un enjeu stratégique, scientifique, économique, juridique, environnemental ou social.

Art. 2 - Compétences

I. Périmètre des marchés et accords-cadres concernés

La CPA est saisie par les PRM :

- Pour les prestations de fournitures et de services (hors services associés à une opération immobilière) : des projets de marché ou d'accord-cadre dont le montant,

calculé sur la durée totale du contrat, est supérieur à 2 000 000 euros HT ;

- Pour chaque opération immobilière d'un montant supérieur à 2 000 000 euros HT :
 - o des projets de marché ou d'accord-cadre de travaux intégrés à une consultation dont le montant global est supérieur au seuil de procédure formalisée applicable aux marchés de services et fournitures¹ ;
 - o des projets de marché et accord-cadre de services, dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée applicable aux marchés de services².
- Pour les prestations de fournitures et de services : des projets de marché ou d'accord-cadre passés par le CNRS dans le cadre de sa mission de centrale d'achat telle que prévue à l'article 2 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS.

La CPA peut également être saisie par les PRM pour les projets de marchés ou accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de 2 000 000 euros HT susvisé, dès lors que le projet présente un enjeu stratégique, scientifique, économique, juridique, environnemental et social.

II. Modalités de saisine

La CPA est saisie préalablement, par les PRM compétentes, des projets de marchés ou accords-cadres :

- avant la publication de l'avis d'appel à la concurrence pour les marchés et accords-cadres donnant lieu à la publication d'un tel avis ;
- avant l'engagement de la négociation pour les marchés et accords-cadres conclus selon la procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence.

¹ Soit d'un montant supérieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret n°2005-742 du 30 décembre 2005 et fixé à l'article 26 du code des marchés publics.

² Soit d'un montant supérieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret n°2005-742 du 30 décembre 2005 et fixé à l'article 26 du code des marchés publics.

A l'initiative de son président, la CPA peut également se saisir ou être amenée à se prononcer sur tout dossier de marché ou d'accord-cadre présentant un enjeu stratégique, scientifique, économique, juridique, environnemental ou social.

Elle est amenée également à se prononcer sur tout autre sujet en rapport avec la politique d'achat de l'établissement.

III. Avis de la CPA

Pour tout projet de marché ou d'accord-cadre qui lui est soumis, la CPA émet un avis, celui-ci lie la PRM compétente et conditionne le lancement de la procédure de passation de ce projet.

- Avis favorable :

En cas d'avis favorable de la CPA assorti le cas échéant de recommandations, la PRM ne peut lancer régulièrement la procédure de passation du projet soumis que si le projet de marché ou d'accord-cadre final est conforme à l'avis de la CPA, et intègre, le cas échéant, les recommandations de la CPA.

La PRM ne peut régulièrement lancer la procédure de passation du projet soumis sans intégrer les recommandations de la CPA qu'en cas d'instruction du président du CNRS ou du directeur général délégué aux ressources (DGDR),

Ces recommandations visent à préserver et garantir les intérêts stratégiques, économiques et juridiques du CNRS au titre du projet de marché ou d'accord-cadre soumis à la CPA.

La CPA peut également, au titre des recommandations, assortir son avis de l'obligation pour la PRM de saisir à nouveau la CPA du projet de rapport d'analyse des réponses avant toute décision d'attribution du marché ou de l'accord-cadre concerné.

- Avis défavorable :

En cas d'avis défavorable, la PRM ne peut procéder au lancement de la procédure de passation du projet de

marché ou accord-cadre, sauf autorisation du président du CNRS ou du DGDR.

Art. 3 - Composition

La CPA comprend les membres suivants :

- Le directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, ou son représentant, président ;
- Un délégué régional, ou son représentant ;
- Le directeur des affaires juridiques, ou son représentant ;
- Le directeur de la direction déléguée aux achats et à l'innovation, ou son représentant ;
- Le responsable du service de la politique immobilière de la DSFIM, ou son représentant.

A titre consultatif, un rapporteur extérieur au CNRS est chargé d'examiner les dossiers soumis à la CPA.

Des personnalités extérieures ou non au CNRS, peuvent également être invitées à participer aux travaux et aux réunions de la CPA en raison de leurs expertises et compétences juridiques, financières ou techniques.

Art. 4 – Fonctionnement

La Direction déléguée aux achats et à l'innovation est chargée de l'organisation des travaux et des réunions de la CPA ainsi que de son secrétariat.

Sur décision de son président, les dossiers ne présentant pas d'enjeu particulier, ou ne soulevant pas de remarques majeures peuvent faire l'objet d'un avis écrit de la CPA sans examen en séance.

Art. 5 – Dispositions finales

I. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016. A compter de cette même date, la décision DEC090091DFI du 19 mai 2009 portant création de la commission permanente des achats est abrogée.

II. Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2015

Alain Fuchs

LE PRESIDENT



www.cnrs
fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

Vu la circulaire n°010001DRH en date du 20 novembre 2001 relative aux modalités d'engagement et de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,

Vu la décision n°0100490DRH en date du 30 novembre 2001 fixant les taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,

Vu les crédits inscrits en colonne NA du budget, dépenses de personnel limitatives,

DECIDE :

Article 1 : Les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Niveau I : -	travaux	
d'exécution :		9,67 €
Niveau II :-	travaux	de
réalisation :		9,84 €
Niveau III : -	travaux	d'études
techniques :		10,11 €
Niveau IV : -	travaux	d'études et de
conception :		11,00 €
Niveau V : -	travaux scientifiques ou techniques hautement	
spécialisés :		14,60 €

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21/12/2015

Pour le Président

Le Directeur des Ressources
Humaines

Pierre COURAL



[www.cnrs](http://www.cnrs.fr)

[fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

INSTRUCTION N° INS152500DSFIM
RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE AU CNRS DES REGLES DE LA
COMMANDE PUBLIQUE
AUX ACHATS DE FOURNITURES, DE SERVICES ET DE TRAVAUX

La présente instruction a pour objet de préciser les règles fixées par le CNRS pour ses achats de fournitures, services et travaux soumis aux dispositions du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ainsi que de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Elle prend en compte les évolutions réglementaires et jurisprudentielles intervenues dans le domaine de la commande publique, pour favoriser et accélérer les procédures d'achat. Elle prend aussi en compte les dernières modifications relatives aux différents seuils d'achat.

Elle détermine la réglementation interne à l'établissement fondée sur la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.

Sont notamment exclus de la présente instruction :

- les rémunérations ;
- les indemnités, les bourses, les gratifications ;
- les subventions ;
- les factures internes ;
- les frais d'inscriptions et les subventions de soutien aux colloques ;
- les contrats d'acquisition ou de location de terrain ou de bâtiment ;
- les contrats relatifs à des programmes de recherche-développement, que le CNRS ne finance pas intégralement ou dont il n'est pas entièrement responsable des résultats ;
- les accords internationaux ;
- les contrats avec les groupements d'intérêt public, fondations, filiales, sous certaines conditions.

INSTRUCTION SUR LA MISE EN ŒUVRE AU CNRS DES REGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE AUX ACHATS DE FOURNITURES, DE SERVICES ET DE TRAVAUX

I.	Cadre juridique.....	4
A.	Une double réglementation	4
1.	Les achats de fournitures et de services (à l'exclusion des services associés aux opérations de travaux).....	4
2.	Les achats de travaux et de services associés.....	4
B.	L'évaluation préalable des besoins	5
1.	Généralités.....	5
2.	Fournitures et services (à l'exclusion des services associés aux opérations de travaux).....	5
3.	Travaux et services associés.....	6
C.	Les personnes responsables des marchés	6
D.	Les obligations de publicité et de mise en concurrence	7
II.	La mise en œuvre des procédures d'achat	7
A.	Les personnes responsables des marchés	7
1.	Les directeurs de structure opérationnelle	7
2.	Les délégués régionaux.....	8
3.	Le directeur délégué aux achats et à l'innovation	9
4.	Le directeur des systèmes d'information.....	9
B.	Les procédures de publicité et de mise en concurrence	9
1.	Procédure adaptée	9
a)	Pour les besoins d'un montant inférieur à 25 000 € HT.....	9
b)	Pour les besoins d'un montant supérieur à 25 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée ou relevant d'un service dit non-prioritaire	10
(1)	Les contrats conclus en application de l'ordonnance.....	10
(2)	Les contrats conclus en application du code des marchés publics.....	10
2.	Procédures formalisées	11
(1)	Les contrats conclus en application de l'ordonnance.....	11
(2)	Les contrats conclus en application du code des marchés publics.....	11
C.	Les situations dans lesquelles la PRM peut décider de recourir à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables.....	12
D.	L'enregistrement des marchés dans les systèmes d'information financier et comptable	13
III.	Le contrôle interne	14
A.	Les marchés d'un montant inférieur au seuil fixé à l'article 7.2° du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005 et à l'article 26 du CMP	14
B.	Les marchés d'un montant égal ou supérieur au seuil fixé à l'article 7.2° du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005 et à l'article 26 du CMP	14

C.	Les marchés soumis à l'avis préalable de la CPA.....	15
IV.	Modalités de conservation des pièces de passation et d'exécution des marchés et accords-cadres	16
V.	Dispositions finales	17

I. Cadre juridique

A. Une double réglementation

1. Les achats de fournitures et de services (à l'exclusion des services associés aux opérations de travaux)

Les achats du CNRS sont soumis à une réglementation différente selon que les achats de fournitures et de services sont ou non destinés à la conduite des activités de recherche.

- Les achats de fournitures et de services (hors services associés aux opérations de travaux) destinés à la conduite des activités de recherche sont soumis aux dispositions de l'ordonnance du 6 juin 2005 et de ses décrets d'application, notamment les décrets n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 et n° 2007-590 du 25 avril 2007 modifié.

Sont considérés comme destinés à l'activité de recherche tous les achats effectués exclusivement pour les structures opérationnelles de recherche ou de service, quelle que soit la personne qui réalise les procédures d'achats ou la nature de ces derniers.

- Les autres achats de fournitures et de services sont soumis aux dispositions du code des marchés publics.

Il s'agit des achats qui, quelle que soit leur nature, sont réalisés par les délégations régionales, la direction des systèmes d'information (DSI) ou la direction déléguée aux achats et à l'innovation (DDAI) pour des activités d'appui à la recherche, celles-ci n'étant pas considérées comme relevant de l'activité de recherche *stricto sensu*.

2. Les achats de travaux et de services associés

Les achats du CNRS destinés à la réalisation d'une opération de travaux sont soumis aux dispositions du code des marchés publics.

Les achats de services du CNRS associés à la réalisation d'une opération de travaux sont également soumis aux dispositions du code des marchés publics.

Il y a opération de travaux lorsque le pouvoir adjudicateur (CNRS) prend la décision de mettre en œuvre, dans une période de temps et un périmètre limité, un ensemble de travaux caractérisé par son unité fonctionnelle, technique ou économique.

B. L'évaluation préalable des besoins

1. Généralités

L'évaluation préalable des besoins détermine le choix de la procédure d'achat.

Les niveaux, auxquels les besoins du CNRS sont évalués, sont définis par la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 :

- Les besoins de chaque structure opérationnelle de recherche ou de service sont évalués au niveau de la structure opérationnelle de recherche ou de service concernée.
- Les besoins des services de chaque délégation régionale, ou des services centraux, dont celle-ci assure la gestion, sont évalués au niveau de la délégation régionale concernée.
- Les besoins d'intérêt général du CNRS ainsi que les besoins d'intérêt général ressortissant aux projets scientifiques nationaux de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) et de l'institut national des sciences de l'Univers (INSU) sont évalués, pour chacun, au niveau national.
- Les besoins de la direction des systèmes d'information sont évalués au niveau de ladite direction.

2. Fournitures et services (à l'exclusion des services associés aux opérations de travaux)

L'évaluation préalable des besoins pour les fournitures et services (hors services associés aux opérations de travaux), repose sur une estimation, selon un niveau déterminé, des besoins en fonction de leur caractère homogène défini :

- soit en raison de leurs caractéristiques propres;
- soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle.

Des besoins constituent une unité fonctionnelle lorsqu'ils concourent à la réalisation d'un même projet. Cette notion, qui doit s'apprécier au cas par cas, en fonction des prestations attendues, suppose une pluralité de services, de fournitures concourant à un même objet.

Pour les marchés correspondant à une unité fonctionnelle, l'ensemble des prestations nécessaires à l'élaboration d'un projet, et faisant partie d'un ensemble cohérent, est pris en compte de manière globale. En conséquence, la valeur totale à prendre en compte est celle qui correspond au montant total estimé des prestations composant cette unité fonctionnelle.

Pour les marchés répondant à un besoin régulier d'une durée inférieure ou égale à un an, la valeur totale à prendre en compte est celle qui correspond aux besoins d'une année. Le caractère homogène des besoins réguliers est apprécié par référence aux familles de la nomenclature NACRES.

Pour les marchés répondant à un besoin ponctuel, la valeur totale à prendre en compte est celle qui correspond au montant prévisible du besoin.

Lorsque le marché a une durée supérieure à un an, reconductions éventuelles incluses, le montant pris en compte est le montant total estimé du marché sur toute sa durée, reconductions éventuelles incluses.

3. Travaux et services associés

Pour les travaux sont prises en compte la valeur globale des travaux se rapportant à une opération portant sur un ou plusieurs ouvrages ainsi que la valeur des fournitures nécessaires à leur réalisation.

Un ouvrage est le résultat d'un ensemble de travaux de bâtiment (notamment de construction, de réhabilitation ou d'entretien) ou de génie civil destiné à remplir par lui-même une fonction économique ou technique.

Pour les achats de services associés à ces travaux, la valeur globale à prendre en compte est celle de l'ensemble des services considérés comme homogènes en fonction de leurs caractéristiques propres. Les services associés à une opération de travaux ont notamment pour objet les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique, de coordination pour la prévention et la sécurité, d'ordonnancement et pilotage de chantier, d'assurance ou d'études spécifiques.

C. Les personnes responsables des marchés

Les personnes chargées au nom du pouvoir adjudicateur (CNRS) de mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés et accords-cadres sont dénommées « personnes responsables des marchés » (ci-après PRM) (cf. décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015).

La PRM évalue les besoins exprimés avec précision avant tout appel à la concurrence ou toute négociation non précédée d'un appel à la concurrence, puis détermine et met en œuvre la procédure d'achat appropriée en respectant les principes fondamentaux de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures. Elle procède aux mesures de publicité et de mise en concurrence, désigne le titulaire du marché, signe le marché et en conduit l'exécution.

Pour effectuer les engagements au sens de l'article 30 du décret du n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, la PRM, ou son délégataire, doit bénéficier de la qualité d'ordonnateur secondaire du budget du CNRS ou bénéficier d'une délégation de signature consentie par l'ordonnateur secondaire dans les conditions prévues par la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015.

Il convient de souligner que la délégation de signature, qui peut être accordée à plusieurs personnes concomitamment ou en « en cascade », est consentie intuitu personae, elle est donc attribuée par une personne dénommée à une autre personne dénommée. En conséquence, tout changement dans la personne du délégant ou du délégataire a pour effet de rendre la délégation caduque.

D. Les obligations de publicité et de mise en concurrence

Les règles fixées par le CNRS sont fonction du montant du besoin et des textes de référence. Elles sont précisées au II de la présente instruction.

Dans le cadre d'audits, des contrôles sont réalisés par des structures extérieures au CNRS au titre du financement de certains programmes et projets, et peuvent porter sur le respect des règles de publicité et de mise en concurrence applicables en matière de commande publique. En cas de non-respect de ces règles, ces contrôles peuvent conduire à l'inéligibilité des dépenses voire l'application de mesures correctives à fort impact financier pour les projets audités.

De plus, il convient de souligner que le non-respect des règles de publicité et de mise en concurrence est susceptible d'exposer l'établissement dans le cadre de contentieux de la passation des marchés publics et d'engager, également, la responsabilité des différents intervenants sur le fondement du droit de la commande publique et du droit pénal.

II. La mise en œuvre des procédures d'achat

A. Les personnes responsables des marchés

Les personnes responsables des marchés sont désignées dans la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.

1. Les directeurs de structure opérationnelle

Les directeurs de structure opérationnelle sont PRM :

a) pour les marchés et accords-cadres de fournitures, de prestations de services d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 précité pour les marchés de fournitures et de services destinés à assurer la couverture des besoins de la structure opérationnelle de recherche ou de service dont ils assurent la direction, dans la limite des crédits notifiés et sous réserve de l'article 2. e) de la présente instruction, sous réserve des compétences du directeur délégué aux achats et à l'innovation, et sous réserve pour les marchés de travaux et les services associés de l'accord préalable du délégué régional concerné,

b) pour les marchés subséquents aux accords-cadres passés par la direction déléguée aux achats et à l'innovation ou les délégations dont ils dépendent, d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 précité, destinés à assurer la couverture des besoins de la structure opérationnelle de recherche ou de service dont ils assurent la direction, dans la limite des crédits notifiés,

c) pour procéder à la remise en compétition et/ou au choix de l'attributaire du bon de commande, dans le cadre des marchés multi-attribués passés par la direction déléguée aux achats et à l'innovation ou les délégations dont ils dépendent, d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 précité, destiné à assurer la couverture des besoins de la structure opérationnelle de recherche ou de service dont ils assurent la direction, dans la limite des crédits notifiés.

2. Les délégués régionaux

Les délégués régionaux sont PRM :

a) pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de prestations de services, d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 précité, destinés à assurer la couverture des besoins de chaque structure opérationnelle de recherche ou de service qui leur est rattachée, dans la limite des crédits notifiés et sous réserve des compétences du directeur délégué aux achats et à l'innovation,

b) pour les marchés et accords-cadres de travaux et les services associés, destinés à assurer la couverture des besoins de chaque structure opérationnelle de recherche ou de service qui leur est rattachée, dans la limite des crédits notifiés,

c) pour les marchés et accords-cadres de fournitures, de prestations de services et de travaux destinés à assurer la couverture des besoins des services des délégations ou des services centraux dont elles assurent la gestion, dans la limite des crédits notifiés et sous réserve des marchés subséquents aux accords-cadres passés par la direction déléguée aux achats et à l'innovation destinés à assurer la couverture des besoins des services des délégations ou des services centraux dont elles assurent la gestion, dans la limite des crédits notifiés,

e) pour les marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services, d'un montant compris entre le seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 précité pour les marchés de fournitures et de services et 1 000 000 euros hors taxe, destinés à couvrir les besoins de l'IN2P3 et de l'INSU pour les projets scientifiques nationaux, dans la limite des crédits notifiés,

f) pour les marchés et accords-cadres de fournitures, de prestations de services et de travaux destinés à assurer la couverture de besoins mutualisés de structures opérationnelles de recherche ou de service, dans la limite des crédits notifiés, sous réserve des compétences du directeur délégué aux achats et à l'innovation.

Le délégué régional pour la circonscription « Midi-Pyrénées » est désigné personne responsable des marchés pour les marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services, d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 précité pour les marchés de fournitures et de services, entrant dans le champ de compétence de la direction des systèmes d'information.

3. Le directeur délégué aux achats et à l'innovation

Le directeur délégué aux achats et à l'innovation est désigné personne responsable des marchés pour les marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services destinés à couvrir :

- les besoins de l'IN2P3 et de l'INSU pour les projets scientifiques nationaux d'un montant supérieur à 1 000 000 euros hors taxe. Pour ces achats, par dérogation au 1er alinéa de l'article 2 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015, le directeur délégué aux achats et à l'innovation est compétent pour préparer et instruire la procédure d'achat des marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services, qu'il soumet à la signature de l'ordonnateur compétent ;
- les besoins communs concernant les structures opérationnelles de recherche ou de service et/ou les délégations.

4. Le directeur des systèmes d'information

Le directeur des systèmes d'information est désigné personne responsable des marchés pour les marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services, d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 précité pour les marchés de fournitures et de services, entrant dans le champ de compétence de la direction des systèmes d'information, dans la limite des crédits qui lui sont notifiés.

B. Les procédures de publicité et de mise en concurrence

1. Procédure adaptée

a) Pour les besoins d'un montant inférieur à 25 000 € HT¹

Que les marchés soient attribués en application du code des marchés publics ou de l'ordonnance, les achats liés à ces besoins peuvent être effectués librement sans obligation de publicité et de mise en concurrence. La PRM peut, si elle le juge nécessaire et en fonction de sa connaissance du secteur marchand, demander une ou plusieurs propositions ou consulter des catalogues.

Elle veille à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.

¹ Le décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics fixe à 25 000€HT le montant au-dessous duquel les marchés ou accords-cadres passés en application du code des marchés publics sont dispensés de publicité et mise en concurrence préalables.

b) Pour les besoins d'un montant supérieur à 25 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée ou relevant d'un service dit non-prioritaire²

(1) Les contrats conclus en application de l'ordonnance

Pour les besoins d'un montant compris entre 25 000 € HT et les seuils fixés à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 et, pour les services relevant de l'article 9 du décret n°2005-1742 quel que soit le montant du besoin lorsqu'il est supérieur à 25 000 € HT

Le principe est l'affichage d'un avis de publicité sur le site web du CNRS (PUMA), ou, à l'initiative de la PRM, la mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur du CNRS.

Le choix d'un support de publication complémentaire, publicité au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) ou dans un journal local ou spécialisé, est laissé à l'appréciation de la PRM.

Eu égard à l'objet, à la nature et au montant de l'achat envisagé, ainsi qu'au regard des caractéristiques du segment d'achat concerné, la PRM peut, à titre exceptionnel et dûment motivé, procéder à une mise en concurrence de plusieurs prestataires par la sollicitation de plusieurs propositions ou la consultation de catalogues, qui constituerait en elle-même un élément de publicité suffisant dès lors qu'elle s'avérerait adaptée au marché concerné.

La PRM effectue son choix, au vu des offres reçues sur la base des critères annoncés dans l'avis de publicité ou le règlement de la consultation, et le consigne par écrit en expliquant le fondement de son choix. Elle conserve les offres pour justifier la mise en concurrence dans les conditions fixées à l'article IV. de la présente instruction.

A titre exceptionnel, la PRM peut décider que le contrat sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les situations listées à l'article II.C de la présente instruction.

La PRM consigne alors par écrit les motifs du recours à la dérogation à la mise en ligne sur PUMA ou sur le profil d'acheteur. Ce document est conservé pendant 10 ans à compter de la signature du contrat, pour présentation, le cas échéant, à un corps de contrôle externe ou dans le cadre du contrôle interne.

A cet égard, l'attention des PRM est appelée sur le fait que cette décision est susceptible de devoir être justifiée auprès d'éventuelles structures de contrôle internes ou externes, ainsi qu'en cas de contentieux devant le juge administratif.

(2) Les contrats conclus en application du code des marchés publics

- *Pour les besoins d'un montant compris entre 25 000 € HT et 90 000€ HT, ainsi que pour les achats de services relevant du I de l'article 30 du code des marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 25 000 euros HT*

La mise en œuvre des procédures est identique à celle décrite ci-dessus pour les marchés relevant de l'ordonnance pour les besoins d'un montant compris entre 25 000 € HT et les seuils fixés à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005.

² A savoir les services désignés à l'article 30 du code des marchés publics et à l'article 9 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

- *Pour les besoins d'un montant compris entre 90 000 € HT et le seuil prévu à l'article 26 du code des marchés publics , à l'exception des achats de services relevant du I de l'article 30 du code des marchés publics*

Conformément à l'article 40-III du code des marchés publics, le principe est la publication obligatoire par la PRM d'un avis d'appel public à la concurrence, soit dans le BOAMP, soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales, ainsi que sur le profil d'acheteur du CNRS.

Cet avis est établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie³.

Les renseignements relatifs au profil d'acheteur et au contenu de l'avis d'appel public à la concurrence, sont disponibles auprès du service chargé des achats au sein de la délégation régionale.

A titre exceptionnel, la PRM peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les situations listées à l'article II.C de la présente instruction.

La PRM consigne alors par écrit les motifs du recours à la dérogation à la mise en ligne sur PUMA ou sur le profil d'acheteur. Ce document est conservé pendant 10 ans à compter de la signature du contrat, pour présentation, le cas échéant, à un corps de contrôle externe ou dans le cadre du contrôle interne.

L'attention des PRM est appelée sur le fait que cette décision est susceptible de devoir être justifiée auprès d'éventuelles structures de contrôle internes ou externes ainsi qu'en cas de contentieux devant le juge administratif.

2. Procédures formalisées

(1) Les contrats conclus en application de l'ordonnance

Les seuils au-delà desquels il est nécessaire de suivre une procédure formalisée sont ceux indiqués à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005.

L'achat est alors effectué selon les procédures fixées par l'ordonnance n°2005-649 et ses textes d'application.

(2) Les contrats conclus en application du code des marchés publics

Les seuils au-delà desquels il est nécessaire de suivre une procédure formalisée sont ceux indiqués à l'article 26 du code des marchés publics. Les procédures formalisées sont décrites au code des marchés publics.

L'achat est alors réalisé dans le respect des procédures formalisées telles que prévues dans le code des marchés publics.

³ Arrêté du 27 août 2011 pris en application des articles 40 et 150 du code des marchés publics et fixant le modèle d'avis pour la passation des marchés publics et des accords-cadres

C. Les situations dans lesquelles la PRM peut décider de recourir à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables

Les achats peuvent être passés par la PRM sans publicité et sans mise en concurrence préalables dans les hypothèses suivantes.

1. La publicité et la mise en concurrence sont impossibles ou manifestement inutiles en raison notamment de l'objet du marché, de son montant ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré.
2. Le montant estimé du marché est inférieur à 25 000 euros HT.
3. Le contrat fait l'objet d'une commande passée auprès de l'UGAP.
4. Le contrat est conclu pour faire face à une urgence impérieuse⁴ résultant de circonstances imprévisibles pour l'établissement et n'étant pas de son fait ; ses conditions de passation ne sont pas compatibles avec les délais exigés par les procédures avec publicité et mise en concurrence préalables, notamment les marchés conclus pour faire face à des situations d'urgence impérieuse liées à une catastrophe technologique ou naturelle. Peuvent également être conclus selon cette procédure les marchés rendus nécessaires pour l'exécution d'office, en urgence, des travaux réalisés par des pouvoirs adjudicateurs en application des articles L. 1311-4, L. 1331-24, L. 1331-26-1, L. 1331-28, L. 1331-29 et L. 1334-2 du code de la santé publique et des articles L. 123-3, L. 129-2, L. 129-3, L. 511-2 et L. 511-3 du code de la construction et de l'habitation. Ces marchés sont limités aux prestations strictement nécessaires pour faire face à la situation d'urgence.
5. Les contrats de fournitures concernant des produits fabriqués uniquement à des fins de recherche, d'essai, d'expérimentation, d'étude ou de développement, sans objectif de rentabilité ou de récupération des coûts de recherche et de développement.
6. Les contrats passés selon la procédure d'appel d'offres, pour lesquels aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée, ou pour lesquels seules des offres inappropriées⁵ ont été déposées, pour autant que les conditions initiales du contrat ne soient pas substantiellement modifiées.
7. Les marchés complémentaires de fournitures, qui sont exécutés par le fournisseur initial et qui sont destinés soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations d'usage courant, soit à l'extension d'installations existantes, lorsque le changement de fournisseur obligerait le pouvoir adjudicateur à acquérir un matériel de technique différente entraînant une incompatibilité avec le matériel déjà acquis ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. La durée de ces marchés complémentaires, périodes de reconduction comprises, ne peut dépasser trois ans. Le montant total du marché, livraisons complémentaires comprises, ne peut être égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée.

⁴ La condition d'urgence impérieuse s'apprécie objectivement comme résultant d'événements imprévisibles, qui ne sont en aucun cas imputables au pouvoir adjudicateur et qui sont à l'origine d'une situation incompatible avec les délais de mise en œuvre des procédures de publicité et de mise en concurrence (CJCE, 14 septembre 2004, Commission c/ Italie, aff. C-385/02). Elle suppose l'existence d'un lien de causalité entre l'événement imprévisible et l'urgence impérieuse qui en résulte (CJCE, 2 août 1993, Commission c/ Italie, aff. C-107/92).

⁵ Est inappropriée une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre.

8. Les marchés complémentaires de services ou de travaux qui consistent en des prestations qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais qui sont devenues nécessaires, à la suite d'une circonstance imprévue, à l'exécution du service tel qu'il est décrit dans le marché initial, à condition que l'attribution soit faite à l'opérateur économique qui a exécuté ce service :
 - a) lorsque ces services complémentaires ne peuvent être techniquement ou économiquement séparés du marché principal sans inconvénient majeur pour le l'établissement ;
 - b) lorsque ces services, quoiqu'ils soient séparables de l'exécution du marché initial, sont strictement nécessaires à son parfait achèvement.Le montant cumulé de ces marchés complémentaires ne doit pas dépasser 50 % du montant du marché principal.
9. Les marchés de services ou de travaux ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Le premier marché doit avoir indiqué la possibilité de recourir à cette procédure pour la réalisation de prestations similaires. Sa mise en concurrence doit également avoir pris en compte le montant total envisagé, y compris celui des nouveaux services. La durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.
10. Les contrats qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité.
11. Les contrats ayant pour objet l'achat de matières premières cotées et achetées en bourse.
12. Les contrats ayant pour objet l'achat de fournitures à des conditions particulièrement avantageuses, soit auprès d'un fournisseur en cessation définitive d'activité, soit auprès des liquidateurs d'une faillite ou d'une procédure de même nature.

D. L'enregistrement des marchés dans les systèmes d'information financier et comptable

A minima, tous les marchés d'un montant supérieur ou égal à 90.000 € HT, quels que soient la PRM et l'ordonnateur compétents, leur objet et leur forme contractuelle sont saisis dans l'outil de gestion financière et comptable du CNRS (BFC).

A ce titre, la performance de ces marchés est préalablement mesurée suivant les axes de la politique achat de l'établissement, et les indicateurs correspondant sont renseignés par les services des délégations régionales parmi les caractéristiques du marché.

III. Le contrôle interne

Le contrôle interne mis en place par le CNRS vise à garantir la conformité des marchés aux axes de sa politique d'achat et à maîtriser les différents risques stratégique, scientifique, économique, juridique, environnemental ou social liés aux achats de l'établissement. Il permet également aux différents acteurs de l'achat d'identifier les points critiques, de mettre en place les actions correctives et permet *in fine* à l'établissement de disposer d'une meilleure visibilité sur les projets à enjeux portés par l'établissement.

A. Les marchés d'un montant inférieur au seuil fixé à l'article 7.2° du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005 et à l'article 26 du CMP

Qu'ils portent sur des fournitures, des services ou des travaux et qu'ils soient passés en application du code des marchés publics ou de l'ordonnance, les projets de marché et d'accord-cadre dont le montant est supérieur à 90 000 €HT doivent être soumis par les directeurs de structure opérationnelle, avant tout lancement de la procédure de passation, au visa préalable du délégué régional. Celui-ci effectue un contrôle de conformité à la politique achat et aux règles applicables au sein de l'établissement.

En outre, les délégations régionales organisent des contrôles contemporains et *a posteriori*, sur place ou sur pièce, en fonction des risques appréciés par unité, pour les marchés passés par les structures opérationnelles qui leur sont rattachées.

B. Les marchés d'un montant égal ou supérieur au seuil fixé à l'article 7.2° du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005 et à l'article 26 du CMP

Pour ces projets de marchés ou d'accords-cadres qu'ils portent sur des fournitures, des services ou des travaux et qu'ils soient passés en application du code des marchés publics ou de l'ordonnance- il est recommandé à la PRM de réunir une **commission technique**, en fonction des enjeux de l'achat.

Cette commission peut être réunie avant le lancement de la procédure de passation ainsi qu'au stade du choix de l'attributaire du marché ou de l'accord-cadre. Elle est notamment appelée à donner son avis sur la conformité à la réglementation et à la politique achat de l'établissement, du projet de marché ou d'accord-cadre et de la procédure de passation.

Cette commission technique comprend au moins :

- le responsable du service chargé des achats de la délégation régionale ou son représentant pour les contrats passés par les structures opérationnelles ou par les délégations régionales ;

- une à plusieurs personnes ayant une compétence particulière en matière de commande publique ou dans le segment d'achat qui fait l'objet du contrat : le responsable du service chargé de l'immobilier et de la logistique de la délégation régionale et/ou de la structure opérationnelle ou son représentant, le directeur de la structure opérationnelle bénéficiaire ou son représentant, le chef de projet, un responsable de service, un directeur d'institut ou son représentant, un ou des représentant(s) de la DSFIM, de la DAJ ou de la DDAI, etc.

C. Les marchés soumis à l'avis préalable de la CPA

Au titre du contrôle interne des achats du CNRS, une commission permanente des achats (CPA) est saisie préalablement pour avis, dans les conditions prévues dans la décision n°09091DFI du 19 mai 2009, des projets de marchés et d'accords-cadres de fournitures et de services dont le montant global est supérieur à 2 000 000 € HT, calculé sur la durée totale du contrat.

Le dispositif prévu par la décision DEC152436DAJ portant création de la commission permanente des achats (CPA) est modifié, à compter du 1er janvier 2016, comme suit :

Sont transmis à la commission permanente des achats (CPA) du CNRS :

- pour les fournitures et services (hors services associés à une opération immobilière) : les projets de marché ou d'accord-cadre dont le montant, calculé sur la durée totale du contrat, est supérieur à 2 000 000 euros HT ;
- pour chaque opération immobilière d'un montant supérieur à 2 000 000 euros HT :
 - o des projets de marché ou d'accord-cadre de travaux intégrés à une consultation dont le montant global est supérieur au seuil de procédure formalisée applicable aux marchés de services et de fournitures⁶ ;
 - o des projets de marché et accord-cadre de services, dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée applicable aux marchés de services.
- les projets de marché ou d'accord-cadre passés par le CNRS dans le cadre de sa mission de centrale d'achat telle que prévue à l'article 2 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS.

Au sens de la présente instruction, la notion d'opération immobilière s'entend comme l'ensemble des dépenses attachées à l'opération : achats de travaux, éventuelles fournitures nécessaires à leur réalisation et services associés à ces travaux, ainsi que les dépenses et provisions diverses.

⁶ Soit d'un montant supérieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret n°2005-742 du 30 décembre 2005 et fixé à l'article 26 du code des marchés publics.

L'opération immobilière peut concerner un projet de construction, de réhabilitation ou d'entretien d'un bâtiment et/ou de ses équipements de base ou d'un ouvrage d'infrastructure, quelle que soit l'origine des financements.

Le périmètre d'une opération immobilière est limité dans le temps et se caractérise par son unité fonctionnelle, technique ou économique.

Si les ouvrages ou équipements n'ont pas de caractère immobilier par destination, les achats ne relèvent pas du cadre de l'opération immobilière.

La saisine de la CPA par les PRM intervient :

- avant la publication de l'avis d'appel à la concurrence pour les marchés et accords-cadres donnant lieu à la publication d'un tel avis ;
- avant l'engagement de la négociation pour les marchés et accords-cadres conclus selon la procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence.

A l'initiative de son président, la CPA peut également se saisir ou être amenée à se prononcer sur tout dossier de marché ou d'accord-cadre présentant un enjeu stratégique, scientifique, économique, juridique, environnemental ou social. Elle est amenée également à se prononcer sur tout autre sujet en rapport avec la politique d'achat de l'établissement.

Sur décision de son président, les dossiers ne présentant pas d'enjeu particulier, ou ne soulevant pas de remarques majeures peuvent faire l'objet d'un avis écrit de la CPA sans examen en séance.

Sauf instruction du président ou du DGDR, la PRM ne peut lancer régulièrement la procédure de passation du projet de marché ou d'accord-cadre que sous réserve de l'avis favorable de la CPA consultée. En cas d'avis favorable de la CPA assorti le cas échéant de recommandations, la PRM, sauf instruction du président ou du DGDR, ne peut lancer régulièrement la procédure de passation du projet soumis que si le projet de marché ou d'accord-cadre final est conforme à l'avis de la CPA, et intègre, le cas échéant, les recommandations de la CPA.

IV. Modalités de conservation des pièces de passation et d'exécution des marchés et accords-cadres

Les pièces de passation et d'exécution des marchés et accords-cadres sont conservées pendant toute leur durée d'utilité administrative dans les locaux des services producteurs.

Les modalités et délais de conservation des documents liés à une procédure de passation de marché ou d'accord-cadre passé par le CNRS seront précisés dans le guide des achats du CNRS.

Les motifs du recours à la dérogation à la mise en ligne sur PUMA ou sur le profil d'acheteur doivent être consignés par écrit et conservés pendant 10 ans à compter de la signature du contrat (pour présentation, le cas échéant, à un corps de contrôle externe ou dans le cadre du contrôle interne).

V. Dispositions finales

La présente instruction entre en vigueur le 1er janvier 2016 et s'applique à tous les achats de fournitures, services et travaux du CNRS pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication à compter du 1er janvier 2016.

L'instruction n°INS09089DFI du 1er mai 2009, dans sa version consolidée au 30 mai 2010, ainsi que l'instruction n° INS2012027DSFIM, dans sa version consolidée au 3 janvier 2012 sont abrogées à compter du 1er janvier 2016.

La présente instruction sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 9 décembre 2015

Christophe Coudroy

Instruction n°INS152466DSFIM relative aux conditions et modalités d'attribution des logements au CNRS

La présente instruction a pour objet de définir les règles générales de mise en œuvre du décret n°2012-752 du 9 mai 2012 modifié portant réforme du régime des concessions de logement ainsi que le dispositif applicable en matière d'attribution de logement à des agents du CNRS, hors considération de service, dans le cadre de la politique sociale du CNRS et des actions de valorisation et de gestion immobilière du parc de logements du CNRS.

Les textes sources sont :

- Le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) ;
- Le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 modifié, publié au JO du 10 mai 2012, portant réforme du régime des concessions de logement ;
- L'arrêté ministériel en vigueur, publié au JO, fixant la liste de fonctions des établissements publics (organismes de recherche) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service pris en application de l'article R. 2124-65 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- L'arrêté du 22 janvier 2013, publié au JO du 28 mai 2013, relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de services et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

<p>TITRE I</p> <p>LE DISPOSITIF D'ATTRIBUTION ET DE GESTION DE LOGEMENT</p> <p>PAR NECESSITE DE SERVICE</p>

I- Les conditions d'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service (NAS) du CNRS

1. Les différents régimes de convention de logement liée à des considérations de service

Le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 a modifié le régime des concessions de logement, réglementé aux articles R.2124-64 à R.2124-78 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), en supprimant notamment les logements accordés par utilité de service et en simplifiant les conditions d'attribution d'un logement de fonction au travers d'un arrêté fixant les droits ouverts pour chaque ministère.

Il ressort de l'application du régime des concessions de logement prévu par le décret précité que les logements de fonction pour les personnels de l'Etat et de ses établissements publics, tels que le CNRS, peuvent être accordés dans le cadre d'une concession par nécessité absolue de service (NAS) ou au titre d'une convention d'occupation précaire avec astreinte (COP/A).

Dans ce contexte réglementaire rénové, la présente instruction vient préciser le cadre applicable aux situations d'occupation des personnels du CNRS bénéficiant d'un logement de fonction au sein de l'établissement.

L'arrêté ministériel, pris en application des dispositions de l'article R.2124-65 du CG3P,¹ fixe les fonctions permettant l'attribution de concession de logement par nécessité absolue de service pour des personnels exerçant des fonctions au sein des établissements publics de recherche du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (R.2124-65 du CG3P).

2. La notion de nécessité absolue de service

L'article R.2124-65 du CG3P dispose qu'une concession de logement peut être accordée par nécessité absolue de service « *lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate* ».

L'agent est donc tenu, pour l'accomplissement normal de sa mission, à une présence constante, de jour comme de nuit, sur son lieu de travail et se trouve investi d'une responsabilité majeure dans la marche du service.

Ainsi, lorsque l'agent ne peut résider sur son lieu de travail, il doit être logé de manière à pouvoir le rejoindre dans un délai maximal d'un quart d'heure, effectué dans des conditions de circulation normales en dehors des heures de travail (20h à 8h, week-end et jours fériés)².

¹L'arrêté en vigueur à la date de signature de l'instruction est l'arrêté du 19 décembre 2012, publié au JORF n°0302 du 28 décembre 2012, fixant la liste de fonctions des établissements publics (organismes de recherche) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prévue à l'article R. 2124-65 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service.

² Circulaire n°NOR BUDE1303205C du 6 février 2013 présentant les modalités de mise en œuvre du régime de concession de logement

Eu égard à l'exercice de certaines fonctions et à leur contexte de réalisation, il peut être prévu, dans la fiche de poste, des adaptations tenant notamment au délai maximal précité, et permettant ainsi d'intégrer les impératifs liés aux missions exercées par l'agent sur un site déterminé.

3. Les caractéristiques d'une concession de logement par nécessité absolue de service (NAS)

Une concession de logement par NAS se caractérise par une durée précaire et révocable accordée sur un bien domanial³ ou pris à bail par le CNRS et le principe de gratuité du logement nu.

a) Une durée précaire et révocable

En application des dispositions prévues à l'article R.2124-73 du CG3P, la durée d'occupation est précaire et révocable.

La concession de logement, accordée *intuitu personae*, ne peut être attribuée à un agent qu'à compter de sa date de nomination à une fonction prévue dans l'arrêté ministériel pris en application de l'article R2124-65 du CG3P.

Elle prend fin, en toute hypothèse, en cas de changement d'utilisation ou d'aliénation de l'immeuble.

Elle est limitée d'une part à la durée de l'arrêté, d'autre part à celle pendant laquelle les intéressés occupent effectivement les emplois qui justifient la concession par NAS. Il convient de souligner que le délégué régional auquel l'agent bénéficiaire de la concession de logement est rattaché, est garant de l'effectivité de l'astreinte de cet agent dans l'exercice de ses fonctions.

La décision d'attribution d'une concession de logement vient à expiration soit du fait du défaut d'effectivité de l'astreinte justifiant l'octroi de la concession, soit du fait du changement de la situation administrative de l'agent (mutation, détachement, congé parental, mise en disponibilité, départ à la retraite...), soit en cas d'aliénation ou de changement de destination du bien occupé.

Le bénéficiaire de la concession est alors tenu de libérer les lieux sans délai.

Si l'agent reste dans les lieux après l'expiration de la concession, il sera considéré comme occupant sans titre. De ce fait il s'expose aux sanctions prévues à l'article R.2124-74 du CG3P à savoir :

- le versement d'une redevance égale à la valeur locative réelle des locaux, déterminée par France Domaine, saisi par la délégation régionale, majorée de 50% pour les six premiers mois et de 100% au-delà ;
- la mise en œuvre d'une procédure d'exécution forcée.

³ Les biens domaniaux, au cas d'espèce, des immeubles, peuvent être :

- des biens du domaine public ou privé de l'Etat affectés au CNRS,
- des biens propres du CNRS relevant de son domaine public ou privé.

L'utilisation et la gestion des biens doit se faire dans le respect des dispositions prévues dans le CG3P pour les biens domaniaux de l'Etat affectés au CNRS ainsi que pour les biens du CNRS relevant de son domaine public. S'agissant des biens du CNRS relevant de son domaine privé, le CNRS peut les gérer librement.

b) Biens relevant du parc domanial ou du parc locatif

Conformément aux dispositions de l'article R.2124-67 du CG3P, la concession d'un logement de fonction dans le cadre d'une nécessité absolue de service « *comporte la gratuité de la prestation du logement nu* » et est accordée « *par priorité dans des immeubles appartenant à l'Etat* » sauf exception pouvant être liée, entre autres, à la vétusté, à la non disponibilité ou à l'inadéquation du logement au regard de la situation familiale de l'agent (par exemple : un logement trop petit compte tenu du nombre de personnes à charge).

Les concessions par NAS peuvent être accordées dans des immeubles relevant du domaine public ou du domaine privé de l'Etat affecté au CNRS ou dans des immeubles relevant du domaine public ou privé du CNRS.

Dès lors, dans un souci de rationalisation et de valorisation de ce patrimoine immobilier, il convient de proposer systématiquement les concessions de logement par NAS en priorité dans les logements domaniaux existants.

Ce n'est que dans les cas où aucun logement domanial conforme ne serait disponible qu'un logement pourrait être pris à bail dans le secteur privé par le CNRS, dans le respect notamment des critères de surface et de proximité avec l'établissement où l'agent exerce ses fonctions.

Dans le cas d'un bien domanial, le logement est concédé en totalité au bénéficiaire, sans considération de sa situation familiale.

Dans un bien pris à bail, la prise en charge du loyer du logement par le CNRS est limitée au droit ouvert au bénéficiaire, compte tenu de sa situation familiale. Si le logement loué est d'une surface supérieure, l'article R.4121-3-1 du CG3P précise que le loyer correspondant aux surfaces excédentaires est directement pris en charge par l'occupant. Dans cette hypothèse, un contrat de bail tripartite est conclu entre le bénéficiaire, le CNRS et le bailleur.

Ainsi, dans le cadre du recours au parc locatif, le loyer pris en charge par le CNRS ne peut excéder le coût équivalent à une superficie⁴ de 80 m² pour le bénéficiaire (seul ou en couple) accrue de 20 m² par personne à charge fiscalement au sens des articles 196, 196 A bis et 196 B du code général des impôts.

A cet effet l'agent bénéficiaire d'une concession par NAS établit une déclaration sur l'honneur attestant de la composition du foyer, afin de permettre au CNRS d'établir le nombre de pièces ou la surface maximale autorisés.

En cas d'évolution de la composition du foyer occupant le logement dévolu, la situation sera réévaluée sur la base d'une nouvelle déclaration sur l'honneur actualisant cette composition.

c) Le principe de gratuité du logement nu et de prise en charge de certaines charges afférentes au logement par l'agent bénéficiaire

L'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service comporte la gratuité de l'occupation du logement nu et de ses dépendances immédiates (cour, cave, grenier, garage).

L'agent bénéficiaire d'une concession de logement par NAS ne peut bénéficier, au titre du temps d'astreinte, d'une rémunération forfaitaire ou horaire pour travaux supplémentaires, de quelque nature que ce soit. En revanche, le temps d'intervention au cours de l'astreinte, qui est du temps de travail effectif, fait l'objet d'une

⁴ Arrêté du 22 janvier 2013, publié au JO du 30 janvier 2013, relatif aux concessions de logement accordées par NAS et aux COP/A pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du CG3P et Circulaire du 6 février 2013 précitée

indemnisation ou d'une compensation en temps de repos dans les conditions précisées par la circulaire n° 030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes.

Quels que soient la fonction exercée et l'indice de traitement, l'agent bénéficiaire est tenu de meubler le logement, de régler les prestations accessoires et les charges locatives résultant de l'occupation du logement :

- Les prestations accessoires correspondent à l'eau, gaz, électricité et chauffage :

En l'absence de compteurs individuels pour le logement, les volumes des prestations accessoires sont déterminés, de façon forfaitaire, par application de la circulaire n°31 OG du 27 février 1951.

Les charges d'eau, de gaz et d'électricité sont assises sur le nombre réel d'occupants, sans considération de la composition du foyer fiscal.

La charge de chauffage prend en compte le nombre de radiateurs, plafonné suivant l'indice de rémunération du bénéficiaire.

Le tarif unitaire est actualisé chaque année par France Domaine et communiqué à l'agent bénéficiaire par la délégation régionale.

- Les charges locatives correspondent aux impôts, taxes, réparations et charges locatives récupérables définies à l'article 23 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 et au décret 87-713 du 26 août 1987.

II- Les modalités d'attribution des concessions de logement par NAS

1. Les conditions d'attribution

Le bénéfice d'un logement de fonction est attaché à l'exercice d'une fonction déterminée dans un poste précis et non à l'appartenance à un grade, à un corps, ou à une catégorie d'agents.

La concession par nécessité absolue de service n'est attribuée aux personnels du CNRS qu'au vu des fonctions exercées effectivement par l'agent en application des dispositions réglementaires⁵ et prend fin au terme de l'exercice de ces fonctions. La délégation régionale est garante de l'effectivité du respect de ce principe.

Pour le CNRS, les fonctions permettant d'accorder un logement en concession par nécessité absolue de service, sont listées par département et par ville dans l'arrêté ministériel en vigueur, pris en application de l'article R.2124-65 du CG3P.

Il convient de préciser qu'un agent CNRS exerçant une fonction éligible à une concession par nécessité absolue de service et propriétaire de sa résidence personnelle répondant aux critères de proximité immédiate de son lieu de travail (définie par la fiche de poste) et de surface en rapport à sa situation familiale ne peut prétendre à un logement de fonction, sauf exception (par exemple dans le cas où sa résidence est déjà louée à la date de nomination sur le poste). Dans cette hypothèse, l'agent doit produire à ce sujet une déclaration sur l'honneur.

Si, à la date de nomination sur la fonction éligible, l'agent est locataire de sa résidence personnelle répondant aux critères de proximité, et ne souhaite pas bénéficier du logement de fonction, il en avise la délégation régionale et doit démontrer que son lieu d'habitation lui permettra d'assurer les astreintes liées à sa fonction (critères de proximité géographique, ...).

⁵ Liste fixée par l'arrêté ministériel du 19 décembre 2012 précité.

2. Le dispositif d'instruction des dossiers d'attribution

La procédure d'octroi d'une concession de logement par NAS est instruite par la délégation régionale à laquelle l'agent éligible est rattaché en gestion.

La délégation régionale constitue le dossier de demande d'attribution d'un logement de fonction par NAS (Annexe 1) et le transmet pour validation à la Direction de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation (DSFIM).

Après instruction et visa, la DSFIM présente le dossier à l'ordre du jour du conseil d'administration de l'établissement, organe compétent pour délibérer sur toute attribution de logement lié à des considérations de service.

Après publication du procès-verbal de délibération du conseil d'administration accordant l'attribution du logement en concession par nécessité absolue de service, le délégué régional territorialement compétent établit, signe et notifie à l'agent bénéficiaire la décision d'attribution de concession de logement par nécessité absolue de service et ses annexes (Annexe 2).

La décision est nominative et individuelle. Elle vaut titre d'occupation et doit préciser les éléments suivants :

- la localisation du logement ;
- la consistance, l'état et la superficie des locaux mis à disposition, y compris les dépendances ;
- le nombre et la qualité des personnes à charge occupant le logement ;
- les conditions financières de l'occupation (charges, prestations accessoires...) et les modalités de règlement ;
- les conditions de fin d'occupation.

Dès lors que la décision et ses annexes ont été établies et notifiées à l'agent bénéficiaire par la délégation, les services de la délégation intègrent dans le système d'information du patrimoine de l'établissement (LOGIC) la décision et en avise la DSFIM.

TITRE II

LE DISPOSITIF D'ATTRIBUTION ET DE GESTION DE LOGEMENT

HORS CONSIDERATION DE SERVICE

Pour soutenir la politique de logement des personnels du CNRS et sous réserve de logements vacants du parc CNRS, il peut être attribué des logements à des personnels du CNRS, en dehors de toute considération de service, pour répondre notamment à des situations particulières en cas de difficultés d'ordre social rencontrées par des agents, de difficultés pour se loger dans le cadre d'une prise de poste.

I- Dispositions générales d'attribution d'un logement hors considération de service

1. Les différents régimes de convention de logement liée à la nature du bien concerné

a) La typologie des parcs de logements concernés

Le titre d'occupation du logement par un agent du CNRS varie en fonction de la nature du bien : bien pris à bail auprès d'un bailleur social ou bien domaniaal.

Ainsi, l'offre de logements pour les personnels du CNRS relève de deux catégories de biens :

- logements du parc locatif privé de bailleurs sociaux : les logements appartiennent à des bailleurs sociaux et sont réservés par le CNRS dans le cadre de conventions de réservation conclue avec chaque bailleur ;
- logements situés dans le parc immobilier domaniaal de l'Etat ou du CNRS⁶.

b) La typologie des titres d'occupation

Dans le parc locatif privé et sur la base de conventions passées par le CNRS avec des bailleurs sociaux, le CNRS dispose d'un droit de désignation de candidats-agents du CNRS, dont le dossier est présenté au bailleur en vue de l'obtention d'un logement dans le parc locatif dont celui-ci a la gestion. Dans ce cas, le support contractuel est un contrat de bail de droit privé passé entre le bailleur et l'agent du CNRS dont la candidature a été retenue par celui-ci. Le CNRS n'intervient pas dans la relation contractuelle entre le bailleur et l'agent locataire.

Dans le parc domaniaal de l'Etat ou du CNRS, dès lors que des logements sont disponibles, le CNRS peut attribuer des logements à ses agents, notamment sur la base d'une convention d'occupation précaire conclue à titre onéreux entre le CNRS et l'agent bénéficiaire du CNRS.

Dans cette hypothèse, la délégation régionale établit la convention d'occupation précaire et la soumet pour signature à l'agent bénéficiaire. Cette convention se caractérise par son caractère précaire et révocable.

⁶ Les biens domaniaaux, au cas d'espèce des immeubles, peuvent être :

- des biens du domaine public ou privé de l'Etat affectés au CNRS,
- des biens propres du CNRS relevant de son domaine public ou privé.

L'utilisation et la gestion des biens doit se faire dans le respect des dispositions prévues dans le CG3P pour les biens domaniaaux de l'Etat affectés au CNRS ainsi que pour les biens du CNRS relevant de son domaine public. S'agissant des biens du CNRS relevant de son domaine privé, le CNRS peut les gérer librement

2. Les agents bénéficiaires

a) Les agents bénéficiaires au titre du dispositif « action sociale » du CNRS

Les logements du parc locatif privé des bailleurs sociaux et du parc domanial à vocation sociale du CNRS situé à Gif-sur-Yvette, sont réservés en priorité aux agents présentant des difficultés d'ordre social, évaluées à partir du dossier de demande, complété par une évaluation sociale de l'assistant(e) de service social de la délégation régionale, à laquelle ils sont rattachés.

Peuvent déposer une demande de logement :

- les agents fonctionnaires titulaires ou stagiaires en activité au CNRS ;
- les agents recrutés en application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, relatif à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'État⁷ ;
- les agents contractuels en contrat à durée indéterminée (CDI).

b) Les agents bénéficiaires au titre du dispositif « aide à la mobilité et attractivité » du CNRS

Les logements vacants du parc domanial de l'Etat et du CNRS, hors parc domanial à vocation sociale, sont proposés en priorité aux agents nouvellement recrutés ou rencontrant des difficultés particulières pour se loger dans les délais impartis pour la prise de fonction.

II- Les modalités et conditions d'attribution au titre du dispositif « action sociale » du CNRS

1. Constitution du dossier de demande de logement

La demande d'un logement sur le contingent de logements à vocation sociale au CNRS est établie par l'agent, en lien avec l'assistant(e) de service social de la délégation régionale, à laquelle il est rattaché en gestion.

- l'agent doit préalablement avoir obtenu une identification de « demandeur de logement social » par la présentation d'une demande faite en ligne : www.demande-logement-social.gouv.fr qui permet la délivrance du "numéro unique d'enregistrement" ;
- l'agent constitue un dossier de demande à partir du formulaire adéquat (Annexe 3) et le remet à l'assistant(e) de service social dans le cadre de l'entretien préalable à l'instruction du dossier ;
- l'assistant(e) de service social instruit le dossier, en procédant notamment à l'évaluation sociale de la situation et à la cotation de la demande à partir des critères fixés par le CNRS (Annexe 4).

Pour continuer à figurer sur la liste annuelle des demandeurs, l'agent transmet les documents nécessaires à l'actualisation de son dossier qui lui seront demandés par l'assistant(e) de service social de la délégation régionale.

⁷ Loi n°84-16 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat (site Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000501099>)

2. Modalités de candidature sur les offres de logement

Dès validation du dossier, l'assistant(e) de service social envoie par courriel à l'agent les offres de logements vacants sur lesquels il peut se positionner. L'agent communique par retour de courriel le ou les offres sur lesquelles il souhaite se positionner.

L'assistant(e) de service social instruit chaque candidature avant présentation à la commission interne du CNRS, en procédant notamment à la vérification du respect des conditions de ressources et de la composition familiale :

- les critères d'accès au parc de logements sociaux réservés par le CNRS sont ceux liés aux normes de conventionnement. A ce titre, les normes légales de conditions de ressources et d'occupation des lieux s'imposent aux candidats à la location ;
- l'attribution d'un logement dans le parc à vocation sociale du CNRS est soumise aux normes d'occupation et de plafond de ressources du Prêt Locatif Social (PLS) utilisé par les bailleurs sociaux.

Pour les délégations d'Ile-de-France, les demandes instruites par le service des ressources humaines de chaque délégation régionale sont adressées par courriel au secrétariat de la commission.

3. L'examen des candidatures en commission

a) La composition et le rôle de la commission en matière de logement

Une commission se réunit afin d'analyser les candidatures et de procéder à l'attribution des logements aux personnels du CNRS.

- Pour les délégations régionales situées hors Ile-de-France : l'examen des demandes est réalisé en Commission Régionale d'Action Sociale (CORAS), réunie sans condition de quorum, afin de garantir une attribution dans les délais impartis.
La CORAS est une instance consultative composée de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau de la circonscription, présidée par le délégué régional.
- Pour les délégations régionales situées en Ile-de-France : l'examen des candidatures est réalisé au sein d'une commission commune composée de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives au CNRS au niveau national, des assistants(es) de service social des délégations régionales, du directeur des ressources humaines ou de son représentant. La commission est présidée par un des délégués régionaux d'Ile-de-France.

Lorsque les délais impartis ne permettent pas de réunir la commission commune en séance plénière, la décision peut être prise hors commission par le président, en présence des assistant(e)s de service social. Les attributions hors commission font l'objet d'un compte rendu présenté à la commission suivante.

b) Les modalités d'examen des candidatures

Les dossiers doivent être présentés avec un codage ne permettant pas d'identifier l'agent demandeur.

La commission procède à l'examen de tous les dossiers de candidatures de façon collégiale et anonyme.

Les candidatures sont priorisées sur la base de la cotation résultant des éléments objectifs figurant dans le dossier de demande (Annexe 4), puis classées par la commission après examen de la situation sociale du demandeur présentée par l'assistant(e) de service social.

Les situations d'urgence (situations de violences et absence totale de logement même temporaire) ne donnent pas lieu à cotation.

La commission procède au classement par ordre de priorité d'au moins trois demandes, afin de faire face aux éventuels désistements. En cas de dossier ex aequo, il est procédé à un vote. La décision appartient au président de la commission.

Un procès-verbal est établi par le secrétariat de la commission.

4. La proposition d'attribution d'un logement

Pour les logements réservés auprès de bailleurs sociaux : les propositions de la commission, classées par ordre de priorité, sont transmises au bailleur pour examen, validation puis attribution du logement à l'agent. En tout état de cause, la décision appartient au bailleur social.

Pour les logements du parc domanial de l'Etat ou du CNRS : le CNRS adresse directement la proposition à chaque agent en fonction de l'ordre de classement. Le refus du bénéfice d'un logement par un agent doit être effectué par courrier écrit et motivé par l'agent auprès du service social de la délégation régionale.

5. Les conditions spécifiques d'occupation

- a) Les conditions d'occupation d'un logement attribué dans le parc social réservé par le CNRS auprès d'un bailleur social

Après admission de la candidature de l'agent par le bailleur, ce dernier établit et présente les formalités et conditions particulières de location à l'agent, notamment :

- état des lieux ;
- contrat de bail d'habitation ;
- loyer et charges, modalités de versement ;
- droits et obligations de l'agent locataire d'un logement social ;
- conditions de sortie du logement.

Le contrat de bail est signé entre l'agent et le bailleur social. Le CNRS n'intervient pas dans la relation contractuelle.

- b) Les conditions spécifiques d'occupation d'un logement attribué dans le parc à vocation sociale du CNRS à Gif-sur-Yvette

- ✓ Le versement d'un loyer déterminé par un référentiel tarifaire à vocation sociale :

Le montant dû au titre de l'occupation de chaque logement du parc à vocation sociale du CNRS à Gif-sur-Yvette est déterminé par le Référentiel CNRS des loyers des logements à vocation sociale du parc immobilier CNRS (Annexe 6), revalorisé chaque année par révision du montant sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) tel que prévu dans la convention d'occupation.

S'ajoutent à ce montant le règlement des charges et prestations accessoires, dans les termes prévus par la convention d'occupation.

✓ La durée de l'occupation :

La délégation régionale établit la convention d'occupation précaire et ses annexes et la soumet pour signature à l'agent bénéficiaire (Annexe 5). Cette convention se caractérise par son caractère précaire et révocable. Elle est consentie pour une durée maximale de trois (3) ans et ne peut, en aucun cas, se poursuivre par tacite reconduction.

Dans le délai prévu par la convention et avant que ne soit atteinte la durée maximale, la situation du bénéficiaire occupant le logement à vocation sociale fait l'objet d'un réexamen par les services de la délégation régionale gestionnaire. Ce réexamen prend notamment en compte les ressources de l'agent bénéficiaire, qui ne doivent pas dépasser deux fois le plafond de ressources du Prêt locatif social (PLS), et le respect par l'agent des conditions d'occupation du logement au cours de la période écoulée.

Ce réexamen peut donner lieu au renouvellement du titre d'occupation par une décision de reconduction expresse du délégué régional.

Au terme du délai prévu ou en cours de convention en cas de non-respect des obligations de l'agent prévues dans la convention d'occupation, l'agent doit quitter le logement. Si l'agent reste dans les lieux en l'absence de titre d'occupation valide, il s'expose notamment à l'application par le CNRS d'un nouveau loyer mensuel égal au prix du marché locatif en cours.

✓ Les engagements de l'agent bénéficiaire :

Pendant toute la durée d'occupation, l'agent bénéficiaire s'engage à occuper personnellement le logement :

- à titre de résidence principale ;
- pendant la durée de ses fonctions au CNRS. Il doit le libérer en cas de départ du CNRS, dès lors qu'il n'exerce plus de fonctions au CNRS, quels que soient le motif et la durée.

L'agent bénéficiaire veille à ne pas sous-occuper le logement, c'est-à-dire occuper un logement comportant un nombre de pièces habitables supérieur de plus de deux fois le nombre d'occupants réels. En cas de sous-occupation durable du logement, le CNRS peut demander à l'agent d'effectuer les démarches nécessaires pour trouver un logement adapté à sa situation dans un délai fixé par le CNRS.

✓ Un accompagnement du CNRS dans des situations particulières :

Il est prévu, dans le cadre de l'accompagnement social des agents et dans des situations particulières, certains aménagements :

- dans le cas particulier du décès de l'agent, ou d'un divorce, d'une séparation, un délai d'un an à compter de l'évènement est accordé par le CNRS au conjoint pour rechercher une solution de relogement, en lien avec l'assistant (e) du service social de la délégation régionale. Au-delà de ce délai, le conjoint devra quitter le logement ;
- dans le cas d'un départ à la retraite, l'agent peut solliciter l'assistant (e) du service social de la délégation régionale, au moins deux ans avant la date de départ, pour être accompagné dans la recherche d'un nouveau logement.

III- Les modalités et conditions d'attribution au titre du dispositif « aide à la mobilité/ attractivité » du CNRS

1. La présentation de la demande de logement et modalités d'attribution

Le CNRS peut attribuer des logements vacants à ses agents, notamment pour faciliter la prise de fonction, en dehors de toute considération de service ou d'une situation sociale identifiée, sur la base d'une convention d'occupation précaire à titre onéreux.

Pour toute nouvelle attribution d'un logement, la durée d'occupation est fixée à :

- un (1) an maximum pour l'accompagnement à la prise de fonction (logement tremplin) dans l'attente d'un logement pérenne ;
- trois (3) ans maximum pour répondre à l'objectif d'attractivité.

La demande d'un logement sur le contingent de logements vacants du CNRS est établie par l'agent, en lien avec le service des ressources humaines (SRH) de la délégation régionale, à laquelle il est rattaché en gestion et où se situe le logement.

- L'agent constitue un dossier de demande à partir du formulaire de demande de logement « dispositif accompagnement à la prise de fonction/attractivité (Annexe 7) et le transmet au SRH de la délégation.
- Sur la base du dossier transmis au SRH et sous réserve de l'adéquation des logements vacants à la situation familiale de l'agent, le délégué régional de la circonscription peut proposer un logement sur la base d'une convention d'occupation précaire, conclue à titre onéreux. L'agent est informé par écrit de cette proposition du délégué régional.
- En cas de refus ou de désistement de l'agent bénéficiaire du logement vacant, celui-ci en informe dans les meilleurs délais le SRH de la délégation par écrit.

2. Les conditions spécifiques d'occupation

Le montant dû au titre de cette occupation est égal à la valeur locative réelle des locaux occupés, déduction faite d'un abattement de 15% destinés à tenir compte de la précarité de l'occupation par l'agent bénéficiaire.

Afin d'établir la valeur locative des logements vacants, la délégation régionale est tenue de saisir au préalable le service départemental des domaines d'une demande d'avis de valeur locative du logement. L'avis est en principe présenté, au plus tard, dans le mois suivant la demande. S'ajoute à la redevance le règlement des charges et prestations accessoires, dans les termes prévus dans la convention d'occupation. Pour toute occupation supérieure à un an, la redevance est revalorisée chaque année par révision du montant sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) tel que prévu dans la convention d'occupation.

La délégation régionale établit la convention d'occupation précaire et ses annexes et la soumet pour signature à l'agent bénéficiaire (Annexe 8 ou Annexe 9). Cette convention étant établie pour une durée déterminée, l'agent bénéficiaire est tenu de libérer le logement au terme de celle-ci. Si l'agent reste dans les lieux après l'expiration de la convention, il sera considéré comme occupant sans titre et s'expose notamment :

- au versement d'une redevance égale à la valeur locative réelle des locaux majorée de 50% pour les six premiers mois et de 100% au-delà ;
- la mise en œuvre d'une procédure d'exécution forcée.

TITRE III

LES DISPOSITIONS COMMUNES AUX LOGEMENTS DES PERSONNELS CNRS

I. Les immeubles et logements concernés

Peuvent être attribués par le CNRS à ses agents, en concession de logement ou par convention, les logements vacants situés dans les immeubles suivants :

- les immeubles de l'Etat ayant fait l'objet soit d'une affectation, soit d'une remise en dotation au CNRS soit d'une convention d'utilisation établie par France Domaine ;
- les immeubles appartenant en propre au CNRS ;
- les immeubles pris à bail par le CNRS.

Tout type de logement est obligatoirement identifié dans le « référentiel patrimoine » du système d'information patrimonial, LOGIC.

Un logement à usage d'habitation est un logement clos, couvert et pourvu d'éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire).

Un logement vacant est un logement inhabité et vide de meubles, ou pourvu d'un mobilier insuffisant pour en permettre l'occupation.

II. Le recensement des logements

Chaque délégation régionale a la responsabilité du patrimoine immobilier de sa circonscription.

Elle est tenue de :

- gérer les titres d'occupation dans LOGIC : scanner tout acte signé et l'intégrer dans LOGIC ;
- tenir à jour le tableau de recensement des attributions des logements ;
- transmettre à la DSFIM le tableau de recensement à chaque changement de situation, pour consolidation.

En début de chaque année, la DSFIM présente au directeur général délégué aux ressources (DGDR) un état détaillé des logements attribués (concession de logement par nécessité absolue de service, contrat d'occupation de tout type) ou devenus vacants au cours de l'année civile précédente, à partir des informations régulières communiquées et des données identifiées dans LOGIC par chaque délégation régionale.

Pour les immeubles appartenant à l'Etat et mis à disposition du CNRS, l'établissement est tenu de présenter ce bilan à France Domaine avant le 31 mars de chaque année.

III. Les dispositions communes aux différents titres d'occupation d'un logement du CNRS

1. L'entretien du logement, patrimoine immobilier du CNRS

Le CNRS, en qualité de propriétaire, et l'agent, en qualité d'occupant du logement, sont réciproquement tenus d'entretenir et de maintenir le logement en état.

A cet effet un état des lieux contradictoire est établi à l'entrée en jouissance du bien et au départ de l'agent.

Au cours de l'occupation, la réalisation des travaux doit être assurée par les parties selon les dispositions fixées dans le titre d'occupation.

2. L'assurance du logement occupé

Tout bénéficiaire d'un logement est tenu de souscrire une police d'assurance pour couvrir sa responsabilité civile et les risques locatifs.

Une attestation d'assurance doit être présentée à la délégation régionale gestionnaire par l'agent bénéficiaire à la date d'effet du contrat (ou de la décision d'attribution) et chaque année à la date anniversaire.

En cas de défaut d'assurance du logement par l'agent bénéficiaire, le CNRS met fin à l'occupation dans les conditions fixées par la convention.

3. La contrepartie financière de l'occupation d'un logement CNRS due par un agent

La contrepartie financière de l'occupation d'un logement CNRS due par un agent est composée d'un loyer et de charges précisés dans chaque convention.

a) Un loyer révisé chaque année

Le bénéficiaire occupe le logement mis à sa disposition par le CNRS en contrepartie d'un loyer, versé mensuellement et par avance à l'agent comptable secondaire de la délégation régionale du CNRS gestionnaire, sauf en cas de concession de logement par nécessité absolue de service.

Selon la nature juridique de l'immeuble et le titre d'occupation, la valeur locative d'occupation est déterminée sur la base soit de l'avis de France Domaine, soit du référentiel CNRS des loyers des logements à vocation sociale du parc immobilier du CNRS (Annexe 6).

Si la durée du contrat est supérieure à un an, le loyer est revalorisé chaque année par révision du montant sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) tel que prévu dans le titre d'occupation.

b) Les charges

Tout bénéficiaire d'un logement mis à disposition par le CNRS est tenu de régler les charges liées à l'occupation du logement, décomposées en prestations accessoires et charges locatives récupérables.

- Les prestations accessoires correspondent aux abonnements et consommations de l'eau, l'électricité, le chauffage et le gaz.

Le bénéficiaire doit acquitter ces prestations accessoires soit directement auprès des sociétés distributrices sur la présentation des factures établies à partir des relevés des compteurs individuels, soit au CNRS si ce dernier en fait l'avance. Dans ce cas les bases annuelles de référence (volume de consommation, forfait) sont déterminées dans le titre d'occupation, au vu des instructions émises par France Domaine fixant les tarifs des prestations accessoires des logements de fonction, mis à jour et diffusés annuellement.

- Les autres types de charges locatives récupérables, énumérées à l'article 23 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 et au décret n° 87-713 du 26 août 1987, sont supportés par le bénéficiaire. Si le CNRS en fait l'avance, le bénéficiaire les rembourse sur des bases définies dans le titre d'occupation.

4. Les impôts et taxes liés au logement

Le CNRS est tenu, sauf dérogation prévue par la réglementation, d'acquitter notamment les taxes foncières afférentes aux biens immobiliers domaniaux de l'Etat relevant de sa compétence, et aux biens immobiliers domaniaux du CNRS, détenus en propre. Le CNRS verse la taxe pour logement vacant (TLV) en cas de vacance de logement situé dans une commune entrant dans le champ d'application de cette taxe.

Le bénéficiaire prend à sa charge les impôts et taxes liés à l'occupation du logement, comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'habitation.

5. Le régime social et fiscal de l'avantage en nature logement résultant de la mise à disposition d'un logement par le CNRS

Qu'il s'agisse de logements mis à disposition dans le parc immobilier géré par le CNRS ou pris à bail par le CNRS, la fourniture d'un logement par le CNRS à un agent, soit gratuitement, soit moyennant une participation de l'agent inférieure à la valeur réelle du logement, constitue un avantage en nature.

Aux termes de l'article L.242-1 du Code de la sécurité sociale et de l'article 82 du Code général des impôts, l'avantage en nature constitue un élément de la rémunération du bénéficiaire et doit, à ce titre, être soumis à cotisations et contributions sociales ainsi qu'à l'impôt sur le revenu.

A cet effet, à compter du 1er janvier 2016, le montant de l'avantage en nature logement doit être saisi dans le dossier SIRHUS⁸ des agents bénéficiaires afin d'alimenter leurs assiettes de cotisations et leurs bases imposables et apparaître distinctement sur leurs bulletins de paie.

Le montant de l'avantage en nature logement fait l'objet d'une évaluation forfaitaire mensuelle, déterminée à partir d'un barème spécifique, applicable en matière sociale et fiscale, diffusé et revalorisé annuellement, qui prend en compte :

- la rémunération brute mensuelle de l'agent (huit tranches de revenus déterminées par référence au plafond de sécurité sociale) ;
- le nombre de pièces principales composant le logement.

Pour les agents logés par nécessité absolue de service, car ne pouvant accomplir leur activité sans être logés dans les locaux où ils exercent leurs fonctions, la valeur de l'avantage en nature logement est retenue après un abattement pour sujétions de 30 % sur la valeur forfaitaire mensuelle de l'avantage logement issue du barème.

L'évaluation forfaitaire s'effectue au mois le mois, en fonction de la rémunération servie à l'agent durant le mois, sans avoir à procéder à une régularisation annuelle pour les agents dont la rémunération varie.

La valeur forfaitaire de l'avantage est également modulée en fonction de la participation financière de l'agent pour l'occupation du logement (loyer et charges et prestations accessoires) :

- lorsque la participation financière de l'agent est inférieure à l'évaluation forfaitaire, le montant de l'avantage en nature correspond à la différence entre l'évaluation forfaitaire et le montant acquitté par le bénéficiaire ;
- lorsque la participation financière de l'agent est supérieure ou égale à l'évaluation forfaitaire, la mise à disposition du logement n'est pas considérée comme un avantage en nature.

⁸ Système d'Information des ressources humaines du CNRS

Dispositions finales

La présente instruction prend effet au 1^{er} janvier 2016.

L'instruction n°INS05R143DFI du 19 mai 2005 relative aux conditions et modalités d'attribution des logements de fonction au CNRS et la note n°970313DRH du 11 décembre 1997 relative aux principes et aux modalités d'attribution des logements sociaux réservés par le CNRS sont abrogées.

La présente instruction sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur général délégué aux ressources

Christophe Coudroy

ANNEXES

Pour les logements de fonction – concession de logement par nécessité absolue de service (NAS) :

- Annexe 1 : Cadre de demande d'attribution d'un logement de fonction en NAS
- Annexe 2 : Modèle de décision d'attribution d'une concession en NAS

Pour les logements hors considération de service :

- Annexe 3 : Formulaire de demande de logement « dispositif action sociale »
- Annexe 4 : Critères CNRS pour cotation des priorités – demande de logement à vocation sociale
(source SRIAS-DRIHL)
- Annexe 5 : Modèle de contrat « logement à vocation sociale »
- Annexe 6 : Référentiel CNRS des loyers des logements à vocation sociale du parc immobilier du CNRS
- Annexe 7 : Formulaire de demande de logement « dispositif accompagnement à la prise de fonction/attractivité »
- Annexe 8 : Modèle de contrat « accompagnement à la prise de fonction »
- Annexe 9 : Modèle de contrat « attractivité »

ANNEXE 1 Cadre de demande d'attribution d'un logement de fonction en NAS

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CONCESSION DE LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE CNRS	
Informations concernant l'agent	
Nom Prénom	
Numéro d'agent	
Grade	
Echelon	
Indice de traitement	
Fonction	
Date de nomination à la fonction (1)	
Date d'entrée envisagée dans le logement	
Note du délégué régional sur l'effectivité de l'astreinte du poste justifiant l'attribution d'une concession de logement par NAS (2)	
Présentation attestation sur la situation familiale de l'agent (6)	
Présentation attestation proximité propriété (7)	
Informations concernant le logement	
Délégation régionale	
Unité d'affectation	
Adresse postale	
Référence LOGIC (3)	
Référence cadastrale	
Surface du logement : surface habitable (4)	
Nombre de pièces principales (5)	
Nombre réel d'occupants du logement à la date d'entrée (6)	

Prestations accessoires et charges récupérables*				
Eau (7)	compteur individuel	oui/non	montant abonnement	montant consommations
	fourniture par CNRS et règlement au forfait	oui/non		
gaz (7)	compteur individuel	oui/non		
	fourniture par CNRS et règlement au forfait	oui/non		
Electricité(7)	compteur individuel	oui/non		
	fourniture par CNRS et règlement au forfait	oui/non		
Chauffage(7)	type de chauffage	oui/non		
	compteur individuel	oui/non		
	fourniture par CNRS et règlement au forfait	oui/non		
Identification des charges récupérables et du mode de calcul	liste des charges	estimation des différents montants de charges		
* Les données présentées sont nécessaires pour établir l'annexe à la décision d'attribution de la concession de logement				
Envoi du dossier complet par mail à : dsfim.secretariat@cnrs-dir.fr				

ANNEXE 1

DOSSIER

DE

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CONCESSION DE LOGEMENT

PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

Contenu du dossier de demande (Annexe 1) :

- Tableau excel à compléter et joindre avec pièces justificatives
- Aide à la constitution du dossier avec modèles d'attestations à compléter, signer et présenter avec le tableau

Un dossier incomplet n'est pas présenté au Conseil d'Administration du CNRS et, sans titre, l'occupant ne peut bénéficier d'un logement de fonction

1) Présentation des extraits du dossier de l'agent pour identifier sa fonction et son droit à un logement en NAS

Les fonctions ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service sont déterminées par l'arrêté ministériel en vigueur pris en application de l'article R2124-65 du code général de la propriété des personnes publiques.

A la date d'entrée en vigueur de l'instruction les fonctions sont les suivantes :

- Responsable de site
- Agent d'expérimentation
- Agent d'astreinte
- Gardien

Chaque fiche de poste d'une telle fonction doit expressément prévoir l'effectivité de l'astreinte, les contraintes et sujétions de l'agent puis l'ouverture de la fonction à la mise à disposition d'un logement de fonction.

Présenter l'ensemble des informations demandées.

2) Note justificative du délégué régional pour l'attribution d'une concession de logement par NAS

Un logement de fonction peut être attribué pour nécessité absolue de service à un agent ne pouvant accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sureté, de sécurité ou de responsabilité en étant d'astreinte de manière permanente sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité immédiate (article R2124-65 du CG3P). L'astreinte partielle et non-permanente ne justifie pas l'attribution d'une concession de logement par NAS.

Le CNRS est tenu de présenter les motifs et l'effectivité de cette astreinte pour justifier la demande d'attribution d'une concession de logement par NAS.

3) Référence LOGIC

Il est nécessaire de préciser :

- Le code : Code d'identification (ex : LOG001)
- Le Nom d'usage : par exemple : Logement n°7, Appartement Loge

4) Surface logement : surface habitable

La surface du logement correspond à la surface habitable définie par l'article R111-2 du code de la construction et de l'habitation.

Indiquer les surfaces extraites de LOGIC en considérant la surface habitable : ne pas prendre en compte la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m, identifiées dans LOGIC par l'attribut "HSP180" (complément d'usage importé)

5) Nombre de pièces principales

La définition des pièces principales d'un logement est la suivante (circulaire DSS/SDFSS/5 B n°2005-389 du 19 août 2005)

Conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article R 111-1 du code de la construction et de l'habitation, un logement ou habitation comprend d'une part des pièces principales destinées au séjour et au sommeil, éventuellement des chambres isolées et, d'autre part, des pièces de service, telles que cuisine, salle d'eau, cabinet d'aisance, buanderie, débarras, séchoirs ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances.

Les pièces principales doivent toutefois être pourvues d'un ouvrant et de surfaces transparentes donnant sur l'extérieur, conformément à l'article R 111-10 du code de la construction et de l'habitation.

6) Nombre réel d'occupants du logement

Une attestation sur l'honneur doit être produite par l'agent. Cf pj

7) Lieu de résidence

Une attestation sur l'honneur doit être produite par l'agent. Cf pj

8) Fournitures de prestations accessoires : eau, gaz, électricité, chauffage

Lorsque le logement n'est pas équipé de compteur individuel (cf Etat des lieux) le volume de charges est déterminé forfaitairement par application de la circulaire n°31OG du 27/2/1951. France Domaine adresse chaque année l'actualisation des tarifs unitaires de référence pour chaque type de charge (document « tarif des prestations accessoires des logements de fonction »).

Les charges d'eau, de gaz et d'électricité sont assises sur le nombre réel d'occupants, sans considération du foyer fiscal.

Nombre d'occupants	EAU	GAZ	ELECTRICITE
1 à 2 occupants	70 m3	370 m3	180 Kwh
3 à 4 occupants	75m3	500m3	250 Kwh
+ de 4 occupants	80m3	650m3	300 Kwh
Salle d'eau	+20m3	-	-
Salle de bain	+25m3	-	-
Par chauffe-eau	-	+200m3	+200Kwh

La charge de chauffage prend en compte le nombre de radiateurs, plafonné suivant l'indice de rémunération du bénéficiaire.

Il sera décompté un radiateur par pièce principale + un radiateur si les pièces humides sont doublées.

Le nombre de radiateurs est plafonné suivant l'indice du bénéficiaire du logement (révision 1/7/2001)

Indice Majoré de rémunération	Volume maximum de radiateur retenu
<302	2
<379	3
<442	4
<538	5
>538	6

Le tarif du chauffage est un forfait par radiateur fixé chaque année par France Domaine.

ATTESTATION SITUATION DU FOYER DE L'AGENT

(cf point 6 commentaires - A compléter et présenter au dossier de demande de concession)

Je soussigné(e) <Prénom et Nom> demeurant à ce jour à :

Adresse complète

Atteste sur l'honneur avoir <nombre> ascendant(s) et <nombre> descendant(s) à charge fiscalement.

Atteste sur l'honneur que <nombre> personnes demeureront effectivement dans le logement de fonction susceptible de m'être attribué par le CNRS.

Je m'engage à apporter toutes les modifications nécessaires à la présente déclaration en cas d'évolution de la situation déclarée.

Je sais que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A.....le

Prénom Nom

signature de l'agent

ATTESTATION PROPRIETE DE PROXIMITE

(cf point 7 commentaires - A compléter et présenter au dossier de demande de concession)

Je soussigné, <Prénom> <NOM>,

demeurant à <adresse complète>

atteste sur l'honneur ne pas être propriétaire d'une résidence libre de toute occupation répondant au critère de proximité du lieu de travail de mon affectation.

Je m'engage à apporter les modifications nécessaires à la présente déclaration en cas d'évolution de la situation déclarée.

Je sais que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À le <date>

<Prénom> <NOM>

SIGNATURE

Annexe 2

Modèle de décision d'attribution portant concession de logement par nécessité absolue de service

DECISION

PORTANT ATTRIBUTION DE CONCESSION DE LOGEMENT

PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'arrêté ministériel du, fixant la liste des fonctions des établissements publics (organismes de recherche) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service, pris en application de l'article R2124-65 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'arrêté ministériel du 20 janvier 2013, relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R2124-72 et R4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'instruction n° INS152466DSFIM relative aux conditions et modalités d'attribution des logements au CNRS ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du CNRS en date du
- Vu la décision DEC150664DAJ donnant délégation de signature à Monsieur Christophe COUDROY, Directeur général délégué aux Ressources du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Vu la décision DEC.....donnant délégation de signature à M délégué(e) de la Délégation du CNRS ;

DECIDE

Article 1 : Objet de la décision

Est concédé par nécessité absolue de service à M <qualité, prénom, nom du bénéficiaire>, ayant l'indice de traitement <xxxx> en qualité de <fonction du bénéficiaire telle que libellée dans l'arrêté-liste> à <nom et référence de l'unité d'affectation et délégation régionale>, suite à la décision de nomination à cette fonction par < ... > le < ... > le logement suivant.

Références LOGIC :

Libellé bâtiment :

Niveau :

Nom d'usage :

N° Chorus :

Adresse :

Surface habitable : m²

Nombre de pièces principales :

Article 2 : Durée – Fin de la concession

La concession prend effet à compter du < date d'effet > (= date d'entrée dans les lieux qu'elle soit antérieure, égale ou postérieure à la date de signature).

Elle est accordée à titre précaire. Elle est révocable de plein droit à tout moment.

Elle prend fin, en tout état de cause, en cas de :

- aliénation ou changement de destination du bien occupé ;
- cessation de l'exercice de la fonction justifiant l'octroi de la concession ;
- défaut d'effectivité de l'astreinte ne justifiant plus l'octroi d'un logement de fonction par nécessité absolue de service ;
- départ de l'agent (mutation, détachement, congé parental, mise en disponibilité, départ à la retraite...).

Pour quelque motif que ce soit, l'agent, qu'il soit titulaire ou contractuel, est tenu de libérer les lieux dans les termes précisés par la décision de résiliation de la concession.

Si l'agent reste dans les lieux après l'expiration de la concession de logement, il sera considéré comme occupant sans titre. De ce fait il s'expose aux sanctions prévues à l'article R.2124-74 du code général de la propriété des personnes publiques, à savoir :

- le versement d'une redevance égale à la valeur locative réelle des locaux, déterminée par France Domaine, saisi par la Délégation régionale, majorée de 50% pour les six premiers mois et de 100% au-delà ;
- la mise en œuvre d'une procédure d'exécution forcée.

Article 3 : Conditions financières de l'occupation

< Hypothèse 1 : Le logement est dans un bien domanial Etat ou CNRS >

La concession comporte la gratuité de la prestation du logement nu. Le bénéficiaire s'engage à meubler le bien.

< Hypothèse 2 : Le logement est pris à bail dans le parc locatif privé >

La concession comporte la gratuité de la prestation du logement nu dans la limite des surfaces correspondantes à la situation familiale du bénéficiaire, sur la base de l'attestation présentée par ce dernier et annexée à la présente décision, déterminée par l'arrêté BUDE1223843A du 22 janvier 2013, soit < droit de surface ouvert > m².

Le loyer des surfaces complémentaires est pris en charge par le bénéficiaire. Dans ce cas, à la suite de la présente décision, le CNRS et l'agent bénéficiaire concluent un bail tripartite avec le bailleur.

Article 4 : Charges et prestations accessoires (eau, électricité, gaz, chauffage) – Impôts et Taxes

<Hypothèse 1 compteurs individuels

Le bénéficiaire de la concession supporte toutes les dépenses d'abonnements et de consommations mesurées par des compteurs spécifiques liés au logement relatives à :

- eau,
- électricité
- gaz
- chauffage

(A cocher)

Le bénéficiaire supporte les autres frais et charges locatives récupérables et les rembourse <mensuellement> < trimestriellement> à l'agent comptable secondaire du CNRS sur la base d'une provision présentée en annexe et d'une régularisation annuelle.

Le montant de cette provision pour l'année de la signature de la décision s'élève à ...€ par mois.

En outre il s'acquitte directement des impôts et taxes (taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...) du lieu de situation de l'immeuble.

<Hypothèse 2 pas de compteurs individuels

Le CNRS assure la fourniture des prestations accessoires suivantes :

Eau : abonnement et consommation	Sans objet	oui
Gaz: abonnement et consommation	Sans objet	Oui
Electricité: abonnement et consommation	Sans objet	Oui
Chauffage: abonnement et consommation	Sans objet	Oui Type de chauffage : à préciser
Autres	Sans objet	A préciser

(A compléter)

L'agent règle les dépenses correspondantes <mensuellement> < trimestriellement> à l'agent comptable secondaire du CNRS, sur les bases annuelles déterminées en annexe. Ces bases sont susceptibles de révision selon les variations du coût et du volume des consommations.

Le bénéficiaire supporte les autres frais et charges locatives récupérables et les rembourse <mensuellement> < trimestriellement> à l'agent comptable secondaire du CNRS sur la base d'une provision présentée en annexe et d'une régularisation annuelle.

Le montant de cette provision s'élève à ...€ par mois.

En outre le bénéficiaire acquitte les impôts et taxes (taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...) du lieu de situation de l'immeuble.

Article 5 : Assurance

Le bénéficiaire doit, en qualité d'occupant, se garantir contre les explosions, l'incendie, les dégâts des eaux et tous risques locatifs y compris le recours des tiers, par une assurance suffisante contractée auprès d'une compagnie notoirement solvable, et justifier de l'attestation d'assurance annuelle correspondante, au plus tard à la date d'entrée.

Chaque année, le bénéficiaire adresse une attestation d'assurance au CNRS. Le défaut d'assurance est une cause de prononciation de la fin de la concession.

Par le seul fait de l'occupation, le CNRS est subrogé dans tous les droits de l'assuré en cas d'incendie et de catastrophes naturelles et il pourra notifier à la compagnie aux frais de ce dernier tous les actes nécessaires pour faire produire à cette subrogation tout son effet.

Le CNRS décline toute responsabilité pour les vols qui pourraient être commis chez l'occupant.

Article 6 : Etat des lieux

Un état des lieux sera dressé contradictoirement lors de la prise de possession du logement et au départ du bénéficiaire. L'état des lieux d'entrée est signé par le CNRS et l'agent bénéficiaire du logement puis annexé à la présente décision.

Article 7 : Conditions d'occupation

Le bénéficiaire prend le logement dans l'état dans lequel il se trouve au moment de l'entrée en jouissance, sans pouvoir exiger aucune réparation, ni remise en état, ni travaux de quelque nature que ce soit.

La présente décision revêt un caractère personnel et est liée à l'effectivité de l'exercice de la fonction citée en article 1. En conséquence, le bénéficiaire s'engage à :

- occuper personnellement le logement pendant la durée de la présente convention ;
- occuper personnellement le logement à titre de résidence principale.

Comme tout occupant d'un logement, le bénéficiaire est tenu de :

- ne pas exercer, lui-même ou un membre de sa famille, une activité commerciale ou professionnelle dans les lieux occupés ;
- ne pas procéder à une cession, une sous-location ou un prêt du logement sous quelque forme que ce soit ;
- utiliser le logement paisiblement et dans le respect du règlement intérieur éventuel ;
- ne pas mettre en péril l'intégrité de l'immeuble, des parties communes et du logement qu'il occupe ;
- avoir un comportement respectueux envers le voisinage et ne pas causer de troubles de voisinage ;
- maintenir en bon état de propreté et d'entretien le logement et les installations mis à sa disposition.

Les lieux ne doivent faire l'objet d'aucun percement de plancher ou de plafonds sans le consentement exprès du CNRS. Les améliorations, décors et embellissements qui auraient été effectués par le bénéficiaire resteraient, à la fin de son occupation, propriété du CNRS.

Le bénéficiaire ne peut réaliser des travaux de changement de distribution, de démolition quelconque, de construction de quelque nature que ce soit. Le CNRS pourra procéder, à tout moment, au contrôle du respect de cette obligation.

Le bénéficiaire s'engage à laisser les agents des services du CNRS ou les prestataires mandatés par le CNRS, visiter le logement afin d'en constater l'état ou d'y réaliser les contrôles ou les travaux nécessaires, quelle que soit la gêne pouvant en résulter. Le CNRS s'engage à l'informer au préalable par tout moyen huit (8) jours à l'avance, sauf cas d'urgence.

Article 8 : Dispositions antérieures

Toutes dispositions antérieures à celles de la présente décision, prises à l'occasion de l'occupation du logement concédé, sont abrogées.

Fait à <.....>, le

Le Délégué régional <circonscription>

Signature

Annexes à la décision :

- Annexe : Attestation sur la composition familiale
- Annexe : Attestation d'assurance
- Annexe : Etat des lieux d'entrée
- Annexe : Prestations accessoires et charges

ATTESTATION SITUATION DU FOYER DE L'AGENT

Je soussigné(e) <Prénom et Nom> demeurant à ce jour à :

Adresse complète

Atteste sur l'honneur avoir <nombre> ascendant(s) et <nombre> descendant(s) à charge fiscalement.

Atteste sur l'honneur que <nombre> personnes demeureront effectivement dans le logement de fonction susceptible de m'être attribué par le CNRS.

Je m'engage à apporter toutes les modifications nécessaires à la présente déclaration en cas d'évolution de la situation déclarée.

Je sais que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A.....le

Prénom Nom

signature de l'agent



DOSSIER N° ___/___

DEPOSE LE
(réservé à l'administration)

Annexe 3

Formulaire de demande d'attribution d'un logement à vocation sociale

Demandeur :

NOM (*en capitales*) : _____ Prénom (*en capitales*): _____

Date de naissance : _____

Adresse personnelle

Si différente de l'adresse postale, adresse du logement où vous êtes hébergé :

Téléphone portable et mail personnels : _____

Situation professionnelle

Grade : _____

Date d'entrée au C.N.R.S. : _____

Adresse professionnelle :

Téléphone et mail :

SITUATION FAMILIALE :

célibataire / marié(e) / vivant maritalement / Pacsé(e) / divorcé(e) / séparé(e) / veuf(ve)

- Conjoint / concubin/ co-demandeur

NOM et Prénom : _____

Téléphone : _____

Situation professionnelle : _____

Employeur (nom de l'organisme et adresse du lieu de travail) _____

- Personnes devant occuper le logement :

Enfants à charge :

Prénom	date de naissance	Scolarité ou situation d'emploi

- Si enfants à naître : date de naissance prévue :

- Si enfants en garde alternée ou droit de visite :

Prénom	date de naissance	Garde alternée	Droit de visite

- Autres personnes :

Lien de parenté	Année de naissance	Situation (scolarité, emploi...)

REVENUS :

-Montant du revenu fiscal de référence de l'année N-2 des futurs occupants du logement :

-Montant du revenu fiscal de référence de l'année N- 1*des futurs occupants du logement :

* si l'avis d'imposition ou de non-imposition est reçu

REVENUS MENSUELS	DEMANDEUR	CONJOINT/ CONCUBIN/ CO DEMANDEUR	AUTRES PERSONNES VIVANT AU FOYER
SALAIRES (traitement, primes (pour les primes semestrielles diviser par 6)			
PENSIONS, RETRAITES			
ALLOCATIONS (allocations logement, APL, autres)			
AUTRES REVENUS (fonciers, allocations de chômage...)			
REVENUS EXCEPTIONNELS (expatriation...)			
TOTAL			

LOGEMENT :

Vos conditions d'habitation actuelle :

Type de logement occupé actuellement (studio, F1, F2, F3, F4 ou plus) : _____ - Surface:
_____ m².

Statut d'occupation : locataire / propriétaire / en accession à la propriété / hébergé à titre gratuit/résidence sociale ou
foyer/autres (préciser).....

Nombre actuel d'occupants du logement _____

Loyer mensuel base : _____ € Charges locatives mensuelles _____ € TOTAL loyer et charges _____
€

Montant de l'allocation logement ou APL :

Charges d'emprunt :

Vous-même ou votre conjoint êtes :

Propriétaire d'un logement autre que celui occupé : oui non

Co-titulaire d'un bail autre que celui du logement occupé : oui non

Logement recherché :

Lieu de résidence souhaité (indiquer au moins 3 localités choisies sur la liste des logements réservés par le CNRS)

Nombre de pièces principales souhaitées : _____

Le logement recherché doit-il être adapté à une situation de handicap pour une des personnes à loger : oui / non

Si oui, préciser : _____

MOTIF DE LA DEMANDE POUR LA PRIORISATION DES CANDIDATURES :

Votre logement	Cochez la case si vous êtes concerné	Justificatif à produire pour obtenir un nombre de points *
La taille du logement est trop petite pour votre famille		Joindre la copie du bail actuel avec mention des surfaces
Vous êtes dans un logement temporaire (hôtel, foyer...) **		Joindre la copie du contrat d'hébergement
Le loyer du logement occupé est trop élevé		Joindre copie du bail + attestation CAF
Vous êtes hébergé chez un tiers		Joindre lettre d'hébergement
Vous devez quitter votre logement indépendamment de votre volonté (reprise du logement par le propriétaire / jugement d'expulsion / fin de mise à disposition d'un logement de fonctions ou lié à la fonction).		Joindre la copie de la pièce justificative correspondant à votre situation
Vous êtes en situation de divorce ou séparation		Joindre la copie du jugement de divorce, et le cas échéant de l'attestation d'introduction d'une procédure de divorce ou d'une pièce attestant la notification de la fin du pacte civil de solidarité (PACS).
Le logement occupé est insalubre		Joindre la copie de l'arrêté d'insalubrité ou de péril ou de tous autres documents
Vous ou une personne de la famille est confrontée à une situation de handicap ou un problème de santé : 1. Vous avez besoin d'un logement adapté pour une personne à mobilité réduite 2. Vous avez besoin d'un autre logement plus accessible mis non adapté 3. Vous avez besoin d'un logement proche d'un lieu de soin ou de vie scolaire		1 Joindre copie de la décision de la MDPH 2 Joindre copie de la décision de la MDPH 3 Joindre tout document justificatif
Vous êtes en situation de mobilité professionnelle et vous devez déménager		Joindre la copie de la décision d'affectation
Vous avez un temps de transport important domicile /travail et vous souhaitez vous rapprocher		
Vous rencontrez des problèmes de voisinage ou d'environnement		Joindre la copie du dépôt de mains courantes, courriers, démarches de conciliation

*Ces documents seront conservés par l'assistante de service social

** Non cumulatif avec le logement insalubre / sur-occupation / congé sur le logement

Complément d'informations éventuel ou autre motif : joindre un courrier

Je soussigné, certifie exactes et sincères les informations mentionnées sur le présent document et je m'engage à signaler tout changement de situation pouvant modifier les renseignements fournis.

Fait à _____ le _____

Signature

Liste des pièces justificatives à joindre obligatoirement à la demande :

- Copie du dernier bulletin de salaire des futurs occupants du logement et copie de leur bulletin de salaire du mois de décembre.
- Copie de l'avis d'imposition au titre des revenus N-2 des futurs occupants du logement.
- Copie de l'attestation de paiement des prestations CAF.
- Copie des documents attestant des autres revenus (pensions-rentes, revenus fonciers, allocations...).
- Copie du récépissé attestant de l'enregistrement de la demande de logement social et comportant le "numéro unique d'enregistrement".
- Copie à jour du livret de famille
- Dernière quittance de loyer ou attestation de l'hébergeur avec copie de sa carte d'identité
- Décision de la MDPAH pour la situation de handicap

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

- Calcul du taux d'effort (Redevances /ressources) :
- Calcul du reste à vivre (ressources – redevance /UC) :
- Calcul des possibilités d'accès au vu des plafonds de conventionnement :

PLAI : OUI / NON PLS : OUI / NON
PLI : OUI / NON PLUS : OUI / NON

- Cotation au vu des éléments du dossier de demande :

Evaluation sociale réalisée le _____

Visa de l'assistant- e de service social : _____

Historique des candidatures :

1. Date de commission : _____

Candidature retenue : oui non

Proposition acceptée Proposition Refusée motif : _____

Candidature refusée par le bailleur motif : _____

2. Date de commission : _____

Candidature retenue : oui non

Proposition acceptée Proposition Refusée motif : _____

Candidature refusée par le bailleur motif : _____

3. Date de commission : _____

Candidature retenue : oui non

Proposition acceptée Proposition Refusée motif : _____

Candidature refusée par le bailleur motif : _____

Annexe 4 CRITERES CNRS POUR COTATION DES PRIORITES DEMANDE DE LOGEMENT A VOCATION SOCIALE (source SRIAS-DRIHL)

Votre logement	Modalités de calcul	Cotation
La taille du logement est trop petite pour votre famille	<p><u>Critère 1</u> : Nombre de personnes // au nombre de pièces : <i>Nb de personnes / Nb de pièces (+ 1 si famille monoparentale)</i></p> <p><u>Critère 2</u> : Nombre de personnes au regard de la surface occupée : <i>Surface du logt actuel - surface mini de la CAF / surface mini de la CAF</i></p> <p><u>Normes CAF</u> :</p> <p>1 personne : 9m² 2 personnes : 16m² 3 personnes : 25 m² 4 personnes : 34m² 5 personnes : 43m² 6 personnes : 52m² 7 personnes : 61m² 8 personnes et + : 70m²</p>	<p>▪ <u>Critère 1</u> : Nombre de personnes // au nombre de pièces : Ratio <= 1 : 0 point 1 < ratio <= 2 : 1 point 2 < ratio <= 3 : 3 points 3 < ratio <= 4 : 4 points 4 < ratio : 5 points</p> <p><u>Critère 2</u> : Nombre de personnes au regard de la surface occupée : 0 <= écart : 0 point 0 > écart >= -15% : 1 point -15 % > écart >= -25 % : 3 points -25 % > écart >= -35% : 4 points -35% > écart : 5 points</p> <p>Cumuler les points des deux critères.</p>
Vous êtes dans un logement temporaire (hôtel, foyer...)*	Sur justificatifs	10 points
Le loyer du logement occupé est trop élevé	<p>Reste à vivre quotidien (RavQ) : (Revenus + APL ou AL) – loyers +charges) / UC / 30</p> <p align="center">UC :</p> <p>1 adulte : 1 1 enfant (< 18 ans) : 0,5</p>	<p>RavQ < 7 € : 10 points 7 € <= RavQ < 9 € : 8 pts 9 € <= RavQ < 11 € : 6 pts 11 € <= RavQ < 13 € : 4 pts 13 € <= RavQ : 0 pt</p>
Vous êtes hébergé chez un tiers	Sur justificatifs	10 points
Vous devez quitter votre logement indépendamment de votre volonté (reprise du logement par le propriétaire / jugement d'expulsion / fin de mise à disposition d'un logement de fonctions ou lié à la fonction).	Sur justificatifs	10 points
Vous êtes en situation de divorce ou de séparation	Sur justificatifs	10 points
Le logement occupé est insalubre	Sur justificatifs	10 points
Vous avez besoin d'un logement adapté à une situation de handicap ou de santé	<p>1. Vous avez besoin d'un logement adapté pour une personne à mobilité réduite</p> <p>2. Vous avez besoin d'un autre logement plus accessible mais non adapté</p> <p>3. Vous avez besoin d'un logement proche d'un lieu de soin ou de vie scolaire</p>	<p align="center">Priorité sur le logement adapté</p> <p align="center">10 points</p> <p align="center">10 points</p>
Vous êtes en situation de mobilité professionnelle et vous devez déménager	Sur justificatifs	10 points
Vous avez un temps de transport important domicile /travail et vous souhaitez vous rapprocher	Temps de trajet aller	<p align="center">< à 1 h : 0 point Entre 1 h et 1 h 30 : 5 pts 1 h 30 : 10 points</p>
Vous rencontrez des problèmes de voisinage ou d'environnement	Sur justificatifs	5 points

* Non cumulatif avec le logement insalubre / sur-occupation / congé sur le logement

Annexe 5

Modèle de contrat d'occupation précaire d'un logement

« Logement à vocation sociale »

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT A VOCATION SOCIALE

Vu l'instruction n°INS152466DSFIM relative aux conditions et modalités d'attribution des logements du CNRS,

Entre

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) établissement public à caractère scientifique et technologique domicilié 3 rue Michel Ange 75016 PARIS représenté par.....en qualité de délégué régional de la délégation d'Ile-de-France Sud, agissant par délégation du Président du CNRS par la décision DEC.....DAJ, sis au 1 avenue de la Terrasse – 91198 Gif-sur-Yvette, ci-après dénommé « le CNRS »,

D'une part,

ET

M
Numéro d'Agent
ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

D'autre part,

Il est convenu les dispositions suivantes

Article 1 - Objet de la convention

Le bénéficiaire, agent du CNRS, est autorisé à occuper le logement à vocation sociale tel qu'identifié ci-après et situé à l'adresse suivante, à compter du

La délégation régionale du CNRS gestionnaire est la délégation d'Ile-de-France Sud, située au 1 avenue de la Terrasse – 91198 Gif-sur-Yvette.

1.1 Localisation du logement

Identification dans le système d'information du CNRS, LOGIC :

Identifiant :

Adresse :

Code postal Commune :

1.2 Consistance du logement

Appartement de type d'une surface habitable dem².

Nombre de pièces principales :...

La description du logement ainsi que les équipements à usage privatif et commun sont détaillés dans l'état des lieux annexé au présent contrat.

1.3 Spécificités liées au titre d'occupation

Compte tenu de la nature du présent titre d'occupation, le bénéficiaire reconnaît expressément que la présente convention ne confère ni droit au maintien ni droit au renouvellement et qu'elle ne saurait être régie par toute disposition entrant en contradiction avec sa nature précaire et révocable, et notamment par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

La présente convention revêt un caractère personnel. En conséquence, le bénéficiaire s'engage à :

- occuper personnellement le logement pendant la durée de ses fonctions exercées au CNRS. Il doit le libérer, dès lors qu'il n'exerce plus ses fonctions au CNRS, quels que soient le motif et la durée ;
- occuper personnellement le logement à titre de résidence principale ;
- ne pas exercer, lui-même ou un membre de sa famille, une activité commerciale ou professionnelle dans les lieux occupés ;
- ne pas procéder à une cession, une sous-location ou un prêt du logement sous quelque forme que ce soit.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du

Sous réserve du respect des dispositions prévues au point 1.3 et sans préjudice des dispositions de l'article 7, elle est consentie pour une durée maximale de trois (3) ans et ne peut, en aucun cas, se poursuivre par tacite reconduction.

Au plus tard trois (3) mois avant que ne soit atteinte cette durée maximale de trois (3) ans, un réexamen de la situation du bénéficiaire occupant le logement à vocation sociale visé à l'article 1^{er} est effectué par les services de la Délégation régionale gestionnaire. Il est notamment réalisé sur la base des documents remis par le bénéficiaire à la demande du CNRS en application de la réglementation interne du CNRS. Ce réexamen pourra donner lieu à une décision de reconduction expresse prise par le Délégué régional gestionnaire qui sera notifiée au bénéficiaire.

A la fin de la présente convention consentie à titre précaire et révocable, le CNRS reprendra la libre disposition des biens sans que le bénéficiaire puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelque cause que ce soit.

Article 3 - Loyer

Le loyer mensuel pour le logement visé à l'article 1^{er} de la présente convention s'élève à € Hors Taxes et Hors Charges.

Ce loyer est déterminé sur la base du référentiel CNRS des loyers des logements à vocation sociale du parc immobilier du CNRS.

Le loyer est révisé au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de la variation annuelle de l'Indice de Révision des Loyers (IRL) publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), connu à cette date, soit l'IRL du 3^{ème} trimestre de l'année N-1. Cette disposition s'applique quelle que soit la date d'entrée en jouissance du logement. Il sera ainsi procédé automatiquement à la révision annuelle du loyer sans qu'il y ait lieu d'établir un avenant.

Eu égard à la nature du titre d'occupation, aucun dépôt de garantie n'est demandé par le CNRS au bénéficiaire.

Le montant du loyer est payable mensuellement. A cet effet, il est prélevé directement sur le traitement du bénéficiaire du mois pour lequel le loyer est dû et versé à l'agent comptable secondaire compétent.

Le bénéficiaire peut à tout moment informer par courrier recommandé avec accusé de réception la délégation régionale de sa volonté de renoncer au bénéfice de ce mécanisme de prélèvement et procéder au paiement du loyer auprès de l'agent comptable secondaire compétent par tout mode de paiement hors virement bancaire. Ce paiement intervient au plus tard le 5^{ème} jour du mois pour lequel il est exigible.

En cas de retard de paiement, les intérêts au taux légal courront de plein droit, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du retard.

Au terme du délai prévu ou en cours de convention en cas de non-respect des obligations de l'agent prévues dans la convention d'occupation, l'agent doit quitter le logement. Si l'agent reste dans les lieux en l'absence de titre d'occupation valide, il s'expose notamment à :

- l'application par le CNRS d'un nouveau loyer mensuel égal au prix du marché locatif en cours ;
- la mise en œuvre d'une procédure d'exécution forcée.

En cas de perte de la qualité d'agent du CNRS par le bénéficiaire, le CNRS pourra recouvrer toute créance par voie d'état exécutoire.

Article 4 - Charges et prestations accessoires (eau, électricité, gaz, chauffage) – Impôts et Taxes

Le bénéficiaire supporte la totalité des abonnements et des consommations des prestations accessoires afférentes à l'usage du logement (dépenses d'eau, de gaz et d'électricité) suivant consommation mesurée par des compteurs spécifiques liés au logement ou à l'immeuble.

Le CNRS récupère auprès de l'agent bénéficiaire du logement les charges que tout propriétaire peut récupérer auprès de son locataire (exemples : dépenses d'entretien des ascenseurs, dépenses relatives à l'éclairage, au chauffage, au nettoyage et entretien des parties communes) et certaines impositions correspondant à des services rendus directement au locataire (impôts et taxes, taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Une annexe au présent contrat présente les prestations accessoires, les frais et charges locatives récupérables dûes par le bénéficiaire, dont le règlement donne lieu au versement d'une provision mensuelle et d'une régularisation annuelle.

La provision s'élève à € par mois.

Le montant de cette provision est payable mensuellement auprès de l'agent comptable secondaire compétent à la même date que le loyer.

En cas de retard de paiement, les intérêts au taux légal courront de plein droit, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du retard.

En outre le bénéficiaire acquitte les impôts et taxes (taxe d'habitation...) du lieu de situation de l'immeuble.

Article 5 - Assurances

Le bénéficiaire doit, en qualité d'occupant, se garantir contre les explosions, l'incendie, les dégâts des eaux et tous risques locatifs y compris le recours des tiers, par une assurance suffisante contractée auprès d'une compagnie notoirement solvable.

Le bénéficiaire devra produire au CNRS cette police d'assurance et l'attestation d'assurance annuelle correspondante, au plus tard à la date d'entrée.

Le CNRS mettra fin à l'occupation en l'absence de production de cette attestation.

De la même manière, à chaque date anniversaire du contrat, le bénéficiaire doit produire cette police d'assurance au CNRS et justifier du paiement régulier des primes et cotisations.

Tout défaut de présentation des documents certifiant l'assurance du logement, dans le mois suivant la date anniversaire du contrat est un motif de résiliation du contrat.

Le bénéficiaire fait part au CNRS de tout changement concernant l'assurance du logement (changement de compagnie, de police d'assurance...).

Par le seul fait de l'occupation, le CNRS est subrogé dans tous les droits de l'assuré en cas d'incendie et de catastrophes naturelles et il pourra notifier à la compagnie aux frais de ce dernier tous les actes nécessaires pour faire produire à cette subrogation tout son effet.

Le CNRS décline toute responsabilité pour les vols qui pourraient être commis chez l'occupant.

Article 6 - Etat des lieux

Un état des lieux, à l'entrée du bénéficiaire et à sa sortie du logement, sera dressé contradictoirement par le CNRS, en présence du bénéficiaire ou d'un tiers dûment mandaté, lors de la prise de possession du logement et au départ du bénéficiaire. Un exemplaire est remis à chaque partie.

Article 7 - Conditions de jouissance et obligations des parties

Le bénéficiaire prend le logement dans l'état dans lequel il se trouve au moment de l'entrée en jouissance.

Il est tenu de :

- utiliser le logement paisiblement et dans le respect du règlement intérieur éventuel ;
- ne pas mettre en péril l'intégrité de l'immeuble, des parties communes et du logement qu'il occupe ;
- avoir un comportement respectueux envers le voisinage et ne pas causer de troubles de voisinage ;
- maintenir en bon état de propreté et d'entretien le logement et les installations mis à sa disposition.

Il prend le logement sans pouvoir exiger aucune réparation, ni remise en état, ni travaux de quelque nature que ce soit.

Les lieux ne doivent faire l'objet d'aucun percement de plancher ou de plafonds sans le consentement exprès du CNRS. Les améliorations, décors et embellissements qui auraient été effectués par le bénéficiaire resteraient, à la fin de son occupation, propriété du CNRS.

Le bénéficiaire ne peut réaliser des travaux de changement de distribution, de démolition quelconque, de construction de quelque nature que ce soit.

Le CNRS pourra procéder, à tout moment, au contrôle du respect de cette obligation. Le bénéficiaire s'engage à laisser les agents des services du CNRS ou les prestataires mandatés par le CNRS, visiter le logement afin d'en constater l'état, la destination ou d'y réaliser les contrôles ou les travaux nécessaires, quelle que soit la gêne pouvant en résulter. Le CNRS s'engage à l'informer au préalable par tout moyen huit (8) jours à l'avance, sauf cas d'urgence.

Article 8 - Résiliation de la convention

Le CNRS se réserve le droit de mettre fin à cette occupation précaire à tout moment :

- soit pour non-respect par le bénéficiaire de l'une de ses obligations ;
- soit pour un motif d'intérêt général.

La convention prend fin en tout état de cause à la date où le bénéficiaire cessera de remplir des fonctions au CNRS ou en cas d'aliénation de l'immeuble (vente) ou de changement d'affectation de l'immeuble par le CNRS, sans que le bénéficiaire, puisse réclamer une indemnité de résiliation pour quelque cause que ce soit.

La résiliation sera prononcée par le CNRS et notifiée au domicile du bénéficiaire par lettre recommandée avec avis de réception. Le bénéficiaire devra prendre ses dispositions pour libérer les lieux dans le délai fixé par le CNRS sans pouvoir réclamer aucune indemnité.

Le bénéficiaire désirant quitter le logement, pour raisons personnelles ou dans le cas où il n'exerce plus ses fonctions au CNRS, doit prévenir la délégation régionale gestionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis d'un (1) mois.

Article 9 - Règlement des différends

Les parties conviennent, en cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, de s'engager à le résoudre à l'amiable, avant de saisir le tribunal administratif compétent.

Toutes les stipulations du présent acte et ses annexes, qui en font partie intégrante, ont été convenues et arrêtées par les parties contractantes qui affirment en avoir eu lecture.

Fait àle

En deux exemplaires originaux,

Le bénéficiaire,

Pour le CNRS,
Le Délégué régional

ANNEXES A LA CONVENTION

Sont annexées et jointes à la convention les pièces suivantes :

- o L'état des lieux d'entrée dans le logement
- o Une notice d'information relative aux droits et obligations des occupants du bâtiment : règlement intérieur, règlement de copropriété ou équivalent

Un dossier de diagnostic technique, sera établi par le CNRS et communiqué au bénéficiaire au CNRS

Annexe 6 Référentiel CNRS des loyers des logements à vocation sociale du parc immobilier du CNRS

Nombre de logements	Surface (m ²)	Nombre de pièces	Montant du loyer au 1er janvier 2016
1	21,70	1	243,40 €
1	21,72	1	243,49 €
2	21,75	1	243,67 €
5	21,87	1	244,39 €
1	21,88	1	244,45 €
2	22,03	1	245,32 €
3	22,07	1	245,56 €
3	26,14	1	269,30 €
2	26,40	1	270,83 €
1	26,42	1	270,93 €
1	26,47	1	271,22 €
2	26,48	1	271,28 €
3	26,53	1	271,58 €
3	26,54	1	271,64 €
4	54,77	2	436,40 €
2	54,78	2	436,46 €
1	55,05	2	438,05 €
2	55,16	2	438,68 €
1	67,95	3	513,32 €
1	68,37	3	515,78 €
1	69,20	3	520,63 €
3	69,23	3	520,81 €
1	69,24	3	520,87 €
1	69,45	3	522,07 €
4	70,71	3	529,44 €
1	70,79	3	529,89 €
1	70,83	3	530,13 €
3	71,06	3	531,48 €
1	80,33	4	585,59 €
1	81,83	4	594,34 €
1	86,07	4	619,09 €
1	86,10	4	619,27 €
1	86,15	4	619,57 €
1	86,16	4	619,60 €
1	86,20	4	619,84 €
1	86,24	4	620,08 €
1	112,77	6	774,93 €
1	112,89	6	775,63 €
1	113,11	6	776,91 €



DOSSIER N° ____ / ____
DEPOSE LE (réservé à l'administration)

Annexe 7

Formulaire de demande d'attribution d'un logement mobilité / attractivité

Demandeur :

NOM (*en capitales*) : _____ Prénom (*en capitales*): _____

Date de naissance : _____

Adresse personnelle _____

Si différente de l'adresse postale, adresse du logement où vous êtes hébergé :

Téléphone portable et mail personnels :

Situation professionnelle

Recrutement Date de prise de fonction _____ Grade :

Mobilité interne Délégation régionale d'origine _____ Date de prise de fonction :

Autre (à préciser)

Adresse professionnelle : _____

Téléphone et mail : _____

SITUATION FAMILIALE : célibataire / marié(e) / vivant maritalement / Pacsé(e) / divorcé(e) / séparé(e) / veuf(ve)

- Conjoint / concubin/ co-demandeur

NOM et Prénom : _____

Téléphone : _____

Situation professionnelle : _____

Employeur (nom de l'organisme et adresse du lieu de travail) _____

- Personnes devant occuper le logement :

Enfants à charge :

Prénom	date de naissance	Scolarité ou situation d'emploi

- Si enfants à naître : date de naissance prévue :

- Autres personnes :

Lien de parenté	Année de naissance	Situation (scolarité, emploi...)

REVENUS :

-Montant du revenu fiscal de référence de l'année N-2 des futurs occupants du logement :

-Montant du revenu fiscal de référence de l'année N- 1*des futurs occupants du logement :

* si l'avis d'imposition ou de non-imposition est reçu

REVENUS MENSUELS	DEMANDEUR	CONJOINT / CONCUBIN	AUTRES PERSONNES VIVANT AU FOYER
SALAIRES (traitement, primes (pour les primes semestrielles diviser par 6)			
PENSIONS, RETRAITES			
ALLOCATIONS (allocations logement, APL, autres)			
AUTRES REVENUS (fonciers, allocations de chômage...)			
REVENUS EXCEPTIONNELS (expatriation...)			
TOTAL			

LOGEMENT :

Vos conditions d'habitation actuelle :

Type de logement occupé actuellement (studio, F1, F2, F3, F4 ou plus) : _____ - Surface: _____ m².

Statut d'occupation : locataire / propriétaire / en accession à la propriété / hébergé à titre gratuit/résidence sociale ou foyer/autres (préciser).....

Nombre actuel d'occupants du logement _____

Loyer mensuel base : _____ € Charges locatives mensuelles _____ € TOTAL loyer et charges _____

€

Montant de l'allocation logement ou APL :

Charges d'emprunt :

Vous-même ou votre conjoint êtes :

Propriétaire d'un logement autre que celui occupé : oui non

Co-titulaire d'un bail autre que celui du logement occupé : oui non

Exposé des motifs

Je soussigné, _____ certifie exactes et sincères les informations mentionnées sur le présent document et je m'engage à signaler tout changement de situation pouvant modifier les renseignements fournis.

Fait à _____ le _____

Signature

Annexe 8

Modèle de contrat d'occupation précaire d'un logement

« mobilité (accompagnement à la prise de fonction) - durée maximale 1 an »

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT

Vu l'instruction n°INS152466DSFIM relative aux conditions et modalités d'attribution des logements du CNRS,

Entre

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) établissement public à caractère scientifique et technologique domicilié 3 rue Michel Ange 75016 PARIS représenté par en qualité de délégué régional de la délégation, agissant par délégation du Président du CNRS par la décision DEC.....DAJ, sis, ci-après dénommé « le CNRS »,

D'une part,

ET

M...

Numéro d'Agent :

Exerçant la fonction de :

ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

D'autre part,

Dans le cadre de l'accompagnement du CNRS à sa prise de fonction, le bénéficiaire a demandé l'autorisation d'occuper temporairement un logement situé à

Cette demande a reçu l'accord de l'Etablissement.

Ceci exposé, il est convenu entre les parties ce qui suit

Article 1 - Objet de la convention

Le bénéficiaire, agent du CNRS, est autorisé, en dehors de considération de service et dans le cadre de sa prise de fonction, à occuper le logement tel qu'identifié ci-après à compter du

1.1 Localisation et consistance du logement

Références LOGIC :

Libellé bâtiment :

Niveau :

Nom d'usage :

Adresse :

Logement : Appartement de typed'une surface habitable de m².

Nombre de pièces principales :

La description du logement ainsi que les équipements à usage privatif et commun sont détaillés dans l'état des lieux annexé au présent contrat.

1.2 Spécificités liées au titre d'occupation

Compte tenu de la nature du présent titre d'occupation, le bénéficiaire reconnaît expressément que la présente convention ne confère ni droit au maintien, ni droit au renouvellement et qu'elle ne saurait être régie par toute disposition entrant en contradiction avec sa nature précaire et révocable, et notamment par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

La présente convention revêt un caractère personnel. En conséquence, le bénéficiaire, exerçant ses fonctions au CNRS, s'engage à :

- occuper personnellement le logement pendant la durée de la présente convention ;
- libérer le logement, dès lors qu'il n'exerce plus ses fonctions au CNRS avant le terme de la convention, quels que soient le motif et la durée ;
- occuper personnellement le logement à titre de résidence principale ;
- ne pas exercer, lui-même ou un membre de sa famille, une activité commerciale ou professionnelle dans les lieux occupés ;
- ne pas procéder à une cession, une sous-location ou un prêt du logement sous quelque forme que ce soit.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est d'une durée maximale de 1 an (12 mois) à compter du(date entrée dans les lieux).

Cette durée correspond à

<- une durée initiale de 6 mois renouvelable une fois> ,

<- une durée ferme de 12 mois>.

Sous réserve du respect des dispositions prévues au point 1.2 et sans préjudice des dispositions de l'article 7, elle est consentie à titre de simple tolérance pour une durée maximale de un (1) an.

A la fin de la présente convention consentie à titre précaire et révocable, l'agent doit quitter le logement et le CNRS reprendra la libre disposition des biens sans que le bénéficiaire puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelque cause que ce soit.

Article 3 - Loyer

Le loyer mensuel pour le logement visé à l'article 1er de la présente convention s'élève à € Hors Taxes et Hors Charges.

Ce loyer correspond à une estimation par France Domaine de la valeur locative du bien auquel est appliqué un abattement de 15% pour précarité.

Le loyer n'est pas révisable.

Eu égard à la nature du titre d'occupation, aucun dépôt de garantie n'est demandé par le CNRS au bénéficiaire.

Le montant du loyer est payable mensuellement. A cet effet, il est prélevé directement sur le traitement du bénéficiaire du mois pour lequel le loyer est dû et versé à l'agent comptable secondaire compétent.

Le bénéficiaire peut à tout moment informer par courrier recommandé avec accusé de réception la délégation régionale de sa volonté de renoncer au bénéfice de ce mécanisme de prélèvement et procéder au paiement du loyer auprès de l'agent comptable secondaire compétent. Ce paiement intervient au plus tard le 5ème jour du mois pour lequel il est exigible.

En cas de retard de paiement, les intérêts au taux légal courent de plein droit, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du retard.

En cas de perte de la qualité d'agent du CNRS par le bénéficiaire, le CNRS pourra recouvrer toute créance par voie d'état exécutoire.

Si le bénéficiaire reste dans les lieux après l'expiration du terme de la convention, il s'expose notamment, en qualité d'occupant sans titre :

- au versement d'une redevance égale à la valeur locative réelle des locaux majorée de 50% pour les six premiers mois et de 100% au-delà ;
- la mise en œuvre d'une procédure d'exécution forcée.

Article 4 - Charges et prestations accessoires (eau, électricité, gaz, chauffage) – Impôts et Taxes

Hypothèse 1 présence de compteurs individuels

Le bénéficiaire supporte la totalité des abonnements et des consommations afférents à l'usage du logement suivant consommation mesurée par des compteurs spécifiques liés au logement pour les prestations suivantes :

- o Eau
- o Chauffage
- o Gaz
- o Electricité

(cocher mention utile)

Le bénéficiaire supporte les autres frais et charges locatives récupérables et les rembourse mensuellement au CNRS sur la base d'une provision présentée en annexe et d'une régularisation annuelle.

Le montant de cette provision s'élève à ...€ par mois.

Le montant de cette provision est payable mensuellement auprès de l'agent comptable secondaire compétent à la même date que le loyer. A cet effet, il est prélevé directement et mensuellement sur le traitement du bénéficiaire et versé à l'agent comptable secondaire compétent.

En cas de retard de paiement, les intérêts au taux légal courent de plein droit, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du retard.

En outre le bénéficiaire acquitte les impôts et taxes (taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...) du lieu de situation de l'immeuble.

Hypothèse 2 pas de compteurs individuels

Le CNRS assure la fourniture des prestations accessoires suivantes :

Eau : abonnement et consommation	Sans objet	oui
Gaz: abonnement et consommation	Sans objet	Oui
Electricité: abonnement et consommation	Sans objet	Oui
Chauffage: abonnement et consommation	Sans objet	Oui Type de chauffage : à préciser
Autres	Sans objet	A préciser

(à compléter)

L'agent règle les dépenses correspondantes <mensuellement> <trimestriellement> à l'agent comptable secondaire du CNRS, sur les bases annuelles déterminées en annexe. Ces bases sont susceptibles de révision selon les variations du coût et du volume des abonnements et des consommations.

Le bénéficiaire supporte les autres frais et charges locatives récupérables et les rembourse mensuellement au CNRS sur la base d'une provision présentée en annexe et d'une régularisation annuelle.

Le montant de cette provision s'élève à ...€ par mois.

Le montant de la provision est payable à même date que le loyer. A cet effet, il est prélevé directement et mensuellement sur le traitement du bénéficiaire et versé à l'agent comptable secondaire compétent.

En cas de retard de paiement, les intérêts au taux légal courront de plein droit, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du retard.

En outre le bénéficiaire acquitte les impôts et taxes (taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...) du lieu de situation de l'immeuble.

Article 5 - Assurances

Le bénéficiaire doit, en qualité d'occupant, se garantir contre les explosions, l'incendie, les dégâts des eaux et tous risques locatifs y compris le recours des tiers, par une assurance suffisante contractée auprès d'une compagnie notoirement solvable.

Le bénéficiaire doit produire au CNRS cette police d'assurance et l'attestation d'assurance annuelle correspondante, au plus tard à la date d'entrée.

Le CNRS mettra fin à l'occupation en l'absence de production de cette attestation.

Par le seul fait de l'occupation, le CNRS est subrogé dans tous les droits de l'assuré en cas d'incendie et de catastrophes naturelles et il pourra notifier à la compagnie aux frais de ce dernier tous les actes nécessaires pour faire produire à cette subrogation tout son effet.

Le CNRS décline toute responsabilité pour les vols qui pourraient être commis chez l'occupant.

Article 6 – Conditions d'occupation par le bénéficiaire

Le bénéficiaire prend le logement dans l'état dans lequel il se trouve au moment de l'entrée en jouissance.

Il est tenu de :

- utiliser le logement paisiblement et dans le respect du règlement intérieur éventuel ;
- ne pas mettre en péril l'intégrité de l'immeuble, des parties communes et du logement qu'il occupe ;
- avoir un comportement respectueux envers le voisinage et ne pas causer de troubles de voisinage ;
- maintenir en bon état de propreté et d'entretien le logement et les installations mis à sa disposition.

Il prend le logement sans pouvoir exiger aucune réparation, ni remise en état, ni travaux de quelque nature que ce soit.

Les lieux ne doivent faire l'objet d'aucun percement de plancher ou de plafonds sans le consentement exprès du CNRS. Les améliorations, décors et embellissements qui auraient été effectués par le bénéficiaire resteraient, à la fin de son occupation, propriété du CNRS.

Le bénéficiaire ne peut réaliser des travaux de changement de distribution, de démolition quelconque, de construction de quelque nature que ce soit.

Le CNRS pourra procéder, à tout moment, au contrôle du respect de cette obligation. Le bénéficiaire s'engage à laisser les agents des services du CNRS ou les prestataires mandatés par le CNRS, visiter le logement afin d'en constater l'état, la destination ou d'y réaliser les contrôles ou les travaux nécessaires, quelle que soit la gêne pouvant en résulter. Le CNRS s'engage à l'informer au préalable par tout moyen huit (8) jours à l'avance, sauf cas d'urgence.

Article 7 - Etat des lieux

Un état des lieux, à l'entrée du bénéficiaire et à sa sortie du logement, sera dressé contradictoirement par le CNRS, en présence du bénéficiaire ou d'un tiers dûment mandaté, lors de la prise de possession du logement et au départ du bénéficiaire. Un exemplaire est remis à chaque partie.

Article 8 - Résiliation de la convention

Le CNRS se réserve le droit de mettre fin à cette occupation précaire à tout moment :

- soit pour non-respect par le bénéficiaire de l'une de ses obligations ;
- soit pour un motif d'intérêt général.

La convention prend fin en tout état de cause à son terme ou en cas d'aliénation de l'immeuble (vente) ou de changement d'affectation de l'immeuble par le CNRS, sans que le bénéficiaire, puisse réclamer une indemnité de résiliation pour quelque cause que ce soit.

La résiliation sera prononcée par le CNRS et notifiée au domicile du bénéficiaire par lettre recommandée avec avis de réception. Le bénéficiaire devra prendre ses dispositions pour libérer les lieux dans le délai fixé par le CNRS sans pouvoir réclamer aucune indemnité.

Le bénéficiaire désirant quitter le logement, pour raisons personnelles ou dans le cas où il n'exerce plus ses fonctions au CNRS, doit prévenir la délégation régionale gestionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis d'un (1) mois.

Article 9 - Règlement des différends

Les parties conviennent, en cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, de s'engager à le résoudre à l'amiable, avant de saisir le tribunal administratif compétent.

Toutes les stipulations du présent acte et ses annexes, qui en font partie intégrante, ont été convenues et arrêtées par les parties contractantes qui affirment en avoir eu lecture.

Fait àle

En deux exemplaires originaux,

Le bénéficiaire,

Pour le CNRS,
Le Délégué régional

ANNEXES A LA CONVENTION

Sont annexées et jointes à la convention les pièces suivantes :

- o L'état des lieux d'entrée dans le logement
- o La présentation des charges locatives et prestations accessoires dues par le bénéficiaire au titre de l'occupation du logement visé à l'article 1 de la présente convention ;
- o Une notice d'information relative aux droits et obligations des occupants du bâtiment : règlement intérieur, règlement de copropriété ou équivalent.

Un dossier de diagnostic technique, sera établi par le CNRS et communiqué au bénéficiaire au CNRS.

Annexe 9

Modèle de contrat d'occupation précaire d'un logement

«Attractivité – Durée maximale 3 ans»

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT

Vu l'instruction n°INS152466DSFIM relative aux conditions et modalités d'attribution des logements du CNRS,

Entre

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) établissement public à caractère scientifique et technologique domicilié 3 rue Michel Ange 75016 PARIS représenté par en qualité de délégué régional de la délégation, agissant par délégation du Président du CNRS par la décision DEC.....DAJ, sis, ci-après dénommé « le CNRS »,

D'une part,

ET

M
Numéro d'Agent,
Exerçant la fonction de :
ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

D'autre part,

Le bénéficiaire a demandé l'autorisation d'occuper temporairement un logement situé à
Cette demande a reçu l'accord de l'Etablissement.

Ceci exposé, les parties sont convenus de ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

Le bénéficiaire, agent du CNRS, est autorisé, sans considération de service, à occuper le logement tel qu'identifié ci-après à compter du

1.1 Localisation et consistance du logement

Références LOGIC :
Libellé bâtiment :
Niveau :
Nom d'usage :

Adresse :

Logement : Appartement de typed'une surface habitable de m².

Nombre de pièces principales :

La description du logement ainsi que les équipements à usage privatif et commun sont détaillés dans l'état des lieux annexé au présent contrat.

1.2 Spécificités liées au titre d'occupation

Compte tenu de la nature du présent titre d'occupation, le bénéficiaire reconnaît expressément que la présente convention ne confère ni droit au maintien ni droit au renouvellement et qu'elle ne saurait être régie par toute disposition entrant en contradiction avec sa nature précaire et révocable, et notamment par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

La présente convention revêt un caractère personnel. En conséquence, le bénéficiaire, exerçant ses fonctions au CNRS, s'engage à :

- occuper personnellement le logement pendant la durée de la présente convention. Dès lors qu'il cesse d'exercer des fonctions au CNRS pendant la durée de la présente convention, il doit le libérer quels que soient le motif et la durée ;
- occuper le logement à titre de résidence principale ;
- ne pas exercer, lui-même ou un membre de sa famille, une activité commerciale ou professionnelle dans les lieux occupés ;
- ne pas procéder à une cession, une sous-location ou un prêt du logement sous quelque forme que ce soit.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est d'une durée maximale de 3 ans à compter du.....[date d'entrée dans les lieux].

Sous réserve du respect des dispositions prévues au point 1.2 et sans préjudice des dispositions de l'article 7, elle est consentie à titre de simple tolérance pour une durée maximale de trois (3) ans.

A la fin de la présente convention consentie à titre précaire et révocable, l'agent doit quitter le logement et le CNRS reprendra la libre disposition des biens sans que le bénéficiaire puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelque cause que ce soit.

Article 3 - Loyer

Le loyer mensuel pour le logement visé à l'article 1er de la présente convention s'élève à € Hors Taxes et Hors Charges.

Ce loyer correspond à une estimation par France Domaine de la valeur locative du bien auquel est appliqué un abattement de 15% pour précarité.

Le loyer est révisable à la date anniversaire de la prise d'effet de la présente convention, en fonction de la variation de l'Indice de Révision des Loyers (IRL) publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), l'indice de départ étant le dernier connu et publié à la date d'effet de la convention. Il sera ainsi procédé automatiquement à la révision annuelle du loyer sans qu'il y ait lieu d'établir un avenant.

Eu égard à la nature du titre d'occupation, aucun dépôt de garantie n'est demandé par le CNRS au bénéficiaire. Le montant du loyer est payable mensuellement. A cet effet, il est prélevé directement sur le traitement du bénéficiaire du mois pour lequel le loyer est dû et versé à l'agent comptable secondaire compétent.

Le bénéficiaire peut à tout moment informer, par courrier recommandé avec accusé de réception, la délégation régionale de sa volonté de renoncer au bénéfice de ce mécanisme de prélèvement et procéder au paiement du loyer auprès de l'agent comptable secondaire compétent. Ce paiement intervient au plus tard le 5^e jour du mois pour lequel il est exigible.

En cas de retard de paiement, les intérêts au taux légal courent de plein droit, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du retard.

En cas de rupture de la présente convention du fait des difficultés rencontrés avec le bénéficiaire, le CNRS pourra procéder à l'exécution forcée de cette rupture, sans que les règlements ultérieurs des indemnités échues ou l'exécution postérieure des stipulations non observées, puissent arrêter l'effet des mesures prévues au titre de la présente convention.

Si le bénéficiaire reste dans les lieux après l'expiration du terme de la convention, il s'expose notamment, en qualité d'occupant sans titre :

- au versement d'une redevance égale à la valeur locative réelle des locaux majorée de 50% pour les six premiers mois et de 100% au-delà ;
- la mise en œuvre d'une procédure d'exécution forcée.

En cas de perte de la qualité d'agent du CNRS par le bénéficiaire, le CNRS pourra recouvrer toute créance par voie d'état exécutoire.

Article 4 - Charges et prestations accessoires (eau, électricité, gaz, chauffage) – Impôts et Taxes

Hypothèse 1 présence de compteurs individuels

Le bénéficiaire supporte la totalité des abonnements et des consommations afférents à l'usage du logement suivant consommation mesurée par des compteurs spécifiques liés au logement pour les prestations suivantes :

- Eau
 - Chauffage
 - Gaz
 - Electricité
- (cocher mention utile)

Le bénéficiaire supporte les autres frais et charges locatives récupérables et les rembourse mensuellement au CNRS sur la base d'une provision présentée en annexe et d'une régularisation annuelle.

Le montant de cette provision s'élève à ...€ par mois.

Le montant de cette provision est payable mensuellement auprès de l'agent comptable secondaire compétent à la même date que le loyer. A cet effet, il est prélevé directement et mensuellement sur le traitement du bénéficiaire et versé à l'agent comptable secondaire compétent.

Le bénéficiaire peut à tout moment informer par courrier recommandé avec accusé de réception la délégation régionale de sa volonté de renoncer au bénéfice de ce mécanisme de prélèvement et procéder au paiement de la provision pour charges avec le loyer, auprès de l'agent comptable secondaire compétent. Ce paiement intervient au plus tard le 5e jour du mois pour lequel il est exigible.

En cas de retard de paiement, les intérêts au taux légal courent de plein droit, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du retard.

En outre le bénéficiaire acquitte les impôts et taxes (taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...) du lieu de situation de l'immeuble.

Hypothèse 2 pas de compteurs individuels

Le CNRS assure la fourniture des prestations accessoires suivantes :

Eau : abonnement et consommation	Sans objet	Oui
Gaz: abonnement et consommation	Sans objet	Oui
Electricité: abonnement et consommation	Sans objet	Oui
Chauffage: abonnement et consommation	Sans objet	Oui Type de chauffage : à préciser
Autres	Sans objet	A préciser

(A compléter)

L'agent règle les dépenses correspondantes <mensuellement> < trimestriellement> à l'agent comptable secondaire du CNRS, sur les bases annuelles déterminées en annexe. Ces bases sont susceptibles de révision selon les variations du coût et du volume des consommations.

Le montant de la provision pour les prestations accessoires s'élève à ...€ par mois.

Le bénéficiaire supporte les autres frais et charges locatives récupérables et les rembourse mensuellement à l'agent comptable secondaire du CNRS sur la base d'une provision présentée en annexe et d'une régularisation annuelle.

Le montant de la provision pour les autres frais et charges locatives récupérables s'élève à ...€ par mois.

Les montants des provisions sont prélevés directement et mensuellement sur le traitement du bénéficiaire et versés à l'agent comptable secondaire compétent.

Le bénéficiaire peut à tout moment informer, par courrier recommandé avec accusé de réception, la délégation régionale de sa volonté de renoncer au bénéfice de ce mécanisme de prélèvement et procéder au paiement des provisions pour charges avec le loyer, auprès de l'agent comptable secondaire compétent. Ce paiement intervient au plus tard le 5^e jour du mois pour lequel il est exigible.

En cas de retard de paiement, les intérêts au taux légal courent de plein droit, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du retard.

En outre le bénéficiaire acquitte les impôts et taxes (taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...) du lieu de situation de l'immeuble.

Article 5 - Assurances

Le bénéficiaire doit, en qualité d'occupant, se garantir contre les explosions, l'incendie, les dégâts des eaux et tous risques locatifs y compris le recours des tiers, par une assurance suffisante contractée auprès d'une compagnie notoirement solvable.

Le bénéficiaire doit produire au CNRS cette police d'assurance et l'attestation d'assurance annuelle correspondante, au plus tard à la date d'entrée.

Le CNRS mettra fin à l'occupation en l'absence de production de cette attestation.

De la même manière, à chaque date anniversaire du contrat, le bénéficiaire doit produire cette police d'assurance auprès du CNRS et justifier du paiement régulier des primes et cotisations.

Tout défaut de présentation des documents prouvant l'existence de l'assurance du logement, dans le mois suivant la date anniversaire du contrat est un motif de résiliation du contrat.

Le bénéficiaire fait part au CNRS de tout changement concernant l'assurance du logement (changement de compagnie, de la police d'assurance...).

Par le seul fait de l'occupation, le CNRS est subrogé dans tous les droits de l'assuré en cas d'incendie et de catastrophes naturelles et il pourra notifier à la compagnie aux frais de ce dernier tous les actes nécessaires pour faire produire à cette subrogation tout son effet.

Le CNRS décline toute responsabilité pour les vols qui pourraient être commis chez l'occupant.

Article 6 – Conditions d'occupation par le bénéficiaire

Le bénéficiaire prend le logement dans l'état dans lequel il se trouve au moment de l'entrée en jouissance.

Il est tenu de :

- utiliser le logement paisiblement et dans le respect du règlement intérieur éventuel ;
- ne pas mettre en péril l'intégrité de l'immeuble, des parties communes et du logement qu'il occupe ;
- avoir un comportement respectueux envers le voisinage et ne pas causer de troubles de voisinage ;
- maintenir en bon état de propreté et d'entretien le logement et les installations mis à sa disposition.

Il prend le logement sans pouvoir exiger aucune réparation, ni remise en état, ni travaux de quelque nature que ce soit.

Les lieux ne doivent faire l'objet d'aucun percement de plancher ou de plafonds sans le consentement exprès du CNRS. Les améliorations, décors et embellissements qui auraient été effectués par le bénéficiaire resteraient, à la fin de son occupation, propriété du CNRS.

Le bénéficiaire ne peut réaliser des travaux de changement de distribution, de démolition quelconque, de construction de quelque nature que ce soit.

Le CNRS pourra procéder, à tout moment, au contrôle du respect de cette obligation. Le bénéficiaire s'engage à laisser les agents des services du CNRS ou les prestataires mandatés par le CNRS, visiter le logement afin d'en constater l'état, la destination ou d'y réaliser les contrôles ou les travaux nécessaires, quelle que soit la gêne pouvant en résulter. Le CNRS s'engage à l'informer au préalable par tout moyen huit (8) jours à l'avance, sauf cas d'urgence.

Article 7 - Etat des lieux

Un état des lieux, à l'entrée du bénéficiaire et à sa sortie du logement, sera dressé contradictoirement par le CNRS, en présence du bénéficiaire ou d'un tiers dûment mandaté, lors de la prise de possession du logement et au départ du bénéficiaire. Un exemplaire est remis à chaque partie.

Article 8 - Résiliation de la convention

Le CNRS se réserve le droit de mettre fin à cette occupation précaire à tout moment :

- soit pour non-respect par le bénéficiaire de l'une de ses obligations ;
- soit pour un motif d'intérêt général.

La convention prend fin en tout état de cause à son terme ou en cas d'aliénation de l'immeuble (vente) ou de changement d'affectation de l'immeuble par le CNRS, sans que le bénéficiaire, puisse réclamer une indemnité de résiliation pour quelque cause que ce soit.

La résiliation sera prononcée par le CNRS et notifiée au domicile du bénéficiaire par lettre recommandée avec avis de réception. Le bénéficiaire devra prendre ses dispositions pour libérer les lieux dans le délai fixé par le CNRS sans pouvoir réclamer aucune indemnité.

Le bénéficiaire désirant quitter le logement, pour raisons personnelles ou dans le cas où il n'exerce plus ses fonctions au CNRS, doit prévenir la délégation régionale gestionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis d'un (1) mois.

Article 9 - Règlement des différends

Les parties conviennent, en cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, de s'engager à le résoudre à l'amiable, avant de saisir le tribunal administratif compétent.

Toutes les stipulations du présent acte et ses annexes, qui en font partie intégrante, ont été convenues et arrêtées par les parties contractantes qui affirment en avoir eu lecture.

Fait àle

En deux exemplaires originaux,

Le bénéficiaire,

Pour le CNRS,
Le Délégué régional

ANNEXES A LA CONVENTION

Sont annexées et jointes à la convention les pièces suivantes :

- o L'état des lieux d'entrée dans le logement
- o La présentation des charges locatives et prestations accessoires dues par le bénéficiaire au titre de l'occupation du logement visé à l'article 1 de la présente convention ;
- o Une notice d'information relative aux droits et obligations des occupants du bâtiment : règlement intérieur, règlement de copropriété ou équivalent.

Un dossier de diagnostic technique, sera établi par le CNRS et communiqué au bénéficiaire au CNRS.

DEC152644INS2I

Décision portant nomination de M. Stéphane DEMRI aux fonctions de directeur et de Mme Patricia BOUYER-DECITRE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8643 « Laboratoire Spécification et Vérification (LSV) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8643 intitulée « Laboratoire Spécification et Vérification (LSV) » et nommant M. Laurent FRIBOURG directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151688INS2I en date du 17 juillet 2015 portant nomination de M. Stéphane DEMRI, directeur par intérim et de Mme Patricia BOUYER-DECITRE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8643 intitulée « Laboratoire Spécification et Vérification (LSV) » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane DEMRI, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susmentionnée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

Madame Patricia BOUYER-DECITRE, directrice de recherche au CNRS, est maintenue dans ses fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susmentionnée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

18 DEC. 2015


Le président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152467INC

Décision portant nomination de M. François Willaime aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche FR3701 intitulée « Fédération pour l'enseignement et la recherche sur la métallurgie en Ile de France (FERMI) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de la fédération de recherche n°3701 intitulée « Fédération pour l'enseignement et la recherche sur la métallurgie en Ile de France (FERMI) » et nommant M. Yannick Champion, directeur de cette unité, modifiée par décision n° DEC152433INC du 17 novembre 2015 ;

Vu la décision DEC152181INC du 27 octobre 2015 portant cessation de fonctions de M. Yannick Champion et nomination de M. Frédéric Prima aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

Vu l'avis émis par le bureau élargi de la fédération ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François Willaime, chercheur au CEA, est nommé directeur adjoint de la fédération de recherche intitulée « Fédération pour l'enseignement et la recherche sur la métallurgie en Ile de France (FERMI) » n° de code FR3701, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 décembre 2015

Alain FUCHS



DEC151836INC

Portant nomination de Monsieur Jean-Baptiste BOULE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 7196 intitulée « Structure et Instabilité des Génomes »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes et nommant M. Jean-François RIOU, directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Baptiste BOULE, chargé de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 décembre 2015

Le président,



Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC152753INSHS

Décision portant nomination de Mme Elisabeth Cunin, directrice, M. Nicolas Puig et M. Christian Rinaudo, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°8245 intitulée Unité de recherche migrations et société (URMIS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8245 intitulée Unité de recherche migrations et société (URMIS) et nommant M. Mahamet Timéra, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche ;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Elisabeth Cunin, chargée de recherche de 1^{ère} classe à l'IRD, est nommée directrice, M. Nicolas Puig, chargé de recherche 1^{ère} classe à l'IRD et M. Christian Rinaudo, professeur à l'Université Nice Sophia Antipolis, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/12/2015

Le président du CNRS
Alain FUCHS



DEC152756INSHS

Décision portant nomination de M. Mark Van de Velde aux fonctions de directeur et de Mme Yvonne Treis aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche N°8135 intitulée Langage, Langues et Cultures d'Afrique noire-LLACAN.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8135 intitulée Langage, langues et Culture d'Afrique noire et nommant Mme Amina Mettouchi directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC151471INSHS en date du 16 juillet 2015 portant nomination de M. Mark Van de Velde aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Yvonne Treis aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis des instances du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M Mark Van de Velde, Chargé de recherche CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

Mme Yvonne Treis, chargée de recherche CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

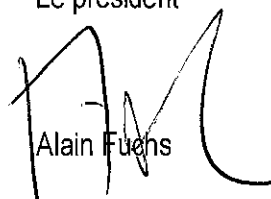
Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 DEC. 2015

Le président



Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152668INS2I

Décision portant nomination de M. Laurent GOURVES aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7243 « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7243 intitulée « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) » et nommant M. Alexandros TSOUKIAS directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151756INS2I en date du 27 août 2015 portant nomination de M. Laurent GOURVES aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7243 Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent GOURVES, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susmentionnée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain FUCHS

DEC152668INS2I

Décision portant nomination de M. Laurent GOURVES aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7243 « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7243 intitulée « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) » et nommant M. Alexandros TSOUKIAS directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151756INS2I en date du 27 août 2015 portant nomination de M. Laurent GOURVES aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7243 Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

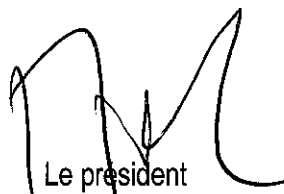
M. Laurent GOURVES, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susmentionnée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

1 8 DEC. 2015


Le président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152647INC

Décision portant nomination par intérim de M. Olivier Dauchot aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7083, intitulée "GULLIVER"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7083 intitulée « GULLIVER » et nommant M. Elie Raphaël directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier Dauchot, directeur de recherche au CNRS est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015

Le président du CNRS,
Alain FUCHS



DEC152484INSU

Décision portant nomination de plein droit de M. Goulwenn LETOURNEUX aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS2201, intitulée « Observatoire de Paris ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2201, intitulée « Observatoire de Paris » ;

Vu la décision n°DEC123129INSU en date du 25 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Claude CATALA aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2201, intitulée « Observatoire de Paris » ;

Vu l'avis du Directeur de l'UMS2201 en date du 22 septembre 2015 ;

Vu l'avis de la Directrice de l'Institut des Sciences de l'Univers ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 01 janvier 2016, M. Goulwenn LETOURNEUX, Directeur de Service, est nommé de plein droit, directeur adjoint, de l'unité mixte de service susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

14 DEC. 2015


Le Président du CNRS,
Alain FUCHS



DEC152423DR02

Décision portant nomination de M. Frédéric De Montigny aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8247 intitulée Institut de Recherche Chimie Paris

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n° 8247 intitulée Institut de Recherche Chimie Paris et nommant M. Michel Mortier en qualité de directeur ;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'UMR8247 en date du 13/02/2014 ;

Considérant que M. Frédéric De Montigny a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Museum national d'histoire naturelle du 01/10/2015 au 16/10/2015 (39 heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Frédéric De Montigny, maître de conférences, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8247 intitulée Institut de Recherche Chimie Paris à compter du 17/10/2015

M. Frédéric De Montigny exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric De Montigny est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16/11/2015

Le directeur de l'unité
Michel Mortier

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du directeur Chimie ParisTech
Christian Lermينياux

DEC152422DR02

Décision portant nomination de M. Cédric Guyon aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8247 intitulée Institut de Recherche Chimie Paris

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n° 8247 intitulée Institut de Recherche Chimie Paris et nommant M. Michel Mortier en qualité de directeur ;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'UMR8247 en date du 13/02/2014 ;

Considérant que M. Cédric Guyon a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Museum national d'histoire naturelle du 01/10/2015 au 16/10/2015 (35,75 heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Cédric Guyon, maître de conférences, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8247 intitulée Institut de Recherche Chimie Paris à compter du 17/10/2015

M. Cédric Guyon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cédric Guyon est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16/11/2015

Le directeur de l'unité
Michel Mortier

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du directeur Chimie ParisTech
Christian Lermينياux

DEC152407INC

Décision portant nomination de plein exercice de M. Michel Cloitre aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche (UMR7167) intitulée "Laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC)"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7167 intitulée "Laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC)" et nommant M. Ludwik Leibler directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC152134INC du 27 octobre 2015 portant nomination par intérim de M. Michel Cloitre aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis de l'assemblée générale du laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel Cloitre, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de plein exercice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 décembre 2015

Le président
Alain FUCHS



DEC152268INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Gillian Butler-Browne, responsable par intérim de la formation de recherche en évolution n°3617 intitulée « Centre de recherche en Myologie »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133020DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de la formation de recherche en évolution n°3617 intitulée « Centre de recherche en Myologie » et nommant M. Thomas Voit, responsable de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Thomas Voit, responsable de la formation de recherche en évolution susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} octobre 2015.

II. Il est mis fin aux fonctions de Mme Gillian Butler-Browne, responsable adjointe de la formation de recherche susvisée, à compter du 1^{er} octobre 2015.

III. A compter de cette même date, Mme Gillian Butler-Browne, directrice de recherche à l'Inserm, est nommée responsable par intérim de la formation de recherche en évolution susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 novembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



DEC152112DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sylvie Coscoy, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR168 intitulée Unité physico-chimie Curie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141259DR03 du 11/04/2014 portant nomination de Mme Sylvie Coscoy aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Sylvie Coscoy, dans l'unité du CNRS n°168, à compter du 01/12/2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25/09/2015

Le directeur de l'unité
Maxime Dahan

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la directrice du Centre de Recherche Institut Curie
Geneviève Almouzni

DEC152109DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Ange Bonnin, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du développement

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC150699DR02 du 16/04/2015 portant nomination de Mme Marie-Ange Bonnin aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Marie-Ange Bonnin dans l'unité du CNRS n°7622, à compter du 01/01/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25/09/2015

La directrice de l'unité
Sylvie Schneider-Maunoury

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC151959INSB

Décision portant nomination de M. WIENER Sidney aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. WIENER Sidney, Directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des actions liées aux affaires internationales.

Pour l'exercice de cette mission, M. WIENER Sidney demeure affecté au Centre interdisciplinaire de recherche en biologie (CIRB – UMR7241).

Article 2

Du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016 M. WIENER Sidney percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 9 OCT. 2015**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152000INSB

Décision portant nomination de Mme MEDIGUE Claudine aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme MEDIGUE Claudine, Directrice de recherche est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des actions liées à la bioinformatique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme MEDIGUE Claudine demeure affectée à l'UMR8030 Génomique métabolique.

Article 2

Du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016 Mme MEDIGUE Claudine percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

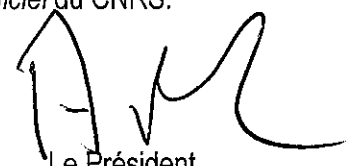
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris ex Ile-de-France Est (DR3).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 9 OCT. 2015**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152487DR04

Décision portant nomination de *Mme Mathilde ROUSSEAU*, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité *UMR8628* intitulée *Laboratoire de mathématiques d'Orsay*

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR8628, intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay, dont le directeur est Mme Elisabeth GASSIAT ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Mathilde ROUSSEAU, IE1, est nommée chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8628 à compter du 01/12/2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Elisabeth GASSIAT

DEC152669INS2I

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier BOURNEZ directeur de l'unité mixte de recherche UMR7161 « Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Polytechnique (LIX) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7161 intitulée « Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Polytechnique (LIX) » et nommant M. Olivier BOURNEZ directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2016, il est mis fin aux fonctions de M. Olivier BOURNEZ, directeur de l'unité mixte de recherche susmentionnée, suite à sa démission.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain FUCHS

DEC152669INS2I

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier BOURNEZ directeur de l'unité mixte de recherche UMR7161 « Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Polytechnique (LIX) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7161 intitulée « Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Polytechnique (LIX) » et nommant M. Olivier BOURNEZ directeur de cette unité ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2016, il est mis fin aux fonctions de M. Olivier BOURNEZ, directeur de l'unité mixte de recherche susmentionnée, suite à sa démission.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

18 DEC. 2015

Le président
Alain FUCHS

DEC151915INSB

Décision portant cessation de fonctions de M. Frédéric Boccard, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°9198 intitulée « Institut de Biologie Intégrative de la Cellule »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création de l'unité mixte de recherche n°9198 intitulée « Institut de Biologie Intégrative de la Cellule » et nommant M. Frédéric Boccard, directeur adjoint de cette unité ;

Vu la lettre de démission de M. Frédéric Boccard ;

Vu l'avis de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Frédéric Boccard, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 2 mars 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 octobre 2015

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152871DR04

Décision portant nomination de M. Denis BOLE aux fonctions de responsable par intérim du service patrimoine et logistique de la délégation Ile-de-France Sud

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC140810DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Denis BOLE, IE2, est nommé, à compter du 01/01/2016, responsable par intérim du service patrimoine et logistique de la délégation Ile-de-France Sud, en remplacement de M. Stéphane LAIGLE, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC152480INSU

Décision portant nomination de plein droit de M. Marc Ollivier aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8617 intitulée « Institut d'Astrophysique Spatiale » - (IAS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8617 intitulée « Institut d'astrophysique Spatiale » ;

Vu la décision DEC141648INSU en date du 08 juillet 2014 nommant M. Donald HASSLER, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151524INSU en date du 24 juillet 2015 nommant M. Marc OLLIVIER, directeur adjoint par intérim de cette unité ;

Vu l'accord de la tutelle, l'Université Paris-Sud, en date du 3 juillet 2015 ;

Vu le relevé de conclusions du Conseil de Laboratoire de l'IAS en date du 19 juin 2015 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2016, M. Marc OLLIVIER, Astronome de 2^{nde} classe à l'Université Paris-Sud, est nommé directeur adjoint de plein droit de l'unité susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 DEC. 2015


Le Président du CNRS,
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152649DR04

Décision portant nomination de *M. Alvino RAKOTOHERIFANJA ANDRIANJATOVOMIALY*, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité *FRE3693* intitulée *Unité de Neurosciences, Information et Complexité*

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142122DGDS approuvant création de l'unité FRE3693, intitulée Unité de Neurosciences, Information et Complexité, dont le directeur est M. Yves FREGNAC ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alvino RAKOTOHERIFANJA ANDRIANJATOVOMIALY est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité FRE3693 à compter du 01/12/2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Yves FREGNAC

DEC152279INSHS

Décision portant nomination de M. Philippe Batifoulier aux fonctions de directeur par intérim et de M. Jonathan Marie directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7234 intitulée Centre d'économie de Paris Nord-CEPN

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°7234 intitulée Centre d'économie de Paris Nord-CEPN et nommant M. Damien Besancenot directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC123036INSHS en date du 3 janvier 2013 portant nomination de M. David Flacher aux fonctions de directeur et de M Luc Marco aux fonctions de directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Batifoulier, Professeur à l'Université Paris 13, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016 en remplacement de M David Flacher démissionnaire.

Article 2

M. Jonathan Marie, Maître de conférence à l'université Paris 13, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

17 NOV. 2015

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science

Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152774INSHS

Décision nomination de M. Jean-Louis Halperin, directeur, Mme Stéphanie Hennette-Vachez, M. Éric Millard et M. Robert Carvais, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) et nommant M. Pierre Brunet, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. M. Jean-Louis Halperin, Professeur à l'Ecole Normale Supérieure Paris, est nommé directeur, de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} décembre 2015.

II. A compter de cette même date, Mme Stéphanie Hennette-Vachez, Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, M. Éric Millard Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et M. Robert Carvais, Directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/12/2015

Le Président du CNRS
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152471DAJ

Décision portant nomination de Mme Isabelle Kauffmann aux fonctions de directrice par intérim de l'UPS intitulée INIST

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC132237DAJ du 17 septembre 2013 portant nomination de M. Raymond Bérard aux fonctions de directeur de l'unité propre de service intitulée « Institut de l'information scientifique et technique » ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Isabelle Kauffmann, ingénieure de recherche, est nommée directrice par intérim de l'UPS intitulée « Institut de l'information scientifique et technique », à compter du 20 novembre 2015.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **15 DEC. 2015**


Alain Fuchs

DEC152277DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1er. – Mme Muriel Sinanidès, ingénieure de recherche hors classe, est nommée aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre-Est, à compter du 1er janvier 2016.

Art. 2. – Il est mis fin aux fonctions de M. Philippe Pieri, délégué régional de la circonscription Centre-Est, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 novembre 2015

Alain Fuchs

DEC152427DR07

Décision portant nomination de Mme Vanessa Prévot aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

[Si versement d'une indemnité

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Vanessa Prévot, CR1, est nommée chargée de mission auprès du délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet de représenter, en Auvergne, le délégué régional, en tant que de besoin au sein des instances locales des partenaires académiques, des collectivités territoriales et des acteurs socio-économiques, des instances de pilotage des projets mis en œuvre dans le cadre du PIA et de participer au suivi de la convention de site.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Vanessa Prévot demeure affectée à l'UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand à Aubière.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, Mme Vanessa Prévot, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152398INC

Décision portant nomination de Mme Florence Clément aux fonctions de directrice de plein exercice de l'unité mixte de recherche (UMR5268) intitulée "Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés" (LPMA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A002DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5268 intitulée "Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés" (LPMA) et nommant M. Jean-Yves Delannoy, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151858INC du 28 août 2015 portant cessation de fonctions de M. Jean-Yves Delannoy et nomination de Mme Florence Clément directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Florence Clément, directrice de recherche chez Solvay, est nommée directrice de plein exercice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 26 octobre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



DEC152700DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Lionel DEMEZET, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la lettre du 1^{er} décembre 2015, réf. RH-1B/2015/12/377, de la Direction générale des Finances publiques donnant agrément à Monsieur Lionel DEMEZET, inspecteur des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

VU, la décision 152667DCIF du 4 décembre 2015 portant cessation de fonctions de Monsieur Eric SIMON, agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Monsieur Lionel DEMEZET, inspecteur des Finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » à compter du 1^{er} janvier 2016 en remplacement de Monsieur Eric SIMON.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 4 décembre 2015

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152667DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Eric SIMON, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC121545 du 26 avril 2012 portant nomination de Monsieur Eric SIMON aux fonctions d'Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace » du CNRS

VU, la décision DEC152004DCIF du 14 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Eric SIMON, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Monsieur Eric SIMON, Inspecteur des Finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire par intérim de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 4 décembre 2015

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152892DR08

Décision portant cessation de fonctions de M. Frédéric SAVOIE, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » – ISTO

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142318DR08 du 21 octobre 2014 portant nomination de M. Frédéric SAVOIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par M. Frédéric SAVOIE, dans l'unité du CNRS n°UMR7327 – ISTO, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 23 décembre 2015

Le directeur de l'unité
Bruno SCALLET

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

Visa du chef d'établissement
Youssoufi TOURE

DEC152187DR08

Décision portant nomination de M. Eric PINAUD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UMR7276 intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » - CRIBL

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » - CRIBL dont le directeur est M. Miche COGNE ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivrée à M. Eric PINAUD le 25 mars 2015 par la société de radioprotection Progray ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire d'octobre 2006

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Eric PINAUD, Chargé de recherches, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 25 mars 2015.

Article 2 : Missions

M. Eric PINAUD exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Eric PINAUD sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Limoges, le 04 novembre 2015

Le directeur d'unité
Michel COGNE

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR

DEC152446INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Michel Guénet et nomination de M. Christian Gauthier aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR22 intitulée « Institut Charles Sadron (ICS) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC122894DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n° UPR22 intitulée « Institut Charles Sadron (ICS) » et nommant M. Jean-Michel Guénet, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par l'assemblée générale de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Michel Guénet, directeur de l'unité propre de recherche susvisée, démissionnaire à compter 1^{er} janvier 2016.

Il A compter de cette même date, M. Christian Gauthier, professeur des universités à l'université de Strasbourg, est nommé directeur de l'unité propre de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 décembre 2015

Le président,
Alain FUCHS



DEC152664DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Michel PONZO-PASCAL, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC080006ACPL du 22 août 2008 portant nomination de Monsieur Michel PONZO-PASCAL aux fonctions d'Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Monsieur Michel PONZO-PASCAL, Inspecteur des Finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 4 décembre 2015

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152665DCIF

Décision portant nomination de Madame Murielle BUSBY, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC152663DCIF du 4 décembre 2015 portant cessation de fonctions de Madame Murielle BUSBY aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS

VU, la lettre du 1^{er} décembre 2015, réf. RH-1B/2015/12/378, de la Direction générale des Finances publiques donnant agrément à Madame Murielle BUSBY, inspectrice des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation « Provence et Corse » du CNRS

VU, la décision DEC152664DCIF du 4 décembre 2015 portant cessation de fonctions de Monsieur PONZO-PASCAL, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Madame Murielle BUSBY, inspectrice des Finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » à compter du 1^{er} janvier 2016 en remplacement de Monsieur Michel PONZO-PASCAL.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 4 décembre 2015

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152390INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pascal Taranto, directeur par intérim et de M. Igor Ly, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC) et nommant Mme Gabriella Crocco, directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Gabriella Crocco, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er décembre 2015.

II. A compter de cette même date, M. Pascal Taranto, professeur des universités à l'université Aix-Marseille, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

III. A compter de cette même date, M. Igor Ly, maître de conférence à l'université Aix-Marseille, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2015



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Le président,
Alain Fuchs

Le Délégué Régional du CNRS

DEC 152851DR14

Vu,

- la directive 96/29/Euratom du 13 mai 1996 définissant « l'expert qualifié » Personne Compétente en Radioprotection ;
- le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment l'article 3 ;
- le décret n° 2003-296 du 31 mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants ;

Considérant,

- que Monsieur Jean-François MEUNIER a suivi avec succès les modules de formation PCR ci-après (cases cochées) répondant aux réglementations en vigueur⁽¹⁾,

Secteur industrie et recherche

Secteur médical

Module théorique

Module(s) pratique(s) :

Option sources scellées, appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules,

Option sources non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle,

Cette formation a été organisée les 14, 15 et 17 février 2011.

- l'attestation de réussite aux contrôles des connaissances du 17 février 2011 délivrée le 4 mars 2011 par Monsieur Frédéric DALBEAU, formateur certifié de l'organisme agréé DEKRA.
- l'avis favorable du CSHSCT du Laboratoire de Chimie de Coordination du CNRS en date du 19 novembre 2015.

décide :

Monsieur Jean-François MEUNIER, ingénieur d'études au CNRS est nommé **Personne Compétente en Radioprotection** option sources scellées pour une durée de cinq ans à compter du 17 février 2011 au Laboratoire de Chimie de Coordination du CNRS - 205 route de Narbonne – 31077 TOULOUSE cedex 4.

La reconduction à la mission de PCR à la fin de la validité de la formation ne peut s'effectuer par tacite reconduction. Une nouvelle décision devra être signée après la validation de la remise à niveau.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque salarié amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée. Une copie de cette désignation sera communiquée à l'ASN et l'IRSN dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs⁽²⁾.

A ce titre, Monsieur Jean-François MEUNIER est tenu d'assurer les missions afférentes aux personnes compétentes en radioprotection, telles que définies dans les articles R4451-110 à R4451-114 du code du travail (cf. annexe I et III). Il ne peut exercer ces missions que dans la limite de l'option suivie et validée lors de sa formation.

Le service prévention et sécurité de la délégation régionale Midi-Pyrénées du CNRS informe la PCR que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des PCR accessible par internet. Les coordonnées électroniques (e-mail) des PCR sont intégrées dans une liste de diffusion afin de faire circuler des informations liées à la radioprotection.

(1) l'article R.4451-108 du Code du Travail et à l'arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la PCR (cf. annexe II)

(2) Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, la PCR bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui la concernent en s'adressant à carine.teulier@dr14.cnrs.fr

La PCR peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Fait à Toulouse, le 19 novembre 2015,


Pour le Directeur empêché et par délégation
Denis NEIBECKER
Directeur-Adjoint

Le Directeur du Laboratoire
Azzedine BOUSSEKSOU


Le Délégué Régional
Christophe GIRAUD


La PCR
Jean-François MEUNIER

ANNEXE I

PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION : Extraits des articles R.4451 du code du travail

Article R4451-110

La personne compétente en radioprotection est consultée sur la délimitation des zones surveillée ou contrôlée et sur la définition des règles particulières qui s'y appliquent.

Article R4451-111

La personne compétente en radioprotection participe à la définition et à la mise en œuvre de la formation à la sécurité des travailleurs exposés, organisée en application de l'article R. 4451-47.

Article R4451-112

Sous la responsabilité de l'employeur et en liaison avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, avec les délégués du personnel, la personne compétente en radioprotection :

1° Participe à la constitution du dossier de déclaration ou de demande d'autorisations prévues à l'article L. 1333-4 du code de la santé publique

2° Procède à une évaluation préalable permettant d'identifier la nature et l'ampleur du risque encouru par les travailleurs exposés. A cet effet, les personnes assurant l'encadrement des travaux ou des opérations lui apportent leur concours ;

3° Définit, après avoir procédé à cette évaluation, les mesures de protection adaptées à mettre en œuvre. Elle vérifie leur pertinence au vu des résultats des contrôles techniques et de la dosimétrie opérationnelle ainsi que des doses efficaces reçues.

4° Recense les situations ou les modes de travail susceptibles de justifier une exposition subordonnée à la délivrance de l'autorisation spéciale requise en application de l'article R. 4451-15, définit les objectifs de dose collective et individuelle pour chaque opération et s'assure de leur mise en œuvre ;

5° Définit les moyens nécessaires requis en cas de situation anormale.

Article R4451-113

Lorsqu'une opération comporte un risque d'exposition aux rayonnements ionisants pour des travailleurs relevant d'entreprises extérieures ou pour des travailleurs non salariés, le chef de l'entreprise utilisatrice associe la personne compétente en radioprotection à la définition et à la mise en œuvre de la coordination générale des mesures de prévention prévue à l'article R. 4451-8.

A ce titre, la personne compétente en radioprotection désignée par le chef de l'entreprise utilisatrice prend tous contacts utiles avec les personnes compétentes en radioprotection que les chefs d'entreprises extérieures sont tenus de désigner.

Article R4451-114

L'employeur met à la disposition de la personne compétente et, lorsqu'il existe, du service compétent en radioprotection les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

Il s'assure que l'organisation de l'établissement leur permet d'exercer leurs missions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des services de production.

Lorsque l'employeur désigne plusieurs personnes compétentes, il précise l'étendue de leurs responsabilités respectives.

ANNEXE II

FORMATION DE LA PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION

Extraits des Arrêtés du 26 octobre 2005 et du 21 décembre 2007 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification du formateur

Art. 5 - III - La validité de l'attestation de formation est de 5 ans à compter de la date du contrôle du module théorique.

Art. 7 – I - La formation spécifique de renouvellement est adaptée au(x) secteur(s) d'activité et à (aux) option(s) dans le ou lesquels la personne compétente en radioprotection exerce les missions qui lui sont confiées par le chef d'établissement au titre de l'article R. 231-106 du code du travail.

Art. 10 - La personne ayant acquis la qualité de personne compétente en radioprotection au sens de l'article 8 du décret n°75-306 du 28 avril 1975 modifié relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants dans les installations nucléaires de base ou au titre de l'article 17 du décret n°86-1103 du 2 octobre 1986 modifié relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants est réputée répondre aux dispositions de l'article R. 231-106 et du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2008.

A partir du 1^{er} janvier 2009, cette personne doit avoir obtenu l'attestation de formation prévue à l'article 5 à l'issue de la formation spécifique de renouvellement dans les conditions fixées à l'article 7.

ANNEXE III

MOYENS ET MISSIONS SPECIFIQUES DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Pour mener à bien les missions détaillées ci-dessous, la PCR sources scellées bénéficient :

- de la collaboration du médecin de prévention
- de la collaboration du personnel du service de diffraction des rayons X et de la collaboration de la PCR sources non scellées

L'étendue de ses responsabilités est limitée aux sources scellées et générateurs de rayons X.

DETAILS DES MISSIONS DE LA PCR SOURCES SCHELLEES

1. Administratif / Réglementaire

- Prendre en charge et réaliser en collaboration avec le titulaire de l'autorisation et la direction du laboratoire :
 - les dossiers de demande d'autorisation de détention et d'utilisation de substances radioactives / appareils électriques générateurs de rayonnements ionisants,
 - les dossiers de renouvellements, ou de demandes de modification : extension d'activité, changement de titulaire, modification des locaux d'utilisation, ...
- Participer aux études de radioprotection/sûreté dans le cadre des dossiers réglementaires.
- Assurer localement les relations avec l'ASN et l'IRSN.
- Définir, tracer et diffuser les consignes générales de radioprotection (consignes générales pour l'achat, la gestion des sources, consignes en cas d'accidents, ...).
- Assurer la définition et la mise en œuvre de la coordination générale des mesures de prévention avec les PCR des entreprises extérieures pour tous travaux en zone réglementée.

2. Etudes de postes / Délimitation zones

- Réaliser les études de postes : analyses des risques d'exposition sur les expérimentations (calcul prévisionnel de dose, mesures des expositions, ...).
- Choisir les équipements de protections individuelles (avec l'avis du médecin de prévention) et collectives en fonction des études.
- Déterminer les zones réglementées.
- Réaliser le balisage des sources et la signalisation des zones.

3. Dosimétrie

- Effectuer les mesures d'ambiance mensuelles dans :
 - la pièce de spectroscopie Mössbauer et,
 - la salle de diffraction des rayons X.

4. Contrôle / Vérification / Suivi

- Organiser les contrôles externes effectués par un organisme agréé.
- Réaliser les contrôles techniques internes de radioprotection des sources, des appareils, et dispositifs de protection et d'alarme, des instruments de mesures.
- Gérer ces contrôles (tenues des inventaires, plannings de contrôle, traçabilité, diffusion des rapports) :

- établir le programme des contrôles, leur démarche, les aménagements éventuellement apportés et leurs justifications, les conséquences sur l'exposition des travailleurs.
 - assurer la rédaction des rapports de contrôle interne.
 - suivi et gestion de la résolution des non conformités.
 - Gérer les appareils de détection utilisés pour les sources scellées et générateurs de rayons X : achat, maintenance, contrôles.
5. Gestion et suivi des substances radioactives et déchets
- Gérer l'approvisionnement des sources de ^{57}Co tout en vérifiant le respect des limites de l'autorisation : achat, inventaire et reprise des sources scellées par les fournisseurs.
 - Communiquer à l'IRSN annuellement l'inventaire des sources, appareils et déchets.
 - Réceptionner les sources et les entreposer, tenir à jour les documents de réception.
 - Assurer si besoin la gestion des expéditions de substances radioactives.
 - Assurer le suivi des sources en utilisation (traçabilité des « mouvements », contrôle périodique).
 - Réaliser le plan de gestion des déchets radioactifs.
6. Accident / Incident
- Intervenir sur les situations accidentelles et d'incidents :
 - prévenir si besoin les autorités compétentes, instances diverses internes.
 - mettre en place les actions curatives, correctives, préventives nécessaires.
 - réaliser le retour d'expérience
 - Appuyer le médecin de prévention pour la réalisation de l'enquête en cas de dépassement d'une limite de dose réglementaire.
7. Formation
- Former le personnel :
 - assurer la formation à la radioprotection du personnel intervenant en zones réglementées.
 - réaliser et remettre les documents d'information et consignes destinés au personnel avant intervention en zone contrôlée.
 - S'assurer de la connaissance des consignes générales et particulières de radioprotection par le personnel concerné.

MOYENS DE FONCTIONNEMENT

La PCR établira une planification annuelle de ces interventions. Elle dispose d'une disponibilité pour organiser ses missions de : 15 % de son temps de travail.

Le budget nécessaire au fonctionnement de cette activité est évalué chaque année.

La PCR a suivi la formation initiale et a obtenu le diplôme de Personne Compétente en Radioprotection. La PCR suivra les formations continues nécessaires à la bonne réalisation de sa mission.


Pour le Directeur empêché et par délégation
Denis HEIBECKER
Directeur-Adjoint

A Toulouse, le 19 novembre 2015

Signature du directeur de laboratoire

Le Délégué Régional du CNRS

DEC 152 852 DR 14

Vu,

- la directive 96/29/Euratom du 13 mai 1996 définissant « l'expert qualifié » Personne Compétente en Radioprotection ;
- le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment l'article 3 ;
- le décret n° 2003-296 du 31 mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants ;

Considérant,

- que Madame Geneviève PRATVIEL a suivi avec succès les modules de formation de renouvellement PCR ci-après (cases cochées) répondant aux réglementations en vigueur⁽¹⁾,

Secteur industrie et recherche

Secteur médical

Module théorique

Module(s) pratique(s) :

Option sources scellées, appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules,

Option sources non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle,

Cette formation a été organisée du 14 au 17 février 2011.

- l'attestation de réussite aux contrôles des connaissances du 17 février 2011 délivrée le 4 mars 2011 par Monsieur Frédéric DALBEAU, formateur certifié de l'organisme agréé DEKRA.
- l'avis favorable du CSHSCT du Laboratoire de Chimie de Coordination du CNRS en date du 19 novembre 2015.

décide :

Madame Geneviève PRATVIEL, directrice de recherche au CNRS est nommée **Personne Compétente en Radioprotection** option sources non-scellées pour une durée de cinq ans à compter du 17 février 2011 au Laboratoire de Chimie de Coordination du CNRS - 205 route de Narbonne – 31077 TOULOUSE cedex 4.

La reconduction à la mission de PCR à la fin de la validité de la formation ne peut s'effectuer par tacite reconduction. Une nouvelle décision devra être signée après la validation de la remise à niveau.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque salarié amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée. Une copie de cette désignation sera communiquée à l'ASN et l'IRSN dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs⁽²⁾.

A ce titre, Madame Geneviève PRATVIEL est tenue d'assurer les missions afférentes aux personnes compétentes en radioprotection, telles que définies dans les articles R4451-110 à R4451-114 du code du travail (cf. annexe I et III). Elle ne peut exercer ces missions que dans la limite de l'option suivie et validée lors de sa formation.

Le service prévention et sécurité de la délégation régionale Midi-Pyrénées du CNRS informe la PCR que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des PCR accessible par internet. Les coordonnées électroniques (e-mail) des PCR sont intégrées dans une liste de diffusion afin de faire circuler des informations liées à la radioprotection.

(1) l'article R.4451-108 du Code du Travail et à l'arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la PCR (cf. annexe II)

(2) Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, la PCR bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui la concernent en s'adressant à carine.teulier@dr14.cnrs.fr

La PCR peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Fait à Toulouse, le 19 novembre 2015,

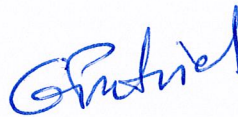


Pour le Directeur empêché et par délégation
Denis NEIBECKER
Directeur-Adjoint

Le Directeur du Laboratoire
Azzedine BOUSSEKSOU



Le Délégué Régional
Christophe GIRAUD



La PCR
Geneviève PRATVIEL

ANNEXE I

PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION : Extraits des articles R.4451 du code du travail

Article R4451-110

La personne compétente en radioprotection est consultée sur la délimitation des zones surveillée ou contrôlée et sur la définition des règles particulières qui s'y appliquent.

Article R4451-111

La personne compétente en radioprotection participe à la définition et à la mise en œuvre de la formation à la sécurité des travailleurs exposés, organisée en application de l'article R. 4451-47.

Article R4451-112

Sous la responsabilité de l'employeur et en liaison avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, avec les délégués du personnel, la personne compétente en radioprotection :

1° Participe à la constitution du dossier de déclaration ou de demande d'autorisations prévues à l'article L. 1333-4 du code de la santé publique

2° Procède à une évaluation préalable permettant d'identifier la nature et l'ampleur du risque encouru par les travailleurs exposés. A cet effet, les personnes assurant l'encadrement des travaux ou des opérations lui apportent leur concours ;

3° Définit, après avoir procédé à cette évaluation, les mesures de protection adaptées à mettre en œuvre. Elle vérifie leur pertinence au vu des résultats des contrôles techniques et de la dosimétrie opérationnelle ainsi que des doses efficaces reçues.

4° Recense les situations ou les modes de travail susceptibles de justifier une exposition subordonnée à la délivrance de l'autorisation spéciale requise en application de l'article R. 4451-15, définit les objectifs de dose collective et individuelle pour chaque opération et s'assure de leur mise en œuvre ;

5° Définit les moyens nécessaires requis en cas de situation anormale.

Article R4451-113

Lorsqu'une opération comporte un risque d'exposition aux rayonnements ionisants pour des travailleurs relevant d'entreprises extérieures ou pour des travailleurs non salariés, le chef de l'entreprise utilisatrice associe la personne compétente en radioprotection à la définition et à la mise en œuvre de la coordination générale des mesures de prévention prévue à l'article R. 4451-8.

A ce titre, la personne compétente en radioprotection désignée par le chef de l'entreprise utilisatrice prend tous contacts utiles avec les personnes compétentes en radioprotection que les chefs d'entreprises extérieures sont tenus de désigner.

Article R4451-114

L'employeur met à la disposition de la personne compétente et, lorsqu'il existe, du service compétent en radioprotection les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

Il s'assure que l'organisation de l'établissement leur permet d'exercer leurs missions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des services de production.

Lorsque l'employeur désigne plusieurs personnes compétentes, il précise l'étendue de leurs responsabilités respectives.

ANNEXE II

FORMATION DE LA PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION

Extraits des Arrêtés du 26 octobre 2005 et du 21 décembre 2007 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification du formateur

Art. 5 - III - La validité de l'attestation de formation est de 5 ans à compter de la date du contrôle du module théorique.

Art. 7 – I - La formation spécifique de renouvellement est adaptée au(x) secteur(s) d'activité et à (aux) option(s) dans le ou lesquels la personne compétente en radioprotection exerce les missions qui lui sont confiées par le chef d'établissement au titre de l'article R. 231-106 du code du travail.

Art. 10 - La personne ayant acquis la qualité de personne compétente en radioprotection au sens de l'article 8 du décret n°75-306 du 28 avril 1975 modifié relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants dans les installations nucléaires de base ou au titre de l'article 17 du décret n°86-1103 du 2 octobre 1986 modifié relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants est réputée répondre aux dispositions de l'article R. 231-106 et du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2008.

A partir du 1^{er} janvier 2009, cette personne doit avoir obtenu l'attestation de formation prévue à l'article 5 à l'issue de la formation spécifique de renouvellement dans les conditions fixées à l'article 7.

ANNEXE III

MOYENS ET MISSIONS SPECIFIQUES DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Pour mener à bien les missions détaillées ci-dessous, le PCR sources scellés bénéficient :

- de la collaboration du médecin de prévention

L'étendue de ses responsabilités est limitée aux sources non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle.

DETAILS DES MISSIONS DE LA PCR SOURCES NON SCHELLES

1. Administratif / Réglementaire

- Prendre en charge et réaliser en collaboration avec le titulaire de l'autorisation et la direction du laboratoire :
 - les dossiers de demande d'autorisation de détention et d'utilisation de substances radioactives
 - les dossiers de renouvellements, ou de demandes de modification : extension d'activité, changement de titulaire, modification des locaux d'utilisation, ...
- Participer aux études de radioprotection/sûreté dans le cadre des dossiers réglementaires.
- Assurer localement les relations avec l'ASN et l'IRSN.
- Définir, tracer et diffuser les consignes générales de radioprotection (consignes générales pour l'achat, la gestion des sources, consignes en cas d'accidents, ...).
- Assurer la définition et la mise en œuvre de la coordination générale des mesures de prévention avec les PCR des entreprises extérieures pour tous travaux en zone réglementée.

2. Etudes de postes / Délimitation zones

- Réaliser les études de postes : analyses des risques d'exposition sur les expérimentations (calcul prévisionnel de dose, mesures des expositions, ...).
- Choisir les équipements de protections individuelles (avec l'avis du médecin de prévention) et collectives en fonction des études.
- Déterminer les zones réglementées.
- Réaliser le balisage des sources et la signalisation des zones.

3. Dosimétrie

- Définir les procédures de gestion de la dosimétrie au laboratoire
- En coordination avec le médecin de prévention, et en fonction des études de poste menées,
 - définir les objectifs de dose limites (collective, individuelle) pour les opérations en zone contrôlée
 - effectuer la classification du personnel
 - remplir la fiche d'exposition,
 - s'assurer de leur suivi et mise à jour
- S'assurer de la bonne gestion de la dosimétrie passive du personnel
- Mettre en place la dosimétrie d'ambiance, et s'assurer de son suivi
- Mettre en œuvre si besoin la dosimétrie opérationnelle et exploiter ses résultats.

4. Contrôle / Vérification / Suivi

- Organiser les contrôles externes effectués par un organisme agréé.
- Réaliser les contrôles techniques internes de radioprotection des sources, des appareils, et dispositifs de protection et d'alarme, des instruments de mesures.
- Gérer ces contrôles (tenues des inventaires, plannings de contrôle, traçabilité, diffusion des rapports) :
 - établir le programme des contrôles, leur démarche, les aménagements éventuellement apportés et leurs justifications, les conséquences sur l'exposition des travailleurs.
 - assurer la rédaction des rapports de contrôle interne.
 - suivi et gestion de la résolution des non conformités.
- Gérer les appareils de détection utilisés pour le contrôle des sources non scellées.

5. Gestion et suivi des substances radioactives et déchets

- Gérer l'approvisionnement des sources de ^{32}P tout en vérifiant le respect des limites de l'autorisation : achat, inventaire et reprise des sources scellées par les fournisseurs.
- Communiquer à l'IRSN annuellement l'inventaire des sources, appareils et déchets.
- Réceptionner les sources et les entreposer, tenir à jour les documents de réception.
- Assurer si besoin la gestion des expéditions de substances radioactives.
- Assurer le suivi des sources en utilisation (traçabilité des « mouvements », contrôle périodique).
- Réaliser le plan de gestion des déchets radioactifs.
- Assurer l'élimination des déchets par l'ANDRA et l'élimination par décroissance

6. Accident / Incident

- Intervenir sur les situations accidentelles et d'incidents :
 - prévenir si besoin les autorités compétentes, instances diverses internes.
 - mettre en place les actions curatives, correctives, préventives nécessaires.
 - réaliser le retour d'expérience
- Appuyer le médecin de prévention pour la réalisation de l'enquête en cas de dépassement d'une limite de dose réglementaire.

7. Formation

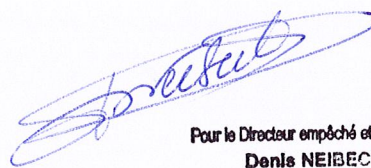
- Identifier les personnels susceptibles d'être confrontés au risque des rayonnements ionisants
- Former le personnel
 - assurer la formation à la radioprotection du personnel intervenant en zones réglementées.
 - réaliser et remettre les documents d'information et consignes destinés au personnel avant intervention en zone contrôlée.
- S'assurer de la connaissance des consignes générales et particulières de radioprotection par le personnel concerné.

MOYENS DE FONCTIONNEMENT

La PCR établira une planification annuelle de ces interventions. Elle dispose d'une disponibilité pour organiser ses missions de : 15 % de son temps de travail.

Le budget nécessaire au fonctionnement de cette activité est évalué chaque année.

La PCR a suivi la formation initiale et a obtenu le diplôme de Personne Compétente en Radioprotection. La PCR suivra les formations continues nécessaires à la bonne réalisation de sa mission.



Pour le Directeur empêché et par délégation

Denis NEIBECKER

Directeur-Adjoint

A Toulouse, le 19 novembre 2015

Signature du directeur de laboratoire



DEC152362DR14

Décision portant cessation d'activité d'un Assistant de Prévention dans une unité mixte du CNRS (Ex ACMO)

Vu la décision n° DEC122285DR14 nommant Monsieur Jacques ROUQUETTE Assistant de Prévention (ACMO) au 1^{er} avril 2012 ;

Il est mis fin, à compter du 31 octobre 2015, aux fonctions d'Assistant de Prévention (Ex ACMO) exercées par Monsieur Jacques ROUQUETTE dans l'unité du CNRS n° USR 3505 – ITAV.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 novembre 2015

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Président de l'Université Paul Sabatier

Le Directeur de l'INSA Toulouse

Lettre de cadrage
Décision de nomination à la fonction d'Assistant de Prévention

N° BO du CNRS : DEC152361DR14

Madame Fernanda RODRIGUES, TCS (agent CNRS)

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et vous êtes nommée à compter du 1^{er} novembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Bernard DUCOMMUN, Directeur de l'USR 3505 - ITAV, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le responsable et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amenée à participer aux travaux du CHSCT de l'UPS si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESR, des ingénieurs prévention sécurité, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre compétence doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (**réalisée les 7, 8, 9 avril 2015 et les 22 et 23 mars 2006**) préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenue d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur (Préciser le périmètre de la fonction : nom du service/ de l'équipe / du bâtiment / de l'étage / voir du domaine pris en charge)

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les ingénieurs prévention sécurité des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les ingénieurs prévention sécurité, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de % de votre temps de travail.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Article 7 – Loi informatique et libertés

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Article 8

Pour l'université, la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

A Toulouse, le 2 novembre 2015

L'Assistant de Prévention		Le Directeur d'Unité	
Le Président de l'Université	Le Délégué Régional du CNRS	Le Directeur de l'INSA Toulouse	

Lettre de cadrage
Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention
N° CNRS : DEC152245DR14

Monsieur Joël FERRER, AI CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé à compter du 15 juin 2015.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Simon THORPE, Directeur du CERCO, UMR 5549, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le responsable et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CHSCT de l'UPS si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESR, des ingénieurs prévention sécurité, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre compétence doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur (Préciser le périmètre de la fonction : nom du service/ de l'équipe / du bâtiment / de l'étage / voir du domaine pris en charge)

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les ingénieurs prévention sécurité des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les ingénieurs prévention sécurité, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 % ???(Préciser la quotité de travail affectée à cette fonction - ce calcul doit correspondre à la disponibilité réelle de l'agent, à la surface du périmètre d'action, à la configuration des locaux, au nombre d'agents, aux risques présents dans le service). La quotité ne peut pas être inférieure à 10%.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Article 7 – Loi informatique et libertés

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Article 8

Pour l'université, la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

A Toulouse, le 15 octobre 2015

L'Assistant de Prévention		Le Directeur d'Unité ou chef de service	
Le Président de l'Université	Le Délégué Régional du CNRS		

DEC152301NSHS

Décision portant nomination de M. André Tricot aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5263 intitulée Cognition, Langues, Langages, Ergonomie-CLEE.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°5263 intitulée Cognition, Langues, Langages, Ergonomie-CLLE ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'accord du conseil de laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. André Tricot, Professeur à l'université de Toulouse Jean Jaurès est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 décembre 2015, en remplacement de M Gwenaël Kaminski, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **17 NOV. 2015**

Pour le président et par délégation
Le directeur général délégué à la science

Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Lettre de cadrage
Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention

N° CNRS : DEC152247DR14

Monsieur Geoffroy CHEVALLIER, IE2 CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé à compter du 1^{er} juin 2015.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Francis MAURY, Directeur du CIRIMAT, UMR 5058, et de ce fait, recevez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le responsable et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CHSCT de l'UPS si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESR, des ingénieurs prévention sécurité, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre compétence doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur (Préciser le périmètre de la fonction : nom du service/ de l'équipe / du bâtiment / de l'étage / voir du domaine pris en charge)

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les ingénieurs prévention sécurité des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les ingénieurs prévention sécurité, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 % ??? (Préciser la quotité de travail affectée à cette fonction - ce calcul doit correspondre à la disponibilité réelle de l'agent, à la surface du périmètre d'action, à la configuration des locaux, au nombre d'agents, aux risques présents dans le service). La quotité ne peut pas être inférieure à 10%.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Article 7 – Loi informatique et libertés

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Article 8

Pour l'université, la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

A Toulouse, le 15 octobre 2015

L'Assistant de Prévention		Le Directeur d'Unité ou chef de service	
Le Président de l'Université	Le Délégué Régional du CNRS	Le Président de l'INP Toulouse	



DEC152246DR14

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS
(Assistant de Prévention – Ex ACMO)

Vu la décision n° DEC020006DR14 du 30 avril 2002 nommant Madame Valérie BACO, Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (Assistant de Prévention) au 30 avril 2002 ;

Il est mis fin, à compter du **31 mai 2015**, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (Assistant de Prévention – Ex ACMO) exercées par Madame Valérie BACO dans l'unité du CNRS n° UMR 5085 – CIRIMAT.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le **15 octobre 2015**

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Président de l'Université Paul Sabatier

DEC152393DR15

Décision portant cessation de fonctions de Mme Axelle GRELARD, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132658DR15 du 9 septembre 2013 portant nomination de Mme Axelle GRELARD aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Axelle GRELARD, dans l'UMR n° 5248, Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN), à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 6 novembre 2015

Le directeur de l'unité
Erick DUFOURC



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

DEC15266INC

Décision modifiant la décision n° 133046NC du 12 décembre 2013 portant nomination de M. Philippe GARRIGUES aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 121159INC du 18 avril 2012 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 133046INC du 12 décembre 2013, portant nomination de M. Philippe GARRIGUES aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, M. Philippe GARRIGUES, Directeur de recherche de 1^{ère} classe percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 2

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain Fuchs

DEC15266INC

Décision modifiant la décision n° 150720INC du 6 mars 2015 portant nomination de M. Francis TEYSSANDIER aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 121159INC du 18 avril 2012 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 150720INC du 6 mars 2015, portant nomination de M. Francis TEYSSANDIER aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, M. Francis TEYSSANDIER, Directeur de recherche de 1^{ère} classe percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 2

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain Fuchs

DEC152730INC

Décision portant nomination de M. Thomas GUSTAVSSON et de Mme Fabienne MEROLA respectivement aux fonctions de directeur et directrice adjointe de la fédération de recherche FR3510 intitulée « Fédération de Chimie Physique de Paris Saclay » (CPPS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142124DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de la fédération de recherche n° 3510 intitulée « Fédération de Chimie Physique de Paris Saclay » (CPPS) et nommant M. Philippe MAITRE directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151771INC du 31 août 2015 portant nominations de M. Thomas GUSTAVSSON et de Mme Fabienne MEROLA aux fonctions de directeur et directrice adjointe par intérim de la fédération de recherche 3510 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national du Centre National de la Recherche Scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2016, M. Thomas GUSTAVSSON, Directeur de recherche de 1^{ère} classe titulaire au CNRS, et Mme Fabienne MEROLA, Directrice de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, sont nommés respectivement directeur et directrice adjointe de la fédération de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Alain Fuchs

DEC152461INC

Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Frédéric SCHMIDT aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 142607INC du 28 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Frédéric SCHMIDT en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

Vu la décision n° 132928INC renouvelant Monsieur Frédéric SCHMIDT dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Frédéric SCHMIDT, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie pour la période **du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie du vivant et pour le vivant ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Frédéric SCHMIDT demeure affecté à l'UMR3666 – Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique – Institut Curie, 26 rue d'Ulm – 75248 PARIS CEDEX 05.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, Monsieur Frédéric SCHMIDT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152400INC

Décision portant nomination de M. Jean-Yves Delannoy aux fonctions de directeur de plein exercice de l'unité mixte internationale (UMI3254) intitulée "Complex Assemblies of Solft Matter" (COMPASS)"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122890DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n° 3254 intitulée " Complex Assemblies of Solft Matter » (COMPASS)" et nommant M. Larry Hough directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151196INC du 19 mai 2015 portant cessation de fonctions de M. Larry Hough et nomination de M. Rémi Dreyfus aux fonctions de directeur par intérim de cette unité ;

Vu la décision DEC151638INC du 15 juillet 2015 portant prolongation du mandat par intérim de M. Rémi Dreyfus aux fonctions de directeur par intérim de cette unité ;

Vu la décision DEC151843INC du 28 août 2015 portant nomination par intérim de M. Jean-Yves Delannoy aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves Delannoy, directeur de recherche chez Solvay, est nommé directeur de plein exercice de l'unité mixte internationale susvisée à compter du 26 octobre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 8 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste





www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC152044INC

Décision portant nomination de M. Michel LATROCHE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 121159INC du 18 avril 2012 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel LATROCHE, Directeur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie, du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'assurer l'interface entre l'Institut de chimie et l'alliance ANCRE (Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie).

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel LATROCHE demeure affecté à l'Institut de Chimie et des Matériaux (ICMPE) – 2 à 8 rue Henri Dunant – 94320 THIAIS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/10/2015

Le président
Alain Fuchs

DEC151876INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Gérald POURCELLY, chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission ;

Vu la décision 111233INC du 5 juillet 2011 nommant M. Gérald POURCELLY, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut de chimie ;

Vu la décision 123084INC du 2 janvier 2013 portant renouvellement de M. Gérald POURCELLY dans ses fonctions de chargé de mission ;

Vu la décision 133084INC du 12 décembre 2013 portant renouvellement de M. Gérald POURCELLY dans ses fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de chargé de mission à l'Institut de chimie de M. Gérald POURCELLY, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Languedoc Roussillon.

Article 2 ou 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 octobre 2015

Le président

Alain Fuchs

DEC151664INC

Décision portant nomination de M. Didier GOURIER aux fonctions de directeur de la FR3506 intitulée « New AGLAE »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe BAPTISTE aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122740DSI en date du 05 janvier 2012 portant création de la FR3506 intitulée « New AGLAE » et nommant M. Philippe Walter directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC150089INC en date du 19 janvier 2015 portant nomination de M. Didier GOURIER aux fonctions de directeur par intérim de la FR3506 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2015, M. Didier GOURIER, Professeur des universités à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris, est nommé directeur de la fédération de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

science

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la

Philippe BAPTISTE

DEC152752INSHS

Décision portant nomination de Mme Maryline Boizard aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée Institut de l'Ouest (IODE).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée Institut de l'Ouest (IODE) et nommant M. Philippe Pierre, directeur de cette unité;

Vu la décision DEC151507INSHS en date du 8 septembre 2015 portant nomination de Mme Maryline Boizard, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée Institut de l'Ouest (IODE);

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :

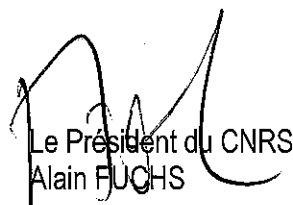
Article 1^{er}

Mme Maryline Boizard, Maître de conférence à l'Université Rennes 1, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 DEC. 2015


Le Président du CNRS
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC151764DR17

Décision portant nomination de Mme Laurence Dartevelle aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins, dont la directrice est Catherine Boyen ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées délivrée à Mme Laurence Dartevelle le 17 juin 2011 par le conservatoire national des arts et métiers ;

Vu l'avis favorable de la CHS locale du 03 juillet 2015,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Laurence Dartevelle, assistante ingénieure, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 17 juin 2011.

Article 2 : Missions¹

Mme Laurence Dartevelle, exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Laurence Dartevelle, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le 20 septembre 2015

La directrice d'unité

Catherine BOYEN

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'UPMC

Jean CHAMBAZ

DEC152450INC

Portant nomination de Monsieur Jean-Michel BOULER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 6230 intitulée « Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation » (CEISAM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation et nommant M. Bruno BUJOLI, directeur de cette unité ;

Vu la décision n°151705INC du 23 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Michel BOULER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6230 intitulée « Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation » (CEISAM) ;

Vu l'accord de l'université de Nantes ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Michel BOULER, Professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 décembre 2015

Le président,

Alain FUCHS

DEC152750INSHS

Décision portant nomination de M. Rafael Encinas de Munagorri aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6297 intitulée Droit et changement social.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6297 intitulée Droit et changement social et nommant M. Jacques Fialaire, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151257INSHS en date du 3 juin 2015 portant cessation de fonctions de M. Arnaud Leclerc et nomination de M. Rafael Encinas de Munagorri, directeur par intérim de l'unité susvisée;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Rafael Encinas de Munagorri, Professeur à l'Université de Nantes, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 DEC. 2015


Le Président du CNRS
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152478INC

Décision portant nomination de M. Florent Boucher aux fonctions de directeur adjoint de plein exercice de l'unité mixte de recherche n° UMR6502 intitulée "Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel" (IMN)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6502 intitulée « Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN) » et nommant M. Guy Ouvrard directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC152111INC du 14 octobre 2015 portant nomination de M. Florent Boucher aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Florent Boucher, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de plein exercice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 19 novembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 décembre 2015

Alain FUCHS



DEC152805INS2I

Décision portant nomination de Mme Hélène TOUZET aux fonctions de directrice par intérim du groupement de recherche GDR3003 « Bioinformatique moléculaire (BIM) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC140017DGDS en date du 13 janvier 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) et notamment renouvellement du groupement de recherche n°3003 intitulé « Bioinformatique moléculaire (BIM) » et nommant M. Eric RIVALS directeur de ce groupement ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions

DECIDE :

Article 1^{er}

I – Il est mis fin aux fonctions de M. Eric RIVALS, directeur du groupement de recherche susmentionné, appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} janvier 2016.

II – A compter de cette même date, Mme Hélène TOUZET, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim du groupement de recherche susmentionné.

Article 2

A l'article 2 de la décision n° 140017DGDS en date du 13 janvier 2014 susmentionnée, les dispositions relatives au GDR n°3003 intitulé « Bioinformatique moléculaire (BIM) » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2016, comme suit :

Remplacer : Délégation Languedoc-Roussillon

Par : Délégation Nord -Pas-de-Calais et Picardie

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 DEC. 2015


Le Président,
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 63 90

DEC151695DR18

Décision portant cessation de fonctions de Mme Elisabeth FERREIRA, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité 8576 intitulée Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC10D056DR18 du 18/08/2010 portant nomination de Mme Elisabeth FERREIRA aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Elisabeth FERREIRA, dans l'unité du CNRS n° 8576, à compter du 01/09/2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 12/11/2015

Le directeur de l'unité
Christophe D'HULST



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du Président de l'Université Lille
Philippe ROLLET

DEC151669DR18

Décision portant nomination de Mme Frédérique DE WITTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8576 intitulée Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8576 intitulée Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle et nommant M. Christophe D'HULST en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Frédérique DE WITTE a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la DR18 du 13 au 14/04 du 21 au 22/5 et du 18 au 19/06/2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Frédérique DE WITTE, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8576 intitulée Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle, à compter du 01/09/2015.

Mme Frédérique DE WITTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Frédérique DE WITTE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Délégation
Nord Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers CS 60009
59046 LILLE Cedex

Fait à Lille, le 12/11 2015



Le directeur de l'unité
Christophe D'HULST

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Empêchée par délégation
l'adjoint à la Déléguée Régionale
Vincent PENAVANT



Visa du président de l'Université Lille1
Philippe ROLLET



Décision portant nomination de Monsieur Franck PETIT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 123229DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS829, intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV) et nommant M. Gabriel GORSKY en qualité de directeur;

Vu la décision n° 152068INSU du 14/10/2015 portant cessation de fonctions de M. Gabriel GORSKY et nomination de M. Rodolphe LEMEE, directeur par intérim de l'UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU) à compter du 01/09/2015 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS 829¹ en date du 03 / 07 / 2015 ;

Considérant que M Franck PETIT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le service de formation Permanente du CNRS Délégation Côte d'Azur les 9 et 23 avril, 12 mai, 4 et 18 juin 2015.

DECIDE :

Article 1^{er} : M Franck PETIT, technicien de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur Mer (OOV) à compter du 1^{er} septembre 2015.

M. Franck PETIT, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Franck PETIT, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villefranche, le 7 octobre 2015

Le directeur de l'unité
Rodolphe Lemée

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Béatrice Saint-Cricq

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC152652INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Alessandro MORBIDELLI aux fonctions de Directeur par intérim et nomination de Monsieur Philippe STEE aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7293 intitulée « Laboratoire J-L Lagrange ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7293 intitulée « Laboratoire J-L Lagrange » ;

Vu la décision DEC151495INSU, en date du 24 juillet 2015, portant nomination de Monsieur Alessandro MORBIDELLI aux fonctions de directeur par intérim à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Alessandro MORBIDELLI, en date du 12 octobre 2015 ;

Vu l'accord des tutelles, l'Université Nice Sophia Antipolis, par courrier électronique, en date du 23 novembre 2015 et de l'Observatoire de la Côte d'Azur (OCA), par décision, en date du 1^{er} décembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la direction de l'Institut National des Sciences de l'Univers ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Alessandro MORBIDELLI, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} décembre 2015.

II. A compter de cette même date, Monsieur Philippe STEE, Directeur de Recherche de 2nde classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

1 4 DEC. 2015


Le Président du CNRS,
Alain FUCHS

DEC152663DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Madame Murielle BUSBY, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC090014ACPL du 28 décembre 2009 portant nomination de Madame Murielle BUSBY aux fonctions d'Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Madame Murielle BUSBY, Inspectrice des Finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 4 décembre 2015

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152666DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Marc FRANCOIS, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la lettre du 1^{er} décembre 2015, réf. RH-1B/2015/12/378, de la Direction générale des Finances publiques donnant agrément à Monsieur Marc FRANCOIS, inspecteur des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation « Côte d'Azur » du CNRS

VU, la décision DEC152663DCIF du 4 décembre 2015 portant cessation de fonctions de Madame Murielle BUSBY, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Monsieur Marc FRANCOIS, inspecteur des Finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » à compter du 1^{er} janvier 2016 en remplacement de Madame Murielle BUSBY.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 4 décembre 2015

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152653DAJ

Décision portant renouvellement de M. Antoine Mynard aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Pékin

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant nomination de M. Antoine Mynard aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Pékin ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Antoine Mynard, ingénieur d'études au CNRS, est renouvelé aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Pékin, à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 2 ans.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152430DRH

Décision portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc Blondy, Ingénieur de recherche hors classe, responsable de la plateforme « fibres optiques » et du groupe valorisation-innovation-partenariat d'XLIM, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi des actions de formation scientifiques et le suivi de la campagne des écoles thématiques en lien avec le service formation et itinéraires professionnels de la direction des ressources humaines.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Blondy demeure affecté au Laboratoire XLIM – UMR 7252 – Faculté des sciences, 123 avenue Albert Thomas, 87060 Limoges Cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, M. Jean-Marc Blondy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Poitou-Charentes (DR08).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 décembre 2015

Le président
Alain Fuchs

DEC152429DRH

**Décision portant nomination de Madame Blandine De Geyer
aux fonctions de chargé de mission**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Blandine De Geyer, Ingénieur d'études 2ème classe, chargée d'animation et d'ingénierie en formation continue, est nommée chargée de mission auprès du président pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Dans le cadre de l'objectif III fixé dans le plan d'orientation de la formation 2015-2018, sa mission a pour objet de produire un document de référence qui sera proposé à la direction de l'établissement fixant les conditions et modalités de mise en œuvre de nouvelles modalités pédagogiques de formation à distance, liées au développement technologiques, applicables à l'établissement (état des lieux, propositions et évaluation des moyens et compétences nécessaires).

Pour l'exercice de cette mission, madame Blandine De Geyer demeure affecté au Service Formation et Itinéraires Professionnels (SFIP) de la DRH – MOY 1632 – CNRS, 3 Rue Michel Ange 75016 Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, madame Blandine De Geyer percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel Ange (DR16).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 décembre 2015

Le président
Alain Fuchs

DEC152737DAJ

Décision portant nomination de M. Patrice Verdier aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'IN2P3 ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Patrice Verdier, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'IN2P3, en charge du domaine « Particules et Hadronique », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain Fuchs

DEC152284DAJ

Décision portant nomination de M. Reynald Pain aux fonctions de directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – M. Reynald Pain, directeur de recherche, est nommé directeur l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules, à compter du 1^{er} décembre 2015, en remplacement de M. Jacques Martino appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 novembre 2015

Alain Fuchs

DEC152439DAJ

Décision portant fin de fonctions de Mme Anne Imberty aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC131866DAJ du 17 juin 2013 portant nomination de Mme Anne Imberty aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie (INC) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} janvier 2016, il est mis fin aux fonctions de Mme Anne Imberty, directrice adjointe scientifique de l'INC en charge de l'interdisciplinarité, appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 décembre 2015

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC152737DAJ

Décision portant nomination de M. Patrice Verdier aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'IN2P3 ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Patrice Verdier, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'IN2P3, en charge du domaine « Particules et Hadronique », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain Fuchs

DEC152628DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric RAGUENEAU, directeur de l'unité UMR8535 intitulée Laboratoire de mécanique et technologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC141732INSIS du 18 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Frédéric RAGUENEAU, aux fonctions de directeur et de Messieurs Olivier ALLIX et Han ZHAO aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR8535 intitulée « Laboratoire de mécanique et technologie » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric RAGUENEAU, directeur de l'unité UMR8535, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric RAGUENEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice GATUINGT, Professeur des Universités, Monsieur David NERON, Professeur des Universités, et Monsieur Han ZHAO, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 2 décembre 2015

Le délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC152496DR05

Décision portant délégation de signature à Stéphanie Vermeersch, directrice de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, dont la directrice est Stéphanie Vermeersch ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Stéphanie Vermeersch, directrice de l'unité UMR7218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Stéphanie Vermeersch, délégation de signature est donnée à Agnès Deboulet, directrice-adjointe de l'unité, Alessia De Biase, directrice-adjointe de l'unité et Charles-Henri Rossignol, gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 novembre 2015

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC152496DR05

Décision portant délégation de signature à Stéphanie Vermeersch, directrice de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, dont la directrice est Stéphanie Vermeersch ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Stéphanie Vermeersch, directrice de l'unité UMR7218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Stéphanie Vermeersch, délégation de signature est donnée à Agnès Deboulet, directrice-adjointe de l'unité, Alessia De Biase, directrice-adjointe de l'unité et Charles-Henri Rossignol, gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 novembre 2015

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC152493DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Migonney, directrice de l'unité UMR7244, intitulée Laboratoire de Chimie, Structures et Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques (CSPBAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7244, intitulée Laboratoire de Chimie, Structures et Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques, dont la directrice est Mme Véronique Migonney ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique Migonney, directrice de l'unité UMR7244, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Migonney, délégation de signature est donnée à M. Philippe Savarin, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC132313DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 novembre 2015

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC152286DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC010119DR06 du 26 novembre 2001 portant nomination de Mme Monique Mullier, adjointe à la responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC060005DR06 du 8 février 2006 portant nomination de Mme Séverine Rollet aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC060151DAJ du 22 février 2006 portant nomination de Mme Florence Chartier aux fonctions d'adjointe au délégué régional Centre-Est ;

Vu la décision DEC090171DR06 du 18 juin 2009 portant nomination de Mme Sophie Pichet-Plassais aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision DEC152277DAJ portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu l'instruction n° INS122942 du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. Délégation permanente est donnée à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche

conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) à la déléguée régionale et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical en application notamment du décret n°82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n°INS122942 du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du Code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Florence Chartier, adjointe, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès et de Mme Florence Chartier délégation est donnée à Mme Christine Oriol, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1.

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, de Mme Florence Chartier et de Mme Christine Oriol, délégation est donnée à Mme Sophie Pichet-Plassais, responsable du service des affaires générales et Mme Monique Mullier, adjointe à la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 5 - La décision DEC140844DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature (Délégation Centre-Est) est abrogée.

Art. 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le **09 NOV. 2015**



Alain Fuchs

DEC152494DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Piéri, délégué régional de la circonscription Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111308DAJ du 27 juin 2011 portant délégation de signature à M. Philippe Piéri, délégué régional de la circonscription Centre-Est ;

Vu le bail emphytéotique conclu le 3 octobre 1964 par le CNRS et la ville de Besançon ;

Vu l'état des lieux de sortie du bail emphytéotique du 28 janvier 2015 signé par le CNRS et la ville de Besançon ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte de résiliation du bail emphytéotique signé par le CNRS et la ville de Besançon.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain Fuchs

DEC152662DR07

Décision portant délégation de signature à M. Salah TRABELSI, directeur par intérim de l'unité UMR5291 intitulée Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC122887DGDS du 19 décembre 2012, portant création de l'unité UMR5291, intitulée Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, dont le directeur par intérim est M. Salah TRABELSI ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Salah TRABELSI, directeur par intérim de l'unité UMR5291, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC130967DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2015

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 134 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2014

DEC152768dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Yves GERVAIS, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision n°DEC122733DSI du 05 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

Vu la décision n°DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 portant nomination de M. Yves GERVAIS aux fonctions de directeur de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves GERVAIS, directeur de l'unité UPR3346, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GERVAIS, délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Claude GRANDIDIER, Professeur des Universités, Directeur-adjoint de l'UPR3346,
- M. Jean-François BARBOT, Professeur des Universités, Directeur du Département PMM
- M. Yves NADOT, Professeur à l'ENSMA, Directeur adjoint du Département PMM
- M. Jacques BOREE, Professeur à l'ENSMA, Directeur du Département FTC
- M. Eric FOUCAULT, Professeur des Universités, Directeur adjoint du Département FTC,
- M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur des Universités, Directeur du Département GMSC,
- M. Mihaï ARGHIR, Professeur des Universités, Directeur adjoint du Département GMSC,
- M. Patrick BERTERRETTE, Ingénieur de Recherche, Responsable plateforme CEAT/PROMETEE
- Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'Etudes, Responsable coordination administrative,

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

- M. Denis BERTHEAU, Ingénieur de Recherche, Département PMM,
- M. Anthony BERNARD, Ingénieur de Recherche, Département FTC,
- M. Bruno LAMONGIE, Ingénieur de Recherche, Département PMM

Aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151137DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 décembre 2015

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC152770dr08

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude GRANDIDIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P'

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122733DSI du 05 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

Vu la décision n°DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 portant nomination de M. Yves GERVAIS aux fonctions de directeur de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Claude GRANDIDIER, Professeur des Universités, Directeur-adjoint de l'UPR3346, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, délégation est donnée à M. Jean-François BARBOT, Professeur des Universités, Directeur du Département PMM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER et de M. Jean-François BARBOT, délégation est donnée à M. Yves NADOT, Professeur à l'ENSMA, Directeur adjoint du Département PMM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT et de M. Yves NADOT, délégation est donnée à M. Jacques BOREE, Professeur à l'ENSMA, Directeur du Département FTC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT et de M. Jacques BOREE, délégation est donnée à M. Eric FOUCAULT, Professeur des Universités, Directeur adjoint du Département FTC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE et de M. Eric FOUCAULT, délégation est donnée à M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur des Universités, Directeur du Département GMSC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT et de M. Saïd ZEGHLOUL, délégation est donnée à M. Mihaï ARGHIR, Professeur des Universités, Directeur adjoint du Département GMSC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL et de M. Mihaï ARGHIR, délégation est donnée à M. Patrick BERTERRETCHÉ, Ingénieur de Recherche, Responsable plateforme CEAT/PROMETEE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihaï ARGHIR et de M. Patrick BERTERRETCHÉ, délégation est donnée à Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'Etudes, Responsable coordination administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihaï ARGHIR, de M. Patrick BERTERRETCHÉ et de Mme Nicole DUBOIS, délégation est donnée à M. Denis BERTHEAU, Ingénieur de Recherche, Département PMM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihaï ARGHIR, de M. Patrick BERTERRETCHÉ,

de Mme Nicole DUBOIS et de M. Denis BERTHEAU, délégation est donnée à M. Anthony BERNARD, Ingénieur de Recherche, Département FTC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR, de M. Patrick BERTERRETCHÉ, de Mme Nicole DUBOIS, de M. Denis BERTHEAU et de M. Anthony BERNARD, délégation est donnée à M. Bruno LAMONGIE, Ingénieur de Recherche, Département PMM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 13

La décision n° DEC142914DR08 du 04 décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 14

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 15

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 14 décembre 2015

Le Directeur d'unité
Yves GERVAIS

DEC152412DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS, directrice par intérim de l'unité UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7318, intitulée « Droit public comparé – Droit international et droit européen », dont le directeur est Rostane MEHDI ;

Vu la décision DEC152160INSHS du 27 octobre 2015 nommant Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS directrice par intérim de l'UMR7318, Droits international, comparé et européen, à compter du 1^{er} novembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS, directrice par intérim de l'unité UMR7318, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS**, délégation de signature est donnée à Mme Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, DR, à Mme Nathalie RUBIO, professeur, à Mme Maryse BAUDREZ, professeur, et à M. Olivier LECUCQ, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC120286DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 novembre 2015

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152413DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7318, intitulée « Droit public comparé – Droit international et droit européen », dont le directeur est Rostane MEHDI ;

Vu la décision DEC152160INSHS du 27 octobre 2015 nommant Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS directrice par intérim de l'UMR7318, Droits international, comparé et européen, à compter du 1^{er} novembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI*, directrice adjointe par intérim, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI*, délégation est donnée à *Mme Nathalie RUBIO*, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI* et de *Mme Nathalie RUBIO*, délégation est donnée à *Mme Maryse BAUDREZ*, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI*, de *Mme Nathalie RUBIO* et de *Mme Maryse BAUDREZ*, délégation est donnée à *M. Olivier LECUCQ*, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 novembre 2015

La directrice d'unité
Sandrine MALJEAN-DUBOIS

DEC152472DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Gouëset, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Gouëset, directeur de l'unité mixte de recherche n°6590, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Gouëset, délégation de signature est donnée à M. Philippe Duhamel, professeur des universités de 2^e classe et directeur de ESO Angers, M. Jean-Marc Fournier, professeur des universités et directeur de ESO Caen, M. François Madoré, professeur des universités de 1^{ère} classe et directeur de ESO Nantes, M. Gérald Billard, professeur des universités de 2^e classe et directeur de ESO Le Mans, Mme Emmanuelle Hellier, professeure des universités de 2^e classe et directrice de ESO Rennes, Mme Karine Breton, assistante ingénieure et M. Sébastien Fleuret, directeur de recherche de 2^e classe de ESO Angers, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Fait à Rennes, le 24 novembre 2015

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3722 intitulée AlgoSolis

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150962INSIS portant création de l'unité UMS3722, intitulée AlgoSolis dont le directeur est Jérémy Pruvost ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Jaouen, professeur des universités de 2^e classe et M. Jack Legrand, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2015

Le directeur d'unité

Jérémy PRUVOST

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Adam pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc Adam ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Fourmigue, directeur de recherche de 1^e classe, Mme Maryline Guilloux-Viry, professeure des universités, Mme Yvelise Raskin, ingénieure de recherche de 2^e classe et M. Stéphane Rigaut, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 11 décembre 2015

Le directeur d'unité

Jean-Luc ADAM

DEC152731DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Adam, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc Adam ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc Adam, directeur de l'unité mixte de recherche , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Adam, délégation de signature est donnée à M. Marc Fourmigue, directeur de recherche de 1^e classe, Mme Maryline Guilloux-Viry, professeure des universités, Mme Yvelise Raskin, ingénieure de recherche de 2^e classe et M. Stéphane Rigaut, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 08 décembre 2015

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC152482DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Gouëset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Duhamel, professeur des universités de 2^e classe et directeur de ESO Angers, M. Jean-Marc Fournier, professeur des universités et directeur de ESO Caen, M. François Madoré, professeur des universités de 1^{ère} classe et directeur de ESO Nantes, M. Gérald Billard, professeur des universités de 2^e classe et directeur de ESO Le Mans, Mme Emmanuelle Hellier, professeure des universités de 2^e classe et directrice de ESO Rennes, Mme Karine Breton, assistante ingénieure et M. Sébastien Fleuret, directeur de recherche de 2^e classe de ESO Angers, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 décembre 2015

Le directeur d'unité

Vincent GOUËSET

DEC152897DR17

Décision portant délégation de signature à M. Florian Méhats, directeur de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité n°6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur est Bachir Bekka ;

Vu la décision DEC151249INSMI du 05 juin 2015 portant nomination de M. Florian Méhats aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florian Méhats, directeur de l'unité n°6225, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian Méhats, délégation de signature est donnée à M. Lalaonirina Rakotomanana, professeur des universités de 2^e classe, Mme Chantal Halet, ingénieure d'études de 1^e classe et Mme Valérie Monbet, professeure des universités de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 décembre 2015

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC152742DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMS3722 intitulée AlgoSolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC150962INSIS portant création de l'unité UMS3722, intitulée AlgoSolis dont le directeur est Jérémy Pruvost ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMS3722, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémy Pruvost, délégation de signature est donnée à M. Pascal Jaouen, professeur des universités de 2^e classe et M. Jack Legrand, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 08 décembre 2015

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC152898DR17

Décision portant délégation de signature à M. Florian Méhats pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité n°6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur est Bachir Bekka ;

Vu la décision DEC151249INSMI du 05 juin 2015 portant nomination de M. Florian Méhats aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lalaonirina Rakotomanana, professeur des universités de 2^e classe, Mme Chantal Halet, ingénieure d'études de 1^e classe et Mme Valérie Monbet, professeure des universités de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 04 janvier 2016

Le directeur d'unité

Florian MEHATS

DEC152746DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Reynald Pain, directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC152284DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de M. Reynald Pain aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CNRS du 29 octobre 2015 approuvant la prorogation du groupement d'intérêt économique « Grand accélérateur national d'ions lourds » (GIE GANIL) ;

Vu le projet de contrat constitutif du GIE GANIL conclu entre le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Reynald Pain, directeur de l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du Président du CNRS, le contrat constitutif du GIE GANIL conclu entre le CEA et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2015

Alain Fuchs

DEC152287DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Reynald Pain, directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 16 ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n°84-667 du 17 juillet 1984 relatif à l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS, son article 1^{er} ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC110531DAJ du 14 février 2011 portant nomination de Mme Laurence Mathy-Montalescot aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3) ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Vu la décision DEC152284DAJ portant nomination de M. Reynald Pain aux fonctions de directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3) ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite des missions de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) fixées par l'article 1^{er} du décret n°84-667 du 17 juillet 1984 susvisé, délégation est donnée à M. Reynald Pain, directeur de l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels ;
- les décisions et les conventions relatives à la gestion des personnels Techniciens de Physique Nucléaire (TPN) ;
- les décisions et les conventions relatives aux programmes interdisciplinaires relevant de l'IN2P3.

C) SUBVENTION

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 € et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 € ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 €.

D) PARTENARIAT

- les actes et conventions attachés aux projets européens dont le pilotage est assuré par l'IN2P3 et financés par la Commission européenne dans le cadre des programmes-cadres de l'Union européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de programmes ;
- les contrats et accords nationaux et internationaux conclus dans le domaine scientifique de la physique nucléaire et des hautes énergies avec un ou plusieurs partenaires académiques, organismes publics ou privés et les actes d'application de ces contrats ;
- les conventions relatives au fonctionnement des GIP et des GIE dont l'activité scientifique relève de l'IN2P3.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Reynald Pain, directeur de l'IN2P3, délégation est donnée à Mme Laurence Mathy-Montalescot, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. – La décision DEC140822DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Jacques Martino, directeur de l'IN2P3, est abrogée.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **09 NOV. 2015**


Alain Fuchs

DEC152651INEE

Décision portant rattachement à la section 39 de l'unité mixte de recherche n°8591 intitulée « Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP) et nommant M. Franck Lavigne directeur de cette unité ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2016, l'unité susvisée est rattachée à la section 39.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain Fuchs

DEC152865INSHS

Décision portant prolongation de l'unité mixte de recherche n° 5194 intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Sur proposition du directeur de l'institut des Sciences Humaines et Sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

L'unité mixte de recherche suivante est prolongée pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Institut de rattachement : Institut des Sciences Humaines et Sociales

UMR n° 5194

Intitulé : Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE)

Directeur par intérim : M. Nicolas BUCLET, professeur

Directrice adjointe par intérim : Mme Pascale TROMPETTE, directrice de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : SCIENCES PO GRENOBLE, Université JOSEPH FOURIER, UNIV PIERRE-MENDES-FRANCE

Délégation : Alpes

Sections d'évaluation : 40, 39

Article 2 : Publication



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152452INSB

Décision portant création de l'unité mixte de service (UMS) n°3725 intitulée « Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis de la directrice de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de service (UMS) n°3725 intitulée « Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse » est créée à compter du 1^{er} novembre 2015, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : INSB

Délégation : Languedoc-Roussillon

Etablissement partenaire : Université de Montpellier

Section d'évaluation : 27

Article 2 : Nomination

M. Robert Mamoun, directeur de recherche à l'Inserm, est nommé directeur de cette unité mixte de service à compter de la date fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 décembre 2015

Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90



DEC151294DGDS

Décision portant création des formations de recherche en évolution du CNRS

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des formations, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du directeur de l'institut de chimie ;

Décide :

Art. 1. - Est créée à compter du 1er janvier 2016 la formation de recherche en évolution suivante :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Midi-Pyrénées

FRE n° 3600

Intitulé : PHARMACOCHEMIE DE LA REGULATION EPIGENETIQUE DU CANCER (ETaC)

Responsable : Mme Paola Barbara ARIMONDO, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 16, 28

Durée : 2 ans

Art. 2. - Le mandat du responsable nommé à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée de la formation de recherche en évolution.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015


Le Président
Alain FUCHS



DEC151295DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes internationales

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Considérant, que par décret n°2015-1151 du 16 septembre 2015 modifiant le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS, la durée du mandat des directeurs d'unité et le nombre maximal de mandats successifs ont été modifiés ; que les dispositions transitoires prévues par ledit texte portent à cinq ans la durée maximale des mandats des directeurs nommés depuis le 1er janvier 2011 et organisent les conditions dans lesquelles le nombre maximal de mandats est applicable aux responsables d'unité en fonction à la date de publication du décret ; que toutefois, en raison tant de la date d'intervention du décret du 16 septembre 2015 que des modifications apportées par l'Etat au rythme de contractualisation par vague, les nécessités du service exigent, dans certaines situations particulières, que le mandat du directeur d'unité soit prorogé à titre exceptionnel ;

Décide :

Art. 1. - Est créée à compter du 1er janvier 2016 l'unité mixte internationale suivante sous réserve de la conclusion de la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Paris Michel-Ange

UMI n° 3757

Intitulé : Science & Engineering Lyon – Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMaX)

Directeur : M. Jean-Yves CAVAILLE, Professeur

Directeur adjoint : M. Kazuhiro OGAWA, professeur

Directeur adjoint : M. Gaël SEBALD, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COMUE UNIVERSITE DE LYON, UNIVERSITE DE TOHOKU

Section : 9

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2016 les unités mixtes internationales suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Paris Michel-Ange

UMI n° 3464

Intitulé : Eco-Efficient Products & Processes Laboratory (E2P2L)

Directeur : M. Armin LIEBENS, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean marc CLACENS, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : RHODIA, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE, EAST CHINA NORMAL UNIVERSITY, UNIVERSITE FUDAN

Section : 14

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Paris Michel-Ange

UMI n° 3175

Intitulé : Laboratoire Franco-Mexicain d'Informatique et d'Automatique (LAFMIA)

Directeur : M. Rogelio LOZANO, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, CONSEJO NACIONAL DE CIENCIA Y TECNOLOGIA , CENTRO DE INVESTIGACION Y DE ESTUDIOS AVANZADOS DEL INSTITUTO POLITECNICO NACIONAL, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, UNIVERSIDAD DE LAS AMERICAS PUEBLA

Sections : 7, 6

Durée : 5 ans

UMI n° 3527

Intitulé : Japanese-French Laboratory for Informatics (JFLI)

Directeur : M. Phong Quang NGUYEN, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, TOKYO UNIVERSITY, INSTITUT NATIONAL D'INFORMATIQUE, UNIVERSITE DE KEIO, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Sections : 6, 7

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Paris Michel-Ange

UMI n° 2820

Intitulé : Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS)

Directeur : M. Dominique COLLARD, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : TOKYO UNIVERSITY

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 8, 28

Durée : 5 ans

UMI n° 3463

Intitulé : Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes (LN2)

Directeur : M. Michael CANVA, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Vincent AIMEZ, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE SHERBROOKE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, ECOLE CENTRALE DE LYON, ECOLE SUPERIEURE DE CHIMIE PHYSIQUE ELECTRONIQUE DE LYON, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, COMUE UNIVERSITE DE LYON

Section : 8

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Paris Michel-Ange

UMI n° 2842

Intitulé : Institut CNRS-PAULI (ICP)

Directeur : M. Norbert MAUSER, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT WOLFGANG PAULI

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Section : 41

Durée : 5 ans

UMI n° 3022

Intitulé : EURANDOM

Directeur : M. Remco VAN DER HOFSTAD, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TECHNIQUE EINDHOVEN

Section : 41

Durée : 5 ans

UMI n° 3457

Intitulé : Centre de recherches mathématiques (CRM)

Directeur : M. Emmanuel GIROUX, directeur de recherche

Co-directeur : M. Luc VINET, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : CENTRE DE RECHERCHE MATHEMATIQUES

Section : 41

Durée : 5 ans

UMI n° 3483

Intitulé : Laboratoire Fibonacci

Directeur : M. Stefano MARMI, Professeur

Directeur adjoint : M. David SAUZIN, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PISE

Section : 41

Durée : 5 ans

UMI n° 3494

Intitulé : Indo-French Center for Applied Mathematics (IFCAM)

Directeur : M. Govindan RANGARAJAN, professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Pierre RAYMOND, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INDIAN INSTITUTE OF SCIENCE

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 41, 6, 7, 2

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat des directeurs, des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée de l'unité mixte internationale.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS



DEC151296DGDS

Décision portant création et renouvellement des fédérations de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de fédération de chacune des fédérations, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Considérant, que par décret n°2015-1151 du 16 septembre 2015 modifiant le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS, la durée du mandat des directeurs d'unité et le nombre maximal de mandats successifs ont été modifiés ; que les dispositions transitoires prévues par ledit texte portent à cinq ans la durée maximale des mandats des directeurs nommés depuis le 1er janvier 2011 et organisent les conditions dans lesquelles le nombre maximal de mandats est applicable aux responsables d'unité en fonction à la date de publication du décret ; que toutefois, en raison tant de la date d'intervention du décret du 16 septembre 2015 que des modifications apportées par l'Etat au rythme de contractualisation par vague, les nécessités du service exigent, dans certaines situations particulières, que le mandat du directeur d'unité soit prorogé à titre exceptionnel ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 1er janvier 2016 les fédérations de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Instituts de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU), Institut des sciences biologiques (INSB), Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Côte d'Azur

FR n° 3761

Intitulé : Observatoire Océanologique de Villefranche sur Mer (OOV)

Directrice par intérim : Mme Anne CORVAL, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE

Sections : 19, 30, 23

Durée : 3 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Normandie

FR n° 3730

Intitulé : Sciences Appliquées à l'Environnement (SCALE)

Directrice : Mme Fabienne PETIT, professeur

Directrice adjointe : Mme Joëlle LERAY, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE ROUEN, UNIVERSITE DU HAVRE

Institut secondaire : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Section : 30

Durée : 1 an

Délégation Rhône Auvergne

FR n° 3728

Intitulé : BIO-ENVIRONNEMENT ET SANTE

Directrice : Mme Dominique MOUCHIROUD, professeur

Directeur adjoint : M. Xavier NESME, ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE, INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE EN ALIMENTATION SANTE ANIMALE SCIENCES AGRONOMIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 29, 30

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alpes

FR n° 3755

Intitulé : Fédération Internationale pour la biologie structurale intégrée

Directeur : M. Winfried WEISSEHORN, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : EUROPEAN MOLECULAR BIOLOGY LABORATORY (EMBL), COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Sections : 20, 16

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

FR n° 3743

Intitulé : Centre de Biologie Intégrative (CBI)

Directeur : M. Didier TROUCHE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Pierre-Emmanuel GLEIZES, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Sections : 21, 22, 26

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

FR n° 3734

Intitulé : Fédération MathSTIC (MathSTIC)

Directeur : M. Christophe FOUQUERE, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS-NORD

Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 6, 41, 7

Durée : 3 ans

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

FR n° 3733

Intitulé : Transports Terrestres et Mobilité (TTM)

Directeur : M. Eric MARKIEWICZ, Professeur

Directeur adjoint : M. Pierre BOULET, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE

Partenaires : ÉCOLE CENTRALE DE LILLE, INSTITUT MINES TELECOM, INSTITUT SUPERIEUR DE L'ELECTRONIQUE ET DU NUMERIQUE LILLE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 7, 6, 8, 9, 10

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Rhône Auvergne

FR n° 3747

Intitulé : Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux

Directrice : Mme Françoise LE MORT, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Sections : 32, 31, 39

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2016 les fédérations de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Alpes

FR n° 2607

Intitulé : INSTITUT DE CHIMIE MOLECULAIRE DE GRENOBLE (ICMG)

Directeur : M. Sylvain COTTAZ, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 16, 12, 13, 11

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

FR n° 2599

Intitulé : Institut de Chimie de Toulouse (ICT)

Directeur : M. Jose antoine BACEIREDO, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Sylviane SABO ETIENNE, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Sections : 11, 12, 14, 16

Durée : 5 ans

Délégation Paris B

FR n° 3443

Intitulé : REseau NATional de Rpe interDisciplinaire (RENARD)

Directeur : M. Herve VEZIN, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE PARIS, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE, UNIVERSITE DE STRASBOURG, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut de physique (INP), Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 15, 12, 13, 14, 16, 4, 3, 23

Durée : 3 ans

FR n° 3506

Intitulé : New AGLAE

Directeur : M. Didier GOURIER, professeur

Directrice adjointe : Mme Isabelle PALLOT-FROSSARD, Conservateur général du patrimoine

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE PARIS

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 13, 31, 32

Durée : 3 ans

Délégation Rhône Auvergne

FR n° 3023

Intitulé : INSTITUT DE CHIMIE DE LYON (ICL)

Directeur : M. Bruno ANDRIOLETTI, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE SUPERIEURE DE CHIMIE PHYSIQUE ELECTRONIQUE DE LYON, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE JEAN MONNET, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE

Partenaires : CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, SOLVAY

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 14, 11, 12, 13, 15, 16, 10, 20, 28

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Alpes

FR n° 3620

Intitulé : Centre de Physique Théorique de Grenoble - Alpes (CPTGA)

Directrice : Mme Julia MEYER, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC

Instituts secondaires : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3), Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 2, 3, 5, 1, 17, 41

Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

FR n° 2707

Intitulé : Fédération de Recherche Lasers et Plasmas (CEA: Dpt Lasers Puissance) (FLP)

Directeur : M. Patrick MORA, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS, ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIVERSITE DE POITIERS, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE DE LORRAINE, UNIVERSITE PARIS-SUD, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE TECHNIQUES AVANCEES, OBSERVATOIRE DE PARIS, UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL

Sections : 4, 10

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

FR n° 2568

Intitulé : Institut de Recherche sur les Systèmes Atomiques et Moléculaires Complexes (IRSAMC)

Directeur : M. Nicolas DESTAINVILLE, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE TOULOUSE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 2, 4, 5, 13

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

FR n° 3127

Intitulé : Fédération de physique André Marie Ampère (FRAMA)

Directeur : M. Alfonso SAN MIGUEL, professeur

Directeur adjoint : M. Alain PUMIR, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON

Instituts secondaires : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3), Institut de chimie (INC), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 4, 2, 5, 3

Durée : 5 ans

FR n° 3507

Intitulé : Microscopie électronique et sonde atomique (METSA)

Directeur : M. Mathieu KOCIAK, directeur de recherche

Partenaires : UNIVERSITE DE ROUEN, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, COMUE UNIVERSITE DE LYON, UNIVERSITE DE STRASBOURG, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE PARIS-SUD

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 5, 15

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alpes

FR n° 3425

Intitulé : Institut de Biosciences et de Biotechnologie de Grenoble (BIG)

Directeur : M. Jérôme GARIN, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Francois PARCY, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 20, 54, 16, 23

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

FR n° 3450

Intitulé : Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (AIB)

Directeur : M. Jean-Louis HEMPTINNE, professeur

Directrice adjointe : Mme Julie CULLIMORE, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Partenaires : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, ECOLE NATIONALE DE FORMATION AGRONOMIQUE, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, BIOGEMMA

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 23, 29

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Alpes

FR n° 3381

Intitulé : Pôle Grenoble Cognition (PGC)

Directeur : M. Jean-luc SCHWARTZ, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Martial MERMILLOD, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 7, 26, 34, 6

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Alpes

FR n° 2542

Intitulé : Fédération des Micro - NanoTechnologies (FMNT)

Directrice : Mme Mireille MOUIS, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Partenaire : UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC

Sections : 8, 3, 15

Durée : 5 ans

FR n° 3345

Intitulé : Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed 3G)

Directeur : M. Christian GEINDREAU, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 10, 9

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

FR n° 3089

Intitulé : FEDERATION « FLUIDES, ENERGIE, REACTEURS, MATERIAUX ET TRANSFERTS » (FERMAT)

Directrice : Mme Martine MASBERNAT, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Christophe TENAILLEAU, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE TOULOUSE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 10, 15

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

FR n° 3411

Intitulé : Fédération d'ingénierie Lyon St Etienne (IngeLySE)

Directeur : M. Michel LANCE, Professeur

Directeur adjoint : M. Sylvain DRAPIER, professeur

Directeur adjoint : M. Bernard NORMAND, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, ECOLE CENTRALE DE LYON, ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE SAINT-ETIENNE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, UNIVERSITE JEAN MONNET, ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT, ECOLE SUPERIEURE DE CHIMIE PHYSIQUE ELECTRONIQUE DE LYON

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 9, 7, 8, 10, 11

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Alpes

FR n° 3391

Intitulé : INNOVACS Innovation, Connaissances et Société

Directeur : M. DANIEL LLERENA, professeur

Directrice adjointe : Mme Dominique RIEU, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Partenaire : UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 37, 36, 6

Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

FR n° 3383

Intitulé : Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux (FSAB)

Directeur : M. Pierre GUIBERT, ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 32, 31

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Aquitaine

FR n° 2952

Intitulé : Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA)

Directeur : M. Laurent BORDES, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 41, 10, 18, 6, 7

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

FR n° 3403

Intitulé : Fédération lyonnaise de modélisation et sciences numériques (FLMSN)

Directeur : M. Marc BUFFAT, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Section : 41

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes, des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée la fédération de recherche.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS



DEC151298DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'il existe ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 1er janvier 2016 les unités mixtes de service suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Paris B

UMS n° 3750

Intitulé : Unité mixte de service pour la plateforme technologique de l'IPGG

Directeur : M. Patrick TABELING, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES DE LA VILLE DE PARIS, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, INSTITUT CURIE

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences biologiques (INSB), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Section : 11

Durée : 3 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Aquitaine

UMS n° 3767

Intitulé : Bio-imagerie de Bordeaux

Directeur : M. Sylvain MIRAUX, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Section : 28

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

UMS n° 3760

Intitulé : Institut de Biologie et Chimie des Protéines (IBCP)

Directeur : M. Christophe GEOURJON, ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 20, 16, 13, 51

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Alpes

UMS n° 3758

Intitulé : Grenoble Alpes Recherche-Infrasstructure de CAIcul Intensif et de Données (GRICAD)

Directrice : Mme Violaine LOUVET, ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 41, 6, 7

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2016 les unités mixtes de service suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Aquitaine

UMS n° 3033

Intitulé : Unité de soutien à la recherche IECB

Directeur : M. Jean-Louis MERGNY, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Section : 16

Durée : 5 ans

UMS n° 3626

Intitulé : PLateforme Aquitaine de CAractérisation des MATériaux (PLACAMAT)

Directeur : M. Yann LE PETITCORPS, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Section : 15

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

UMS n° 3623

Intitulé : Centre de microcaractérisation Raimond Castaing

Directeur : M. Antoine BARNABE, professeur

Directrice adjointe : Mme Dominique POQUILLON, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE TOULOUSE, COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET D'ETABLISSEMENTS UNIVERSITE DE TOULOUSE

Section : 15

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Alpes

UMS n° 3370

Intitulé : Station alpine Joseph Fourier (SAJF)

Directeur : M. Jean-Gabriel VALAY, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Rolland DOUZET, professeur agrégé du secondaire

Directeur adjoint : M. Philippe CHOLER, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 29, 23, 30

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alpes

UMS n° 3518

Intitulé : Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG)

Directeur : M. Darren James HART, chef de laboratoire

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, EUROPEAN MOLECULAR BIOLOGY LABORATORY (EMBL), UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 20, 16, 27

Durée : 5 ans

UMS n° 3552

Intitulé : IRMaGe

Directeur : M. Alexandre KRAINIK, professeur des universités - praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Emmanuel BARBIER, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 26, 8

Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

UMS n° 3420

Intitulé : Bordeaux Imaging Center (BIC)

Directeur : M. Daniel CHOQUET, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE DE BORDEAUX

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 25, 23, 4, 11

Durée : 5 ans

UMS n° 3427

Intitulé : Biologie fondamentale et appliquée à la médecine "TransBioMed"

Directrice : Mme Julie MERVILLE, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE DE BORDEAUX

Sections : 24, 22, 27

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

UMS n° 3421

Intitulé : Biologie de Caenorhabditis elegans

Directrice : Mme Maite CARRE-PIERRAT, ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Section : 22

Durée : 5 ans

UMS n° 3444

Intitulé : Biosciences Gerland - Lyon Sud

Directrice : Mme Jacqueline MARVEL, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Sections : 22, 20, 23, 24, 27

Durée : 5 ans

UMS n° 3453

Intitulé : Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier

Directeur : M. Guy MOUCHIROUD, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Partenaire : HOSPICES CIVILS DE LYON

Section : 24

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Alpes

UMS n° 3040

Intitulé : Circuits Multi-Projets (CMP)

Directeur : M. Jean-christophe CREBIER, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 7, 8

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Alpes

UMS n° 2920

Intitulé : Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT)

Directeur : M. Sebastien BERGER, conseiller scientifique du CEA

Directeur adjoint : M. Patrice RANNOU, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 8, 3, 4, 5, 11

Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

UMS n° 3360

Intitulé : Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier (D-MeX)

Directeur : M. Peter MOONEN, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Sections : 10, 9

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

UMS n° 3582

Intitulé : Toulouse White Biotechnology (TWB)

Directeur : M. Jean-Luc BLANC, ingénieur d'études

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE TOULOUSE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 10, 20, 28

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Aquitaine

UMS n° 3657

Intitulé : ARCHEOVISION - SHS - 3D

Directeur : M. Jean-francois BERNARD, ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

Section : 32

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Villejuif-01

UMS n° 3558

Intitulé : UMS QUETELET - PROGEDO

Directrice : Mme Benedicte ANDRE, ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

Sections : 36, 38

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Alpes

UMS n° 832

Intitulé : Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG)

Directeur par intérim : M. Michel FILY, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, METEO FRANCE, INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Partenaires : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, INSTITUT FRANCAIS DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES TRANSPORTS, DE L AMENAGEMENT ET DES RESEAUX, UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut de physique (INP), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 17, 19, 18, 30, 29

Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

UMS n° 2567

Intitulé : UMS POREA : Pluridisciplinarité au service de l'Observation et de la Recherche en Environnement et Astronomie

Directeur : M. eric VILLENAVE, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE, UNIVERSITE DE BORDEAUX

Partenaires : UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, LYONNAISE DES EAUX BORDEAUX

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut de physique (INP), Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 17, 19, 18, 30, 29

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

UMS n° 831

Intitulé : Observatoire Midi-Pyrénées (OMP)

Directeur : M. PIERRE SOLER, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, METEO FRANCE

Sections : 19, 17, 18, 30

Durée : 5 ans

UMS n° 3667

Intitulé : Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP)

Directeur : M. Boris DINTRANS, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, COMUE UNIVERSITE FEDERALE TOULOUSE MIDI PYRENEES, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE TOULOUSE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 17, 18, 19, 30, 29, 2

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

UMS n° 3721

Intitulé : Observatoire de Lyon

Directrice : Mme Isabelle DANIEL, professeur

Directeur adjoint : M. Bruno GUIDERDONI, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 17, 18, 29

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Alpes

UMS n° 3458

Intitulé : Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES)

Directeur : M. Stéphane CORDIER, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Section : 41

Durée : 5 ans

UMS n° 5638

Intitulé : Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (MathDoc)

Directeur : M. Thierry BOUCHE, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Section : 41

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe, des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée de l'unité mixte de service.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS



DEC151301DGDS

Décision portant renouvellement des unités propres de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Considérant, que par décret n°2015-1151 du 16 septembre 2015 modifiant le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS, la durée du mandat des directeurs d'unité et le nombre maximal de mandats successifs ont été modifiés ; que les dispositions transitoires prévues par ledit texte portent à cinq ans la durée maximale des mandats des directeurs nommés depuis le 1er janvier 2011 et organisent les conditions dans lesquelles le nombre maximal de mandats est applicable aux responsables d'unité en fonction à la date de publication du décret ; que toutefois, en raison tant de la date d'intervention du décret du 16 septembre 2015 que des modifications apportées par l'Etat au rythme de contractualisation par vague, les nécessités du service exigent, dans certaines situations particulières, que le mandat du directeur d'unité soit prorogé à titre exceptionnel ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2016 les unités propres de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Instituts de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Midi-Pyrénées

UPR n° 8001

Intitulé : Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes du CNRS (LAAS-CNRS)

Directeur : M. Liviu NICU, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Florent LAMIRAUX, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Pierre TEMPLE BOYER, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Pierre LOPEZ, directeur de recherche

Etablissements conventionnés avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE TOULOUSE

Sections : 7, 8, 6

Mission et orientation générale des recherches : La recherche au LAAS relève des sciences de l'information et des sciences de l'ingénierie plus particulièrement autour de l'informatique, la robotique, l'automatique et les micro et nano systèmes.

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Alpes

UPR n° 5301

Intitulé : CENTRE DE RECHERCHES SUR LES MACROMOLECULES VEGETALES (CERMAV)

Directrice : Mme Anne IMBERTY, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. William HELBERT, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Laurent HEUX, directeur de recherche

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 11, 16, 23

Mission et orientation générale des recherches : Accéder à une meilleure compréhension de la reconnaissance des glycanes par les protéines, de leur biosynthèse/biodégradation et des relations structure/propriété des oligo- et polysaccharides

Durée : 4 ans

Délégation Aquitaine

UPR n° 8641

Intitulé : CENTRE DE RECHERCHE PAUL PASCAL (C.R.P.P)

Directrice : Mme Cécile ZAKRI, professeur

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Section : 11

Mission et orientation générale des recherches : Recherches principalement expérimentales. Les activités scientifiques se résument en 3 axes thématiques à fort recouvrement : matière molle, matériaux fonctionnels et leurs intégrations dans des biotechnologies

Durée : 4 ans

UPR n° 9048

Intitulé : INSTITUT DE CHIMIE DE LA MATIERE CONDENSEE DE BORDEAUX (ICMCB)

Directeur : M. Mario MAGLIONE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Etienne DUGUET, professeur

Directrice adjointe : Mme Aline ROUGIER, directeur de recherche

Etablissements conventionnés avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 15, 14, 10

Mission et orientation générale des recherches : L'ICMCB opère dans les domaines de la cristallographie des solides inorganiques, de la chimie moléculaire, des fluides supercritiques, des modélisations et des caractérisations avancées.

Durée : 4 ans

Délégation Midi-Pyrénées

UPR n° 8241

Intitulé : LABORATOIRE DE CHIMIE DE COORDINATION (LCC)

Directeur : M. Azzedine BOUSSEKSOU, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Noel LUGAN, directeur de recherche

Etablissements conventionnés avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE

Sections : 14, 12, 3

Mission et orientation générale des recherches : Chimie de coordination : nouveaux composés de la chimie inorganique, précurseurs moléculaires de matériaux, catalyse homogène, chimie bioinorganique

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Alpes

UPR n° 2940

Intitulé : INSTITUT NEEL (NEEL)

Directeur : M. Etienne BUSTARRET, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Laurence MAGAUD, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Serge HUANT, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Klaus HASSELBACH, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Thierry FOURNIER, ingénieur de recherche

Etablissements conventionnés avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 3, 5, 4, 8, 15

Mission et orientation générale des recherches : Réaliser la recherche dans les domaines : physique de la matière condensée (propriétés électroniques, magnétiques, optiques et quantiques) ; matériaux ; fluides complexes et instrumentation scientifique.

Durée : 4 ans

UPR n° 3228

Intitulé : LABORATOIRE NATIONAL DES CHAMPS MAGNETIQUES INTENSES (LNCMI)

Directeur : M. Gerardus RIKKEN, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Françoise HIPPERT, professeur

Directeur adjoint : M. Oliver PORTUGALL, ingénieur de recherche

Etablissements conventionnés avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE TOULOUSE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 3, 4, 14

Mission et orientation générale des recherches : Développement de techniques pour obtenir les champs magnétiques les plus intenses. Développement de ses propres recherches sous champs intenses. Accueil d'utilisateurs externes

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

UPR n° 8011

Intitulé : CENTRE D'ELABORATION DE MATERIAUX ET D'ETUDES STRUCTURALES (CEMES)

Directeur : M. Etienne SNOECK, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Alain COURET, directeur de recherche

Etablissements conventionnés avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE TOULOUSE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 5, 14, 15

Mission et orientation générale des recherches : Elaboration & caractérisation structurale de matériaux par différentes techniques. Nanomatériaux. Nanosciences : machines et composants moléculaires.

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes, des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée de l'unité propre de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS



DEC151302DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités de service et de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Est créée à compter du 1er janvier 2016 l'unité de service et de recherche suivante sous réserve de la conclusion de la convention correspondante :

Instituts de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

USR n° 3756

Intitulé : Centre de Bioinformatique, Biostatistique et Biologie Intégrative (C3BI)

Directeur : M. Olivier GASCUEL, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT PASTEUR

Sections : 51, 21, 9, 29

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2016 les unités de service et de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Aquitaine

USR n° 3413
Intitulé : Sommeil, Addiction et Neuropsychiatrie (SANPSY)
Directeur : M. Pierre PHILIP, praticien hospitalo-universitaire
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX
Section : 26
Durée : 2 ans

Délégation Midi-Pyrénées

USR n° 3505
Intitulé : INSTITUT DES TECHNOLOGIES AVANCEES EN SCIENCES DU VIVANT (ITAV)
Directeur : M. Bernard DUCOMMUN, professeur des universités - praticien hospitalier
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER
Institut secondaire : Institut de chimie (INC)
Sections : 28, 16
Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Alpes

USR n° 3394
Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme – Alpes (MSH Alpes)
Directeur : M. Laurent BEGUE, professeur
Directrice adjointe : Mme Isabelle COGITORE, professeur
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
Partenaires : INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE GRENOBLE, UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE
Sections : 36, 37
Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

USR n° 3414
Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse
Directeur : M. Pascal GAILLARD, maître de conférences
Directeur adjoint : M. Philippe TERRAL, maître de conférences
Directeur adjoint : M. Jérôme FERRET, maître de conférences
Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE TOULOUSE, COMUE UNIVERSITE FEDERALE TOULOUSE MIDI PYRENEES, UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE
Sections : 40, 35, 36, 37, 38, 39
Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat des directeurs, de la directrice adjointe, des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée de l'unité de service et de recherche.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to be 'MF'.

Le Président
Alain FUCHS



DEC151303DGDS

Décision portant renouvellement des unités de service et de recherche du CNRS

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2016 les unités de service et de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Délégation Rhône Auvergne

USR n° 3264

Intitulé : LABORATOIRE DES MATERIAUX AVANCES (LMA)

Directeur : M. Gianpietro CAGNOLI, professeur

Sections : 1, 4

Durée : 5 ans

USR n° 6402

Intitulé : CENTRE DE CALCUL DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE PHYSIQUE DES PARTICULES

Directeur : M. Pierre-etienne MACCHI, ingénieur de recherche

Sections : 1, 6

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat des directeurs nommés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée de l'unité de service et de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS



DEC151304DGDS

Décision portant création et renouvellement des équipes de recherche labellisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Est créée à compter du 1er janvier 2016 l'équipe de recherche labellisée suivante sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Midi-Pyrénées

ERL n° 5311

Intitulé : CELLULES STROMALES, HOMEOSTASIE, PLASTICITE ET REPARATION TISSULAIRE (STROMALab)

Directeur : M. Louis CASTEILLA, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG

Section : 24

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2016 les équipes de recherche labellisée suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alpes

ERL n° 5261

Intitulé : Pathogénie bactérienne et réponses cellulaires

Directrice : Mme Ina ATTREE, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 27, 20

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

ERL n° 5294

Intitulé : ERL Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse (CRCT)

Directeur : M. Jean-jacques FOURNIE, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Sections : 28, 24

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat de la directrice, des directeurs mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée de l' équipe de recherche labellisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS



DEC151305DGDS

Décision portant renouvellement des unités propres de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le comité d'orientation et de surveillance et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2016 les unités propres de service suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UPS n° 2776

Intitulé : POUCHET

Directrice : Mme Martine ESLINE-ACCETTELLA, ingénieur d'études

Sections : 32, 33, 34, 35, 36, 38, 40

Mission : Le pilotage de services mutualisés aux unités de recherches hébergées sur le site et le suivi technique et financier de l'infrastructure et des équipements liés aux bâtiments.

Durée : 3 ans

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Alpes

UPS n° 2074

Intitulé : LAM/IRAM

Directeur : M. Karl SCHUSTER, astronome

Section : 17

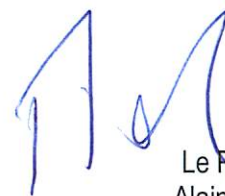
Mission : Institut international de recherche en radioastronomie. Il développe aussi des technologies et instruments d'observation pour une meilleure qualité de réception des ondes millimétriques et submillimétriques.

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat de la directrice, du directeur nommés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée de l'unité propre de service.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS



DEC151307DGDS

Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de groupement de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Considérant, que par décret n°2015-1151 du 16 septembre 2015 modifiant le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS, la durée du mandat des directeurs d'unité et le nombre maximal de mandats successifs ont été modifiés ; que les dispositions transitoires prévues par ledit texte portent à cinq ans la durée maximale des mandats des directeurs nommés depuis le 1er janvier 2011 et organisent les conditions dans lesquelles le nombre maximal de mandats est applicable aux responsables d'unité en fonction à la date de publication du décret ; que toutefois, en raison tant de la date d'intervention du décret du 16 septembre 2015 que des modifications apportées par l'Etat au rythme de contractualisation par vague, les nécessités du service exigent, dans certaines situations particulières, que le mandat du directeur d'unité soit prorogé à titre exceptionnel ;

Décide :

Art. 1. - Sont créés à compter du 1er janvier 2016 les groupements de recherche suivants :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Rhône Auvergne

GDR n° 3751

Intitulé : Bio-ingénierie des interfaces

Directeur : M. Yann CHEVOLOT, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Yoann ROUPIOZ, chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Luc VELLUTINI, maître de conférences

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 14, 11, 12, 13, 15, 16, 8

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Ile-de-France Sud

GDR n° 3732

Intitulé : Matériaux, Etats Electroniques et Couplages non-Conventionnels (MEETICC)

Directrice : Mme Pascale FOURY-LEYLEKIAN, professeur

Directeur adjoint : M. Etienne JANOD, chargé de recherche

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 3, 5, 15

Durée : 5 ans

GDR n° 3753

Intitulé : Chromodynamique Quantique (QCD)

Directeur : M. Samuel WALLON, maître de conférences

Institut secondaire : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Sections : 2, 1

Durée : 5 ans

Délégation Paris B

GDR n° 3731

Intitulé : Optomécanique et nanomécanique quantiques (MecaQ)

Directeur : M. Jean CLOBERT, directeur de recherche

Sections : 4, 3, 5

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n° 3754

Intitulé : Ultrafast Phenomena (U.P)

Directeur : M. Franck LEPINE, chargé de recherche

Section : 4

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alsace

GDR n° 3735

Intitulé : Exploration des fonctions cellulaires avec des petites molécules (Chembioscreen)

Directeur : M. Jean-luc GALZI, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 28, 16

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

GDR n° 3759

Intitulé : METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META)

Directrice : Mme Anne-christine HLADKY, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Sarah BENCHABANE-GAIFFE, chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Martine DOISY, ingénieur

Sections : 9, 8

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelés à compter du 1er janvier 2016 les groupements de recherche suivants :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Aquitaine

GDR n° 3547

Intitulé : Magnétisme et Commutation Moléculaires (MCM-2)

Directeur : M. Guillaume CHASTANET, chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Sébastien PILLET, chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Boris LE GUENNIC, chargé de recherche

Sections : 14, 15, 13, 12, 11, 8, 6, 5, 4

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

GDR n° 3541

Intitulé : Thermodynamique Moléculaire et des Procédés (THERMO)

Directeur : M. Vincent GERBAUD, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 10, 13, 14, 15

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Aquitaine

GDR n° 3535

Intitulé : Liquides aux interfaces

Directeur : M. Abdelhamid MAALI, directeur de recherche

Sections : 5, 11

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 3533

Intitulé : Edifices Moléculaires Isolés et Environnés (EMIE)

Directeur : M. Florent CALVO, directeur de recherche

Sections : 4, 13, 1, 17

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

GDR n° 3531

Intitulé : Nanocristaux dans les diélectriques pour l'électronique et pour l'optique (NACRE)

Directrice : Mme Caroline BONAFOS, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 5, 3, 8, 4, 10, 15

Durée : 5 ans

Délégation Paris B

GDR n° 2972

Intitulé : Nano Ile-de-France (C'Nano IdF)

Directrice : Mme Corinne CHANEAC, professeur

Sections : 3, 4, 5, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 20

Durée : 2 ans

GDR n° 3536

Intitulé : Architecture et Dynamique Nucléaires (ADN)

Directeur : M. Jean-marc VICTOR, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 2, 11, 20, 21

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

GDR n° 3532

Intitulé : Modélisation des Matériaux (ModMat)

Directeur : M. Guy TREGLIA, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 5, 3, 15

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Centre Est

GDR n° 3168

Intitulé : Génie de la Programmation et du Logiciel (GPL)

Directeur : M. Pierre-Etienne MOREAU, professeur

Section : 6

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

GDR n° 725
Intitulé : Réseaux et Systèmes Distribués (RSD)
Directeur : M. André-Luc BEYLOT, professeur
Section : 6
Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n° 3002
Intitulé : Recherche Opérationnelle (RO)
Directeur : M. Alain QUILLIOT, professeur
Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
Section : 6
Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Languedoc Roussillon

GDR n° 3544
Intitulé : Sciences du Bois (BOIS)
Directeur : M. Joseph GRIL, directeur de recherche
Directrice adjointe : Mme Sabine CARE, directeur de recherche
Directrice adjointe : Mme Mériem FOURNIER, professeur
Institut secondaire : Institut de chimie (INC)
Sections : 9, 10, 11, 15, 32
Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Alpes

GDR n° 2105
Intitulé : Tresses
Directeur : M. Gregory MCSHANE, professeur
Section : 41
Durée : 5 ans

GDR n° 3179
Intitulé : Méthodes d'Analyse Stochastique des COdes et Traitements NUMériques (Mascot-Num)
Directeur : M. Hervé MONOD, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)
Sections : 41, 6, 7
Durée : 5 ans

Délégation Centre Est

GDR n° 2753
Intitulé : Analyse Fonctionnelle, Harmonique et Probabilités (AFHP)
Directeur : M. Gilles LANCIEN, professeur
Section : 41
Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2932

Intitulé : Théorie des Jeux : "Modélisation Mathématique et Applications" (JEMMA)

Directeur : M. Nicolas VIEILLE, professeur

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 41, 37

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

GDR n° 3476

Intitulé : Statistique et santé

Directeur : M. NICOLAS SAVY, maître de conférences

Section : 41

Durée : 5 ans

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

GDR n° 2439

Intitulé : Mathématiques pour l'énergie nucléaire (MANU)

Directeur : M. Clément CANCES, chargé de recherche

Section : 41

Durée : 5 ans

GDR n° 3477

Intitulé : Géométrie Stochastique (GeoSto)

Directeur : M. David COUPIER, maître de conférences

Section : 41

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n° 3475

Intitulé : Analyse Multifractale

Directeur : M. Yanick HEURTEAUX, professeur

Section : 41

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes, des directeurs adjoints nommés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée du groupement de recherche.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015


Le Président
Alain FUCHS



DEC151308DGDS

Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante non exclusivement CNRS)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les conventions entre le CNRS et les partenaires concernés ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de groupement de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créés à compter du 1er janvier 2016 les groupements de recherche suivants sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Alsace

GDR n° 3752

Intitulé : SOLAR FUELS (SFN-France)

Directrice : Mme Valerie SPITZER, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Vincent ARTERO, Chercheur du CEA

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Partenaires : UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, COMUE UNIVERSITE PARIS SACLAY, UNIVERSITE DE POITIERS, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE BLAISE PASCAL, UNIVERSITE PARIS-SORBONNE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE RENNES 1, COLLEGE DE FRANCE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE PARIS, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE PARIS, SYNCHROTRON SOLEIL, INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE ENERGIES NOUVELLES, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 14, 12, 13, 15, 16

Durée : 5 ans

Délégation Paris B

GDR n° 3749

Intitulé : Procédés hydrométallurgiques pour la gestion intégrée des ressources primaires et secondaires (PROMETHEE)

Directeur : M. Alexandre CHAGNES, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Florent BOURGEOIS, professeur

Partenaires : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 15, 10, 13

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n° 3764

Intitulé : Archéophytes et Néophytes de France (ANF)

Directrice : Mme Cécile BRUN, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES, UNIVERSITE BLAISE PASCAL, UNIVERSITE DE LIMOGES, UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, UNIVERSITE DE HAUTE BRETAGNE, UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE DU MAINE, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, UNIVERSITE RENNES 1, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE, UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE, INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT, AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL, CENTRE DE RECHERCHE DU CHATEAU DE VERSAILLES, INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE, INSTITUT ROYAL DES SCIENCES NATURELLES DE BELGIQUE, UNIVERSITE DE GENEVE, UNIVERSITE DE CAMBRIDGE

Sections : 29, 31

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

GDR n° 3762

Intitulé : Théorie et Modélisation de la Biodiversité (TheoMoDive)

Directeur : M. Michel LOREAU, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE, ECOLE POLYTECHNIQUE, INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE, UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 29, 30

Durée : 5 ans

GDR n° 3766

Intitulé : ChasséoLab

Directrice : Mme Vanessa LEA-ROZENBERG, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC, UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD, UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, UNIVERSITY OF NEW ORLEANS, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE, ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG

Section : 31

Durée : 5 ans

Délégation Paris B

GDR n° 3765

Intitulé : Approche Interdisciplinaire de l'Evolution Moléculaire (AIEM)

Directeur : M. Guillaume ACHAZ, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, COLLEGE DE FRANCE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE PARIS-SUD, INSTITUT CURIE, INSTITUT PASTEUR, UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT, INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT, CENTRE INTERNATIONAL D ETUDES SUPERIEURES EN SCIENCES AGRONOMIQUES, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, UNIVERSITE BLAISE PASCAL, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE LAVAL, UNIVERSITY OF COPENHAGEN, UNIVERSITY OF COLOGNE, UNIVERSITE D'AARHUS, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, UNIVERSITE DE BORDEAUX

Sections : 29, 51

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alpes

GDR n° 3739

Intitulé : GDR Structure, fonction et régulation des Glycosaminoglycanes (GDR GAG)

Directeur : M. Romain VIVES, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE D'EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE, UNIVERSITE DE LORRAINE, UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, ECOLE SUPERIEURE DE CHIMIE PHYSIQUE ELECTRONIQUE DE LYON, INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Sections : 20, 16

Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

GDR n° 3737

Intitulé : Groupement de Recherche Sommeil (GDR SOMMEIL)

Directeur : M. Pierre PHILIP, praticien hospitalo-universitaire

Partenaires : UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE JEAN MONNET, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, UNIVERSITE LILLE 2 DROIT SANTE, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES DE LA VILLE DE PARIS, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Sections : 26, 25

Durée : 5 ans

Délégation Paris B

GDR n° 3740

Intitulé : Stem cell biology; animal/in vivo models; cellular, molecular and epigenetic pathways (French Stem Cell Net)

Directrice : Mme Allison BARDIN, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, INSTITUT CURIE, INSTITUT PASTEUR, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, CENTRE ANTICANCEREUX LEON BERARD, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY

Sections : 22, 21

Durée : 5 ans

GDR n° 3741

Intitulé : GDR Réseaux Neuronaux (NeuralNet)

Directeur : M. Clément LENA, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES DE LA VILLE DE PARIS, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE, ECOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN ELECTRONIQUE ET ELECTROTECHNIQUE, CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE, COLLEGE DE FRANCE, UNIVERSITE DE BORDEAUX, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, UNIVERSITE PARIS-EST MARNE-LA-VALLEE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Section : 25

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n° 3763

Intitulé : Energies Marines Renouvelables (EMR)

Directeur : M. Aurelien BABARIT, ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Grégory PINON, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 10, 9, 8

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Normandie

GDR n° 3771

Intitulé : Analyse de réseaux en SHS (AR - SHS)

Directeur : M. Laurent BEAUGUITTE, chargé de recherche

Partenaires : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE PARIS-EST MARNE-LA-VALLEE, UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE, UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES, UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, UNIVERSITE DE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE, UNIVERSITE JEAN MONNET, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES, ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT ILE DE FRANCE BONDY

Sections : 36, 32, 33, 37, 39, 53

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Villejuif-01

GDR n° 3769

Intitulé : Normes, Sciences et Techniques

Directrice : Mme Stephanie LACOUR, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE CACHAN, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE PARIS, INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS, TELECOM PARIS TECH, UNIVERSITE D'AUVERGNE, UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, UNIVERSITE PIERRE-MENDES-FRANCE, UNIVERSITE LILLE 2 DROIT SANTE, UNIVERSITE CHARLES-DE-GAULLE, UNIVERSITE DE LIMOGES, UNIVERSITE DE LORRAINE, UNIVERSITE JEAN MOULIN, UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE, UNIVERSITE PARIS-SORBONNE, COMUE UNIVERSITE PARIS LUMIERES, UNIVERSITE PARIS DAUPHINE, UNIVERSITE DE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE, UNIVERSITE PARIS-EST MARNE-LA-VALLEE, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE JEAN MONNET, UNIVERSITE DE STRASBOURG, COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET D'ETABLISSEMENTS UNIVERSITE DE TOULOUSE, UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Section : 36

Durée : 5 ans

GDR n° 3770

Intitulé : Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV)

Directeur : M. Philippe HUNEMAN, directeur de recherche

Partenaires : UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE DE BORDEAUX, ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, COMUE UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE PAUL VALÉRY MONTPELLIER, ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, UNIVERSITE RENNES 1, INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

Section : 35

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelés à compter du 1er janvier 2016 les groupements de recherche suivants sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Centre Est

GDR n° 3152

Intitulé : Spectroscopie moléculaire (SPECMO)

Directeur : M. Vincent BOUDON, directeur de recherche

Partenaire : UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 4, 13, 17, 19

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Paris B

GDR n° 3422

Intitulé : Organismes photosynthétiques (PHOTOSYNT)

Directeur : M. Olivier VALLON, directeur de recherche

Partenaires : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Section : 23

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Villejuif-01

GDR n° 3545

Intitulé : Les récepteurs couplés aux protéines G - de la physiologie au médicament (RCPG-Physio-Med)

Directeur : M. Ralf JOCKERS, directeur de recherche

Partenaires : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, UNIVERSITE PARIS-SUD, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE LILLE 2 DROIT SANTE, UNIVERSITE D'AUVERGNE, UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, COLLEGE DE FRANCE, UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE PARIS-NORD, UNIVERSITE DE ROUEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES DE LA VILLE DE PARIS, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE MONTPELLIER, INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION, INSTITUT PASTEUR, INSTITUT PASTEUR DE LILLE

Sections : 28, 16

Durée : 5 ans

GDR n° 3557

Intitulé : Groupe de Recherche Psychiatrie – Institut de Psychiatrie (IdP- GDR3557)

Directrice : Mme Marie-Odile KREBS, professeur des universités - praticien hospitalier

Partenaires : UNIVERSITE PARIS DESCARTES, UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS, UNIVERSITE DE POITIERS, UNIVERSITE LILLE 2 DROIT SANTE, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE RENNES 1, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE DE ROUEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, UNIVERSITE CHARLES-DE-GAULLE, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE PARIS-NORD, UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE, UNIVERSITE D'AUVERGNE, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, INSTITUT DE RECHERCHE BIOMEDICALE DES ARMEES, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Section : 26

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n° 3546

Intitulé : Les Elements Génétiques Mobiles: du mécanisme aux populations, une approche intégrative (EGM)

Directrice : Mme Chantal VAURY ZWILLER, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Gael CRISTOFARI, chargé de recherche

Partenaires : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON, INSTITUT PASTEUR, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS, UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE DU MAINE, UNIVERSITE DE POITIERS, UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE BLAISE PASCAL, UNIVERSITE D'AUVERGNE, UNIVERSITE DE LORRAINE, UNIVERSITE DE LIMOGES, UNIVERSITE DE STRASBOURG, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, CENTRE DE RECERCA EN AGRIGENOMICA , ETH ZURICH, UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION, INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT, BIOMERIEUX SA

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 21, 29, 23

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée du groupement de recherche.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS



DEC151309DGDS

Décision portant prolongation des structures opérationnelles de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Considérant, que par décret n°2015-1151 du 16 septembre 2015 modifiant le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS, la durée du mandat des directeurs d'unité et le nombre maximal de mandats successifs ont été modifiés ; que les dispositions transitoires prévues par ledit texte portent à cinq ans la durée maximale des mandats des directeurs nommés depuis le 1er janvier 2011 et organisent les conditions dans lesquelles le nombre maximal de mandats est applicable aux responsables d'unité en fonction à la date de publication du décret ; que toutefois, en raison tant de la date d'intervention du décret du 16 septembre 2015 que des modifications apportées par l'Etat au rythme de contractualisation par vague, les nécessités du service exigent, dans certaines situations particulières, que le mandat du directeur d'unité soit prorogé à titre exceptionnel ;

Décide :

Art. 1. - Sont prorogées pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2016, dans un intérêt de service, les unités suivantes :

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6197

Intitulé : Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes (LM2E)

Directeur : M. MOHAMED JEBBAR, professeur

Directeur adjoint : M. Didier FLAMENT, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Section : 29

UMR n° 6539

Intitulé : Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR)

Directeur : M. Olivier RAGUENEAU, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Fabienne GUERARD, professeur

Directrice adjointe : Mme Anne LEBOURGES DHAUSSY, ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Pierre BOUDRY, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 19, 30, 29

UMR n° 6553

Intitulé : Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO)

Directrice : Mme Françoise BINET, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Joan VAN BAAREN, professeur

Directeur adjoint : M. Philippe VERNON, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 30, 29

UMR n° 6554

Intitulé : Littoral, environnement, télédétection et géomatique (LETG)

Directeur : M. Marc ROBIN, professeur

Directeur adjoint : M. Louis BRIGAND, professeur

Directeur adjoint : M. Daniel DELAHAYE, professeur

Directeur adjoint : M. Denis MERCIER, professeur

Directrice adjointe : Mme Laurence HUBERT-MOY, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIVERSITE DE HAUTE BRETAGNE, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Partenaire : UNIVERSITE D'ANGERS

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 39, 31

UMR n° 6566

Intitulé : Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire (CREAAH)

Directeur : M. Pierre-Yves LAFFONT, maître de conférences

Directrice adjointe : Mme Rita COMPATANGELO-SOUSSIGNAN, professeur

Directeur adjoint : M. Mario DENTI, professeur

Directeur adjoint : M. Martial MONTEIL, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Gregor MARCHAND, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Cécile BRUN, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE DE HAUTE BRETAGNE, UNIVERSITE DU MAINE

Partenaire : INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 31, 32

Délégation Centre Est

UMR n° 6249

Intitulé : Chrono-environnement

Directeur : M. Daniel GILBERT, professeur

Directrice adjointe : Mme Gudrun BORNETTE, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

Partenaires : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 31, 32, 29, 30

UMR n° 6282

Intitulé : Biogéosciences

Directeur : M. Pascal NEIGE, professeur

Directrice adjointe : Mme Sophie MONTUIRE, directeur d'études

Directeur adjoint : M. Pierre CAMBERLIN, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Partenaires : ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 29, 18

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 6023

Intitulé : Microorganismes : génome et environnement (LMGE)

Directeur : M. Téléphore SIME-NGANDO, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Frédéric DELBAC, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE BLAISE PASCAL, UNIVERSITE D'AUVERGNE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 30, 27

UMR n° 6042

Intitulé : Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale (GEOLAB)

Directeur : M. Jean-Luc PEIRY, Professeur

Directeur adjoint : M. Frédéric RICHARD, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Yannick MIRAS, ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE BLAISE PASCAL, UNIVERSITE DE LIMOGES

Partenaire : INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 31, 39

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6200

Intitulé : Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers (MOLTECH ANJOU)

Directeur : M. Marc SALLE, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ANGERS

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 12, 14, 13, 4

UMR n° 6226

Intitulé : Institut des Sciences Chimiques de Rennes

Directeur : M. Jean-luc ADAM, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Marc FOURMIGUE, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE RENNES, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 14, 12, 13, 15

UMR n° 6230

Intitulé : Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation (CEISAM)

Directeur : M. Bruno BUJOLI, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Michel BOULER, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES

Sections : 12, 13, 16

UMR n° 6283

Intitulé : Institut des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM)

Directeur : M. Jean-marc GRENECHE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Gilles DUJARDIN, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Laurent FONTAINE, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DU MAINE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 11, 12, 15, 5

UMR n° 6502

Intitulé : Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN)

Directeur : M. Guy OUVRARD, Professeur

Directeur adjoint : M. Florent BOUCHER, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Agnes GRANIER, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 15, 5, 10

UMR n° 6521

Intitulé : Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique (cemca)

Directeur : M. Yves LE MEST, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Philippe SCHOLLHAMMER, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Sections : 14, 13

Délégation Centre Est

UMR n° 6302

Intitulé : Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB)

Directeur : M. Franck DENAT, professeur

Directeur adjoint : M. Pierre LE GENDRE, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Section : 14

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 3523

Intitulé : Unité de chimie organique (UCO)

Directrice : Mme Sylvie POCHE, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT PASTEUR

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Section : 16

Délégation Normandie

UMR n° 6014

Intitulé : Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse (COBRA)

Directeur : M. Xavier PANNECOUCKE, professeur

Directeur adjoint : M. Vincent LEVACHER, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Hassan OULYADI, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN, UNIVERSITE DE ROUEN

Sections : 12, 16

UMR n° 6270

Intitulé : Polymères, biopolymères, surfaces

Directeur : M. Thierry JOUENNE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Didier LE CERF, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE ROUEN, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

Sections : 11, 16

UMR n° 6506

Intitulé : Laboratoire Catalyse et Spectrochimie (L.C.S)

Directeur : M. Frederic THIBAUT STARZYK, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 14

UMR n° 6507

Intitulé : Laboratoire de chimie moléculaire et thioorganique (LCMT)

Directrice : Mme Annie-Claude GAUMONT, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Section : 12

UMR n° 6508

Intitulé : Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux (CRISMAT)

Directeur : M. Antoine MAIGNAN, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Wilfrid PRELLIER, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 15, 3

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 6296

Intitulé : Institut de Chimie de Clermont-Ferrand (ICCF)

Directrice : Mme Anne-marie DELORT, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Fabrice LEROUX, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Claude FORANO, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE BLAISE PASCAL, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE CLERMONT-FERRAND

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences biologiques (INSB),

Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 13, 15, 16

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6251

Intitulé : Institut de Physique de Rennes (IPR)

Directeur : M. Jean-Pierre LANDESMAN, professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Christophe SANGLEBOEUF, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 5, 4, 11, 3, 8, 9, 13, 19

Délégation Centre Est

UMR n° 6303

Intitulé : Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB)

Directeur : M. Alain DEREUX, professeur

Directeur adjoint : M. Roland OLTRA, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Guy MILLOT, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 4, 14, 8, 2

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 20

Intitulé : LABORATOIRE DE PHOTONIQUE ET DE NANOSTRUCTURES

Directeur : M. Dominique MAILLY, directeur de recherche

Etablissements conventionnés avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE PARIS DIDEROT

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 3, 4, 8

Délégation Normandie

UMR n° 6252

Intitulé : Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique (CIMAP)

Directeur : M. Amine CASSIMI, Chercheur du CEA

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 5, 15, 4, 8

UMR n° 6634

Intitulé : Groupe de physique des matériaux (GPM)

Directeur : M. Philippe PAREIGE, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE ROUEN, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

Partenaire : ELECTRICITE DE FRANCE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 5, 3, 9

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6214

Intitulé : Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée (BNMI)

Directeur : M. Daniel HENRION, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE D'ANGERS, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Sections : 24, 20, 25

UMR n° 6290

Intitulé : Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR)

Directeur : M. Claude PRIGENT, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Christian JAULIN, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1

Sections : 22, 21

UMR n° 6291

Intitulé : Institut du thorax

Directeur : M. Hervé LE MAREC, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE DE NANTES

Section : 24

UMR n° 6299

Intitulé : Centre de Recherche en Cancérologie Nantes - Angers (CRCNA)

Directeur : M. Jacques LE PENDU, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Yannick JACQUES, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE D'ANGERS

Partenaires : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ANGERS, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES, INSTITUT DE CANCEROLOGIE DE L'OUEST

Sections : 27, 28, 24

UMR n° 6552

Intitulé : Ethologie animale et humaine (EthoS)

Directeur : M. Alban LEMASSON, professeur

Directrice adjointe : Mme Sophie LUMINEAU, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Section : 26

Délégation Centre Est

ERL n° 6300

Intitulé : Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes

Directeur : M. Daniel WIPF, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 23, 29

UMR n° 5022

Intitulé : Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement (LEAD) (LEAD)

Directeur : M. Emmanuel BIGAND, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Section : 26

UMR n° 6265

Intitulé : Centre des sciences du goût et de l'alimentation (CSGA)

Directeur : M. Luc PENICAUD, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Lionel BRETILLON, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Partenaire : INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 24, 26, 25

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

ERL n° 3526

Intitulé : Microbiologie fonctionnelle et moléculaire

Directeur : M. Patrick TRIEU-CUOT, Professeur de l'Institut Pasteur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT PASTEUR

Section : 20

UMR n° 3528

Intitulé : Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses

Directeur : M. Marc DELARUE, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT PASTEUR

Partenaires : UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 20, 16

Délégation Normandie

UMR n° 6301

Intitulé : Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales

Directrice : Mme Myriam BERNAUDIN, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Section : 28

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 6024

Intitulé : Laboratoire de psychologie sociale et cognitive (LAPSCO)

Directeur : M. Pascal HUGUET, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE BLAISE PASCAL

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 26, 34

UMR n° 6293

Intitulé : Génétique, reproduction et développement (GReD)

Directrice : Mme Chantal VAURY ZWILLER, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Joël DREVET, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE BLAISE PASCAL, UNIVERSITE D'AUVERGNE, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Sections : 22, 21, 23, 24

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6074

Intitulé : Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA)

Directeur : M. Jean-Marc JEZEQUEL, professeur

Directeur adjoint : M. Bruno ARNALDI, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE, TELECOM BRETAGNE, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE RENNES

Partenaire : CENTRALESUPELEC

Sections : 6, 7

UMR n° 6241

Intitulé : Laboratoire d'Informatique de Nantes Atlantique (LINA)

Directeur : M. Pierre COINTE, Professeur

Directeur adjoint : M. Colin DE LA HIGUERA, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE NANTES

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Sections : 6, 7

UMR n° 6285

Intitulé : LAB-STICC (LAB-STICC)

Directeur : M. Gilles COPPIN, professeur

Directeur adjoint : M. Guy GOGNIAT, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : TELECOM BRETAGNE, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD

Partenaires : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE TECHNIQUES AVANCEES, ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE BREST

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 7, 8, 6

UMR n° 6597

Intitulé : Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes (IRCCyN)

Directeur : M. Michel MALABRE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Franck PLESTAN, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE NANTES, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE NANTES, UNIVERSITE DE NANTES

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 7, 6, 9, 26

Délégation Centre Est

UMR n° 6306

Intitulé : Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image (LE2I)

Directeur : M. Fabrice MERIAUDEAU, professeur

Directeur adjoint : M. Dominique GINHAC, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 7, 6, 8

Délégation Normandie

UMR n° 6072

Intitulé : Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC)

Directeur : M. Mohammed M'SAAD, professeur

Directeur adjoint : M. Abdel-Ilhah MOUADDIB, professeur

Directeur adjoint : M. Frédéric JURIE, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 7, 6, 8, 34

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 6158

Intitulé : Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'Optimisation des Systèmes (LIMOS)

Directeur : M. Farouk TOUMANI, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE BLAISE PASCAL, UNIVERSITE D'AUVERGNE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE

Partenaire : INSTITUT FRANCAIS DE MECANIQUE AVANCEE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 6, 7

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6082

Intitulé : Fonctions Optiques pour les Technologies de l'information (FOTON)

Directeur : M. Pascal BESNARD, professeur

Directeur adjoint : M. Alain LE CORRE, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut de physique (INP)

Sections : 8, 4

UMR n° 6144

Intitulé : Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire (GEPEA)

Directeur : M. Jack LEGRAND, professeur

Directeur adjoint : M. Pascal JAOUEN, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES, ECOLE NATIONALE VETERINAIRE AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION DE NANTES-ATLANTIQUE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE NANTES

Partenaires : UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD

Section : 10

UMR n° 6164

Intitulé : Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes (IETR)

Directeur : M. Eric POTTIER, Professeur

Directeur adjoint : M. Jean-François DIOURIS, professeur

Directeur adjoint : M. Ronan SAULEAU, professeur

Directeur adjoint : M. Jean-François HELARD, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES, UNIVERSITE DE NANTES, CENTRALESUPELEC

Sections : 8, 7

UMR n° 6183

Intitulé : Institut de recherches en génie civil et mécanique (GeM)

Directeur : M. Laurent STAINIER, professeur

Directeur adjoint : M. Frédéric JACQUEMIN, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE NANTES, UNIVERSITE DE NANTES

Section : 9

UMR n° 6598

Intitulé : Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique (LHEEA)

Directeur : M. Pierre FERRANT, professeur

Directeur adjoint : M. Jean-François HETET, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE NANTES

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 10, 30

UMR n° 6607

Intitulé : Laboratoire de Thermocinétique de Nantes (LTN)

Directrice : Mme Cathy CASTELAIN, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES

Section : 10

UMR n° 6613

Intitulé : Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine (LAUM)

Directeur : M. Joel GILBERT, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Laurent SIMON, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DU MAINE

Partenaire : ECOLE SUPERIEURE ELECTRONIQUE DE L'OUEST

Section : 9

Délégation Centre Est

UMR n° 6174

Intitulé : Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique- Sciences et Technologies (FEMTO-ST)

Directeur : M. Nicolas CHAILLET, professeur

Directeur adjoint : M. Laurent LARGER, Professeur

Directrice adjointe : Mme Marie-Cécile PERA, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 8, 9, 10, 7, 6

Délégation Normandie

UMR n° 6294

Intitulé : Laboratoire d'ondes et milieux complexes (LOMC)

Directeur : M. Innocent MUTABAZI, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DU HAVRE

Sections : 10, 9

UMR n° 6614

Intitulé : Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie (CORIA)

Directeur : M. Abdelkrim BOUKHALFA, professeur

Directeur adjoint : M. Claude ROZE, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE ROUEN, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

Sections : 10, 8

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 6284

Intitulé : Image Sciences for Interventional Techniques (ISIT)

Directeur : M. Jean-Yves BOIRE, professeur des universités - praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Laurent SARRY, professeur

Directeur adjoint : M. Michel CANIS, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'AUVERGNE

Sections : 7, 28

UMR n° 6602

Intitulé : Institut Pascal (Institut Pascal)

Directeur : M. Michel DHOME, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Evelyne GIL, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE BLAISE PASCAL, INSTITUT FRANCAIS DE MECANIQUE AVANCEE

Partenaire : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE CLERMONT-FERRAND

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 7, 6, 8, 3, 9, 10

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6051

Intitulé : Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe (CRAPE)

Directeur : M. Claude MARTIN, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Denis RUELLAN, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1, INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE RENNES, ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE

Section : 40

UMR n° 6211

Intitulé : Centre de Recherche en Economie et Management (CREM)

Directeur par intérim : M. Vincent MERLIN, directeur de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Isabelle LEBON, professeur

Directeur adjoint par intérim : M. Fabien MOIZEAU, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Section : 37

UMR n° 6258

Intitulé : Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (CERHIO)

Directrice : Mme Annie ANTOINE, professeur

Directeur adjoint : M. Yves DENECHERE, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE HAUTE BRETAGNE, UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE DU MAINE, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD

Sections : 33, 32

UMR n° 6262

Intitulé : Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE)

Directrice : Mme Marion DEL SOL, professeur

Directrice adjointe : Mme Maryline BOIZARD, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1

Section : 36

UMR n° 6297

Intitulé : Droit et changement social

Directeur : M. Rafael ENCINAS DE MUNAGORRI, professeur

Directeur adjoint : M. Xavier GODIN, professeur

Directeur adjoint : M. Jean-francois STRUILLLOU, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES

Section : 36

UMR n° 6590

Intitulé : Espaces et sociétés (ESO)

Directeur : M. Vincent GOUESET, professeur

Directeur adjoint : M. Gérald BILLARD, professeur

Directeur adjoint : M. François MADORE, professeur

Directrice adjointe : Mme Emmanuelle HELLIER, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Philippe DUHAMEL, professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Marc FOURNIER, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE HAUTE BRETAGNE, UNIVERSITE DE CAEN
BASSE-NORMANDIE, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE DU MAINE

Partenaires : UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, INSTITUT
SUPERIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, AGROALIMENTAIRES, HORTICOLES ET DU PAYSAGE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 39, 36

Délégation Centre Est

UMR n° 6049

Intitulé : Théoriser et modéliser pour aménager (ThéMA)

Directeur : M. Jean-Christophe FOLTETE, professeur

Directrice adjointe : Mme Cecile TANNIER, chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Francois TOURNEUX, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

Partenaire : UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 39

UMR n° 6295

Intitulé : Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI)

Directrice : Mme Laurence RAVILLON, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Section : 36

UMR n° 6298

Intitulé : Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés (ARTEHIS)

Directrice : Mme Annie DUMONT, chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Sebastien BULLY, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE, MINISTERE DE LA CULTURE ET
DE LA COMMUNICATION

Partenaire : INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 31, 32

Délégation Normandie

UMR n° 6266

Intitulé : Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés (IDEES)

Directeur : M. Michel BUSSI, professeur

Directeur adjoint : M. Thierry SAINT-GERAND, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE ROUEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, UNIVERSITE DU HAVRE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 39

UMR n° 6273

Intitulé : Centre Michel de Boüard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales (CRAHAM)

Directeur : M. Pierre BAUDUIN, professeur

Directrice adjointe : Mme Claire HANUSSE, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Section : 32

UMR n° 6583

Intitulé : Centre de recherche d'histoire quantitative (CRHQ)

Directeur : M. Jean-Louis LENHOF, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Alain HUGON, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Section : 33

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 6587

Intitulé : Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI)

Directeur : M. Vianney DEQUIEDT, professeur

Directrice adjointe : Mme Catherine ARAUJO, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'AUVERGNE

Section : 37

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6457

Intitulé : Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH)

Directeur : M. Bernd GRAMBOW, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE NANTES

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 1, 13, 2

Délégation Normandie

UMR n° 6534

Intitulé : Laboratoire de physique corpusculaire de Caen (LPC CAEN)

Directeur : M. Dominique DURAND, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Section : 1

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 6533

Intitulé : Laboratoire de physique corpusculaire (LPC CLERMONT)

Directeur : M. Alain FALVARD, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE BLAISE PASCAL

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences biologiques (INSB), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 1, 2, 28

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Alpes

UMR n° 5183

Intitulé : LABORATOIRE DE GLACIOLOGIE ET DE GEOPHYSIQUE DE L'ENVIRONNEMENT (LGGE)

Directeur : M. Jean-luc JAFFREZO, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Gael DURAND, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Partenaire : INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 19, 30, 9

UMR n° 5564

Intitulé : LABORATOIRE D'ETUDE DES TRANFERTS EN HYDROLOGIE ET ENVIRONNEMENT (LTHE)

Directrice : Mme Sandrine ANQUETIN, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Marc DESCLOITRES, ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 30, 19

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6112

Intitulé : Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes (LPGN)

Directeur : M. Olivier GRASSET, professeur

Directeur adjoint : M. Antoine MOCQUET, professeur

Directeur adjoint : M. Franciscus JORISSEN, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE D'ANGERS

Partenaires : UNIVERSITE DU MAINE, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE, CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 18, 17, 19

UMR n° 6118

Intitulé : Géosciences Rennes

Directeur : M. Michel BALLEVRE, professeur

Directrice adjointe : Mme Aline DIA, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 18, 30

UMR n° 6523

Intitulé : Laboratoire de physique des océans (LPO)

Directeur : M. Fabrice ARDHUIN, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 19

UMR n° 6538

Intitulé : Domaines océaniques

Directeur : M. Christophe DELACOURT, professeur

Directeur adjoint : M. Jacques DEVERCHERE, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Partenaires : UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 18

Délégation Centre Est

UMR n° 6213

Intitulé : Institut UTINAM (Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules) (UTINAM)

Directeur : M. Sylvain PICAUD, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Yves HIHN, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut de physique (INP)

Sections : 17, 4, 14

Délégation Normandie

UMR n° 6143

Intitulé : Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière (M2C)

Directeur : M. Robert LAFITE, Professeur

Directeur adjoint : M. Nicolas MASSEI, professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Claude DAUVIN, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, UNIVERSITE DE ROUEN

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 30, 18, 19, 10

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6093

Intitulé : Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques (LAREMA)

Directeur : M. Loïc CHAUMONT, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ANGERS

Section : 41

UMR n° 6205

Intitulé : Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique

Directeur : M. Benoît SAUSSOL, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Partenaire : UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD

Section : 41

UMR n° 6625

Intitulé : Institut de Recherche Mathématique de Rennes (IRMAR)

Directeur : M. Florian MEHATS, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE HAUTE BRETAGNE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES, UNIVERSITE RENNES 1, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE RENNES

Partenaires : INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, AGROALIMENTAIRES, HORTICOLES ET DU PAYSAGE, LABORATOIRE DE RECHERCHES BALISTIQUES ET AÉRODYNAMIQUES DE LA DGA, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE DE L'INFORMATION

Section : 41

UMR n° 6629

Intitulé : Laboratoire de mathématiques Jean Leray

Directeur : M. Gilles CARRON, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES

Section : 41

Délégation Centre Est

UMR n° 5584

Intitulé : Institut de Mathématiques de Bourgogne

Directeur : M. Abderrahim JOURANI, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Section : 41

UMR n° 6623

Intitulé : Laboratoire de mathématiques de Besançon

Directeur : M. Christian LE MERDY, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

Section : 41

Délégation Normandie

UMR n° 6085

Intitulé : Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem (LMRS)

Directeur : M. Pierre CALKA, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE ROUEN

Section : 41

UMR n° 6139

Intitulé : Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme (LMNO)

Directeur : M. Francesco AMOROSO, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Section : 41

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 6620

Intitulé : Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal (LMBP)

Directeur : M. Emmanuel ROYER, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE BLAISE PASCAL

Section : 41

Art. 2. - Sont prorogées pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2016, dans un intérêt de service, les unités suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Rhône Auvergne

FR n° 3467

Intitulé : Fédération des recherches en environnement - FED

Directeur : M. Gilles MAILHOT, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Louis JULIEN, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE BLAISE PASCAL

Partenaires : BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES, INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 30, 13

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Centre Est

FR n° 2604

Intitulé : Sciences de la Matière et Technologies (SMT)

Directeur : M. Alain DEREUX, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Partenaires : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS),

Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 14, 4, 41

Délégation Normandie

FR n° 3038

Intitulé : Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire (INC3M)

Directeur : M. Thierry LEQUEUX, professeur

Directeur adjoint : M. Didier LE CERF, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE ROUEN, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN, UNIVERSITE DU HAVRE, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Sections : 12, 16, 11

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Normandie

FR n° 3095

Intitulé : Institut de Recherche sur les Matériaux Avancés (IRMA)

Directeur : M. Denis PELLOQUIN, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN

Partenaires : UNIVERSITE DE ROUEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, ELECTRICITE DE FRANCE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 5, 3, 15

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

FR n° 2819

Intitulé : ATLANSTIC

Directeur : M. Claude JARD, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES, ECOLE CENTRALE DE NANTES, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE NANTES, UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE DU MAINE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 6, 7

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

FR n° 2488

Intitulé : Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV)

Directeur : M. Hervé ANDRIEU, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Marjorie MUSY, ingénieur de recherche

Directrice adjointe : Mme Isabelle CALMET, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Christian INARD, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES, ECOLE CENTRALE DE NANTES, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE DU MAINE, UNIVERSITE DE HAUTE BRETAGNE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE NANTES, INSTITUT FRANCAIS DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES TRANSPORTS, DE L AMENAGEMENT ET DES RESEAUX

Partenaires : ECOLE SUPERIEURE DES GEOMETRES ET DES TOPOGRAPHES, INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SURETE NUCLEAIRE, BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES ORLEANS, AIR PAYS DE LA LOIRE, CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT, INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, AGROALIMENTAIRES, HORTICOLES ET DU PAYSAGE

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 9, 10, 39

FR n° 3473

Intitulé : Institut Universitaire Mer et Littoral (IUML)

Directeur : M. Pascal JAOUEN, professeur

Directeur adjoint : M. Philippe HESS, chargé de recherche

Directeur adjoint : M. PATRICE GUILLOTREAU, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES, IFREMER NANTES

Partenaires : UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE DU MAINE, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, ECOLE CENTRALE DE NANTES

Sections : 10, 9, 30, 29, 31, 37, 39

Délégation Centre Est

FR n° 3539

Intitulé : FCLAB (Fuel Cell LAB): Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients

Directeur : M. Daniel HISSEL, professeur

Directeur adjoint : M. Abdesslem DJERDIR, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD, UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, INSTITUT FRANCAIS DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES TRANSPORTS, DE L AMENAGEMENT ET DES RESEAUX, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES

Sections : 8, 7, 9

Délégation Normandie

FR n° 3519

Intitulé : Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement (E.P.E)

Directeur : M. Abdelkrim BOUKHALFA, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

Partenaires : UNIVERSITE DE ROUEN, UNIVERSITE DU HAVRE, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 10, 14

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

USR n° 3491

Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin

Directeur : M. Arnaud LECLERC, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES

Partenaires : REGION DES PAYS DE LA LOIRE, NANTES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE, LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DEPARTEMENTAL LOIRE-ATLANTIQUE, ASSOCIATION REGIONAL CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIER - CENTRE REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE , SCI DE LA MUTUALITE DE LA LOIRE

Sections : 36, 40, 33

USR n° 3549

Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne (MSHB)

Directeur : M. Christian LE BART, professeur

Directrice adjointe : Mme Sylviane LLINARES, professeur

Directrice adjointe : Mme Françoise LE BORGNE-UGUEN, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE HAUTE BRETAGNE, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, TELECOM BRETAGNE, ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE

Partenaires : INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE RENNES, INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, AGROALIMENTAIRES, HORTICOLES ET DU PAYSAGE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE RENNES

Sections : 36, 39, 40

Délégation Centre Est

USR n° 3124

Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E)

Directeur : M. Philippe BARRAL, professeur

Directeur adjoint : M. André DIDIERJEAN, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

Partenaire : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 31, 32, 39

USR n° 3516

Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon)

Directeur : M. Francis AUBERT, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Partenaires : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE CENTRE DE RECHERCHES DE DIJON, INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Section : 32

Délégation Normandie

USR n° 3486

Intitulé : Maison de la recherche en Sciences Humaines de Caen (MRSH-Caen)

Directeur : M. Pascal BULEON, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Denis JACQUET, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 39, 32, 33

Délégation Paris Michel-Ange

UMI n° 3157

Intitulé : Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES)

Directeur : M. Franck POUPEAU, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ARIZONA

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 39, 36

USR n° 3138

Intitulé : Centre français de recherche en sciences sociales à Prague

Directrice : Mme Clara ROYER, maître de conférences

Partenaire : MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Sections : 39, 38, 40, 33, 37, 35, 36

USR n° 3140

Intitulé : Institut français d'études sur l'Asie centrale (IFEAC)

Directeur : M. Olivier FERRANDO, chargé de recherche

Partenaire : MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Sections : 38, 32, 40

USR n° 3141

Intitulé : Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS)

Directeur : M. Michel MOUTON, directeur de recherche

Partenaire : MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Sections : 33, 38, 39, 40, 31, 32, 35, 34

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

FR n° 2962

Intitulé : Mathématiques des pays de Loire (FRMPL)

Directeur : M. Vincent COLIN, professeur

Partenaires : UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE DU MAINE

Section : 41

Délégation Normandie

FR n° 3335

Intitulé : Fédération de recherche normandie mathématiques

Directeur : M. Bruno ANGLES, professeur

Directeur adjoint : M. Thierry DE LA RUE, chargé de recherche

Partenaires : INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN, UNIVERSITE DE ROUEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, UNIVERSITE DU HAVRE

Section : 41

Art. 3. - Sont prorogées pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2016, dans un intérêt de service, les unités suivantes :

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7261

Intitulé : Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI)

Directeur : M. David GIRON, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne genevieve BAGNERES URBANY, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 29, 26

UMR n° 7262

Intitulé : Institut de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements (IPHEP)

Directeur : M. Patrick VIGNAUD, professeur

Directeur adjoint : M. Franck GUY, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS

Section : 29

UMR n° 7266

Intitulé : Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs)

Directeur : M. Olivier DE VIRON, professeur

Directrice adjointe : Mme Marianne GRABER, professeur

Directrice adjointe : Mme Nathalie LONG, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LA ROCHELLE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences biologiques (INSB), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 30, 16, 19, 29, 39

UMR n° 7267

Intitulé : Ecologie et biologie des interactions (EBI)

Directeur : M. Didier BOUCHON, Professeur

Directeur adjoint : M. Yann HECHARD, professeur

Directrice adjointe : Mme Rossitza ATANASSOVA, professeur

Directeur adjoint : M. Pierre GREVE, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 29, 27, 23

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7264

Intitulé : Cultures et Environnements. Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge (CEPAM)

Directrice : Mme Martine REGERT, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Arnaud ZUCKER, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Partenaires : INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES, INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 31, 32

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7263

Intitulé : Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE)

Directeur : M. Thierry TATONI, professeur

Directeur adjoint : M. Wolfgang CRAMER, chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Alexander ERESKOVSKY, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 29, 30, 31, 22

UMR n° 7265

Intitulé : Biologie végétale et microbiologie environnementales (BVME)

Directeur : M. Michel HAVAUX, Chercheur du CEA

Directrice adjointe : Mme Catherine BERTHOMIEU, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 23, 29

UMR n° 7268

Intitulé : Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES)

Directeur : M. Michel SIGNOLI, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Georges LEONETTI, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG ALPES MEDITERRANEE

Partenaire : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Section : 31

UMR n° 7269

Intitulé : Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA)

Directeur : M. Jean-Pierre BRACCO, professeur

Directrice adjointe : Mme Estelle HERRSCHER, chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-philippe BRUGAL, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Partenaire : INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Section : 31

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Centre Est

UMR n° 7312

Intitulé : Institut de Chimie Moléculaire de Reims

Directeur : M. Xavier COQUERET, professeur

Directeur adjoint : M. Janos SAPI, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 12, 11, 14, 16

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7285

Intitulé : Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP)

Directrice : Mme Sabine PETIT, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Yannick POUILLOUX, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS

Institut secondaire : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 14, 13, 16, 30

UMR n° 7311

Intitulé : Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA)

Directeur : M. Olivier MARTIN, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Partenaire : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Sections : 16, 13

UMR n° 7315

Intitulé : Science des procédés céramiques et de traitements de surface (SPCTS)

Directeur : M. Thierry CHARTIER, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE LIMOGES, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CERAMIQUE INDUSTRIELLE

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 15, 10

UPR n° 3079

Intitulé : Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation (CEMHTI)

Directrice : Mme Catherine BESSADA, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Patrick ECHEGUT, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Marie france BARTHE, directeur de recherche

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Section : 15

UPR n° 4301

Intitulé : Centre de biophysique moléculaire (CBM)

Directrice : Mme Eva JAKAB TOTH, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Patrick MIDOUX, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 16, 20, 28

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7272

Intitulé : Institut de Chimie de Nice

Directrice : Mme Isabel DUNACH CLINET, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Rachid BENHIDA, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Sections : 16, 12, 13

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 7314

Intitulé : Laboratoire réactivité et chimie des solides (LRCS)

Directeur : M. Mathieu MORCLETTE, ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Section : 15

Délégation Provence et Corse

UMR n° 3080

Intitulé : laboratoire de synthèse et fonctionnalisation des céramiques (L.S.F.C.)

Directrice : Mme Caroline TARDIVAT, chargé de recherche

Partenaire : COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Sections : 15, 14

UMR n° 7246

Intitulé : Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie (MADIREL)

Directeur : M. Renaud DENOYEL, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Mickael ANTONI, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 15

UMR n° 7273

Intitulé : Institut de Chimie Radicalaire

Directeur : M. Didier GIGMES, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Laurence CHARLES, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 12, 11, 13, 16

UMR n° 7313

Intitulé : Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (ISM2)

Directeur : M. Jean-Antoine RODRIGUEZ, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 12, 13, 16

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Centre Est

UMR n° 7331

Intitulé : Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique (GSMA)

Directeur : M. Georges DURRY, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 4, 19

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7335

Intitulé : Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN)

Directrice par intérim : Mme Patrizia VIGNOLO, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Sections : 2, 4, 41

UMR n° 7336

Intitulé : Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC)

Directeur : M. Fabrice MORTESSAGNE, professeur

Directeur adjoint : M. Marc DE MICHELI, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 5, 8, 4

UPR n° 10

Intitulé : Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA)

Directeur : M. Jean-yves DUBOZ, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 3, 8

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7325

Intitulé : Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM)

Directeur : M. Frédéric FAGES, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 5, 3, 8, 11, 12, 13, 15, 18

UMR n° 7332

Intitulé : Centre de physique théorique (CPT)

Directeur : M. Thierry MARTIN, professeur

Directeur adjoint : M. Serge LAZZARINI, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE DE TOULON

Sections : 2, 41

UMR n° 7333

Intitulé : Adhésion et inflammation (LAI)

Directeur : M. Pierre BONGRAND, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARSEILLE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Section : 11

UMR n° 7334

Intitulé : Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP)

Directeur : M. Rachid BOUCHAKOUR, Professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Luc AUTRAN, Professeur

Directeur adjoint : M. Olivier THOMAS, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE DE TOULON

Partenaire : INSTITUT SUPERIEUR DE L'ELECTRONIQUE ET DU NUMERIQUE DE TOULON

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 5, 3, 8, 15

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7247

Intitulé : Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC)

Directeur : M. Florian GUILLOU, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Thierry MAGALLON, ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION

Partenaire : MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Sections : 24, 22, 26, 21

UMR n° 7276

Intitulé : Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL)

Directeur : M. Michel COGNE, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LIMOGES

Partenaire : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LIMOGES

Section : 27

UMR n° 7292

Intitulé : Génétique, immunothérapie, chimie et cancer

Directeur : M. Gilles PAINTAUD, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 28, 21, 24

UMR n° 7295

Intitulé : Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage (CeRCA)

Directeur : M. Michel ISINGRINI, professeur

Directeur adjoint : M. Nicolas VIBERT, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS, UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 26, 34

UMR n° 7355

Intitulé : Immunologie et neurogénétique expérimentales et moléculaires (INEM)

Directrice : Mme Valerie QUESNIAUX RYFFEL, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Section : 27

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7254

Intitulé : Institut Sophia Agrobiotech (ISA)

Directeur : M. Pierre ABAD, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Christine PONCET, ingénieur de recherche

Directrice adjointe : Mme Marylène POIRIE, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 23, 29

UMR n° 7275

Intitulé : Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)

Directeur : M. Pascal BARBRY, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Sections : 28, 20, 21, 22, 24, 25, 27

UMR n° 7277

Intitulé : Institut de biologie de Valrose (IBV)

Directeur : M. Stephane NOSELLI, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Gilles L ALLEMAIN, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Andréas SCHEDL, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Sections : 22, 24

UMR n° 7284

Intitulé : Centre Cancer et vieillissement

Directeur : M. Eric GILSON, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Sections : 21, 20, 28, 24

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 3525

Intitulé : Génétique des génomes

Directeur : M. Alain JACQUIER, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT PASTEUR

Section : 21

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7255

Intitulé : Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM)

Directeur : M. James STURGIS, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 20, 16, 21, 23, 27

UMR n° 7256

Intitulé : Information génomique et structurale (IGS)

Directeur : M. Jean-Michel CLAVERIE, professeur des universités - praticien hospitalier

Directrice adjointe : Mme Chantal ABERGEL, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 20, 21, 29

UMR n° 7257

Intitulé : Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)

Directeur : M. Yves BOURNE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Bruno CANARD, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 20, 16

UMR n° 7258

Intitulé : Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM)

Directeur : M. Jean-Paul BORG, professeur des universités - praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Vincent GELI, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : INSTITUT JEAN PAOLI ET IRENE CALMETTES - CENTRE REGIONAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER

Sections : 24, 20, 27, 28

UMR n° 7259

Intitulé : Neurobiologie des interactions cellulaires et neurophysiopathologie (NICN)

Directeur : M. Michel KHRESTCHATISKY, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : VECT HORUS

Section : 25

UMR n° 7260

Intitulé : Neurosciences intégratives et adaptatives

Directeur : M. Christian XERRI, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 26

UMR n° 7278

Intitulé : Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes (URMITE)

Directeur : M. Didier RAOULT, professeur des universités - praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Michel DRANCOURT, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 27, 28

UMR n° 7280

Intitulé : Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)

Directeur : M. Eric VIVIER, professeur des universités - praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Jonathan EWBANK, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 27, 21, 22

UMR n° 7281

Intitulé : Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP)

Directrice : Mme Marie-therese GIUDICI-ORTICONI, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 20, 16, 13, 23

UMR n° 7282

Intitulé : Laboratoire d'enzymologie interfaciale et de physiologie de la lipolyse (EIPL)

Directeur : M. Frederic CARRIERE, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : GROUPE ETUDE RECHERCHE MICROBIOLOGIE ENVIRONNEMENT

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 20, 16

UMR n° 7283

Intitulé : Laboratoire de chimie bactérienne (LCB)

Directeur : M. Frédéric BARRAS, professeur certifié

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 21, 20, 23

UMR n° 7286

Intitulé : Centre de recherche en neurobiologie - neurophysiologie de Marseille (CRN2M)

Directeur : M. Alain ENJALBERT, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 25, 24

UMR n° 7287

Intitulé : Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM)

Directeur : M. Eric BERTON, Professeur

Directeur adjoint : M. Gilles MONTAGNE, Professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Marc LINARES, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 26, 25, 9, 7

UMR n° 7288

Intitulé : Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)
Directeur : M. Andre LE BIVIC, directeur de recherche
Directeur adjoint : M. Pierre francois LENNE, directeur de recherche
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
Institut secondaire : Institut de physique (INP)
Sections : 22, 21, 24, 25

UMR n° 7289

Intitulé : Institut de Neurosciences de la Timone (INT)
Directeur : M. Guillaume MASSON, directeur de recherche
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
Sections : 26, 25

UMR n° 7290

Intitulé : Laboratoire de psychologie cognitive (LPC)
Directeur : M. Johannes ZIEGLER, directeur de recherche
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)
Sections : 26, 34

UMR n° 7291

Intitulé : Laboratoire de neurosciences cognitives (LNC)
Directeur : M. Bruno POU CET, directeur de recherche
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Section : 26

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

ERL n° 6305

Intitulé : Ordonnancement et Conduite (OC)
Directeur : M. VINCENT T'KINDT, professeur
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS
Section : 6

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7271

Intitulé : Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S)
Directeur : M. Michel RIVEILL, Professeur
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS
Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE
Sections : 6, 7

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 7253

Intitulé : Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC)

Directeur : M. Ali CHARARA, Professeur

Directeur adjoint : M. Yves GRANDVALET, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

Sections : 7, 6

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7279

Intitulé : Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille (LIF)

Directeur : M. Liva RALAIVOLA, professeur

Directeur adjoint : M. Yann VAXES, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 6, 7, 34

UMR n° 7296

Intitulé : Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes (LSIS)

Directeur : M. Mustapha OULADSINE, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE DE TOULON

Partenaire : ARTS ET METIERS PARISTECH - CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE D'AIX-EN-PROVENCE

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 7, 6

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7252

Intitulé : XLIM (XLIM)

Directeur : M. Dominique BAILLARGEAT, Professeur

Directeur adjoint : M. Moulay BARKATOU, professeur

Directrice adjointe : Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Professeur

Directeur adjoint : M. Raymond QUERE, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LIMOGES

Partenaire : UNIVERSITE DE POITIERS

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 8, 41, 7, 6

UMR n° 7344

Intitulé : Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI)

Directrice : Mme Chantal LEBORGNE, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Section : 10

UMR n° 7347

Intitulé : Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies (GREMAN)

Directeur : M. Marc LETHIECQ, professeur

Directeur adjoint : M. Daniel ALQUIER, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS

Partenaires : ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DU VAL DE LOIRE, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 8, 15

UPR n° 3021

Intitulé : Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement (ICARE)

Directeur : M. Iskender GOKALP, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 10, 19

UPR n° 3346

Intitulé : Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime)

Directeur : M. Yves GERVAIS, Professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Claude GRANDIDIER, professeur

Etablissements conventionnés avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET D'AEROTECHNIQUE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 10, 9, 5

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7248

Intitulé : Laboratoire d'électronique antennes et télécommunications (LEAT)

Directeur : M. Jean-Yves DAUVIGNAC, professeur

Directeur adjoint : M. Robert STARAJ, professeur

Directeur adjoint : M. Michel AUGUIN, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Section : 8

UMR n° 7250

Intitulé : Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Metrologie, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS)

Directrice : Mme Catherine MAN, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 8, 17, 4

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 7337

Intitulé : Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux.

Directeur par intérim : M. Jérôme FAVERGEON, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Piotr BREITKOPF, ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

Section : 9

UMR n° 7338

Intitulé : Biomécanique et bioingénierie

Directrice : Mme Marie-Christine HO BA THO, Professeur

Directrice adjointe : Mme Cecile LEGALLAIS, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 10, 28, 9

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7249

Intitulé : Institut Fresnel Marseille (Institut Fresnel)

Directeur : M. Stefan ENOCH, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Serge MONNERET, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 8, 7

UMR n° 7339

Intitulé : Centre de résonance magnétique biologique et médicale (CRMBM)

Directrice : Mme Monique BERNARD, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Sylviane GOUNY, ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARSEILLE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Section : 28

UMR n° 7340

Intitulé : Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2)

Directeur : M. Pierre SAGAUT, Professeur

Directeur adjoint : M. Olivier BOUTIN, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 10

UMR n° 7341

Intitulé : Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3)

Directeur : M. Philippe DELAPORTE, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 10, 8

UMR n° 7342

Intitulé : Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre (IRPHE)

Directeur : M. Uwe EHRENSTEIN, Professeur

Directeur adjoint : M. Marc LEONETTI, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 10, 5, 19, 28

UMR n° 7343

Intitulé : Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI)

Directeur : M. Lounes TADRIST, professeur

Directeur adjoint : M. Bernard PORTERIE, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 10, 9

UMR n° 7345

Intitulé : Physique des interactions ioniques et moléculaires (P2IM)

Directeur : M. Jean-Marc LAYET, professeur

Directrice adjointe : Mme Annette CALISTI, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut de physique (INP)

Sections : 4, 13, 10

UPR n° 7051

Intitulé : Laboratoire de mécanique et d'acoustique (LMA)

Directeur : M. Frédéric LEBON, professeur

Directrice adjointe : Mme Nathalie FAVRETTO-CRISTINI, chargé de recherche

Etablissements conventionnés avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Section : 9

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7270

Intitulé : Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL)

Directeur : M. Gabriel BERGOUNIOUX, professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Michel FOURNIER, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS

Partenaire : BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

Section : 34

UMR n° 7301

Intitulé : Migrations Internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER (MIGRINTER)

Directeur : M. Cedric AUDEBERT, chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Thomas LACROIX, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS

Section : 39

UMR n° 7302

Intitulé : Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM)

Directrice : Mme Cécile TREFFORT, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS

Partenaire : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Sections : 32, 35

UMR n° 7322

Intitulé : Laboratoire d'économie d'Orleans (LEO)

Directrice : Mme Raphaëlle BELLANDO, professeur

Directeur adjoint : M. Mouez FODHA, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Partenaire : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS

Section : 37

UMR n° 7323

Intitulé : Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR)

Directeur : M. Philippe VENDRIX, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Joël BIARD, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Sections : 35, 33

UMR n° 7324

Intitulé : Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES)

Directeur : M. Patrice MELE, professeur

Directeur adjoint : M. Xavier RODIER, ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Denis MARTOUZET, professeur

Directrice adjointe par intérim : Mme Anna MADOEUF, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Alain THALINEAU, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS

Partenaire : INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 39, 31, 32

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7300

Intitulé : Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE)

Directrice : Mme Christine VOIRON, professeur

Directeur adjoint : M. Loic GRASLAND, professeur

Directeur adjoint : M. Sébastien OLIVEAU, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 39

UMR n° 7320

Intitulé : Bases, corpus, langage (BCL)

Directeur : M. Damon MAYAFFRE, chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Lucile CHANQUOY, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Sections : 34, 26

UMR n° 7321

Intitulé : Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG)

Directeur : M. Patrick MUSSO, professeur

Directeur adjoint : M. Patrice REIS, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Sections : 37, 36

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 7319

Intitulé : Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS)

Directeur : M. Bertrand GEAY, professeur

Directeur adjoint : M. Bruno AMBROISE, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Sections : 40, 35, 36

Délégation Provence et Corse

UMR n° 3495

Intitulé : Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP)

Directeur : M. Livio DE LUCA, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Section : 39

UMR n° 7297

Intitulé : Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février)

Directrice : Mme Emmanuele CAIRE, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 32

UMR n° 7298

Intitulé : Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (LA3M)

Directeur : M. NICOLAS FAUCHERRE, professeur

Directrice adjointe : Mme Veronique FRANÇOIS, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 32

UMR n° 7299

Intitulé : Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ)

Directeur : M. Jean-Christophe SOURISSEAU, professeur

Directrice adjointe : Mme Giulia BOETTO, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Sections : 32, 31

UMR n° 7303

Intitulé : Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME)

Directrice : Mme Maryline CRIVELLO, professeur

Directrice adjointe : Mme Laure VERDON, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 33, 39

UMR n° 7304

Intitulé : Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC)

Directeur par intérim : M. Pascal TARANTO, professeur

Directeur adjoint par intérim : M. Igor LY, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 35

UMR n° 7305

Intitulé : Laboratoire méditerranéen de sociologie (LAMES)

Directrice : Mme Sylvie MAZZELLA, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 36, 40

UMR n° 7306

Intitulé : Institut de Recherches Asiatiques (IrAsia)

Directeur : M. Noël DUTRAIT, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 38, 33

UMR n° 7307

Intitulé : Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative (IDEMEC)

Directeur : M. Dionigi ALBERA, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Benoit FLICHE, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 38

UMR n° 7308

Intitulé : Centre de recherche et de documentation sur l'océanie (CREDO)

Directrice : Mme Pascale BONNEMERE, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Simonne PAUWELS, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

Sections : 38, 31

UMR n° 7309

Intitulé : Laboratoire Parole et Langage (LPL)

Directeur : M. Noël NGUYEN, professeur

Directrice adjointe : Mme Christine MEUNIER, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences biologiques (INSB)

Section : 34

UMR n° 7310

Intitulé : Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM)

Directrice : Mme Catherine MILLER, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Homa LESSAN-PEZECHKI, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

Sections : 33, 36, 38, 40

UMR n° 7316

Intitulé : Groupement de Recherche en Économie Quantitative d'Aix-Marseille (GREQAM)

Directeur : M. Nicolas GRAVEL, professeur

Directrice adjointe : Mme Anne PEGUIN, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Alain VENDITTI, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Section : 37

UMR n° 7317

Intitulé : Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST)

Directrice : Mme Ariel MENDEZ, professeur

Directrice adjointe par intérim : Mme Delphine MERCIER, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

Sections : 40, 37, 36

UMR n° 7318

Intitulé : Droits international, comparé et européen

Directrice : Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Marthe STEFANINI, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, UNIVERSITE DE TOULON

Section : 36

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Délégation Normandie

UPR n° 3266

Intitulé : Grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL)

Directeur : M. Marek LEWITOWICZ, directeur de recherche

Section : 1

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7346

Intitulé : Centre de physique des particules de Marseille (CPPM)

Directeur : M. Eric KAJFASZ, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 1, 17, 28

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7327

Intitulé : Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (ISTO)

Directeur : M. Bruno SCALLET, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Fatima LAGGOUN, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS, BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 18, 30

UMR n° 7328

Intitulé : Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace (LPC2E)

Directeur : M. Michel TAGGER, Chercheur du CEA

Directeur adjoint : M. Valery CATOIRE, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 17, 19

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7293

Intitulé : Laboratoire J-L Lagrange

Directeur par intérim : M. Philippe STEE, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Vanessa HILL, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 17, 10, 7

UMR n° 7329

Intitulé : GEOAZUR (GEOAZUR)

Directeur : M. Emmanuel TRIC, professeur

Directeur adjoint : M. Marc SOSSON, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Jenny TREVISAN, ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Partenaire : UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE

Section : 18

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7294

Intitulé : Institut Méditerranéen d'Océanographie (MIO)

Directeur : M. Richard SEMPERE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Charles-Antoine GUERIN, professeur

Directeur adjoint : M. Francois CARLOTTI, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Bernard OLLIVIER, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOULON, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 19, 30, 29, 8

UMR n° 7326

Intitulé : Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM)

Directeur : M. Jean Gabriel CUBY, Astronome

Directrice adjointe : Mme Annie ZAVAGNO, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Marc FERRARI, Astronome

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Section : 17

UMR n° 7330

Intitulé : Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE)

Directeur : M. Nicolas THOUVENY, Professeur

Directeur adjoint : M. Didier BOURLES, Professeur

Directrice adjointe : Mme Florence SYLVESTRE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Edouard BARD, professeur certifié

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, COLLEGE DE FRANCE

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 18, 30, 19, 31

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 6016

Intitulé : Laboratoire de météorologie physique (L.A.M.P)

Directeur : M. Joel VAN BAELEN, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Alfons SCHWARZENBOECK, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE BLAISE PASCAL

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 19

UMR n° 6524

Intitulé : Laboratoire Magmas et volcans

Directeur : M. Pietro SCHIANO, Professeur

Directeur adjoint : M. Olivier ROCHE, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE BLAISE PASCAL, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Partenaire : UNIVERSITE JEAN MONNET

Section : 18

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7348

Intitulé : Laboratoire de mathématiques et applications

Directrice : Mme Alessandra SARTI, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS

Section : 41

UMR n° 7349

Intitulé : Laboratoire de mathématiques, analyse, probabilités, modélisation d'Orléans (MAPMO)

Directeur : M. Romain ABRAHAM, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Section : 41

UMR n° 7350

Intitulé : Laboratoire de mathématiques et physique théorique (LMPT)

Directeur : M. Ahmad EL SOUFI, professeur

Directeur adjoint : M. Amaury MOUCHET, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 41, 2

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7351

Intitulé : Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné

Directeur : M. Sorin DUMITRESCU, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 41, 10

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 7352

Intitulé : Laboratoire Amiénois de mathématique fondamentale et appliquée (LAMFA)

Directeur : M. Fabien DURAND, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Section : 41

Art. 4. - Sont prorogées pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2016, dans un intérêt de service, les unités suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

FR n° 3097

Intitulé : Fédération de recherche pour l'environnement et le développement durable (FR EDD)

Directrice : Mme Pascale GARCIA, professeur

Directeur adjoint : M. Eric ROUVELLAC, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE LA ROCHELLE, UNIVERSITE DE POITIERS, UNIVERSITE DE LIMOGES

Partenaires : INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CERAMIQUE INDUSTRIELLE

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 30, 41, 9, 10, 14, 20, 36, 39

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

URA n° 3012

Intitulé : Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique

Directeur : M. Luis QUINTANA MURCI, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT PASTEUR

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 29, 20

Délégation Provence et Corse

FR n° 3098

Intitulé : Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux (ECCOREV)

Directeur : M. Joel GUIOT, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Thierry HEULIN, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Pierre BATTEAU, professeur

Directeur adjoint : M. Bernard ABRIAL, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaires : UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET DES RISQUES, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SURETE NUCLEAIRE, UNIVERSITE DE TOULON

Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Section : 30

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Centre Est

FR n° 3417

Intitulé : CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable

Directeur : M. Christophe CLEMENT, professeur

Directrice adjointe : Mme Florence DJEDAINI-PILARD, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Partenaires : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Sections : 12, 15, 16, 20

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

FR n° 2708

Intitulé : Physique et Chimie du Vivant (FR PCV)

Directeur : M. Olivier MARTIN, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 16, 20, 13

FR n° 2950

Intitulé : Fédération RMN du Solide à Hauts Champs

Directeur : M. Franck FAYON, chargé de recherche

Partenaires : UNIVERSITE D'ORLEANS, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Section : 15

FR n° 3050

Intitulé : Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs (IR RMN THC)

Directeur : M. Jean-pierre SIMORRE, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne LESAGE, ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE, UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 13, 11, 12, 14, 15, 16

FR n° 3469

Intitulé : Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L)

Directeur : M. Patrick SIMON, directeur de recherche

Partenaires : UNIVERSITE D'ORLEANS, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CERAMIQUE INDUSTRIELLE, UNIVERSITE DE LIMOGES, UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 15, 5, 8, 10

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

FR n° 3085

Intitulé : Institut de Chimie de Picardie

Directrice : Mme ANNE WADOUACHI, professeur

Directeur adjoint : M. Matthieu BECUWE, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Sections : 15, 12, 13, 16

FR n° 3104

Intitulé : ALISTORE-ERI (ALISTORE-ERI)

Directeur : M. Patrice SIMON, professeur

Partenaire : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Section : 15

Délégation Provence et Corse

FR n° 1739

Intitulé : Fédération des Sciences Chimiques de Marseille

Directeur : M. Jean luc PARRAIN, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE, AIX-MARSEILLE
UNIVERSITE

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 12, 13, 15, 16

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Côte d'Azur

FR n° 2800

Intitulé : Institut Wolfgang Döblin (IWD)

Directeur : M. Pascal CHOSSAT, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Partenaire : OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR

Instituts secondaires : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), Institut
national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 2, 41, 4, 5, 8, 10, 17

Délégation Paris Michel-Ange

UMI n° 3466

Intitulé : Multi-Scale Materials Science for Energy and Environment (MSE)

Directeur : M. Roland PELLENQ, directeur de recherche

Partenaire : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 5

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

FR n° 3503

Intitulé : Génomique, environnement, immunité, santé, thérapeutique (GEIST)

Directeur : M. Jean FEUILLARD, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE DE LIMOGES, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LIMOGES, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Sections : 27, 16

Délégation Provence et Corse

FR n° 3479

Intitulé : Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)

Directeur : M. Jean-Michel CLAVERIE, professeur hospitalo universitaire

Directrice adjointe : Mme Marie-therese GIUDICI-ORTICONI, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 20, 21, 16, 29

FR n° 3512

Intitulé : Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C

Directeur : M. Thierry HASBROUCQ, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 26

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Provence et Corse

FR n° 3513

Intitulé : Fédération de Recherche en Informatique et Interactions d'Aix-Marseille (FRIIAM)

Directeur par intérim : M. Frédéric BECHET, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 6, 7

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

FR n° 776

Intitulé : Energétique, propulsion, espace, environnement (EPEE)

Directeur : M. Pascal BRAULT, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Section : 10

FR n° 3110

Intitulé : Fédération Acoustique du Nord-Ouest (FANO)

Directeur : M. Marc LETHIECQ, Professeur

Directeur adjoint : M. GUY FEUILLARD, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS

Partenaires : UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE, UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS, INSTITUT SUPERIEUR DE L'ELECTRONIQUE ET DU NUMERIQUE LILLE, UNIVERSITE DU HAVRE, UNIVERSITE DU MAINE, UNIVERSITE DE MONTPELLIER

Sections : 9, 8

FR n° 3423

Intitulé : Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité (MIREs)

Directrice : Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LIMOGES

Partenaires : UNIVERSITE DE POITIERS, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET D'AEROTECHNIQUE

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 8, 7, 41

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

FR n° 3272

Intitulé : Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC)

Directeur : M. Ali CHARARA, Professeur

Directrice adjointe : Mme Marie-Christine HO BA THO, Professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Marc ROELANDT, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 6, 7, 9, 28

Délégation Provence et Corse

FR n° 3515

Intitulé : Fédération de recherche Fabri de Peiresc

Directeur : M. Olivier POULIQUEN, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Sections : 10, 9

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

FR n° 3482

Intitulé : Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance

Directeur : M. Joël BIARD, professeur

Directrice adjointe : Mme Cécile TREFFORT, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS, UNIVERSITE DE POITIERS

Sections : 35, 32

Délégation Provence et Corse

USR n° 3125

Intitulé : Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme

Directrice : Mme BRIGITTE MARIN, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 32, 39

USR n° 3155

Intitulé : Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA)

Directeur : M. François QUANTIN, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaires : UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Section : 32

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

FR n° 2964

Intitulé : Fédération Denis Poisson

Directeur : M. JEROME LE ROUSSEAU, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS

Partenaire : UNIVERSITE D'ORLEANS

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 41, 2

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

FR n° 3399

Intitulé : ARC Mathématiques

Directeur : M. Olivier GOUBET, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Partenaires : UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

Section : 41

Délégation Provence et Corse

FR n° 2291

Intitulé : Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille (FRUMAM)

Directeur : M. Pascal HUBERT, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOULON, UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Sections : 41, 2

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS



DEC151310DGDS

Décision portant prolongation des structures opérationnelles de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Considérant, que par décret n°2015-1151 du 16 septembre 2015 modifiant le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS, la durée du mandat des directeurs d'unité et le nombre maximal de mandats successifs ont été modifiés ; que les dispositions transitoires prévues par ledit texte portent à cinq ans la durée maximale des mandats des directeurs nommés depuis le 1er janvier 2011 et organisent les conditions dans lesquelles le nombre maximal de mandats est applicable aux responsables d'unité en fonction à la date de publication du décret ; que toutefois, en raison tant de la date d'intervention du décret du 16 septembre 2015 que des modifications apportées par l'Etat au rythme de contractualisation par vague, les nécessités du service exigent, dans certaines situations particulières, que le mandat du directeur d'unité soit prorogé à titre exceptionnel ;

Décide :

Art. 1. - Sont prorogées pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2016, dans un intérêt de service, les unités suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMS n° 3387

Intitulé : Centre de ressources biologiques Xénopes

Directeur : M. Daniel BOUJARD, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1

Sections : 22, 28

UMS n° 3480

Intitulé : Biologie-Santé

Directeur : M. Thierry GUILLAUMEUX, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Sections : 22, 24

UMS n° 3556

Intitulé : Santé François Bonamy

Directrice : Mme Patricia LEMARCHAND, professeur des universités - praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Jérôme GUICHEUX, directeur de recherche

Partenaires : UNIVERSITE DE NANTES, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES

Section : 24

Délégation Normandie

UMS n° 3408

Intitulé : Unité Support Cyceron

Directeur : M. Nicolas DELCROIX, ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Partenaire : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CAEN

Sections : 26, 28

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Alpes

UMS n° 3042

Intitulé : Moyens Informatiques Multimedia, Information Scientifique (MI2S)

Directrice : Mme Brigitte BIDEGARAY-FESQUET, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 6, 7, 41

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMS n° 3554

Intitulé : Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Documentation

Directeur : M. Philippe JARNOUX, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Section : 33

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMS n° 3113

Intitulé : Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM)

Directrice : Mme Anne marie TREGUIER, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Frédéric JEAN, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Partenaires : INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 19

UMS n° 3281

Intitulé : Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique (OSUNA)

Directeur : M. patrick LAUNEAU, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE D'ANGERS, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE NANTES, INSTITUT FRANCAIS DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES TRANSPORTS, DE L AMENAGEMENT ET DES RESEAUX, CONSERVATOIRE NATIONAL ARTS ET METIERS CENTRE REGIONAL MIDI PYRENEES INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE , INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER

Institut secondaire : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Sections : 18, 30, 19, 39, 31, 4

UMS n° 3343

Intitulé : Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes (OSUR)

Directeur : M. Gilles PINAY, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE DE HAUTE BRETAGNE

Partenaires : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, AGROALIMENTAIRES, HORTICOLES ET DU PAYSAGE

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 30, 18, 29, 31

Art. 2. - Sont prorogées pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2016, dans un intérêt de service, les unités suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UPS n° 44

Intitulé : Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM)

Directrice : Mme Cecile FREMOND, ingénieur de recherche

Section : 22

Délégation Provence et Corse

UPS n° 846
Intitulé : Station de primatologie
Directeur : M. Jean-louis NAHON, directeur de recherche
Directeur adjoint : M. Romain LACOSTE, ingénieur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)
Section : 26

Art. 3. - Sont prorogées pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2016, dans un intérêt de service, les unités suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMS n° 3462
Intitulé : Systèmes d'observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins
Directeur : M. VINCENT RIDOUX, professeur
Directeur adjoint : M. Christophe GUINET, directeur de recherche
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LA ROCHELLE
Partenaire : MINISTERE DE L'ECOLOGIE - DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE
Sections : 29, 30

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Provence et Corse

UMS n° 3367
Intitulé : Centre d'immunophénomique (CIPHE)
Directeur : M. Bernard MALISSEN, directeur de recherche
Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
Section : 27

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMS n° 2268
Intitulé : Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone (Juriscope)
Directrice : Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, professeur
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS
Partenaire : MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL
Section : 36

Délégation Provence et Corse

UMS n° 1885
Intitulé : Maison Asie Pacifique (UMS-MAP)
Directrice : Mme Monika STERN, chargé de recherche
Directrice adjointe par intérim : Mme Louise PICHARD-BERTAUX, ingénieur de recherche
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
Section : 38

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Centre Est

UMS n° 3245
Intitulé : Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA)
Directrice : Mme Céline REYLE, professeur
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
Section : 17

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMS n° 3116
Intitulé : Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC)
Directeur : M. Yves COQUET, professeur
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS
Partenaire : OBSERVATOIRE DE PARIS
Sections : 17, 18, 19, 30

Délégation Côte d'Azur

UMS n° 2202
Intitulé : Galilée (OCA)
Directeur : M. Thierry LANZ, Astronome
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR
Section : 17

Délégation Provence et Corse

UMS n° 3470
Intitulé : Unité mixte de service Pythéas (PYTHEAS)
Directeur : M. Bruno HAMELIN, Professeur
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
Partenaire : INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)
Sections : 17, 18, 19, 30

UMS n° 3538
Intitulé : Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB)
Directeur : M. Stephane GAFFET, directeur de recherche
Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE
Instituts secondaires : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3), Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut de physique (INP), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Sections : 18, 19, 17, 30, 29, 31, 39, 33, 4, 8, 1

Délégation Rhône Auvergne

UMS n° 833

Intitulé : Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand (OPGC)

Directeur : M. PATRICK BACHELERY, Professeur

Directeur adjoint : M. Philippe LABAZUY, physicien

Directrice adjointe : Mme AURELIE COLOMB, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE BLAISE PASCAL

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 18, 19

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Provence et Corse

UMS n° 822

Intitulé : Centre international de rencontres mathématiques (CIRM)

Directeur : M. Patrick FOULON, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : SOCIETE MATHEMATIQUE DE FRANCE, AIX-MARSEILLE

UNIVERSITE

Section : 41

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS



DEC151313DGDS

Décision portant création et renouvellement des groupements de service (à composante exclusivement CNRS)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le conseil de groupement de chacun des groupements, lorsqu'il existe ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Est créé à compter du 1er janvier 2016 le groupement de service suivant :

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Rhône Auvergne

GDS n° 3745

Intitulé : Autour de la diffusion des Maths (AuDiMath)

Directeur : M. Olivier DRUET, directeur de recherche

Section : 41

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelés à compter du 1er janvier 2016 les groupements de service suivants :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Alpes

GDS n° 3524

Intitulé : ECOINFO

Directrice : Mme Françoise BERTHOUD, ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Francis VIVAT, ingénieur de recherche

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 7

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Paris B

GDS n° 2755

Intitulé : Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM)

Directrice : Mme Julie JANODY, ingénieur d'études

Section : 41

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDS n° 2754

Intitulé : MATHRICE

Directeur : M. Laurent AZEMA, ingénieur de recherche

Section : 41

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, du directeur adjoint nommés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée du groupement de service.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS



DEC152833DGDS

Décision portant renouvellement des unités mixtes de service Persée (UMS3602) et CCSD (UMS3668)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'il existe ;

Sur proposition du directeur de la Direction de l'information scientifique et technique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art.1.- Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2016 les unités mixtes de service suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Entité de rattachement : Direction de l'information scientifique et technique (DIST)

Délégation Rhône-Auvergne

UMS n° 3602

Intitulé : Persée

Directrice : Mme Nathalie FARGIER, conservateur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, COMUE UNIVERSITE DE LYON

Section : CID50

Durée : 5 ans

UMS n°3668

Intitulé : Centre de communication scientifique directe (CCSD)

Directrice : Mme Christine BERTHAUD, ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COMUE UNIVERSITE DE LYON, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Section : CID50

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat des directrices mentionnées à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée de l'unité mixte de service.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS



DEC151293DGDS

Décision portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des formations, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 1er janvier 2016 les formations de recherche en évolution suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Côte d'Azur

FRE n° 3729

Intitulé : Ecosystèmes côtiers marins et réponses aux stress (ECOMERS)

Responsable : M. Paolo GUIDETTI, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 29, 30

Durée : 2 ans

Délégation Rhône Auvergne

FRE n° 3727

Intitulé : Laboratoire de Biotechnologies Végétales Appliquées aux plantes aromatiques et médicinales (BVpam)

Responsable : Mme SYLVIE BAUDINO, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE JEAN MONNET

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 29, 16

Durée : 2 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Midi-Pyrénées

FRE n° 3742

Intitulé : UNITE DIFFERENCIATION EPIDERMIQUE ET AUTOIMMUNITE RHUMATOIDE (UDEAR)

Responsable : M. Guy SERRE, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Sections : 27, 22, 24

Durée : 1 an

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

FRE n° 3744

Intitulé : Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDLD)

Responsable : M. Pierre - Yves MANACH, professeur

Responsable adjoint : M. Sylvain CALLOCH, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE TECHNIQUES AVANCEES BRETAGNE, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Sections : 9, 10

Durée : 2 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Alpes

FRE n° 3748

Intitulé : CENTRE DE RECHERCHES APPLIQUEES A LA GESTION (CERAG)

Responsable : M. Radu BURLACU, professeur

Responsable adjoint : M. CHARLES PIOT, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Partenaire : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

Section : 37

Durée : 2 ans

Délégation Rhône Auvergne

FRE n° 3768

Intitulé : Institut des Sciences de l'Homme (ISH)

Responsable par intérim : M. Jean-Louis GAULIN, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE JEAN MOULIN, INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, UNIVERSITE JEAN MONNET

Sections : 33, 32, 36

Durée : 2 ans

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2016 les formations de recherche en évolution suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Paris B

FRE n° 3617

Intitulé : Centre de Recherche en Myologie

Responsable : Mme Gillian BUTLER-BROWNE, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Partenaire : ASS FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES

Sections : 28, 22

Durée : 1 an

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris-Villejuif-01

FRE n° 3593

Intitulé : Sciences, Normes, Décision (SND)

Responsable : Mme Anouk BARBEROUSSE, professeur

Responsable adjoint : M. Igor DOUVEN, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS-SORBONNE

Sections : 35, 36

Durée : 1 an

Art. 3. - Le mandat des responsables, des responsables adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée de la formation de recherche en évolution.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015


Le Président
Alain FUCHS



DEC151292DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Est créée à compter du 1er janvier 2016 l'unité mixte de recherche suivante sous réserve de la conclusion de la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 3738

Intitulé : Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement

Directeur : M. Francois SCHWEISGUTH, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Shahragim TAJBAKSHI, Professeur de l'Institut Pasteur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT PASTEUR

Sections : 22, 21

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2016 les unités mixtes de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 5268

Intitulé : LABORATOIRE POLYMERES ET MATERIAUX AVANCES (LPMA)

Directrice : Mme Florence CLEMENT, ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Didier LONG, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : SOLVAY

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Section : 11

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Midi-Pyrénées

UMR n° 3589

Intitulé : Centre National de Recherches Météorologiques (CNRM)

Directeur : M. Marc PONTAUD, Ingénieur en chef

Directeur adjoint : M. Jean-louis ROUJEAN, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Claire DOUBREMELLE, ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : METEO FRANCE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)


Sections : 19, 30

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat de la directrice, des directeurs, de la directrice adjointe, des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS



DEC151290DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Considérant, que par décret n°2015-1151 du 16 septembre 2015 modifiant le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS, la durée du mandat des directeurs d'unité et le nombre maximal de mandats successifs ont été modifiés ; que les dispositions transitoires prévues par ledit texte portent à cinq ans la durée maximale des mandats des directeurs nommés depuis le 1er janvier 2011 et organisent les conditions dans lesquelles le nombre maximal de mandats est applicable aux responsables d'unité en fonction à la date de publication du décret ; que toutefois, en raison tant de la date d'intervention du décret du 16 septembre 2015 que des modifications apportées par l'Etat au rythme de contractualisation par vague, les nécessités du service exigent, dans certaines situations particulières, que le mandat du directeur d'unité soit prorogé à titre exceptionnel ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 1er janvier 2016 les unités mixtes de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Aquitaine

UMR n° 5320

Intitulé : Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA)

Directeur : M. Jean-Louis MERGNY, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 16, 12, 20

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Midi-Pyrénées

UMR n° 5321

Intitulé : Station d'écologie théorique et expérimentale (SETE)

Directeur : M. Jean CLOBERT, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Partenaire : MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Sections : 29, 30

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alpes

UMR n° 5309

Intitulé : CENTRE DE RECHERCHE INSTITUT ALBERT BONNIOT DE GRENOBLE (IAB)

Directeur : M. Pierre HAINAUT, professeur hospitalo universitaire

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Partenaires : ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

Sections : 24, 27, 21

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 5310

Intitulé : Institut Neuromyogène (INMG)

Directeur : M. Laurent SCHAEFFER, professeur des universités - praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Guy MOUCHIROUD, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Louis BESSEREAU, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Sections : 22, 24, 25

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Midi-Pyrénées

UMR n° 5312

Intitulé : Institut Clément Ader (ICA)

Directeur : M. Philippe OLIVIER, professeur

Directeur adjoint : M. Thierry CUTARD, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE TOULOUSE, INSTITUT SUPERIEUR DE L'AERONAUTIQUE ET DE L'ESPACE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES D'ALBI-CARMAUX

Section : 9

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Alpes

UMR n° 5313

Intitulé : LABORATOIRE D'ECONOMIE APPLIQUEE DE GRENOBLE (GAEL)

Directeur : M. Stéphane LEMARIE, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 37

Durée : 5 ans

UMR n° 5316

Intitulé : Litt&Arts

Directeur : M. Francis GOYET, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Section : 35

Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

UMR n° 5319

Intitulé : UMR PASSAGES

Directrice : Mme Béatrice COLLIGNON, professeur

Directeur adjoint par intérim : M. Bernard DAVASSE, Maître assistant des écoles d'architecture

Directeur adjoint par intérim : M. Xavier ARNAULD DE SARTRE, chargé de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Pascal TOZZI, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Partenaire : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX

Section : 39

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

UMR n° 5314

Intitulé : TSE Recherche

Directeur : M. Jean-marie LOZACHMEUR, chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Vincent REQUILLART, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

Sections : 37, 41

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 5317

Intitulé : Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités (IRHIM)

Directeur : M. Olivier BARA, professeur

Directrice adjointe : Mme Marina MESTRE ZARAGOZA, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE JEAN MONNET, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, UNIVERSITE BLAISE PASCAL, UNIVERSITE JEAN MOULIN

Section : 35

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Midi-Pyrénées

UMR n° 5318

Intitulé : SCIENCES DE L'UNIVERS au CERFACS (SUC)

Directeur : M. Laurent TERRAY, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : CENTRE EUROPEEN DE RECHERCHE ET DE FORMATION AVANCEE EN CALCUL SCIENTIFIQUE (CERFACS)

Partenaires : INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE TOULOUSE, CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 19

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2016 les unités mixtes de recherche suivantes :

Instituts de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Alpes

UMR n° 5525

Intitulé : Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG)

Directeur : M. Philippe CINQUIN, professeur des universités - praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. François BOUCHER, professeur

Directeur adjoint : M. Yohan PAYAN, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Partenaires : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE EN ALIMENTATION SANTE ANIMALE SCIENCES AGRONOMIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 7, 28, 6, 27, 9

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 5220

Intitulé : CENTRE DE RECHERCHE EN ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES POUR LA SANTE (CREATIS)

Directeur : M. Olivier BEUF, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Hugues BENOIT-CATTIN, professeur

Directeur adjoint : M. Pierre CROISILLE, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE JEAN MONNET, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 7, 28, 9

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Alpes

UMR n° 5063

Intitulé : DEPARTEMENT DE PHARMACOCHEMIE MOLECULAIRE (DPM)

Directeur : M. AHCÈNE BOUMENDJEL, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 16, 13

Durée : 5 ans

UMR n° 5249

Intitulé : LABORATOIRE DE CHIMIE ET BIOLOGIE DES MÉTAUX (LCBM)

Directeur : M. Stéphane MENAGE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Patrice CATTY, Chercheur du CEA

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 16, 14, 25, 20, 27

Durée : 5 ans

UMR n° 5250

Intitulé : DEPARTEMENT DE CHIMIE MOLECULAIRE (DCM)

Directeur : M. Serge COSNIER, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne MILET, professeur certifié

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 16, 12, 13

Durée : 5 ans

UMR n° 5266

Intitulé : SCIENCES ET INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS

Directeur : M. Yannick CHAMPION, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 15, 9, 10, 5

Durée : 5 ans

UMR n° 5279

Intitulé : LABORATOIRE D'ELECTROCHIMIE ET DE PHYSICO-CHIMIE DES MATÉRIAUX ET DES INTERFACES (L.E.P.M.I)

Directeur : M. Jean-Claude LEPRETRE, professeur

Directeur adjoint : M. Lionel FLANDIN, professeur

Directeur adjoint : M. Yann BULTEL, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 14, 11, 13, 10

Durée : 5 ans

UMR n° 5628

Intitulé : LABORATOIRE DES MATERIAUX ET DU GENIE PHYSIQUE (LMGP)

Directeur : M. Franz BRUCKERT, professeur

Directrice adjointe : Mme Maria del carmen JIMENEZ AREVALO, ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 15, 8, 28

Durée : 5 ans

UMR n° 5248

Intitulé : INSTITUT DE CHIMIE ET DE BIOLOGIE DES MEMBRANES ET DES NANOOBJETS (CBMN)

Directeur : M. Erick DUFOURC, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Ivan HUC, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Marie SCHMITTER, professeur

Directrice adjointe : Mme Sophie LECOMTE, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX

Partenaire : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES AGRONOMIQUES DE BORDEAUX AQUITAINE

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences biologiques (INSB), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 16, 22, 11, 20

Durée : 5 ans

UMR n° 5254

Intitulé : INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES ET DE PHYSICO-CHEMIE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LES MATERIAUX (IPREM)

Directeur : M. Ryszard LOBINSKI, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Hervé MARTINEZ, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 13, 11, 12, 15, 30

Durée : 5 ans

UMR n° 5255

Intitulé : INSTITUT DES SCIENCES MOLECULAIRES (ISM)

Directeur : M. Eric FOUQUET, professeur

Directeur adjoint : M. Alain FRITSCH, professeur

Directeur adjoint : M. Vincent RODRIGUEZ, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 13, 11, 12, 14, 16

Durée : 5 ans

UMR n° 5258

Intitulé : LABORATOIRE DU FUTUR (LOF)

Directeur : M. Pierre GUILLOT, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX, SOLVAY

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 11, 10

Durée : 5 ans

UMR n° 5629

Intitulé : LABORATOIRE DE CHIMIE DES POLYMERES ORGANIQUES (LCPO)

Directeur : M. Sébastien LECOMMANDOUX, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX

Section : 11

Durée : 5 ans

UMR n° 5801

Intitulé : LABORATOIRE DES COMPOSITES THERMOSTRUCTURAUX (LCTS)

Directeur : M. Gérard-Louis VIGNOLES, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE DE BORDEAUX, SAFRAN

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Section : 15

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

UMR n° 5068

Intitulé : SYNTHÈSE ET PHYSICOCHIMIE DE MOLECULES D'INTERET BIOLOGIQUE (SPCMIB)

Directeur : M. Yves GENISSON, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Sections : 12, 16

Durée : 5 ans

UMR n° 5069

Intitulé : LABORATOIRE HETEROCHIMIE FONDAMENTALE ET APPLIQUEE (LHFA)

Directeur : M. Didier BOURISSOU, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Sections : 12, 11, 14

Durée : 5 ans

UMR n° 5085

Intitulé : CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE ET D'INGÉNIÉRIE DES MATÉRIAUX (CIRIMAT)

Directeur : M. Christophe LAURENT, professeur

Directrice adjointe : Mme Dominique POQUILLON, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 15, 11, 8, 9, 14, 28

Durée : 5 ans

UMR n° 5623

Intitulé : LABORATOIRE INTERACTIONS MOLECULAIRES ET REACTIVITE CHIMIQUE ET PHOTOCHEMIE (IMRCP)

Directeur : M. Christophe MINGOTAUD, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. François COUDERC, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 11, 12, 16

Durée : 5 ans

UMR n° 5626

Intitulé : LABORATOIRE DE CHIMIE ET PHYSIQUE QUANTIQUE (LCPQ)

Directeur : M. Thierry LEININGER, professeur

Directrice adjointe : Mme Nathalie GUIHÉRY, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Partenaire : INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 13, 4

Durée : 5 ans

UMR n° 5182

Intitulé : LABORATOIRE DE CHIMIE (LCH)

Directrice : Mme Marie-chantal ANDRAUD, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Sections : 12, 13, 14, 15, 4, 5

Durée : 5 ans

UMR n° 5223

Intitulé : INGENIERIE DES MATERIAUX POLYMERES (IMP)

Directeur : M. Philippe CASSAGNAU, professeur

Directeur adjoint : M. Christian CARROT, professeur

Directeur adjoint : M. ETIENNE FLEURY, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE JEAN MONNET, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Section : 11

Durée : 5 ans

UMR n° 5246

Intitulé : INSTITUT DE CHIMIE ET BIOCHIMIE MOLECULAIRES ET SUPRAMOLECULAIRES (ICBMS)

Directeur : M. Olivier PIVA, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, ECOLE SUPERIEURE DE CHIMIE PHYSIQUE ELECTRONIQUE DE LYON

Sections : 12, 20, 28

Durée : 5 ans

UMR n° 5256

Intitulé : INSTITUT DE RECHERCHES SUR LA CATALYSE ET L'ENVIRONNEMENT DE LYON (IRCELYON)

Directrice : Mme Catherine PINEL-HENRYON, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Christian GEORGE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Christophe GEANTET, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 14, 13, 19

Durée : 5 ans

UMR n° 5265

Intitulé : CHIMIE, CATALYSE, POLYMERES ET PROCEDES (C2P2)

Directeur : M. Timothy MCKENNA, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, ECOLE SUPERIEURE DE CHIMIE PHYSIQUE ELECTRONIQUE DE LYON

Sections : 11, 14, 12

Durée : 5 ans

UMR n° 5278

Intitulé : HYDRAZINES ET COMPOSES ENERGETIQUES POLYAZOTES (LHCEP)

Directeur : M. Emmanuel LACOTE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Guy JACOB, Chercheur du CEA

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, SAFRAN

Sections : 12, 15

Durée : 5 ans

UMR n° 5615
Intitulé : LABORATOIRE DES MULTIMATERIAUX ET INTERFACES (LMI)
Directeur : M. Arnaud BRIOUDE, professeur
Directeur adjoint : M. Christian BRYLINSKI, Professeur
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD
Section : 15
Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Alpes

UMR n° 5108
Intitulé : LABORATOIRE D'ANNECY-LE-VIEUX DE PHYSIQUE THÉORIQUE (LAPTH)
Directeur : M. Luc FRAPPAT, Professeur
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC
Section : 2
Durée : 5 ans

UMR n° 5493
Intitulé : LABORATOIRE DE PHYSIQUE ET MODELISATION DES MILIEUX CONDENSES (LPM2C)
Directrice : Mme Anna MINGUZZI, directeur de recherche
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
Sections : 5, 3, 2
Durée : 5 ans

UMR n° 5588
Intitulé : LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE DE PHYSIQUE (LIPhy)
Directeur : M. Jean-Louis BARRAT, Professeur
Directeur adjoint : M. Eric LACOT, professeur
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Sections : 5, 4, 9, 11, 8
Durée : 5 ans

UMR n° 5819
Intitulé : STRUCTURES ET PROPRIETES D'ARCHITECTURES MOLECULAIRES (SPrAM)
Directeur : M. Frédéric CHANDEZON, Chercheur du CEA
Directeur adjoint : M. Yoann ROUPIOZ, chargé de recherche
Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
Institut secondaire : Institut de chimie (INC)
Sections : 11, 3, 13
Durée : 5 ans

UMR n° 8191
Intitulé : SPINTRONIQUE ET TECHNOLOGIE DES COMPOSANTS (SPINTEC)
Directeur : M. Ioan-Lucian PREJBEANU, Chercheur du CEA
Directeur adjoint : M. Olivier FRUCHART, directeur de recherche
Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
Partenaire : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE
Sections : 3, 8
Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

UMR n° 5298

Intitulé : Laboratoire Photonique, Numérique, Nanosciences (LP2N)

Directeur : M. Philippe BOUYER, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Laurent COGNET, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL, UNIVERSITE DE BORDEAUX

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 4, 5, 8

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

UMR n° 5152

Intitulé : LABORATOIRE DE PHYSIQUE THEORIQUE (LPT)

Directeur : M. Bertrand GEORGEOT, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Sections : 2, 3, 5, 4

Durée : 5 ans

UMR n° 5215

Intitulé : LABORATOIRE DE PHYSIQUE ET CHIMIE DES NANO-OBJETS (LPCNO)

Directeur : M. Bruno CHAUDRET, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Pierre RENUCCI, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE TOULOUSE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 3, 13, 14

Durée : 5 ans

UMR n° 5589

Intitulé : LABORATOIRE COLLISIONS, AGREGATS, REACTIVITE (LCAR)

Directeur : M. Jean-marc L'HERMITE, directeur de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. David GUERY-ODELIN, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Sections : 4, 13

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 5306

Intitulé : INSTITUT LUMIERE MATIERE (ILM)

Directeur : M. Philippe DUGOURD, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 4, 5, 3, 15, 11, 13

Durée : 5 ans

UMR n° 5672

Intitulé : LABORATOIRE DE PHYSIQUE DE L'ENS DE LYON

Directeur : M. Thierry DAUXOIS, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 2, 11, 7, 5, 10

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Alpes

UMR n° 5204

Intitulé : ENVIRONNEMENTS, DYNAMIQUES ET TERRITOIRES DE LA MONTAGNE (EDYTEM)

Directeur : M. Fabien ARNAUD, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Bernard FANGET, ingénieur d'études

Directrice adjointe : Mme Véronique PEYRACHE-GADEAU, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC

Partenaire : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Section : 31

Durée : 5 ans

UMR n° 5553

Intitulé : LABORATOIRE D'ECOLOGIE ALPINE (LECA)

Directeur : M. François POMPANON, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Stéphane REYNAUD, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Jean-Christophe CLEMENT, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Wilfried THUILLER, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Christiane GALLET, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 29, 30

Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

UMR n° 5199

Intitulé : DE LA PREHISTOIRE A L'ACTUEL : CULTURE, ENVIRONNEMENT ET ANTHROPOLOGIE (PACEA)

Directrice : Mme Anne DELAGNES, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Christine COUTURE-VESCHAMBRE, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Partenaires : ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Section : 31

Durée : 5 ans

UMR n° 5174

Intitulé : EVOLUTION ET DIVERSITE BIOLOGIQUE (EDB)

Directeur : M. Jean-Louis HEMPTINNE, professeur

Directeur adjoint : M. Jerome CHAVE, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Emmanuelle CAM, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE DE FORMATION AGRONOMIQUE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Partenaire : INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 29, 30

Durée : 5 ans

UMR n° 5245

Intitulé : LABORATOIRE ECOLOGIE FONCTIONNELLE ET ENVIRONNEMENT (ECOLAB)

Directeur : M. Franck GILBERT, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Eric PINELLI, Professeur

Directeur adjoint : M. Régis CEREGHINO, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE

Institut secondaire : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Section : 30

Durée : 5 ans

UMR n° 5288

Intitulé : ANTHROPOLOGIE MOLECULAIRE ET IMAGERIE DE SYNTHESE (AMIS)

Directeur : M. Eric CRUBEZY, Professeur

Directeur adjoint : M. Norbert TELMON, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE PARIS DESCARTES

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Section : 31

Durée : 5 ans

UMR n° 5602

Intitulé : GEOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT (GEODE)

Directeur : M. Didier GALOP, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

Partenaire : INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE JEAN-FRANÇOIS CHAMPOLLION

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 39, 31

Durée : 5 ans

UMR n° 5608

Intitulé : Travaux de Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES)

Directeur : M. Francois-xavier FAUVELLE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Nicolas VALDEYRON, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Partenaires : ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 31, 32

Durée : 5 ans

UMR n° 5023

Intitulé : LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE DES HYDROSYSTEMES NATURELS ANTHROPISES (LEHNA)

Directeur : M. Christophe DOUADY, professeur

Directeur adjoint : M. Yves PERRODIN, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Gilles ESCARGUEL, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Institut secondaire : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 30, 29

Durée : 5 ans

UMR n° 5557

Intitulé : ÉCOLOGIE MICROBIENNE (LEM)

Directeur : M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE EN ALIMENTATION SANTÉ ANIMALE SCIENCES AGRONOMIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Partenaire : UNIVERSITE JEAN MONNET

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 30, 29

Durée : 5 ans

UMR n° 5558

Intitulé : BIOMÉTRIE ET BIOLOGIE ÉVOLUTIVE (LBBE)

Directeur : M. Manolo GOUY, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Fabrice VAVRE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. François GUEYFFIER, professeur des universités - praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Dominique ALLAINE, professeur

Directrice adjointe : Mme Dominique MOUCHIROUD, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE EN ALIMENTATION SANTÉ ANIMALE SCIENCES AGRONOMIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Partenaires : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE, HOSPICES CIVILS DE LYON

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 29, 6, 21, 41

Durée : 5 ans

UMR n° 5600

Intitulé : ENVIRONNEMENT, VILLE, SOCIÉTÉ (EVS)

Directeur : M. Jean-Yves TOUSSAINT, professeur

Directeur adjoint : M. Herve PIEGAY, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE JEAN MOULIN, UNIVERSITE LUMIÈRE LYON 2, ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS ÉTAT, ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE LYON, UNIVERSITE JEAN MONNET, ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE SAINT-ÉTIENNE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE LYON

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 39, 31

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alpes

UMR n° 5075

Intitulé : INSTITUT DE BIOLOGIE STRUCTURALE (IBS)

Directeur : M. Winfried WEISSEHORN, professeur

Directeur adjoint : M. Jacques NEYTON, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 20, 16

Durée : 5 ans

UMR n° 5105

Intitulé : LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE ET NEUROCOGNITION (LPNC)

Directrice : Mme Monica BACIU, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Section : 26

Durée : 5 ans

UMR n° 5168

Intitulé : LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE CELLULAIRE VEGETALE (LPCV)

Directeur : M. Norbert ROLLAND, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Laurent BLANCHOIN, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Section : 23

Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

UMR n° 5095

Intitulé : INSTITUT DE BIOCHIMIE ET GENETIQUE CELLULAIRES (IBGC)

Directeur : M. Bertrand DAIGNAN FORNIER DE LACHAUX, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Sections : 22, 20

Durée : 5 ans

UMR n° 5164

Intitulé : Activation du LYmphocyte T, surveillance du Stress et Auto-Immunité (ALYSAI)

Directrice : Mme Julie MERVILLE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Patrick BLANCO, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Partenaire : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX

Sections : 27, 53, 28

Durée : 5 ans

UMR n° 5200

Intitulé : Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM)

Directeur : M. Jean jacques BESSOULE, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Section : 23

Durée : 5 ans

UMR n° 5234

Intitulé : MICROBIOLOGIE FONDAMENTALE ET PATHOGÉNICITÉ (MFP)

Directeur : M. Michael KANN, professeur des universités - praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Frederic BRINGAUD, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Section : 27

Durée : 5 ans

UMR n° 5287

Intitulé : INSTITUT DE NEUROSCIENCES COGNITIVES ET INTEGRATIVES D'AQUITAINE (INCIA)

Directeur : M. Jean rene CAZALETS, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Partenaire : ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

Section : 26

Durée : 5 ans

UMR n° 5293

Intitulé : Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN)

Directeur : M. Erwan BEZARD, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Céline VEGA-ROIATTI, maître de conférences

Directeur adjoint : M. François TISON, professeur hospitalo universitaire

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Partenaires : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Sections : 25, 26

Durée : 5 ans

UMR n° 5297

Intitulé : INSTITUT INTERDISCIPLINAIRE DE NEUROSCIENCES (IINS)

Directeur : M. Daniel CHOQUET, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Marc LANDRY, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut de physique (INP)

Sections : 25, 22, 11

Durée : 5 ans

UMR n° 5536

Intitulé : CENTRE DE RESONANCE MAGNETIQUE DES SYSTEMES BIOLOGIQUES (CRMSB)

Directeur : M. Jean-Michel FRANCONI, professeur

Directeur adjoint : M. Sylvain MIRAUD, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Section : 28

Durée : 5 ans

UMR n° 2594

Intitulé : Laboratoire des Interactions Plantes - Microorganismes (LIPM)

Directeur : M. CLAUDE BRUAND, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Stéphane GENIN, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Susana RIVAS, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Partenaires : INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE TOULOUSE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 23

Durée : 5 ans

UMR n° 5088

Intitulé : LABORATOIRE DE BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLECULAIRE DU CONTROLE DE LA PROLIFERATION (LBCMCP)

Directeur : M. Didier TROUCHE, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Sylvie TOURNIER-GACHET, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Sections : 21, 22, 28

Durée : 5 ans

UMR n° 5089

Intitulé : INSTITUT de PHARMACOLOGIE et de BIOLOGIE STRUCTURALE (IPBS)

Directeur : M. Jean-Philippe GIRARD, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Alain-Jacques MILON, Professeur

Directeur adjoint : M. Olivier NEYROLLES, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 28, 27, 16, 21, 20

Durée : 5 ans

UMR n° 5099

Intitulé : LABORATOIRE DE BIOLOGIE MOLECULAIRE EUCARYOTE (LBME)

Directeur : M. Pierre-Emmanuel GLEIZES, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Sections : 21, 54, 20

Durée : 5 ans

UMR n° 5100

Intitulé : LABORATOIRE DE MICROBIOLOGIE ET GENETIQUE MOLECULAIRES (LMGM)

Directeur : M. Patrice POLARD, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Sections : 21, 22

Durée : 5 ans

UMR n° 5169

Intitulé : CENTRE DE RECHERCHES SUR LA COGNITION ANIMALE (CRCA)

Directeur : M. Martin GIURFA, professeur

Directrice adjointe : Mme Claire RAMPON, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Sections : 26, 25, 22

Durée : 5 ans

UMR n° 5282

Intitulé : CENTRE DE PHYSIOPATHOLOGIE DE TOULOUSE PURPAN (CPTP)

Directeur : M. Roland LIBLAU, professeur des universités - praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Jacques IZOPET, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Section : 27

Durée : 5 ans

UMR n° 5546

Intitulé : LABORATOIRE DE RECHERCHE EN SCIENCES VEGETALES (LRSV)

Directeur : M. Bernard DUMAS, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Vincent BURLAT, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Section : 23

Durée : 5 ans

UMR n° 5547

Intitulé : CENTRE DE BIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT (CBD)

Directrice : Mme Fabienne PITUELLO-BERNIERE, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Sections : 22, 21

Durée : 5 ans

UMR n° 5549

Intitulé : CENTRE DE RECHERCHE CERVEAU ET COGNITION (CerCo)

Directeur : M. Simon THORPE, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 26, 25

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 5086

Intitulé : Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale (MMSB)

Directeur : M. Jean michel JAULT, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 20, 16

Durée : 5 ans

UMR n° 5229

Intitulé : Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod

Directrice : Mme Angela SIRIGU, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Leon TREMBLAY, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Section : 26

Durée : 5 ans

UMR n° 5239

Intitulé : LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET MODELISATION DE LA CELLULE (LBMC)

Directeur : M. Pierre JALINOT, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. DIDIER AUBOEUF, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Partenaires : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Section : 21

Durée : 5 ans

UMR n° 5240

Intitulé : MICROBIOLOGIE, ADAPTATION ET PATHOGENIE (MAP)

Directeur : M. Henri William NASSER, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Christophe BRUEL, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON

Partenaire : BAYER SAS

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 21, 23

Durée : 5 ans

UMR n° 5242

Intitulé : INSTITUT DE GENOMIQUE FONCTIONNELLE DE LYON (IGFL)

Directrice : Mme Florence RUGGIERO ALLARD, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Frédéric FLAMANT, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 22, 24, 29

Durée : 5 ans

UMR n° 5286

Intitulé : CENTRE DE RECHERCHE EN CANCEROLOGIE DE LYON (CRCL)

Directeur : M. Alain PUISIEUX, professeur des universités - praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Patrick MEHLEN, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, CENTRE ANTICANCEREUX LEON BERARD, HOSPICES CIVILS DE LYON

Sections : 24, 27

Durée : 5 ans

UMR n° 5292

Intitulé : Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (CRNL)

Directeur : M. Olivier BERTRAND, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Rémi GERVAIS, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE JEAN MONNET, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 26, 25, 28, 9

Durée : 5 ans

UMR n° 5304

Intitulé : LABORATOIRE SUR LE LANGAGE, LE CERVEAU ET LA COGNITION (L2C2)

Directrice : Mme Tatjana NAZIR, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne REBOUL-MOESCHLER, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 26, 34

Durée : 5 ans

UMR n° 5305

Intitulé : BIOLOGIE TISSULAIRE ET INGENIERIE THERAPEUTIQUE

Directeur : M. Bernard VERRIER, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Section : 28

Durée : 5 ans

UMR n° 5308

Intitulé : CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE (CIRI)

Directeur : M. Francois COSSET, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. François VANDENESCH, Professeur des universités de pharmacie

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Partenaires : INSTITUT PASTEUR, HOSPICES CIVILS DE LYON, INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE EN ALIMENTATION SANTE ANIMALE SCIENCES AGRONOMIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT, FONDATION MARCEL MERIEUX

Section : 27

Durée : 5 ans

UMR n° 5667

Intitulé : REPRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DES PLANTES (RDP)

Directeur : M. Teva VERNOUX, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Arezki BOUDAUD, professeur

Directrice adjointe : Mme Gwyneth INGRAM, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Section : 23

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Alpes

UMR n° 5104

Intitulé : VERIMAG (VERIMAG)

Directeur : M. Florence MARANINCHI, Professeur

Directrice adjointe : Mme Susanne GRAF, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 6, 7

Durée : 5 ans

UMR n° 5159

Intitulé : Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA)

Directeur : M. Salvador MIR, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Skandar BASROUR, professeur

Directeur adjoint : M. Frédéric PETROT, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 7, 8

Durée : 5 ans

UMR n° 5216

Intitulé : Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab)

Directeur : M. Jérôme MARS, professeur

Directeur adjoint : M. Nicolas MARCHAND, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 7, 34, 9

Durée : 5 ans

UMR n° 5217

Intitulé : Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG)

Directeur : M. Eric GAUSSIER, professeur

Directrice adjointe : Mme Gaëlle CALVARY, professeur

Directeur adjoint : M. Noël DE PALMA, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 6, 7

Durée : 5 ans

UMR n° 5272

Intitulé : Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP)

Directeur : M. François VILLENEUVE, professeur

Directrice adjointe : Mme Gulgun ALPAN, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 6, 9

Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

UMR n° 5800

Intitulé : Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI)

Directeur : M. Jean-Philippe DOMENGER, professeur

Directeur adjoint : M. Mohamed MOSBAH, professeur

Directeur adjoint : M. MARC ZEITOUN, professeur

Directeur adjoint : M. Eric SOPENA, Professeur

Directrice adjointe : Mme Myriam DESAINTE-CATHERINE, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, UNIVERSITE DE BORDEAUX

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 6, 7, 21

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

UMR n° 5505

Intitulé : Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT)

Directeur : M. Michel DAYDE, Professeur

Directeur adjoint : M. Philippe JOLY, professeur

Directeur adjoint : M. Michelle SIBILLA, professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Pierre JESSEL, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES, UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Sections : 6, 7

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 5205

Intitulé : Laboratoire d'Informatique en Image et Systèmes d'Information (LIRIS)

Directeur : M. Mohand-Said HACID, professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Marc PETIT, professeur

Directeur adjoint : M. Christophe GARCIA, professeur

Directeur adjoint : M. Florent DUPONT, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, ECOLE CENTRALE DE LYON, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Partenaire : UNIVERSITE JEAN MOULIN

Sections : 6, 7

Durée : 5 ans

UMR n° 5668

Intitulé : Laboratoire d'Informatique du Parallélisme (LIP)

Directeur : M. Guillaume HANROT, professeur

Directrice adjointe : Mme Isabelle GUERIN-LASSOUS, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Sections : 6, 41

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Alpes

UMR n° 5129

Intitulé : LABORATOIRE DES TECHNOLOGIES DE LA MICROELECTRONIQUE (LTM)

Directeur : M. Thierry BARON, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Maxime BESACIER, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Partenaire : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Section : 8

Durée : 5 ans

UMR n° 5130

Intitulé : INSTITUT DE MICROELECTRONIQUE, ELECTROMAGNETISME ET PHOTONIQUE - LABORATOIRE D'HYPERFREQUENCES ET CARACTERISATION (IMEP-LAHC)

Directeur : M. Jean-Emmanuel BROQUIN, professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Louis COUTAZ, professeur

Directrice adjointe : Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Section : 8

Durée : 5 ans

UMR n° 5269

Intitulé : LABORATOIRE DE GENIE ELECTRIQUE DE GRENOBLE (G2ELab)

Directeur : M. James ROUDET, professeur

Directeur adjoint : M. Nouredine HADJ SAID, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Section : 8

Durée : 5 ans

UMR n° 5271

Intitulé : LABORATOIRE D'OPTIMISATION DE LA CONCEPTION ET INGÉNIERIE DE L'ENVIRONNEMENT (LOCIE)

Directrice : Mme Monika WOLOSZYN, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC

Sections : 10, 9

Durée : 5 ans

UMR n° 5518

Intitulé : LABORATOIRE GENIE DES PROCEDES PAPETIERS (LGP2)

Directeur : M. Didier CHAUSSY, professeur

Directeur adjoint : M. Marc AUROUSSEAU, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

Partenaire : ASSOCIATION DE GESTION DE L'ECOLE FRANCAISE DE PAPETERIE ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 10, 11

Durée : 5 ans

UMR n° 5519

Intitulé : LABORATOIRE DES ECOULEMENTS GEOPHYSIQUES ET INDUSTRIELS (LEGI)

Directeur : M. Achim WIRTH, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-pierre FRANC, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut secondaire : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 10, 19, 30

Durée : 5 ans

UMR n° 5520

Intitulé : LABORATOIRE DE RHEOLOGIE ET PROCEDES (LRP)

Directrice : Mme Nadia EL KISSI , directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 10, 9, 11

Durée : 5 ans

UMR n° 5521

Intitulé : SOLS, SOLIDES, STRUCTURES - RISQUES (3SR)

Directeur : M. Gioacchino VIGGIANI, Professeur

Directeur adjoint : M. Robert PEYROUX, chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Frédéric DUFOUR, professeur

Directeur adjoint : M. Pascal VILLARD, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Section : 9

Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

UMR n° 5150

Intitulé : LABORATOIRE DES FLUIDES COMPLEXES ET LEURS RESERVOIRS (LFC-R)

Directeur : M. Guillaume GALLIERO, professeur

Directeur adjoint : M. Gilles PIJAUDIER CABOT, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, TOTAL

Institut secondaire : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 10, 9, 18

Durée : 5 ans

UMR n° 5218

Intitulé : LABORATOIRE D'INTEGRATION DU MATERIAU AU SYSTEME (IMS)

Directeur : M. Yann DEVAL, Professeur

Directeur adjoint : M. Xavier MOREAU, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, UNIVERSITE DE BORDEAUX

Partenaire : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES AGRONOMIQUES DE BORDEAUX AQUITAINE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 8, 7, 28

Durée : 5 ans

UMR n° 5295

Intitulé : INSTITUT DE MECANIQUE ET D'INGENIERIE DE BORDEAUX (I2M)

Directeur : M. ERIC ARQUIS, Professeur

Directeur adjoint : M. Henri BERTIN, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Sections : 9, 10

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

UMR n° 5213

Intitulé : LABORATOIRE PLASMA ET CONVERSION D'ENERGIE (LAPLACE)

Directeur : M. Thierry LEBEY, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Philippe LADOUX, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Sections : 8, 10

Durée : 5 ans

UMR n° 5302

Intitulé : CENTRE DE RECHERCHE D'ALBI EN GENIE DES PROCEDES DES SOLIDES DIVISES, DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (RAPSODEE)

Directeur : M. Ange NZIHOU, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES D'ALBI-CARMAUX

Section : 10

Durée : 5 ans

UMR n° 5502

Intitulé : INSTITUT DE MECANIQUE DES FLUIDES DE TOULOUSE (IMFT)

Directeur : M. Eric CLIMENT, professeur

Directeur adjoint : M. Marc PRAT, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 10, 30, 9

Durée : 5 ans

UMR n° 5503

Intitulé : LABORATOIRE DE GENIE CHIMIQUE (LGC)

Directeur : M. Pierre AIMAR, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Claire ALBASI, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Stéphane CONDORET, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Section : 10

Durée : 5 ans

UMR n° 5504

Intitulé : LABORATOIRE D'INGÉNIERIE DES SYSTÈMES BIOLOGIQUES ET DES PROCÉDÉS (LISBP)

Directrice : Mme Carole JOUVE, professeur

Directrice adjointe : Mme Veronique LE BERRE-ANTON, chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Pascal LOUBIERE, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE TOULOUSE

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 28, 10, 20

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 5005

Intitulé : Laboratoire Ampère (Ampère)

Directeur : M. Bruno ALLARD, professeur

Directeur adjoint : M. Hubert RAZIK, professeur

Directeur adjoint : M. Christian VOLLAIRE, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 8, 7, 29

Durée : 5 ans

UMR n° 5007

Intitulé : LABORATOIRE D'AUTOMATIQUE ET DE GENIE DES PROCÉDES (LAGEP)

Directrice : Mme STEPHANIE BRIANCON, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, ECOLE SUPERIEURE DE CHIMIE PHYSIQUE ELECTRONIQUE DE LYON

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 10, 7, 11

Durée : 5 ans

UMR n° 5008

Intitulé : CENTRE D' ÉNERGÉTIQUE ET DE THERMIQUE DE LYON (CETHIL)

Directeur : M. Jocelyn BONJOUR, professeur

Directeur adjoint : M. Herve PABIOU, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 10

Durée : 5 ans

UMR n° 5259

Intitulé : LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES (LaMCoS)

Directeur : M. Daniel NELIAS, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON

Section : 9

Durée : 5 ans

UMR n° 5270

Intitulé : INSTITUT DES NANOTECHNOLOGIES DE LYON (INL)

Directrice : Mme Catherine CHEVALLIER, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Christian SEASSAL, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE LYON, ECOLE SUPERIEURE DE CHIMIE PHYSIQUE ELECTRONIQUE DE LYON, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 8, 14

Durée : 5 ans

UMR n° 5285

Intitulé : LABORATOIRE DE GENIE DES PROCEDES CATALYTIQUES (LGPC)

Directeur : M. PASCAL FONGARLAND, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, ECOLE SUPERIEURE DE CHIMIE PHYSIQUE ELECTRONIQUE DE LYON

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 10, 14

Durée : 5 ans

UMR n° 5307

Intitulé : LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL (LGF)

Directrice : Mme Anna FRACZKIEWICZ, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Christophe PIJOLAT, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE

Sections : 9, 10

Durée : 5 ans

UMR n° 5509

Intitulé : LABORATOIRE DE MÉCANIQUE DES FLUIDES ET D'ACOUSTIQUE (LMFA)

Directeur : M. Philippe BLANC-BENON, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Lionel SOULHAC, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON

Partenaire : UNIVERSITE JEAN MONNET

Sections : 10, 9

Durée : 5 ans

UMR n° 5510

Intitulé : Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS)

Directeur : M. Jérôme CHEVALIER, professeur

Directeur adjoint : M. Eric MAIRE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Bernard NORMAND, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 9, 11, 15

Durée : 5 ans

UMR n° 5513

Intitulé : Laboratoire de Tribologie et Dynamique des Systèmes (LTDS)

Directeur : M. Fabrice THOUVEREZ, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE LYON, ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE SAINT-ETIENNE, ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

Section : 9

Durée : 5 ans

UMR n° 5516

Intitulé : Laboratoire Hubert Curien

Directeur : M. Florent PIGEON, Professeur

Directrice adjointe : Mme Florence GARRELIE, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE JEAN MONNET

Partenaires : INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 8, 7, 6

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Aquitaine

UMR n° 5060

Intitulé : INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX (IRAMAT)

Directeur : M. Pierre GUIBERT, ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Bernard GRATUZE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Rémy CHAPOULIE, professeur

Directeur adjoint : M. Philippe FLUZIN, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD, UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

Partenaires : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 32, 31, 19

Durée : 5 ans

UMR n° 5113

Intitulé : GROUPE DE RECHERCHE EN ECONOMIE THEORIQUE ET APPLIQUEE (GRETHA)

Directeur : M. Marc-Alexandre SENEGAS, professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Christophe PEREAU, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Section : 37

Durée : 5 ans

UMR n° 5114

Intitulé : CENTRE DE DROIT COMPARE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE (COMPTRASEC)

Directrice : Mme Isabelle DAUGAREILH, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Section : 36

Durée : 5 ans

UMR n° 5115

Intitulé : LES AFRIQUES DANS LE MONDE (LAM)

Directrice : Mme Céline THIRIOT, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Laurent FOURCHARD, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE BORDEAUX

Partenaires : UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, UNIVERSITE DE BORDEAUX

Sections : 40, 36

Durée : 5 ans

UMR n° 5116

Intitulé : CENTRE ÉMILE-DURKHEIM - SCIENCE POLITIQUE ET SOCIOLOGIE COMPARATIVES

Directeur : M. Andrew SMITH, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Éric MACE, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE BORDEAUX

Section : 40

Durée : 5 ans

UMR n° 5478

Intitulé : CENTRE DE RECHERCHE SUR LA LANGUE ET LES TEXTES BASQUES (IKER)

Directeur : M. Ricardo ETXEPARE, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Section : 34

Durée : 5 ans

UMR n° 5607

Intitulé : AUSONIUS - INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ANTIQUITE ET LE MOYEN AGE (IRAM)

Directeur : M. Jérôme FRANCE, professeur

Directrice adjointe : Mme Isabelle CARTRON KAWÉ, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

Section : 32

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

UMR n° 5044

Intitulé : CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE TRAVAIL, ORGANISATION, POUVOIR (C.E.R.T.O.P)

Directeur : M. Vincent SIMOULIN, professeur

Directrice adjointe par intérim : Mme Marie-Gabrielle SURAUD, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Partenaires : CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE JEAN-FRANÇOIS CHAMPOLLION

Section : 40

Durée : 5 ans

UMR n° 5136

Intitulé : France, Amériques, Espagne, Sociétés, Pouvoirs, Acteurs (FRA.M.ESPA)

Directrice : Mme Hélène DEBAX-VIADER, professeur

Directrice adjointe : Mme Sophie DULUCQ, professeur

Directrice adjointe : Mme Sylvie MOUYSSSET, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

Sections : 32, 33

Durée : 5 ans

UMR n° 5193

Intitulé : LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE SOLIDARITES, SOCIETES, TERRITOIRES (LISST)

Directeur : M. Olivier PLIEZ, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Emmanuel EVENO, professeur

Directeur adjoint par intérim : M. Mohamed GAFSI, professeur

Directrice adjointe : Mme Béatrice MILARD, maître de conférences

Directrice adjointe : Mme Galia VALTCHINOVA, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES, ECOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, ECOLE NATIONALE DE FORMATION AGRONOMIQUE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 39, 36, 38

Durée : 5 ans

UMR n° 5263

Intitulé : COGNITION, LANGUES, LANGAGE, ERGONOMIE (CLLE)

Directrice : Mme Helene GIRAUDO, chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Cécile FABRE, maître de conférences

Directeur adjoint : M. André TRICOT, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

Partenaire : UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 34, 26

Durée : 5 ans

UMR n° 5303

Intitulé : CENTRE DE RECHERCHE EN MANAGEMENT (CRM)

Directeur : M. Patrice ROUSSEL, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Section : 37

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 5062

Intitulé : INSTITUT D'ASIE ORIENTALE (I.A.O)

Directeur : M. Jean-Pascal BASSINO, professeur

Directrice adjointe : Mme Christine CORNET, maître de conférences

Directrice adjointe : Mme Béatrice JALUZOT, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON, UNIVERSITE
LUMIERE LYON 2, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Sections : 33, 39, 40

Durée : 5 ans

UMR n° 5133

Intitulé : ARCHEORIENT ENVIRONNEMENTS ET SOCIETES DE L'ORIENT ANCIEN

Directeur : M. Christophe BENECH, chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Sylvie MULLER CELKA, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 31, 32

Durée : 5 ans

UMR n° 5137

Intitulé : Centre de Recherches Critiques sur le Droit (CeRCriD)

Directeur par intérim : M. Mathieu DISANT, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, UNIVERSITE JEAN MONNET

Section : 36

Durée : 5 ans

UMR n° 5138

Intitulé : ARCHEOLOGIE ET ARCHEOMETRIE (ArAr)

Directeur : M. Mathieu POUX, professeur

Directrice adjointe : Mme Cecile BATIGNE VALLET, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Partenaires : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 32, 31

Durée : 5 ans

UMR n° 5189

Intitulé : HISTOIRE ET SOURCES DES MONDES ANTIQUES (HiSoMa)

Directrice : Mme Véronique CHANKOWSKI, professeur

Directeur adjoint : M. Jean baptiste YON, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE JEAN MONNET, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE JEAN MOULIN

Section : 32

Durée : 5 ans

UMR n° 5190

Intitulé : LABORATOIRE DE RECHERCHE HISTORIQUE RHONE-ALPES (MODERNE ET CONTEMPORAINE) (LARHRA)

Directeur : M. Bernard HOURS, professeur

Directrice adjointe : Mme Natacha COQUERY, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, UNIVERSITE JEAN MOULIN, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Section : 33

Durée : 5 ans

UMR n° 5191

Intitulé : INTERACTIONS, CORPUS, APPRENTISSAGE, REPRESENTATIONS (ICAR)

Directrice : Mme Sandra TESTON-BONNARD, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Gerald NICCOLAI, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Section : 34

Durée : 5 ans

UMR n° 5206

Intitulé : TRIANGLE : ACTION, DISCOURS, PENSEE POLITIQUE ET ECONOMIQUE

Directeur : M. Renaud PAYRE, professeur

Directrice adjointe : Mme Rebeca GOMEZ BETANCOURT, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, UNIVERSITE JEAN MONNET, INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

Sections : 40, 35, 37

Durée : 5 ans

UMR n° 5283

Intitulé : CENTRE MAX WEBER

Directeur : M. BRUNO MILLY, maître de conférences

Directeur adjoint : M. Bernard LAHIRE, professeur

Directeur adjoint : M. MICHEL RAUTENBERG, professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Yves AUTHIER, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE JEAN MONNET

Sections : 36, 40

Durée : 5 ans

UMR n° 5593

Intitulé : Laboratoire Aménagement, Économie, Transport (LAET)

Directeur : M. Charles RAUX, ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Olivier KLEIN, ingénieur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Sections : 39, 37

Durée : 5 ans

UMR n° 5596

Intitulé : DYNAMIQUE DU LANGAGE

Directrice : Mme Sophie KERN, chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Harriet JISA, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Section : 34

Durée : 5 ans

UMR n° 5648

Intitulé : Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (CIHAM)

Directeur : M. Jean-Louis GAULIN, professeur

Directeur adjoint : M. NICOLAS CARRIER, professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Michel POISSON, maître de conférences

Directrice adjointe : Mme Marilyn NICOUD, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE, ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, UNIVERSITE JEAN MOULIN

Section : 32

Durée : 5 ans

UMR n° 5824

Intitulé : GROUPE D'ANALYSE ET DE THEORIE ECONOMIQUE LYON - ST-ETIENNE

Directrice : Mme Sonia PATY, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE JEAN MONNET, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Section : 37

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Délégation Alpes

UMR n° 5814

Intitulé : LABORATOIRE D'ANNECY-LE-VIEUX DE PHYSIQUE DES PARTICULES (LAPP)

Directeur : M. Giovanni LAMANNA, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Section : 1

Durée : 5 ans

UMR n° 5821

Intitulé : LABORATOIRE DE PHYSIQUE SUBATOMIQUE ET COSMOLOGIE (LPSC)

Directeur : M. Arnaud LUCOTTE, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 1, 2, 10, 17

Durée : 5 ans

UMR n° 6417

Intitulé : Laboratoire souterrain de Modane (LSM)

Directeur : M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Section : 1

Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

UMR n° 5797

Intitulé : CENTRE D'ETUDES NUCLEAIRES DE BORDEAUX GRADIGNAN (CENBG)

Directeur : M. Philippe MORETTO, professeur certifié

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 1, 21, 2, 13

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 5822

Intitulé : INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON (IPNL)

Directeur : M. Guy CHANFRAY, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut de physique (INP)

Sections : 1, 2, 13

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Alpes

UMR n° 5274

Intitulé : INSTITUT DE PLANETOLOGIE ET D'ASTROPHYSIQUE DE GRENOBLE (IPAG)

Directeur : M. François-Xavier DESERT, astronome

Directeur adjoint : M. Sylvain DOUTE, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Partenaire : CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Section : 17

Durée : 5 ans

UMR n° 5275

Intitulé : INSTITUT DES SCIENCES DE LA TERRE (ISTerre)

Directeur : M. Stéphane GUILLOT, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Denis JONGMANS, Professeur

Directeur adjoint : M. Olivier COUTANT, Physicien

Directeur adjoint : M. Philippe LESAGE, maître de conférences

Directrice adjointe : Mme Nathalie COTTE, ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, INSTITUT FRANCAIS DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES TRANSPORTS, DE L AMENAGEMENT ET DES RESEAUX, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 18, 30, 9

Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

UMR n° 5804

Intitulé : LABORATOIRE D'ASTROPHYSIQUE DE BORDEAUX (LAB)

Directeur : M. Pascal BORDE, professeur

Directeur adjoint : M. Jean-Marc HURE, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Section : 17

Durée : 5 ans

UMR n° 5805

Intitulé : ENVIRONNEMENTS ET PALEOENVIRONNEMENTS OCEANIQUE ET CONTINENTAUX (EPOC)

Directeur : M. Antoine GREMARE, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Partenaire : ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 19, 18, 30, 29

Durée : 5 ans

UMR n° 5126

Intitulé : CENTRE D'ETUDES SPATIALES DE LA BIOSPHERE (CESBIO)

Directeur par intérim : M. Yann KERR, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 30

Durée : 5 ans

UMR n° 5277

Intitulé : INSTITUT DE RECHERCHE EN ASTROPHYSIQUE ET PLANETOLOGIE (IRAP)

Directeur : M. Philippe LOUARN, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Francois LIGNIERES, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Emmanuel CAUX, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Patrick PINET, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 17, 18, 7

Durée : 5 ans

UMR n° 5560

Intitulé : LABORATOIRE D'AEROLOGIE (LA)

Directrice : Mme Celine MARI-BONTOUR, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 19

Durée : 5 ans

UMR n° 5563

Intitulé : GEOSCIENCES ENVIRONNEMENT TOULOUSE (GET)

Directeur : M. Michel GREGOIRE, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Stéphanie DUCHENE, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Partenaire : BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 18, 30

Durée : 5 ans

UMR n° 5566

Intitulé : LABORATOIRE D'ETUDES EN GEOPHYSIQUE ET OCEANOGRAPHIE SPATIALES (LEGOS)

Directeur par intérim : M. Yves MOREL, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 19, 30

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 5276

Intitulé : LABORATOIRE DE GEOLOGIE DE LYON : TERRE, PLANETES ET ENVIRONNEMENT

Directrice : Mme Emanuela MATTIOLI, professeur

Directeur adjoint : M. Eric DEBAYLE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Bruno REYNARD, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 18, 29

Durée : 5 ans

UMR n° 5574

Intitulé : CENTRE DE RECHERCHE ASTROPHYSIQUE DE LYON (CRAL)

Directrice : Mme Laurence TRESSE, astronome

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Section : 17

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Alpes

UMR n° 5127

Intitulé : Laboratoire de mathématiques (LAMA)

Directeur : M. Philippe BRIAND, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 41, 6, 7

Durée : 5 ans

UMR n° 5224

Intitulé : Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK)

Directeur : M. Eric BONNETIER, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 41, 6, 7

Durée : 5 ans

UMR n° 5582

Intitulé : Institut Fourier (IF)

Directeur : M. Thierry GALLAY, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Section : 41

Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

UMR n° 5142

Intitulé : Laboratoire de mathématiques et de leurs applications - Pau (LMAP)

Directeur : M. Jacques GIACOMONI, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Section : 41

Durée : 5 ans

UMR n° 5251

Intitulé : Institut de mathématiques de Bordeaux (IMB)

Directeur : M. Jean-Marc COUVEIGNES, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, UNIVERSITE DE BORDEAUX

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 41, 6, 7

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

UMR n° 5219

Intitulé : Institut de mathématiques de Toulouse (IMT)

Directeur : M. Serge COHEN, professeur

Directeur adjoint : M. Philippe LAURENCOT, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE, UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE TOULOUSE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 41, 6, 7

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 5208

Intitulé : Institut Camille Jordan (ICJ)

Directrice : Mme Sylvie BENZONI, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIVERSITE JEAN MONNET, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 41, 6, 7

Durée : 5 ans

UMR n° 5669

Intitulé : Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon (UMPA/ENSL)

Directeur : M. Albert FATHI, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Section : 41

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes, des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS



DEC151291DGDS

Décision portant création des unités mixtes de recherche contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 1er janvier 2016 les unités mixtes de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 7378

Intitulé : Laboratoire de Glycochimie, des Antimicrobiens et des Agroressources (LG2A)

Directeur : M. Jose KOVENSKY, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Sections : 12, 16

Durée : 2 ans

Délégation Paris B

UMR n° 8260

Intitulé : Chimie du solide et de l'énergie

Directeur : M. Jean-Marie TARASCON, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COLLEGE DE FRANCE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE

Section : 15

Durée : 3 ans

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7376

Intitulé : Laboratoire de Chimie de l'Environnement

Directeur : M. Henri WORTHAM, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 13

Durée : 2 ans

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Ile-de-France Sud

UMR n° 9222

Intitulé : Laboratoire Interactions, Dynamiques et Lasers (LIDYL)

Directeur : M. Philippe MARTIN, Chercheur du CEA

Directeur adjoint : M. Thomas GUSTAFSSON, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE PARIS-SUD

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 4, 13

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6308

Intitulé : Aménagement des Usages des Ressources et des Espaces marins et littoraux (AMURE)

Directeur : M. Olivier THEBAUD, chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Denis BAILLY, professeur

Directrice adjointe : Mme Annie CUDENNEC, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER

Sections : 36, 37, 52

Durée : 1 an

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Paris B

UMR n° 8261

Intitulé : Expression génétique microbienne

Directeur : M. Harald PUTZER, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Ciaran CONDON, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT

Sections : 20, 21

Durée : 3 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Paris-Villejuif-01

UMR n° 8243

Intitulé : Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF)

Directeur : M. Pierre FRAIGNIAUD, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Thomas EHRHARD, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 6, 41

Durée : 3 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6310

Intitulé : Laboratoire de Linguistique de Nantes (LLING)

Directrice : Mme Sabrina BENDJABALLAH, chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES

Section : 34

Durée : 1 an

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8244

Intitulé : Institut d'histoire du temps présent (IHTP)

Directeur : M. Christian DELAGE, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE VINCENNES-SAINT-DENIS

Section : 33

Durée : 3 ans

Délégation Paris-Villejuif-01

UMR n° 8259

Intitulé : Département d'Economie de Sciences Po

Directeur : M. Jean-Marc ROBIN, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS

Section : 37

Durée : 3 ans

Art. 2. - Le mandat de la directrice, des directeurs, de la directrice adjointe, des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS



Délégation Alsace

DEC152773DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité IS2M intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse sont fixés selon le barème joint en annexe.

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	1. MEB + EDX	Tarif /heure
6491	Laboratoire CNRS	112,00
6492	Secteur public – EPST et Universités	112,00
6493	Secteur privé	240,00

2. MEB		Tarif /heure
6494	Laboratoire CNRS	92,00
6495	Secteur public – EPST et Universités	92,00
6496	Secteur privé	124,00

3. Microcalorimètre		Tarif /heure
6497	Laboratoire CNRS	80,00
6498	Secteur public – EPST et Universités	80,00
6499	Secteur privé	170,00

4. Microscope numérique		Tarif /heure
6500	Laboratoire CNRS	50,00
6501	Secteur public – EPST et Universités	50,00
6502	Secteur privé	100,00

5. Cinétique de photopolymérisation sans préparation échantillon		Tarif /unité
-------------------------------------------------------------------------	--	---------------------

6503	Laboratoire CNRS	65,00
6504	Secteur public – EPST et Universités	65,00
6505	Secteur privé	100,00

6. Cinétique de photopolymérisation avec préparation échantillon		Tarif /unité
-------------------------------------------------------------------------	--	---------------------

6506	Laboratoire CNRS	100,00
6507	Secteur public – EPST et Universités	100,00
6508	Secteur privé	150,00

L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17/12/2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

Pour le Délégué régional du CNRS Alsace
et par délégation,
l'Adjointe au Délégué régional.



Délégation Alsace

DEC152502DR10

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR 7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° 142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR 7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées auprès de laboratoires CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA		Tarif unitaire
1911	Traitement échantillon liquide	10,00
1912	Mise en solution	30,00
1913	Forfait préparation échantillon solide	84,40
B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES		
1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)		
1914	Pour un échantillon	255,00
1915	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1916	Tarif abonnement	171,60
1917	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1918	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)		
1919	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1920	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1921	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
3. Scintillation liquide		
1923	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20
1924	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1925	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
/	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA		
1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire		
1929	Pour 1 à 5 échantillons	14,97
1930	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	12,16
2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire		
1931	Pour 1 à 5 échantillons	16,10
1932	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,07
3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire		
1933	Pour 1 à 5 échantillons	31,16
1934	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	24,78

	4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire	
1935	Pour 1 à 5 échantillons	26,39
1936	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	21,30
	5. Analyse Fluo X : tarif unitaire	
1937	Pour 1 à 5 échantillons	20,99
1938	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,53
	6. Analyse HPIC : tarif unitaire	
1939	Pour 1 à 5 échantillons	14,29
1940	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	11,61
1941	7. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire	15,67
1942	8. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1943	9. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00
	D) DOSIMETRIE RAMSES	
2431	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2432	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2433	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2434	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2435	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2437	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2436	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2438	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2448	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00
	E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA	
	Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...	
1928	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1949	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives	80,00
1950	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1951	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1952	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1953	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1954	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1955	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00
	F) PLATEFORME IMABIO	
	1. Examen μCT basse résolution (100μm)	
1956	Prix par examen	14,00
	2. Examen μCT haute résolution (50μm)	
1957	Prix par examen	34,00

3. Forfait hébergement		
1958	Prix par souris/jour	1,80
1959	Prix par rat/jour	3,50
G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES		
6121	Bouteille de 0,85g de CpTiMe3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4290,00
6122	Bouteille de 1,20g de CpTiCl3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4030,00
6123	Frais de port associés	155,00
6124	Kit de régulation thermique pour MIVOC	550,00
H) CAPTEURS A PIXELS CMOS		
6471	Capteur à pixels CMOS : CBT035	4078,51
6472	Capteur à pixels CMOS : CVD035	5398,51

*HCS = hors contrôles sanitaires

2) Prestations effectuées auprès de clients hors CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA		Tarif unitaire
1261	Traitement échantillon liquide	10,00
1262	Mise en solution	30,00
1263	Forfait préparation échantillon solide	84,40
B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES		
1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)		
1541	Pour un échantillon	255,00
1542	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1543	Tarif abonnement	171,60
1544	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1545	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)		
1546	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1271	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1547	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
3. Scintillation liquide		
1548	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20

1274	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1549	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
/	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA		
1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire		
1550	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,97
1551	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	12,16
1552	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	28,40
1553	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,00
2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire		
1554	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	16,10
1555	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,07
1556	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	38,40
1557	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,00
3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire		
1558	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	31,16
1559	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	24,78
1560	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,90
1561	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	36,50
4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire		
1562	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	26,39
1563	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	21,30
1564	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	49,40
1565	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	39,80
5. Analyse Fluo X : tarif unitaire		
1566	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	20,99
1567	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,53
1568	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,60
1569	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,70

	6. Analyse HPIC : tarif unitaire	
1570	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,29
1571	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	11,61
1572	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	29,00
1573	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,50
	7. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire	
1574	Tarif organismes publics	15,67
1575	Tarif organismes privés	31,00
1576	8. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1577	9. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00
	D) DOSIMETRIE RAMSES	
2439	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2440	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2441	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2442	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2443	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2444	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2445	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2446	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2449	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00
	E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...	
1578	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1579	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix universités	80,00
1580	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix public	100,00
1581	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1582	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1583	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1584	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1585	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1586	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00
	F) PLATEFORME IMABIO	
	1. Examen μCT basse résolution (100μm)	
1591	Prix UDS par examen	14,00
1592	Prix laboratoires publics par examen	20,00

1593	Prix laboratoires privés par examen	50,00
2. Examen μCT haute résolution (50μm)		
1594	Prix UDS par examen	34,00
1595	Prix laboratoires publics par examen	50,00
1596	Prix laboratoires privés par examen	120,00
3. Forfait hébergement		
1597	Prix UDS par souris/jour	1,80
1598	Prix laboratoires publics par souris/jour	2,50
1599	Prix laboratoires privés par souris/jour	6,50
1600	Prix UDS par rat/jour	3,50
1601	Prix laboratoires publics par rat/jour	5,20
1602	Prix laboratoires privés par rat/jour	12,50
G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES		
6125	Bouteille de 0,85g de CpTiMe3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4990,00
6126	Bouteille de 1,20g de CpTiCl3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4800,00
6127	Frais de port associés	190,00
6128	Kit de régulation thermique pour MIVOC	620,00
H) CAPTEURS A PIXELS CMOS		
6473	Capteur à pixels CMOS : CBT035	4750,00
6474	Capteur à pixels CMOS : CVD035	6250,00
*HCS = hors contrôles sanitaires		

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/11/2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30/11/2015

Pour le Président et par délégation,

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Pour le Délégué régional du CNRS Alsace
et par délégation,
l'Adjointe au Délégué régional,

Christine BRUNEL

DEC152223INSB

Décision portant ajout de partenaire de l'unité mixte de recherche n°7212 intitulée « Pathologie et virologie moléculaire »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 janvier 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7212 intitulée « Pathologie et virologie moléculaire » ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'accord de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} janvier 2015, le Collège de France devient partenaire de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 octobre 2015

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste

DEC152444INSB

Décision modificative de la décision collective DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°3215 intitulée « Génétique et biologie du développement » ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'accord de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 2 de la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n° 3215 intitulée « Génétique et biologie du développement » sont modifiées comme suit :

- Les termes « Partenaires : INSTITUT CURIE, INSERM, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE » sont remplacés par « Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT CURIE, INSERM, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE »

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152359INSB

Décision modificative de la décision collective DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées et notamment création de l'unité mixte de recherche n°3664 intitulée « Dynamique du noyau » ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'accord de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 1 de la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n° 3664 intitulée « Dynamique du noyau » sont modifiées comme suit :

- Les termes « Partenaire : INSTITUT CURIE » sont remplacés par « Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT CURIE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE »

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152828DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3668 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC133492DIST du 21 février 2014 portant création de l'unité UMS3668,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3668, à compter du 21 février 2014.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 décembre 2015

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152829DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3721 intitulée Observatoire de Lyon

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC150840INSU du 4 mai 2015 portant création de l'unité UMS3721,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3721, à compter du 4 mai 2015.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 décembre 2015

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152830DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3613 intitulée Unité de service et de recherche des Zones Ateliers

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC133028DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité USR3613,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3613, à compter du 20 décembre 2013.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 décembre 2015

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152831DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR6402 intitulée Centre de calcul de l'IN2P3

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité USR6402,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR6402, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 7 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 4 membres élus :
Collège techniciens : 4
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152853DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5286 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Lyon

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR5286,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5286, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 25 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 18 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants-chercheurs : 6
 - Collège ITA/IATOS : 6
 - Collège post-docs et doctorants : 6
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152854DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5509 intitulée Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique-LMFA

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5509,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5509, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité et le directeur adjoint ;
- 11 membres élus :
 - Collège A (PR/DR) : 2
 - Collège B (MCF/CR) : 2
 - Collège C (ITA) : 5
 - Collège E (doctorants) : 2
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152855DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5557 intitulée Ecologie microbienne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5557,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5557, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus :
 - Collège EC et C : 4
 - Collège ITA : 3
 - Collège Etudiants : 1
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152856DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5611 intitulée Littérature, idéologies, représentations aux XVIII et XIXe siècles

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5611,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5611, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 9 membres élus :
Collège Enseignants-Chercheurs/Chercheurs : 8
Collège ITA : 1
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152576DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6023 intitulée Microorganismes : génome et environnement

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UMR6023,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6023, à compter du 5 janvier 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus : Collège Chercheurs et Enseignants-Chercheur : 6
Collège IT et BIATSS : 4
Collège Doctorant : 1
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152577DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6042 intitulée Laboratoire de Géographie physique et environnementale

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UMR6042,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6042, à compter du 5 janvier 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints;
- 7 membres élus : collège chercheurs et
enseignants-chercheurs : 2
 collège des IT-BIATSS : 2
 collège des C INRAP : 1
 collège des doctorants : 2
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152578DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6284 intitulée Image Sciences for Interventional Techniques - ISIT

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6284,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6284, à compter du 5 janvier 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 7 membres élus :
 - Collège ingénieurs et personnels administratifs : 1
 - Collège Praticien Hospitalier : 1
 - Collège Professeur des Universités et Professeur des Universités/Praticien Hospitalier : 2
 - Collège Maître de Conférences : 2
 - Collège Doctorants : 1
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152579DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire Magmas et volcans

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UMR6524,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6524, à compter du 5 janvier 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus :
 - Collège des chercheurs rang A : 2
 - Collège des chercheurs rang B : 2
 - Collège des ITA-IATOS : 3
 - Collèges des chercheurs stagiaires : 1
- 9 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152580DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6533 intitulée Laboratoire de Physique Corpusculaire - LPC CF

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UMR6533,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6533, à compter du 5 janvier 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège Chercheurs et Enseignants-Chercheurs : 4,
 - Collège ITA et ITRF : 3,
 - Collège Non permanent : 1
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152581DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'études et de recherches sur le développement international

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UMR6587,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6587, à compter du 5 janvier 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants-chercheurs : 8
 - Collège ITA : 1
 - Collège doctorants : 1
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152582DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6602 intitulée Institut Pascal

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UMR6602,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6602, à compter du 5 janvier 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus :
 - Collège Enseignants-Chercheurs et Chercheurs rang A : 4
 - Collège Enseignants-Chercheurs et Chercheurs rang B : 4
 - Collège ITA/IATOSS : 2
 - Collège Doctorants : 2
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 décembre 2015

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional

Frédéric Faure

DEC152688DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6620 intitulée Laboratoire de mathématiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UMR6620,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6620, à compter du 5 janvier 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège des professeurs et assimilés : 2
 - Collège des maîtres de conférences et assimilés 4
 - Collège des ITA-IATOS : 1
 - Collège des chercheurs non-permanents : 1
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152758DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand (OPGC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122739DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UMS833,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS833 à compter du 5 janvier 2012.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152767DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique (LAMP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UMR6016,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6016 à compter du 5 janvier 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 6 membres élus :
 - 2 élus collège A
 - 2 élus collège B
 - 2 élus ITA ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152771DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6158 intitulée Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'Optimisation des Systèmes (LIMOS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UMR6158,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6158 à compter du 5 janvier 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend :

- le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus ;
- les chercheurs et enseignants chercheurs titulaires d'une HDR, membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152776DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5007 intitulée Laboratoire d'automatique et de génie des procédés

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5007,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5007, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
 - Collège A : 1
 - Collège B : 5
 - Collège Biatss : 2
 - Collège Doctorants : 2
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152777DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5008 intitulée Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5008,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5008, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 10 membres élus :
 - Collège Professeurs et Directeurs de Recherche : 3 élus
 - Collège Maîtres de Conf. et Chargés de Recherche : 4 élus
 - Collège ITA-BIATSS : 2 élus
 - Collège Doctorants - Post-doctorants - ATER : 1 élu
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152778DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5023 intitulée Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes Naturels Anthropisés

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5023,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5023, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 12 membres élus :
 - Collège enseignants-chercheurs et chercheurs : 5
 - Collège ITA et BIATSS : 4
 - Collège Doctorants et post-doc : 3
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152779DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5086 intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5086,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5086, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus :
 - Collège DR / PR : 2
 - Collège CR / MCF : 2
 - Collège ITA/BIATOSS : 2
 - Collège non-permanents : 2
- 8 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152780DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5138 intitulée Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5138,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5138, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité et le directeur adjoint ;
- 6 membres élus :
 - Collège ITA : 2,
 - Collège enseignants-chercheurs : 1,
 - Collège doctorants : 1,
 - Collège MCC : 1
 - Collège chercheur Inrap : 1
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152787DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5182 intitulée Laboratoire de Chimie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5182,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5182, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège Permanents : 4
 - Collège Non-permanents : 2
 - collège ITA : 2 ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152789DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5062 intitulée Institut d'Asie orientale

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5062,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5062, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152790DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5190 intitulée Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine)-LARHRA

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5190,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5190, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 21 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 9 membres élus :
 - Collège ITA/IATOS : 2
 - Collège EC /chercheurs : 7
- 10 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152791DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5205 intitulée Laboratoire d'informatique en images et systèmes d'information

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5205,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5205, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité et les directeurs adjoints ;
- 10 membres élus :
 - Collège EC-C HDR : 3 élus
 - Collège EC-C non HDR : 4 élus
 - Collège doctorants : 2 élus
 - Collège Biats : 1 élu
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152792DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5220 intitulée Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5220,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5220, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité et le directeur adjoint ;
- 12 membres élus :
 - Collège Chercheurs 3
 - Collège Enseignants-chercheurs 3
 - Collège IATOS 3
 - Collège Doctorants/post-doctorants 3
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152793DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5223 intitulée Ingénierie des matériaux Polymères

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5223,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5223, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 22 membres :

- le directeur de l'unité et les directeurs adjoints ;
- 14 membres élus :
 - Collège PR/DR : 3
 - Collège MdC et CR : 4
 - Collège ITA-BIATSS : 3
 - Collège non permanents : 1
 - Collège doctorants : 3
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152794DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5239 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5239,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5239, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 26 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 16 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 7
 - Collège ITA : 5
 - Collège Doctorants/post-doctorants : 4
- 9 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152795DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5240 intitulée Microbiologie, adaptation et pathogénie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5240,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5240, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 4
 - Collège doctorants ou post-doctorants : 1
 - Collège ITA-BIATSS : 3
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152797DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5242 intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5242,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5242, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
 - Collège chercheurs-Enseignant chercheurs : 4
 - Collège ITA : 3
 - Collège Doctorants-post-doctorants : 3
- 9 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152798DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5246 intitulée Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires-ICBMS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5246,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5246, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité et le directeur adjoint ;
- 12 membres élus :
 - Rang A (EC et C) : 3
 - Rang B (EC et C) : 4
 - ITA IATOS : 3
 - Non permanents : 2
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152800DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5256 intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon-IRCELYON

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5256,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5256, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité et le directeur adjoint ;
- 8 membres élus :
 - Collège A (C/EC) : 3
 - Collège B (ITA) : 3
 - Collège C (doctorants et post-doctorants) : 2
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152801DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR5276,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5276, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité
- les 4 directeurs adjoints (jusqu'en juillet 2014), puis les 3 membres adjoints
- 10 membres élus :
 - Collège PR/DR : 2
 - Collège CR/MCF : 4
 - Collège ITA/IATOS : 3
 - Collège doctorants : 1
- 5 membres nommés jusqu'en juillet 2014, puis 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152802DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5278 intitulée Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR5278,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5278, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152803DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5037 intitulée Institut d'histoire de la pensée classique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5037,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5037, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
Collèges des EC et des chercheurs : 7
Collège des ITA : 3
- 9 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152806DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6024 intitulée Laboratoire de psychologie sociale et cognitive (LAPSCO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UMR6024,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6024 à compter du 5 janvier 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 14 membres élus ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Frédéric Faure

DEC152811DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5285 intitulée Laboratoire de génie des procédés catalytiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR5285,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5285, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 décembre 2015

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152812DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5291 intitulée Groupe de recherches et d'études sur la méditerranée et le moyen orient

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122887DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR5291,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5291, à compter du 19 décembre 2012.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152813DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5304 intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122887DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR5304,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5304, à compter du 19 décembre 2012.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 décembre 2015

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152814DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5305 intitulée Biologie tissulaire et ingénierie thérapeutique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122887DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR5305,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5305, à compter du 19 décembre 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège Chercheurs : 2
 - Collège Enseignants chercheurs : 2
 - Collège ITA/BIATOSS : 2
 - Collège Doctorants : 2
- 8 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152815DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5307 intitulée Laboratoire Georges Friedel

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122887DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR5307,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5307, à compter du 19 décembre 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité et le directeur adjoint ;
- 10 membres élus :
 - Collège A (enseignants-chercheurs/chercheurs) : 3
 - Collège B (ITA) : 4
 - Collège C (doctorants) : 3
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5308 intitulée Centre international de recherche en infectiologie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC122887DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR5308,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5308, à compter du 19 décembre 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 35 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 12 membres élus :
 - 2 représentants des chercheurs statutaires
 - 2 représentants des enseignants-chercheurs
 - 2 représentants des ITA statutaires
 - 2 représentants des chercheurs contractuels
 - 2 représentants des ITA non-statutaires
 - 2 représentants des doctorants
- 22 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152817DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5593 intitulée Laboratoire d'économie des transports-LET

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5593,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5593, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 6 membres élus :
 - Collège chercheurs-enseignants : 3
 - Collège ITA : 1
 - Collège non permanents-doctorants : 2
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152819DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5596 intitulée Dynamique du langage

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5596,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5596, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 décembre 2015

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152820DR7

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5648 intitulée Histoire archéologie littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux-CIHAM

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5648,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5648, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
Collège Chercheurs : 9
Collège ITA : 1
- 9 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152821DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'informatique du parallélisme

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5668,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5668, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité et le directeur adjoint ;
- 10 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs permanents : 5
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs non permanents : 3
 - Collège ITA/IATOS : 2
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152822DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5669 intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5669,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5669, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus :
 - Collège Chercheurs et Enseignants-Chercheurs : 4
 - Collège personnels non permanents, doctorants et post-doctorants : 2
 - Collège ITA : 1
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152823DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5822 intitulée Institut de Physique nucléaire de Lyon

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5822,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5822, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité et le directeur adjoint ;
- 13 membres élus :
 - Collège enseignants-chercheurs et chercheurs ou assimilés de rang A : 4
 - Collège personnels enseignants-chercheurs et chercheurs ou assimilés de rang B ou C : 4
 - Collège ingénieurs, techniciens du CNRS et ITRF de l'Université : 5
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152824DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3421 intitulée Biologie de Caenorhabditis elegans

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMS3421,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3421, à compter du 4 janvier 2011.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 décembre 2015

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152825DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3444 intitulée BioSciences Gerland Lyon-Sud

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC110279INSB du 4 avril 2011 portant création de l'unité UMS3444,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3444, à compter du 4 avril 2011.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 décembre 2015

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152826DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3453 intitulée Santé Lyon Est - Louis Léopold Ollier

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC111095INSB du 20 mai 2011 portant création de l'unité UMS3453,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3453, à compter du 20 mai 2011.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 décembre 2015

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152827DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3602 intitulée Persée

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151333DAJ du 12 juin 2015 portant modification de la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC132181DIST du 4 septembre 2013 portant création de l'unité UMS3602,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3602, à compter du 4 septembre 2013.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 décembre 2015

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC152875DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7283 intitulée Laboratoire de chimie bactérienne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7283, intitulée « Laboratoire de chimie bactérienne », dont le directeur est Frédéric BARRAS ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7283 à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus : 3 membres pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs, 3 membres pour le collège des ITA, 1 membre pour le collège des étudiants et post-doctorants ;
- 4 membres nommés : 3 membres pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs, 1 membre pour le collège des ITA.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermes

DEC152876DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7281, intitulée « Bioénergétique et ingénierie des protéines », dont la directrice est Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7281 à compter du 12 janvier 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 6 membres élus : 3 membres pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs, 2 membres pour le collège des ITA/BIATSS, 1 membre pour le collège des doctorants et post-doctorants ;
- 4 membres nommés : 4 membres pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermes

DEC152877DR12

Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR7051 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 7051, intitulée «Laboratoire de mécanique et d'acoustique», dont le directeur est Frédéric LEBON ;

DECIDE :

Article 1er : Renouvellement

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de laboratoire est renouvelé au sein de l'unité UPR7051 à compter du 7 juin 2013.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe de l'unité ;
- 10 membres élus : 5 membres pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs, 4 membres pour le collège des ITA, 1 membre pour le collège des doctorants ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermes

DEC152878DR12

Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7313, intitulée « Institut des Sciences Moléculaires de Marseille », dont le directeur est Jean-Antoine RODRIGUEZ ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7313 à compter du 10 juillet 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus : 2 membres pour le collège enseignants-chercheurs, 2 membres pour le collège des chercheurs, 2 membres pour le collège des ITA/ITRF, 2 membres pour le collège des doctorants/Post-doctorants et ATER ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermes

DEC152879DR12

Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7290 intitulée Laboratoire de psychologie cognitive

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7290, intitulée « Laboratoire de psychologie cognitive » dont le directeur est M. Johannes ZIEGLER ;

DECIDE :

Article 1er : Renouvellement

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de laboratoire est renouvelé au sein de l'unité UMR7290 à compter du 23 février 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus : 2 membres pour le collège des maîtres de conférences, 1 membre pour le collège des professeurs, 2 membres pour le collège des ITA, 2 membres pour le collège des doctorants, 1 membre pour le collège des post-doctorants ;
- 6 membres nommés : 5 responsables d'équipe et 1 ITA.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermes

DEC152503DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7273 intitulée Institut de chimie radicalaire

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7273, intitulée « Institut de chimie radicalaire », dont le directeur est Didier GIGMES ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7273 à compter du 19/03/2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus : 2 membres pour le sous-collège A1 (directeur de recherche CNRS et professeur des universités), 4 membres pour le sous-collège A2 (chargés de recherche CNRS, maîtres de conférences et PRAG), 2 membres pour le sous-collège A3 (doctorants et autres membres d'une équipe de recherche depuis plus d'un an) et 2 membres pour le collège B (ingénieurs, techniciens, administratifs et agents de service) ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermes

DEC152491DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7255, intitulée « Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires », dont le directeur est James STURGIS ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7255.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 5 membres élus : 1 permanent CNRS, 1 permanent AMU, 1 non-permanent et 2 ITA ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 25 novembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152783SGCN

Décision autorisant le recours à des moyens d'audioconférence pour le déroulement des instances d'équivalence pour l'année 2016.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment ses articles 17, 19, 40 et 41 ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS, et notamment son article 4.

Vu le décret n°91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 01 août 2012, portant création de commissions interdisciplinaires aux Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°121866SGCN du 26 juin 2012 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique, et notamment ses articles 3.3 et 5.3.1 ;

Vu la décision n°132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE

Article 1^{er}-

En application de l'article 5.3.1 de la décision n°121866SGCN du 26 juin 2012 susvisée, le recours à des moyens d'audioconférence est autorisé pour l'organisation des instances d'équivalence siégeant en vue d'autoriser à concourir des candidats aux concours de recrutement de chercheurs au CNRS pour l'année 2016.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Paris, le 15 décembre 2016

Pour le Président et par délégation,

La secrétaire générale du Comité
national

Marie-Claude Labastie

DEC152762SGCN

Décision modifiant la décision n° 130387SGCN du 15 février 2013 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, la décision n° 130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132222DAJ du 15 juillet 2013 donnant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Mohamed-Jalal FADILI, Professeur des universités, est nommé membre du bureau de la section 07 – « Sciences de l'information : traitements, systèmes intégrés matériel-logiciel, robots, commandes, images, contenus, interactions, signaux et langues », en remplacement de Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 15 février 2013 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Jamal DAAFOUZ et Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE » sont remplacés par les mots « Monsieur Jamal DAAFOUZ et Monsieur Mohamed-Jalal FADILI ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11-DEC.-2015

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national
Marie-Claude Labastie*

DEC152744INEE

Décision portant modification de l'intitulé et des tutelles de l'unité de service et de recherche n°3456

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142129DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3456 intitulée CNRS Guyane et nommant Mme Annaig Le Guen directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2016, l'unité susvisée est modifiée comme suit.

- Intitulé : Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens

- Partenaires : Université de Guyane, IFREMER

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain Fuchs

DEC152717SGCN

Décision modifiant la décision n° 130387SGCN du 15 février 2013 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, la décision n° 130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132222DAJ du 15 juillet 2013 donnant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Lionel MONTAGNE, Professeur des universités, est nommé membre du bureau de la section 15 – « Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés », en remplacement de Monsieur Philippe THOMAS, élu président.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 15 février 2013 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Madame Isabelle BRAEMS-ABBASPOUR et Monsieur Philippe THOMAS » sont remplacés par les mots « Madame Isabelle BRAEMS-ABBASPOUR et Monsieur Lionel MONTAGNE ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 07-DEC.-2015

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national
Marie-Claude Labastie*

DEC152563DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8522 intitulée **Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère (PC2A)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR8522, dont le directeur est M. **Laurent GASNOT**;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8522.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- 1 membre de droit; Monsieur Laurent GASNOT, Directeur de l'unité.
- 11 membres élus
- 4 membres nommés

Collège ATER, Doctorants et autres chercheurs (2 élus – 1 suppléant)

ASSAF Emmanuel (Doctorant)
HUBERT Patrice (Doctorant)

FENARD Yann (Post-Doctorant, suppléant)



Collège ITA – BIATSS (4 élus – 1 nommé)

DEMAUX Pascal	(AI, CNRS)
GOSSELIN Sylvie	(TECH, Lille1)
HOMBERT Olivier	(TECH, CNRS)
LAMOUREUX Nathalie	(IR, Lille1)
LEDEE Jean Jacques	(IE, CNRS)

**Collège Chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires
(5 élus – 3 nommés)**

DESGROUX Pascale	(DR HDR, CNRS)
EL BAKALI Abderrahman	(MCF HDR, Lille1)
FITTSCHEN Christa	(DR HDR, CNRS)
HANOUNE Benjamin	(CR HDR, CNRS)
LOUIS Florent	(MCF HDR, Lille1)
PAUWELS Jean François	(PR, Lille1)
PETITPREZ Denis	(PR, Lille1)
VANHOVE Guillaume	(MCF HDR, Lille1)

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à LILLE, le 31 Juillet 2015

Pour le président et par délégation,
La Déléguée Régionale
Françoise PAILLOUS.

DEC152569DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7319 intitulée **Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR7319, dont le directeur est M. **Bertrand GEAY**;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7319.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- 2 membres de droit; Monsieur Bertrand GEAY, Directeur de l'unité.
Bruno AMBROISE, directeur-adjoint
- 12 membres élus

COLLÈGE DES ENSEIGNANT(E)S CHERCHEUR(E)S

Tiphaine BARTHÉLÉMY, Professeur de sociologie
Rémy CAVENG, MCF Sociologie
Lucie DELABIE, Professeur de droit public
Céline HUSSON-ROCHCONGAR, MCF droit public
Florence JAMAY, MCF droit public
Patrick LEHINGUE, Professeur de science politique

COLLÈGE DES CHERCHEUR(E)S

Ana PERRIN-HEREDIA, chercheuse au CNRS
Romain PUDAL, chercheur au CNRS

1 Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

COLLÈGE DES ITA

Franck KRAWCZYK, IE CNRS
Corinne ROBINSON, IE UPJV

COLLÈGE DES DOCTORANT(E)S, DOCTEUR(E)S, POST DOCTORANT(E)S

Samuel BOURON, docteur en sociologie
Sébastien LEHEMBRE, doctorant en sociologie

- 4 membres nommés

Collège des EC

Christophe AL-SALEH, MCF en Philosophie
Nathalie LE BOUTEILLEC, Professeure en sociologie
François RANGEON, Professeur en Science politique
Sophie RICHARDOT, MCF en Sciences de l'Éducation

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à LILLE, le 26 Juin 2015

Pour le président et par délégation,
La Déléguée Régionale
Françoise PAILLOUS.

DEC152468INS2I

Décision portant nomination de Mme Isabelle FANTONI aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Isabelle FANTONI, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la « Robotique».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Isabelle FANTONI, demeure affectée au laboratoire Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC) – UMR7253 – Compiègne.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, Mme Isabelle FANTONI, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Le président
Alain Fuchs

DEC152468INS2I

Décision portant nomination de Mme Isabelle FANTONI aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Isabelle FANTONI, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la « Robotique ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Isabelle FANTONI, demeure affectée au laboratoire Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC) – UMR7253 – Compiègne.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, Mme Isabelle FANTONI, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

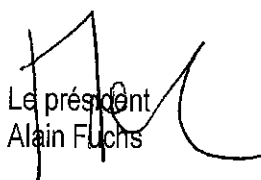
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 2 DEC. 2015**

Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90



Le Président du Centre national de la recherche scientifique

Vu, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

Vu, le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST,

Vu, le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu, l'avis des instances d'évaluation,

Vu, la demande de l'intéressé.

DECIDE

Article I

Est retenu en vue de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur à compter du 1er février 2015, pour une durée de deux ans, le fonctionnaire dont le nom suit :

Institut de physique

Nom	Prénom	Grade	Affectation	DR
SCHUHL Professeur des universités	Alain	DRCE	INS1610 PARIS	16

Article II

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 18 février 2015

Alain FUCHS



Décision N°DEC152785DRH

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS,
- Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,
- Vu** le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat,
- Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,
- Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS,
- Vu** l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de la recherche, le 15 décembre 2015 ;

Considérant que l'article 29 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dispose que : « Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale » ;

Considérant que Monsieur M, technicien de classe normale, est affecté [...] au sein de la délégation [...].

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier, non contredites par Monsieur M, que le 20 février 2015, lors d'une altercation avec l'un de ses collègues, il a plaqué ce dernier contre un mur et appuyé contre sa gorge une paire de ciseaux.

Considérant que ce comportement violent et agressif est incompatible avec ses fonctions et constitue un manquement aux obligations de moralité et de correction qui pèsent sur le fonctionnaire dans le cadre de l'accomplissement de son service et est de nature à justifier une sanction disciplinaire ;

DECIDE

Article un : Monsieur M., agent n°[...], Technicien de classe normale est exclu pour une durée de 15 (quinze) jours assortie d'un sursis de 5 (cinq) jours.

Article deux : L'exclusion de fonctions prendra effet à compter de la notification de la présente décision.

Article trois : La présente décision fera l'objet d'une publication anonymisée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015

Alain FUCHS

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

DEC151801DRH



Vu, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu, la demande des intéressés,

Vu, l'avis des organismes d'origine,

Vu, la décision du 22 mai 2015, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation,

DECIDE

ARTICLE I L'article I de la décision susvisée est modifié comme suit :

Les lignes suivantes sont supprimées

Nom	Prénom
Institut national de physique nucléaire et de physique des particules	
M. KOUCHNER	Antoine
Institut des sciences de l'information et de leurs interactions	
Mme TRUCHET	Charlotte
Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes	
M. GREGOIRE	Guillaume
Institut de chimie	
Mme WEST	Caroline
Institut national des sciences de l'Univers	
Mme BOTTINELLI	Sandrine
Institut des sciences biologiques	
Mme BACIU	Monica
Institut écologie et environnement	
M. ALI	Ahmed-Adam
M. THOMAS	Olivier
Institut des sciences humaines et sociales	
M. ANTONOV	Anton
Mme BERNARD	Sophie
Mme DAKOWSKA	Dorota
M. DE GIORGIO	Jean-Pierre
M. GROJEAN	Olivier
M. LEGALLOIS	Dominique
Mme PAILLET	Anne
M. TROPEANO	Philippe
Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions	
M. GOUERE	Jean-Baptiste
Mme LACAUX	Céline

Les lignes suivantes sont ajoutées

	Nom	Prénom
Institut national de physique nucléaire et de physique des particules	M. BUSATO	Emmanuel
	M. PETITEAU	Antoine
Institut des sciences de l'information et de leurs interactions	Mme BERRY	Anne
Institut de physique	M. LOUYER	Yann
Institut des sciences humaines et sociales	Mme COLLIGNON	Béatrice
Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions	M. BOILEAU	Michel
	Mme HERBIN	Raphaele
	Mme PICHON	Anne

ARTICLE II Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président.
Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin 1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau en annexe.

ARTICLE III La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 septembre 2015

Pour le Président

Le Directeur général délégué à la science
Philippe BAPTISTE

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**



- Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu**, la décision du 23 novembre 2012 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,
- Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

DECIDE

ARTICLE I est modifié comme suit,

Institut des sciences biologiques

Civilité	Nom	Prénom	Affectation	DR
Monsieur	MOULIN	Christopher	UMR5022	6

Suite à sa nomination en qualité de professeur des universités, il est mis fin à compter du 1er septembre 2015, à l'accueil en délégation dans le cadre des chaires CNRS/Enseignement supérieur.

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 novembre 2015

Alain FUCHS

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**



- Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu**, la décision du 24 octobre 2011 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,
- Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

DECIDE

ARTICLE I est modifié comme suit,

Institut des sciences humaines et sociales

Civilité	Nom	Prénom	Affectation	DR
Monsieur	VESENTINI	Frédéric	UMR8183	5

Suite à sa mise en disponibilité pour convenances personnelles, il est mis fin à compter du 9 octobre 2014, à l'accueil en délégation dans le cadre des chaires CNRS/Enseignement supérieur.

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 novembre 2015

Alain FUCHS